

Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DU 2^E CYCLE

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 21/01/2025

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe SAINT-PAU, Président

Pour le Hcéres :

Stéphane LE BOULER, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022), et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2019-2022) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de plusieurs transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 2^e cycle (admission en master, etc.) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose, d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 2^e cycle de l'université, et d'autre part, sur des auditions menées en visioconférence et comprenant une rencontre avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations, et avec des panels des formations représentatifs de l'offre de formation, choisis conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

Ce rapport contient, dans cet ordre, le rapport d'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 2^e cycle, et les rapports d'évaluation des formations qui composent le cycle et qui sont listées ci-après.

Domaine Droit, économie, gestion

- master Analyse et politique économiques
- master Droit
- master Droit comparé
- master Droit de la propriété intellectuelle
- master Droit de l'immobilier
- master Droit des affaires
- master Droit des affaires franco-asiatiques
- master Droit des assurances
- master Droit des collectivités territoriales
- master Droit du numérique
- master Droit du patrimoine
- master Droit européen
- master Droit international
- master Droit notarial
- master Droit pénal et sciences criminelles
- master Droit privé
- master Droit public
- master Droits de l'homme et justice internationale
- master Droit social
- master Économétrie, statistiques
- master Économie de l'entreprise et des marchés
- master Économie du droit
- master Économie et management publics

- master *Entrepreneuriat et management de projets*
- master *Gestion de production, logistique, achats*
- master *Gestion des ressources humaines*
- master *Juriste européen*
- master *Justice, procès et procédures*
- master *Management*
- master *Management et commerce international*
- master *Marketing, vente*
- master *Monnaie, banque, finance, assurance*
- master *Politiques publiques*
- master *Relations internationales*
- master *Science politique*

Domaine Sciences humaines et sociales

- master *Information, communication*

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Monsieur Jean-Christophe Saint-Pau, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université de Bordeaux. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Elisabeth Deschanet, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'université de Lorraine.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Xavier Bioy, professeur des universités en droit public à l'université Toulouse Capitole ;

M. Frédéric Buy, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université ;

Mme Karen Fiorentino, professeure des universités en histoire du droit et des institutions à l'université de Bourgogne ;

M. Maxime Merli, professeur des universités en sciences de gestion à l'université de Strasbourg ;

Mme Isabelle Prim-Allaz, professeure des universités en sciences de gestion à l'université Lumière Lyon 2 ;

M. Jean-François Riffard, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université Clermont Auvergne ;

Mme Lou-Ann Roux, étudiante en droit privé à l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

M. Serge Slama, professeur des universités en droit public à l'université Grenoble Alpes ;

Mme Marie-Louise Tannous-Paillet, avocate au barreau de Paris.

M. Yann Mercier-Brunel, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequirez, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapport du 2^e cycle

Présentation de l'offre de formation du 2^e cycle

L'offre de formation du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) en Droit, économie et gestion se compose de 35 mentions de master, dont 20 en droit, trois en science politique, six en économie, six en gestion, management et marketing, et en Sciences humaines et sociales d'une mention de master en information-communication.

Les formations relèvent de la compétence des six départements de l'établissement : Droit privé et sciences criminelles, Droit public et science politique, Droit romain et histoire du droit, Sciences économiques, Sciences de gestion et Information-communication.

Les étudiants du 2^e cycle représentent autour de 23 % de l'effectif total de l'établissement. Au sein du 2^e cycle, la proportion d'étudiants inscrits dans une formation en droit oscille entre 71,6 % et 77,2 % des effectifs étudiants durant les trois années de référence, de 2019-2020 à 2021-2022.

Les 17 lieux de formation se répartissent principalement dans les 5^e et 6^e arrondissements de Paris, avec quelques exceptions comme le centre Charcot (13^e arrondissement), le site Vaugirard 1 (15^e), et le campus de Melun (principalement des étudiants en licence, mais également en master relevant des domaines de la sécurité et de la défense).

Propos liminaire :

Le comité souhaite souligner que les dossiers d'autoévaluation fournis comportent des lacunes vis-à-vis des données demandées et des documents de preuve requis. Si ces lacunes varient d'un dossier à l'autre, elles sont généralement importantes. Face à des données manquantes, le comité n'a pas pu évaluer la qualité de toutes les formations du 2^e cycle de l'université Paris Panthéon-Assas à partir de l'ensemble des critères du référentiel du Hcéres et avec le niveau de précision souhaitable.

Analyse globale de l'offre de formation du 2^e cycle

L'offre de formation du 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) est riche et diversifiée dans tous les secteurs du droit, de l'économie, et de la gestion. Elle est attractive, présente de bons taux de réussite, et bénéficie d'un adossement à la recherche solide, assuré par la forte implication des enseignants-chercheurs et des unités de recherche, avec des moyens documentaires importants. L'offre est soutenue par des partenariats nationaux et internationaux de haut niveau, qui lui permettent de poursuivre des objectifs ambitieux de professionnalisation et d'internationalisation. À ce titre, la formation par alternance est particulièrement développée en économie-gestion et les liens avec les institutions nationales et les entreprises sont également solides en droit. L'offre de formation internationale est très significative, avec plus d'une dizaine d'universités partenaires à l'étranger dans lesquelles les étudiants peuvent suivre une partie voire la totalité de leur master. Les formations sont enfin dispensées dans des locaux, certes contraints, mais souvent modernes et bien équipés.

Les nombreuses lacunes observées dans les documents d'autoévaluation des formations montrent toutefois une politique d'établissement défaillante, qui n'a pas encore mis en place certains outils de pilotage ni des éléments de cadrage de l'offre de formation.

Ainsi, en premier lieu, l'établissement n'a pas mis en place d'outils de mesure et de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants. De même, il n'a pas impulsé une formalisation du processus d'amélioration continue des formations, en généralisant les conseils de perfectionnement, qui constituent un espace institutionnel de dialogue entre les responsables de parcours, les professionnels, les étudiants et le personnel administratif autour du projet pédagogique de la formation, et en prenant en considération la soutenabilité administrative et financière des formations.

En second lieu, le pilotage institutionnel de la formation est insuffisant en ce qu'il ne permet pas à ce jour d'intégrer des questions transversales (telle que la formation aux transitions), d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'offre qui est parfois peu lisible, d'impulser de nouvelles pratiques pédagogiques, ou encore de faire aboutir, dans toutes les disciplines, la réforme licence-master qui permet de construire des cursus L-M en 3 +2 ans.

La politique et l'architecture de l'offre de formation du 2^e cycle

L'offre de formation s'inscrit clairement dans la politique d'établissement qui se fixe comme objectif d'accompagner les transformations du monde contemporain en éclairant leurs enjeux à la lumière d'une expertise articulant différentes disciplines, susceptible d'appréhender la complexité de ces transformations à

partir de regards en droit, économie, gestion, ingénierie numérique, culturelle et sociologique. L'offre témoigne de cette ambition avec une proposition, certes principalement orientée vers le droit, branche historique de l'établissement, mais aussi ouverte à l'économie et à la gestion, et également à l'information et la communication, le numérique, ou encore la défense et la sécurité.

Si l'offre de formation intègre certaines questions sociétales prégnantes (par exemple, le numérique), le développement durable n'est que timidement envisagé, à travers certains enseignements, sans qu'un véritable projet transversal sur les transitions écologiques soit porté par l'établissement. Certaines formations ont ainsi créé des cours spécifiques. Par exemple, dans le master *Économétrie, statistique*, deux nouveaux cours (*Risques climatiques, finance et assurance* en M1 et *Emerging risks and insurance* en M2) ont été créés, grâce à l'appui d'une nouvelle chaire traitant de ces problématiques (*Incertitude et systèmes d'information : risques nouveaux et dynamiques d'émergence - ISI RIDER*). Le master *Économie, monnaie, banque, finance, assurance* offre également un cours dans chacun des parcours traitant de ces sujets (finance durable, intégration des critères ESG, par exemple). En gestion, le master *Gestion de production, logistique, achats* donne une place centrale au développement durable principalement dans les parcours *Lean management* et *Achat industriel et responsable* où une partie de la formation est focalisée sur la dimension environnementale de la production et des relations d'affaires. En droit, quelques initiatives éparses peuvent être relevées, mais sans une véritable coordination de l'établissement : séminaires sur les enjeux environnementaux et mémoire sur les procès climatiques (master *Justice, procès et procédures*) ; interventions sur la responsabilité environnementale (master *Droit social*) ou sur la politique globale du changement climatique (master *Relations internationales*) ; cours de droit de l'environnement (master *Droit immobilier*). Dans le master *Science politique*, la prise en considération de la thématique est récente avec un séminaire *Science (et) politique du changement climatique*, mutualisé avec deux autres mentions. Le comité recommande à l'établissement de porter une politique plus claire sur les transitions écologiques et d'accompagner l'ensemble des équipes pédagogiques afin qu'elles s'en emparent.

La cohérence et la complémentarité de l'offre de formation constituent un point d'attention en ce qu'elle n'est pas toujours lisible. Certaines mentions de master paraissent artificielles avec la juxtaposition de parcours divers (mention *Droit*), d'autres se recoupent (master *Droit des affaires franco-asiatiques* et master *Droit des affaires* ; parcours *Histoire du droit* présent à la fois dans les mentions *Droit public* et *Droit privé*), s'ignorent (master *Information, communication* et master *Justice procès et procédures*, parcours *Communication juridique* ; master *Droit comparé* et master *Droit des affaires franco-asiatiques* mais aussi les huit parcours internationaux en droits français et étranger ou européen du master *Droit*), ne sont pas articulées (master *Économie du droit* et master *Droit des affaires*) ou enfin ne reposent pas sur un vivier clairement identifié (master *Économie du droit*).

Le comité attire particulièrement l'attention de l'établissement sur le manque de cohérence, avec la stratégie de l'établissement, de la mention de master *Droit* qui présente un caractère composite. Cette mention est en effet composée d'une part, de huit parcours internationaux, qui ont la particularité de ne pas comporter systématiquement une 1^{re} année de master. Sept de ces parcours permettent de porter les conventions de doubles diplômes sous la bannière du master 2 (M2) *Droits français et étrangers* (*Droits français et anglais* ; *Droit français et Common Law* ; *Droits français et espagnol* ; *Droits français et suisse* ; *Droits français et italien* ; *Droit du patrimoine vietnamo-français*). Le huitième parcours, le M2 *Droits français et européen*, n'accueille que des étudiants internationaux, soit sur le fondement d'une convention avec la Chine (10 étudiants), soit issus des diplômes d'études supérieures universitaires (DESUP) de l'U2PA. Aucune explication n'a été fournie sur les règles de recrutement d'un parcours de master ouvert uniquement à des étudiants internationaux et uniquement au niveau M2. Si ces huit parcours s'inscrivent indéniablement dans la stratégie d'internationalisation de l'établissement, on peut s'interroger sur la cohérence d'avoir rattaché à cette mention en 2022-2023, d'une part deux autres parcours de M2 (*Droit et métiers de la justice* et *Droit et métiers de l'entreprise*), adossés seulement depuis 2023-2024 à un M1 de droit privé, et d'autre part un parcours de M2 *Protection de l'enfance*, dispositif de formation continue des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Le comité s'interroge également sur la cohérence des parcours portés par cette mention par rapport à l'architecture globale des formations de l'établissement. Il ne comprend pas, à titre d'exemple, que le parcours de M2 *Droit des métiers de l'entreprise* ne soit pas porté par la mention *Droit social* ou que le parcours de M2 *Droit et métiers de la justice* ne soit pas porté par une mention *Justice, procès et procédures*. De même, on ne comprend pas l'existence à côté de ce master, d'une autre mention *Droit des affaires franco-asiatiques*, même si celle-ci est dispensée dans une antenne délocalisée - ce qui est aussi le cas de l'un des parcours rattachés à cette mention *Droit* (parcours de M2 *Droit du patrimoine vietnamo-français*, délocalisé au Vietnam à l'Université d'Hô Chi Minh-Ville) ni la cohérence avec des mentions autonomes comme *Droit comparé* ou avec le programme *Juriste européen*. Cette mention de master *Droit* interroge d'autant plus que les dossiers d'autoévaluation ne comprennent que des données relatives au parcours de M2 *Droits français et européen* (soit 7 étudiants pour 15 places) et qu'il n'est donc pas possible d'évaluer les sept autres parcours de la mention qui ne peuvent être, de ce fait, considérés comme remplissant les critères d'accréditation.

Concernant les formations du 2^e cycle dans le domaine de la communication, une question demeure également concernant le projet de grand établissement présenté dans le dossier d'autoévaluation dans le cadre de la demande imminente de sortie de l'expérimentation, sur la capacité de ce dernier à articuler, dans

le cadre d'une future offre de formation cohérente, le master *Information, communication* (qui a développé récemment plusieurs parcours) avec les formations des deux écoles spécialisées dans le domaine de la communication (Institut de management et de communication interculturelle - ISIT) et du journalisme (Centre de formation des journalistes - CFJ), actuellement établissements-composantes de l'établissement public expérimental U2PA.

S'il est bien pensé en économie, le continuum entre le 1^{er} et le 2^e cycle manque de clarté pour la plupart des formations. D'abord, parce que l'offre de formation ne dégage que de manière embryonnaire une orientation en L3 ; ensuite parce que l'établissement n'identifie pas les étudiants de licence poursuivant en M1 dans l'établissement. Dans le domaine du droit, la réforme de l'accès en master et la structuration des mentions qui s'en est suivie ne sont pas complètement abouties, le cursus étant moins compris comme un L-M (3 +2) que comme un L-M1/M 2 (4 +1). Plus globalement, la plupart des mentions sont construites «en Y», avec un tronc commun en M1, et ne proposent pas véritablement des parcours en continuum M1+M2. Certains masters ont ainsi des difficultés à assurer une cohérence des deux années en lien avec leur dénomination, car le M1 traite de façon marginale des thématiques au cœur de la mention (master *Gestion de production, logistique, achats*) et les M2 restent très indépendants et décrochés du cursus de M1. Pourtant, pour certaines mentions (*Droits de l'Homme et justice internationale* ; *Droit des collectivités territoriales* ; *Droit du numérique* ; *Droit de la propriété intellectuelle* ; *Droit européen*), la restructuration en une mention avec deux parcours distincts et cohérents peut servir de modèle. Dans le domaine économie et gestion, le continuum L-M est assuré par les cinq parcours proposés en troisième année de la licence *Économie et gestion* permettant d'orienter vers les masters d'économie, et par un seul parcours menant vers la gestion, alors que l'établissement propose un nombre assez important de masters en gestion. La question du continuum M1/M2 ne se pose pas véritablement en économie et gestion dans la mesure où les mentions de master sont généralement mono-parcours. La mention *Économie du droit* apparaît toutefois en décalage, et peu attractive, car elle ne s'appuie pas sur un vivier identifiable (pas de licence *Droit-économie*, alors que l'établissement développe une politique de double licence par ailleurs).

Le continuum 2^e-3^e cycle est, quant à lui, particulièrement bien intégré dans certains diplômes qui correspondent aux anciens masters à orientation recherche (ex-DEA), où le mémoire est un élément décisif et où un tutorat est parfois mis en place par les doctorants à destination des étudiants de master 2 au sein des unités de recherche. Toutefois, pour certaines mentions (en particulier *Droit des collectivités territoriales* ou encore *Droit de la propriété intellectuelle*), la distinction entre master menant aux études de doctorat et master visant une insertion professionnelle immédiate est maintenue avec une formation à la recherche parfois insuffisante.

L'accompagnement des étudiants du 2^e cycle à la réussite

Si l'attractivité considérable de l'université Paris Panthéon-Assas est globalement indéniable du point de vue du nombre de candidatures aux masters, l'établissement ne présente pas d'instrument d'analyse ni de mesure de l'accès qualitatif des étudiants aux formations du 2^e cycle, ce qui lui permettrait pourtant d'améliorer l'attractivité de certaines formations du point de vue du nombre ou de la qualité des candidatures. La réforme de l'accès au master est récente et il est ainsi difficile d'évaluer avec précision l'impact de la nouvelle procédure d'admission. On note toutefois une baisse du nombre d'étudiants en M1 et une capacité d'accueil pas toujours atteinte malgré le grand nombre des candidatures. L'attractivité de certaines formations interroge, sans que l'on perçoive une politique de l'établissement sur les seuils d'ouverture : par exemple, master *Droit des collectivités territoriales* (13 étudiants en M1 et seulement trois étudiants dans le parcours menant vers une poursuite d'études en doctorat) ; master *Économie du droit* (neuf étudiants en M1), master *Analyse et politique économiques* (cinq à huit étudiants). Le nombre de candidats en M1 n'est pas renseigné avant 2021, ce qui ne permet pas de connaître ni d'apprécier l'évolution du taux de pression à l'entrée des diplômes, sauf pour quelques formations, par exemple le master *Science politique* et le master *Relations internationales*.

L'accompagnement du parcours personnel des étudiants au sein du 2^e cycle et entre les cycles est présent en économie, mais peu en droit. Dans le domaine du droit, le passage entre le 1^{er} cycle et le 2^e cycle est orienté par un choix d'option, droit privé ou droit public. Dans la suite du cursus, on note l'absence de personnalisation et de spécialisation en M1 et un choix proposé uniquement en M2. Si cette organisation permet aux étudiants de retarder leur orientation, voire de la modifier sans avoir à suivre une procédure particulière (d'où l'absence de passerelles), elle ne montre pas de projet pédagogique d'orientation progressive pour les étudiants durant les deux années. Le comité souligne toutefois que quelques formations tentent réellement de mettre en place des dispositifs d'aide à la réorientation ou des rencontres régulières pour faire le point avec leurs étudiants (master *Droit du patrimoine*, master *Droit comparé*).

Dans les mentions en économie et en gestion, si les M1 sont largement mutualisés, les étudiants entrent dans une mention de master clairement identifiée dès le M1, à l'issue d'une orientation préalable par le biais du choix de parcours en L3 *Économie et gestion*. Toutefois, si les cinq parcours d'économie constituent une réelle offre d'orientation progressive, l'unique parcours de gestion ne remplit que partiellement ce rôle. Dans la suite du cursus, l'accompagnement vers le doctorat s'observe dans tous les domaines, mais essentiellement dans des

masters spécifiquement conçus pour permettre une poursuite d'études en doctorat (par exemple les masters Justice, procès et procédures, Analyse et politique économiques et Management).

Les taux de réussite sont très élevés dans la plupart des formations, mais peu de dispositifs d'accompagnement sont mis en place pour les étudiants en difficulté dans les autres formations relevant des disciplines juridiques. Les taux de réussite présentés dans les dossiers d'autoévaluation ont globalement augmenté en droit, notamment en master 1 à la suite de la mise en place, à partir de l'année 2021-2022, de la sélection à l'entrée du M1, entre le premier et le deuxième cycle (par exemple, dans le master *Droit notarial* où le taux de réussite est passé en M1 de 75-80 % à presque 100 % en 2021-2022). Cette augmentation des résultats est analysée par les équipes pédagogiques comme relevant uniquement de l'augmentation du niveau des étudiants à la suite d'une sélection plus drastique. Dans les autres disciplines, les taux de réussite en M1 et en M2 avoisinent également les 100 %, même s'il existe quelques rares exceptions (master *Monnaie, banque, finance, assurance* - MBFA qui a un taux de réussite d'environ 50 % durant les trois années de référence). En fait, il apparaît que les masters au sein desquels la réussite est moins élevée par rapport à la moyenne de l'université sont des masters faisant l'objet d'une moindre communication et au sein desquels les étudiants ont tendance à se réorienter (sans que les documents analysent les causes de ces réorientations). Par exemple, le master *Justice, procès et procédures* montre un taux de réussite de 100 % en M1, dû à une très bonne communication sur les débouchés et sur le contenu du master, générant une forte attractivité et de ce fait une sélection importante. En revanche, le master *Droit public*, parcours *Préparation aux carrières administratives* montre un taux de réussite en M1 d'environ 50 %, avec un nombre conséquent de réorientations.

Dans les disciplines juridiques, les dispositifs d'accompagnement sont quasiment inexistant au motif que les étudiants de l'université ont un haut niveau académique et n'ont pas besoin de tels accompagnements, alors qu'il existe bien des formations avec des taux de réussite faibles. En réalité, aucun suivi structurel à l'échelle de l'université n'a été mis en place pour réaliser une appréciation qualitative et quantitative de la réussite des étudiants par formation (même si certains responsables de formation sont en mesure d'indiquer le devenir des étudiants, comme dans les masters *Droit public* ou *Droit du patrimoine*). Dans les masters relevant des domaines non juridiques, la tendance s'inverse et les dispositifs d'accompagnement sont assez innovants (par exemple, le master *Économie de l'entreprise et des marchés* qui met en place deux entretiens par an avec un bilan de compétences acquises par l'étudiant).

Il est essentiel que l'établissement mette en place un suivi quantitatif et qualitatif de la réussite des étudiants, et s'appuie sur les dispositifs innovants de soutien dans certaines mentions de master pour qu'ils soient également mis en œuvre dans les formations où les taux de réussite sont faibles pour un master.

Les certifications sont diversement mises en place dans les formations et la politique de l'établissement concernant la question de la reconnaissance et de la valorisation des compétences acquises dans le cursus n'est guère visible. En matière d'acquisition et de valorisation des compétences numériques, il n'existe pas de certification PIX en droit et celle-ci est diversement présente dans les autres domaines : elle n'est pas proposée dans les masters *Économie de l'entreprise et des marchés*, MBFA, Analyse et politiques économiques, *Économie et management publics* mais elle est mise en place en master *Économie du droit* et en réflexion en master *Économétrie, statistiques*. Cette certification n'est pas non plus préparée dans le 1^{er} cycle où les anciennes préparations au C2I, qui était obligatoire pour les étudiants du 1^{er} cycle à l'U2PA, ont été élargies aux compétences numériques (mais sans certification).

La certification en langue(s) étrangère(s), quant à elle, est facultative. Certains masters proposent aux étudiants des certifications professionnelles, c'est le cas en économie et gestion, essentiellement en *Gestion des ressources humaines*, MBFA, *Économétrie, statistiques et Marketing*, vente. Le master *Économétrie, statistiques* demande l'obtention d'un bon score au TOEIC pour accéder en master 1 et le propose pour ceux qui ne l'auraient pas passé en troisième année de licence.

Concernant la reconnaissance des compétences acquises en dehors du cursus, certaines formations valorisent l'engagement étudiant par un bonus de points (masters *Droit comparé*, *Économie de l'entreprise et des marchés*, *Économie et management publics*), mais globalement les formations renvoient cette question à la politique de l'établissement qui n'a pas défini de cadrage sur ce point.

Les pratiques pédagogiques et les modalités d'enseignement ne sont pas diversifiées en M1, tout en étant plus innovantes en M2. Les formations sont organisées de manière très classique avec des cours magistraux et des travaux dirigés (TD) en M1, mais en M2, elles incluent des cours, des séminaires, des directions d'études et de recherche, et parfois une pédagogie plus interactive quand les cohortes sont plus réduites (par exemple en formation à la recherche). Les enseignements sont assurés en présentiel et se déroulent le plus souvent dans des salles physiques. Si les salles sont globalement bien équipées en outils numériques, les formations ne font pas référence à des espaces pédagogiques permettant une pédagogie interactive et innovante. En droit, l'enseignement se fait le plus souvent dans des amphithéâtres, mais en deuxième année de master, certains enseignements de praticiens ont lieu dans des cabinets d'avocat ou des entreprises (masters *Droit des affaires*, *Droit de la propriété intellectuelle*). En économie et en gestion, les équipes pédagogiques s'approprient les salles machines, il en est de même pour les formations en information-communication nécessitant des salles modulables (parcours *Journalisme*). Il est dommage que l'établissement ne se soit pas doté d'une structure et

de personnel (ingénieurs pédagogiques) d'appui au développement de la pédagogie innovante. La notion d'équipe pédagogique est d'ailleurs assez étrangère au pilotage de l'établissement où les départements disciplinaires sont au cœur de la construction et de l'évolution de l'offre, et destinataires à ce titre des demandes des responsables de formation. Enfin, alors que la lisibilité de son offre vis-à-vis du milieu socioprofessionnel est l'une de ses priorités, l'établissement n'a pas entamé la réflexion sur l'approche par compétences ni, de manière préalable à celle-ci, sur l'approche programme. Pourtant, certaines des formations de l'établissement, souvent ouvertes aux publics en alternance, ont entamé voire sont avancées dans cette réflexion. Avec l'aide d'un service d'appui dédié, elles pourraient constituer des ressources précieuses pour une démarche globale de l'établissement.

L'adossement des formations du 2^e cycle à la recherche

L'adossement à la recherche du 2^e cycle est un point fort de l'offre de formation et facilite la poursuite en doctorat. Toutes les formations sont encadrées par des enseignants-chercheurs et rattachées à des unités de recherche, ces derniers constituant autour de 60 % des intervenants des différents masters et assumant plus de la moitié des heures d'enseignement (avec une présence forte en 1^{re} année, et une part plus grande des professionnels en seconde). La formation à et par la recherche est particulièrement affirmée dans quasiment tous les diplômes qui exigent la rédaction d'un mémoire de recherche et sont en lien avec l'école doctorale pour échanger sur les possibles poursuites d'études. Des séminaires de méthodologie de la recherche et du mémoire, des formations à la recherche documentaire, des tutorats de doctorants sont organisés dans plusieurs diplômes (master Justice, procès et procédures, master Droit pénal et sciences criminelles, master Gestion des ressources humaines). Certains laboratoires, comme le Laboratoire de Recherche en sciences de gestion et du management de l'université Paris 2 Panthéon-Assas (LARGEPA), permettent aux étudiants de présenter l'état d'avancement de leurs travaux (comme en master Management) ; d'autres comme l'Institut de recherche en propriété intellectuelle les associent à certains travaux de recherche (pour le master Droit de la propriété intellectuelle).

La sensibilisation à l'intégrité scientifique et à la déontologie se fait de manière très hétéroclite en fonction des formations. Globalement l'ensemble des formations du deuxième cycle proposent une initiation ou une sensibilisation à l'intégrité scientifique, les règles éthiques et déontologiques étant transmises en méthodologie de la recherche. La sensibilisation à ces questions peut s'opérer au travers de recherches, de travaux réflexifs, d'interventions de doctorants, des enseignements, des parcours menant vers les études doctorales, des séminaires d'initiation ou de formation à la recherche, la méthodologie de rédaction de rapport et du mémoire de recherche. L'université met aussi à disposition des outils relatifs à la prévention du plagiat. Le master Économétrie, statistique offre en particulier un cours obligatoire d'éthique (12 heures en M1).

S'agissant de la recherche documentaire, les étudiants ne bénéficient pas de formation spécifique en master, qu'ils ont parfois suivie en licence à la bibliothèque universitaire. Tous les étudiants ont accès à la bibliothèque universitaire et à ses ressources numériques. Certaines formations en droit disposent de salles de documentation spécifiques et spécialisées (salle de droit public, salle de droit privé, bibliothèque du centre de droit européen) qui permettent également un continuum master-doctorat. Les masters Droit des collectivités territoriales, Science politique et Droit comparé précisent que leurs étudiants mobilisent les ressources de l'Institut Cujas.

La professionnalisation des formations du 2^e cycle

De nombreux masters présentent des aspects variés et classiques de professionnalisation, notamment par l'exigence d'un stage et la participation de professionnels à des séminaires, des ateliers CV et des entretiens (comme le master MBFA). Cette dynamique est particulièrement visible pour des diplômes ancrés dans certains métiers du droit (notariat, immobilier, avocature, magistrature), pour lesquels des partenariats solides avec des institutions nationales (juridictions judiciaires et administratives, ordres professionnels, etc.) sont noués (par exemple, master Droit pénal et sciences criminelles, master Justice, procès et procédures, master Droit notarial, master Droit de l'immobilier).

Les formations en économie et gestion consultent régulièrement les professionnels enseignants et les anciens étudiants pour faire évoluer les maquettes en fonction des évolutions des secteurs d'activité, et elles bénéficient d'un réseau solide de grandes entreprises. Dans le master Économétrie, statistiques par exemple, AXA, BNP Paribas, Natixis, Société Générale, Crédit Agricole, Groupama ou Safran recrutent des étudiants du master pour des contrats d'apprentissage puis en tant que salariés, et l'équipe pédagogique intègre 21 professionnels qui assurent 25 % environ des heures étudiant. Globalement, on relève qu'en économie et en gestion, les étudiants bénéficient d'un accompagnement pour se préparer aux entretiens d'embauche et à l'écriture d'un CV (et, le cas échéant, pour la création de start-up), d'une expérience professionnelle obligatoire conséquente (par exemple 30 semaines en M1, 38 en M2), de projets tutorés pour les étudiants qui ne sont pas en apprentissage, et parfois d'un soutien aux projets de création de start-up et d'entreprise.

Le développement de l'apprentissage et de la formation continue est inégal dans les formations, alors qu'il est inscrit dans la stratégie de l'établissement. Cet axe est pleinement intégré par la gestion, mais reste encore minoritaire dans les disciplines juridiques qui présentent le plus grand nombre de formations. Ainsi, si la formation par alternance est encore embryonnaire en droit, à quelques exceptions notables comme les masters Droit des affaires et Droit de l'immobilier, elle est beaucoup plus développée dans les autres domaines : master Information, communication, master Économie et management publics, master Économétrie, statistiques, master Économie de l'entreprise et des marchés, master MBFA. Les masters en gestion sont tous ouverts en alternance et sont de facto professionnalisants par la place importante qu'y prend l'apprentissage.

L'établissement ne présente pas de politique ni d'outil de mesure et de suivi du devenir des étudiants, qui sont ainsi laissés à l'initiative désordonnée et limitée des responsables de formations, avec leurs ressources propres. Ainsi, on note globalement l'absence d'analyse formalisée de la qualité du devenir des étudiants. Le comité relève toutefois un suivi particulier dans le master Droit social, avec un personnel dédié.

Au regard de la configuration de l'accès aux métiers du droit et de la justice, qui suppose un concours ou un examen consécutif à une préparation, certains masters constituent, par nature, une transition et une préparation à ces procédures d'accès dont l'efficacité devrait alors être évaluée. D'autres formations proposent une intégration plus directe dans les entreprises ou les institutions publiques (masters Droit social, Droit des affaires, Droit public), sans que là non plus des données chiffrées puissent être fournies. En l'absence de données fiables et comparables sur l'insertion professionnelle, le comité ne peut évaluer réellement la qualité de cette insertion (insertion professionnelle directe, réussite aux examens et concours, poursuite d'études en 3^e cycle). Il en est réduit à ne s'appuyer que sur les déclarations de plusieurs panels lors des auditions qui affirment que l'insertion est proche de 100 %, sans autre forme de précision, ce qui ne peut suffire en matière d'évaluation des formations et de pilotage par l'établissement.

L'internationalisation des formations du 2^e cycle

Si l'internationalisation est présentée comme un axe stratégique de l'établissement, elle est plutôt le résultat des initiatives des responsables de formations, son cadrage et son pilotage dans les formations n'étant guère visibles. Certains diplômes présentent par nature une ouverture internationale. Il en est ainsi des masters Droit des affaires franco-asiatiques, Droit comparé, Droit international, Management et commerce international. Une offre spécifique est proposée dans le master Droit. Une autre forme d'internationalisation est proposée dans le master Juriste européen qui est un programme triplomant à l'issue duquel, après cinq années de formation, les étudiants français obtiennent les diplômes de trois universités parmi les suivants : master Juriste européen de l'université Paris-Panthéon-Assas ; Master of Laws (LL.M.) Europäisches Recht und Rechtsvergleich de la Humboldt-Universität zu Berlin ; Master of Laws (LL.M.) de King's College London ou Laurea Magistrale in giurisprudenza de l'université de Rome ou Master of Laws de l'université d'Amsterdam ou LL.M. de l'université catholique portugaise ou LL.M. de l'université d'Athènes. Ce programme repose sur un principe d'équivalence et interroge la pertinence de délivrer un diplôme français de master dont la totalité des enseignements est délivrée à l'étranger sans aucun contrôle ni évaluation par l'U2PA des contenus. Les autres diplômes, plus nationaux, n'envisagent l'ouverture internationale qu'au regard de certains cours, souvent sans que soient organisées ou accompagnées, au sein des mentions, des mobilités entrantes ou sortantes. Les cours d'anglais sont quant à eux obligatoires et d'un volume horaire raisonnable, mais les certifications en langues étrangères sont très peu préparées.

Il est rarement fait référence à des mobilités d'enseignants-chercheurs, qui s'inscriraient dans une politique de mention du 2^e cycle. Des professeurs étrangers de droit sont invités par l'établissement sans que cette pratique soit véritablement coordonnée avec le soutien d'une politique internationale visible. Des supports d'invitation sont offerts au sein des départements et peuvent être préemptés par des invitants en faveur du 2^e cycle sans que l'on sache exactement la procédure suivie dans ce cadre. Cette pratique est faible en économie, avec en général quelques invitations de professeurs invités par les collègues, en dehors du master Économie et management publics qui développe une collaboration spécifique avec l'université de Montréal. Les masters en gestion bénéficient, pour leur part, d'un nombre relativement important de professeurs invités, qui, avec les voyages d'études, constituent la part importante de l'internationalisation de ces formations.

De manière générale et plus précisément en gestion, l'internationalisation, alors qu'elle est une priorité de l'établissement, est freinée par le développement massif de l'apprentissage. Les mobilités entrantes sont faibles et les mobilités sortantes, générées par le statut d'apprenti.

Le pilotage et l'amélioration continue des formations du 2^e cycle

Le pilotage institutionnel et l'amélioration continue des formations du 2^e cycle sont déficients. Les auditions ont montré qu'une partie des responsables de master ignorent les enjeux de la démarche d'évaluation et les critères d'accréditation, et qu'ils n'ont pas été réellement impliqués (ou qu'ils ne se sont pas impliqués) durant la préparation de l'autoévaluation des formations. Spécialement en droit, le pilotage des mentions par un

responsable de mention assurant une coordination des parcours et d'une équipe pédagogique est absent. Cette carence s'explique notamment par la structure de l'offre de formation qui est toujours envisagée en L-M1/M2 (4 +1). Seuls les M2 sont véritablement pilotés par les responsables de formation, mais ce pilotage pédagogique n'inclut pas la maîtrise de la soutenabilité administrative et financière, dont la responsabilité est renvoyée à l'établissement. Les maquettes sont inégales en volume horaire, ce qui démontre qu'il n'existe pas de cadrage horaire. Surtout, l'ensemble des dossiers d'autoévaluation montrent que la construction de l'offre de formation dépend des initiatives des responsables de formation qui proposent leur projet aux départements disciplinaires avant transmission aux instances compétentes. Ce processus de décision ascendant ne permet pas à la direction de l'université d'impulser une véritable politique de formation à l'échelle du 2^e cycle de l'établissement. Il n'existe par exemple aucun cadrage, pour les formations du 2^e cycle, sur les volumes horaires des formations qui sont traités inégalement, sur les questions sociétales prégnantes telles les transitions environnementales, sur la valorisation de l'engagement étudiant, sur les conseils de perfectionnement, sur l'aide à la réussite, et sur le suivi des parcours des étudiants ou sur la mobilité. Il n'existe pas de soutien institutionnel à la pédagogie et à l'innovation. Les enseignants-chercheurs ne bénéficient pas d'information sur les outils pédagogiques innovants ni de formation sur ceux-ci, et ils ne peuvent pas s'appuyer sur des ingénieurs pédagogiques. On note par exception des formations à la pédagogie dans le master MBFA et le master Économétrie, statistiques. En droit, la compréhension du soutien pédagogique se résume à l'encadrement des jeunes collègues pour devenir maître de conférences ou préparer le concours d'agrégation. Le rôle de la gouvernance dans le pilotage des formations du 2^e cycle est ainsi questionné.

L'établissement n'a pas impulsé la mise en place de conseils de perfectionnement et ne présente pas d'instrument précis d'évaluation des formations par les étudiants, qui ne participent pas au pilotage des formations. Globalement en droit, les formations sont dépourvues d'un conseil de perfectionnement, mais recourent toutes à des échanges informels avec des professionnels ou des étudiants. Certains organes alternatifs existent aussi parfois (un «conseil de gouvernance» dans certains parcours en master Droit des affaires), sans toutefois réunir tous les publics visés dans une instance unique (enseignants-chercheurs, étudiants, professionnels, personnels administratifs). Font figure d'exception les masters Droit comparé, Droit des collectivités territoriales et Droit du numérique, sensibles à la nécessité de réunir tous les acteurs pour améliorer la formation. Les formations du 2^e cycle en économie et en gestion ont institutionnalisé, pour la plupart, ces conseils via leurs départements ou directement au sein de la mention (par exemple les masters Marketing, vente, Gestion des ressources humaines, Économie de l'entreprise et des marchés). Lorsqu'ils existent, ces conseils se réunissent généralement une à deux fois par an et sont mis en place soit à l'échelle de la composante, soit à l'échelle de la mention, parfois à l'échelle du parcours (quand les parcours ne dialoguent pas entre eux). Toutes les formations mentionnent une évaluation des enseignements par le biais d'un questionnaire, sans préciser comment les résultats sont pris en compte (ni même s'ils le sont), et certaines précisent que le très faible taux de réponse le rend inexploitable (master Information, communication).

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation riche, diversifiée, pluridisciplinaire ;
- Une offre de formation professionnalisante avec un développement fort de l'alternance dans le domaine de l'économie-gestion et une forte intégration dans les milieux institutionnels et économiques dans le domaine du droit ;
- Une offre de formation internationale significative ;
- Un très bon adossement à la recherche de l'offre de formation ;
- Un taux de réussite élevé dans la majorité des formations ;
- Des espaces d'enseignements modernes et bien équipés en multimédias.

Points faibles

- Un manque de visibilité du cadrage institutionnel et du rôle de la gouvernance pour le 2^e cycle ;
- Un manque de cohérence et de complémentarité de certaines mentions dans le domaine du droit ;
- Un manque de visibilité et de clarté du continuum licence-master et M1-M2 dans le domaine du droit ;

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de pilotage des mentions par des responsables dédiés, celui-ci étant renvoyé aux services centraux sans que ceux-ci l'assurent dans les faits ;
- Une absence de cadrage et de dispositif de soutien à la pédagogie innovante et au déploiement par les équipes de l'approche par compétences ;
- Peu de certifications des compétences numériques et linguistiques proposées.

Recommandations

- Revoir l'architecture de certaines mentions pour assurer une meilleure cohérence et complémentarité en leur sein et entre elles.
- Assurer un continuum M1-M2 dans le domaine du droit pour assurer la visibilité des parcours de formation et la spécialisation progressive des étudiants.
- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit mesurer et suivre, et être en mesure d'en fournir les résultats aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'amélioration continue en généralisant la procédure d'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants et en mettant en place des conseils de perfectionnement qui prennent en compte les résultats de cette dernière.
- Mettre en place un cadrage institutionnel et définir le rôle de la vice-présidence en charge de la formation au regard des départements, ainsi que des responsabilités de mention pour améliorer le pilotage des formations.
- Mettre en place un dispositif de soutien à la pédagogie innovante et au déploiement par les équipes de l'approche par compétence à partir d'un cadrage de l'établissement et en s'appuyant sur les formations les plus avancées dans ces domaines.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à plusieurs critères d'accréditation défaillants dans une proportion importante des formations du cycle :

- La qualité du recrutement dans les formations, de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle ne peut être évaluée dans le 2^e cycle dès lors que l'établissement n'a pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Le processus d'amélioration continue n'est pas mis en œuvre au niveau du 2^e cycle en l'absence d'une évaluation réelle des enseignements par les étudiants (coordonnée par l'établissement et utile aux équipes pédagogiques) et de conseils de perfectionnement.

Points d'attention sur les formations

Les formations suivantes présentent des points d'attention dans leur évaluation, car un ou plusieurs critères d'accréditation sont défaillants. La mise en point d'attention est également motivée dans le rapport de chaque formation concernée.

Domaine Droit, économie, gestion :

- master *Droit* (absence d'une grande partie des données correspondant aux critères d'accréditation ; absence d'un continuum entre le M1 et le M2 pour plusieurs parcours ; absence d'une structure et d'un cadre articulant les différents parcours et les modes de recrutement des étudiants dans ces parcours notamment en M2)
- master *Droit des affaires franco-asiatiques* (absence d'un positionnement clair de ce diplôme vis-à-vis de plusieurs mentions de master de l'établissement ; absence de la plupart des éléments quantitatifs comme qualitatifs permettant d'analyser et d'améliorer le recrutement et l'insertion professionnelle des étudiants)
- master *Économie du droit* (manque de cohérence du master au regard de plusieurs mentions de master de l'établissement dans le même domaine ; problème de recrutement au niveau de la taille et de la qualité du vivier)
- master *Juriste européen* (absence d'éléments attestant du respect des critères d'accréditation pour la délivrance de ce diplôme particulièrement au niveau de l'insertion professionnelle des étudiants et du suivi du contenu de la formation délivrée par des universités étrangères et qui échappe à l'équipe pédagogique du master)

Domaine Sciences humaines et sociales :

- master *Information, communication* (l'absence des données nécessaires à l'évaluation tout comme le manque de pertinence et d'analyse des quelques données fournies ne permettent ni d'attester du respect des critères d'accréditation ni de comprendre comment la formation s'insère au sein de l'architecture de l'offre de formation actuelle et de celle du projet de grand établissement).

Rapports des formations

MASTER ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Analyse et politique économiques comprend un seul parcours intitulé Sciences économiques. La formation comprend entre cinq et huit inscrits administratifs. C'est une formation récente créée en 2019.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master s'insère de manière cohérente et en complémentarité avec l'offre de formation délivrée au sein de l'établissement. Le master Analyse et politique économiques s'inscrit dans la continuité de la licence Économie et gestion parcours Analyse économique. Aux côtés des masters à visée majoritairement professionnelle en économie, il est le seul master de l'université orienté principalement vers la recherche en économie, le but étant d'obtenir un flux interne de doctorants. La formation est proposée en alternance en deuxième année. La formation mutualise plusieurs enseignements et s'insère dans une réflexion collégiale au niveau de l'offre de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Les partenariats académiques restent limités. Il s'agit notamment de partenariats ponctuels avec des laboratoires. L'ouverture disciplinaire est assurée via des cours en mathématiques, informatique et économie du droit. Une réflexion est en cours pour intégrer des cours d'analyse qualitative des politiques publiques apportant la dimension pluridisciplinaire et interdisciplinaire. L'intégration d'une réponse aux enjeux de développement durable est progressive. À la rentrée 2023, un cours Energy economics environment and policy est prévu ainsi que l'intégration de ces thématiques dans des cours existants.

La formation développe peu son ouverture à l'international. Aucun partenariat n'est mis en place et il n'y a pas de mobilité sortante. De façon générale, la mobilité entrante ou sortante n'est pas favorisée et n'est pas une priorité. Elle est rendue difficile par le rythme de l'alternance en 2^e année du master. Cependant, des cours sont proposés en anglais, ce qui permet aux étudiants étrangers présents au sein de l'U2PA de les suivre à l'occasion de programmes d'échanges.

L'adossement à la recherche est une priorité de la formation. La formation est assurée en grande majorité par des enseignants-chercheurs des deux laboratoires d'économie de l'université, le Centre de recherche en économie et droit et le Laboratoire d'économie mathématique et de microéconomie appliquée. Le master a pour finalité première la formation à la recherche. Le principal débouché est le doctorat en sciences économiques. Le master s'adresse aussi à un public qui ne se destine pas forcément à une carrière académique, mais aux services de recherche des entreprises et des administrations publiques. Un volume important de cours est consacré à la formation à et par la recherche (80 h soit environ 10 % de la formation), intégrant les questions de déontologie et d'intégrité scientifiques. Sur les deux premières promotions composées de six et quatre diplômés, quatre d'entre eux ont obtenu une bourse doctorale (deux au sein de l'université et deux en externe). Les étudiants sont régulièrement accueillis dans des laboratoires d'économie de l'université soit en stage soit en alternance puis en doctorat.

La formation entretient des relations avec le monde socio-économique, notamment grâce à l'ouverture de la deuxième année (M2) en alternance. L'apprentissage, par les échanges avec les acteurs socio-économiques (entreprises privées et institutions publiques), a contribué à faire évoluer la maquette. Ces acteurs sont consultés régulièrement, notamment lors des soutenances. Les étudiants profitent également des interventions de trois professionnels extérieurs en M2. La préparation à l'insertion professionnelle est assurée par l'ouverture de la formation à l'alternance et par des modules d'initiation à la recherche et des séminaires de recherche pour les étudiants qui se destinent à une carrière académique. L'initiation à l'entrepreneuriat n'est pas prévue. Quarante semaines d'expérience professionnelle sont obligatoires (stage et alternance compris) pour 10 crédits ECTS.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation rencontre des difficultés pour la mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Le référentiel de compétences a bien été défini avec le Centre de formation des apprentis (CFA), néanmoins il ressort la difficulté de mise en œuvre de l'apprentissage sur deux ans puisqu'il y a des cours mutualisés, notamment en première année, et que la formation souffre d'un manque d'accompagnement administratif spécifique. L'acquisition des compétences numériques se base sur les compétences et la culture numérique personnelles des étudiants acquises en autonomie durant la rédaction de divers projets ou mémoires.

La formation présente des méthodes pédagogiques conventionnelles, avec beaucoup de cours magistraux (CM) et seulement quelques travaux dirigés (TD) sur machine. Ce choix est dû à l'orientation vers la recherche. Aucun module à distance n'est prévu. Cependant, la formation évalue positivement son degré d'avancement concernant les pratiques pédagogiques, ce qui interroge au regard de la faible diversité des méthodes pédagogiques.

L'acquisition des compétences linguistiques est réelle, mais répond uniquement aux débouchés dans le secteur académique ce qui réduit l'ouverture à l'international de la formation. Le comité relève que des cours disciplinaires sont dispensés en anglais (166 h sur un total de 900 h) et certains projets sont présentés en anglais. Aucune certification en langue étrangère n'est envisagée. Des étudiants Erasmus peuvent choisir des cours de la formation dispensés en anglais.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés à l'alternance. L'alternance est proposée en deuxième année et est encouragée. L'accueil de publics en formation continue (FC) est rendu difficile par le niveau de technicité exigé et n'est pas une priorité. La principale finalité de la formation étant le doctorat, cela ne correspond pas aux objectifs de la FC. La formation dénombre six étudiants en contrat d'apprentissage sur sept inscrits en M2 en 2020-2021 et quatre contrats d'apprentissage sur six inscrits dans la formation en 2021-2022.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le master Analyse et politique économiques souffre d'un manque de notoriété. La formation étant de création récente, le réseau d'alumni n'existe pas encore et aucune stratégie de communication n'est mise en place. Le nombre des candidatures oscille entre 100 et 200, le nombre d'étudiants admis varie entre cinq et huit, sans que soient analysées les raisons de ce faible taux d'inscription. Le nombre de candidats internes à l'établissement n'est pas connu.

La formation étant sélective, elle est organisée en groupe restreint et bénéficie d'un taux faible d'échec. L'organisation de la formation et les effectifs réduits permettent un accompagnement personnalisé des étudiants. Sept étudiants sur sept inscrits ont obtenu leur diplôme en 2021 et quatre sur six en 2022. Aucun étudiant n'a abandonné au cours de la deuxième année. En 2021-2022, deux étudiants ont arrêté au cours de la première année pour des raisons personnelles. Les étudiants ont été aidés dans leur démarche de réorientation par l'équipe pédagogique.

Le suivi individualisé des étudiants permet à l'équipe pédagogique de connaître le devenir de chacun de ses étudiants. Il est important de souligner que l'équipe pédagogique a réalisé un véritable effort d'analyse qualitative de la réussite et des échecs de ses étudiants. Le suivi individualisé et l'aide à la réorientation proposés sont un des atouts de la formation à l'échelle de l'université. Des enquêtes de satisfaction n'ont pas encore été mises en place. Cependant, l'effectif réduit permet l'analyse de l'insertion professionnelle sans passer par ces méthodes. Il est, toutefois, envisagé de mettre en place des enquêtes dans les années à venir. La formation répond à ses objectifs en matière d'insertion professionnelle, puisque tous les étudiants souhaitant poursuivre en doctorat ont obtenu un financement. Les autres ont soit trouvé un emploi à la suite de leur alternance, soit poursuivi dans un autre master ou encore font un stage à l'étranger. Le dossier ne fait pas mention du type d'emplois occupés, mais affirme qu'ils sont en adéquation avec le niveau de formation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation bénéficie d'une équipe pédagogique suffisante et investie. Le master a une capacité d'accueil maximale de 12 étudiants par année du cycle. Au total 23 enseignants permanents interviennent au sein de la formation et deux directeurs pilotent conjointement le master. La formation ne bénéficie pas de soutien administratif spécifique, ce qui représente un frein à la construction d'indicateurs.

Le processus d'évaluation interne de la formation par les étudiants est informel par le biais de simples échanges entre étudiants, enseignants et représentants des entreprises. Ces échanges ont toutefois permis de faire évoluer la maquette par l'ajout d'un cours orienté vers des problématiques environnementales. Un conseil de perfectionnement est annoncé comme devant être mis en place prochainement.

Conclusion

Points forts

- Une formation complémentaire aux masters à orientation professionnelle de l'université ;
- De nombreuses poursuites d'études en doctorat en sciences économiques en cohérence avec les objectifs de la formation ;
- Un fort adossement de la formation à la recherche.

Points faibles

- De faibles effectifs ;
- Un manque d'analyse formelle concernant les poursuites d'études, l'insertion professionnelle, et l'attractivité ;
- L'absence d'un conseil de perfectionnement, qui est une obligation réglementaire.

Recommandations

- Mettre en place une stratégie de communication adaptée pour améliorer l'attractivité de la formation, par exemple notamment en renforçant le soutien administratif.
- Anticiper une analyse formelle des chiffres de l'attractivité, de la réussite et de l'insertion à partir de données que l'établissement doit fournir à l'équipe pédagogique.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement pour analyser à la fois les profils des étudiants et le devenir des diplômés grâce à des indicateurs de suivi élaborés par un personnel administratif dédié.

MASTER DROIT

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Droit est une mention regroupant d'après le dossier fourni, le parcours *Droits français et européen* et un ensemble de parcours internationaux (sept au total), dont la plupart ne comportent pas de première année (M1) et, dont certains reposent sur des conventions de doubles diplômes exclusivement réservés à des étudiants internationaux. Le seul parcours pour lequel des données sont fournies dans les documents d'autoévaluation est le parcours *Droits français et européen*. Pour une capacité d'accueil de 15 places, celui-ci accueille sept inscrits en 2021-2022 (en raison de la Covid, car la moitié des places sont destinées à des étudiants chinois).

Le dossier ne fournit quasiment aucune donnée sur les sept autres parcours internationaux rattachés à la mention en 2021 sous la bannière *Droits français et étrangers*, dont les maquettes sont différentes pour chacun, sur un ou deux ans en fonction des différents partenariats et sont globalement peu lisibles et insuffisamment renseignées particulièrement pour l'année renvoyée sans autre forme de précision aux choix pédagogiques des universités partenaires : (1) parcours en deuxième année (M2) *Droits français et anglais* avec le King's College ; (2) parcours en M2 *Droit français et Common Law* avec l'University College (Dublin) ; (3) parcours en M2 *Droits français et espagnol*, avec l'Université Autonome de Barcelone ; (4) parcours en M2 *Droits sud-américains* avec l'*Universidad del Rosario* en Colombie ; (5) parcours de M1 et M2 *Droit français et suisse* (avec l'Université de Fribourg) ; (6) parcours de M1 et M2 de *Droit français et italien* avec l'Université de Sapienza de Rome ou de l'université de Padoue qui donne en réalité accès à d'autres mentions de master ; (7) le parcours de M2 *Droit du patrimoine vietnamo-français*. L'évaluation de ces parcours — et par conséquent de l'ensemble de la mention — n'est donc pas matériellement possible.

Par ailleurs, depuis 2022-2023, trois autres parcours ont été rattachés à cette mention : d'une part, deux parcours de M2 *Droit et métiers de la justice* et *Droit et métiers de l'entreprise*, adossés à un M1 de droit privé général devant ouvrir en 2023-2024 et, d'autre part, un parcours de M2 *Protection de l'enfance*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Du fait du caractère composite de parcours non articulés (qui ne partagent que l'objectif d'internationalisation), l'adéquation globale de cette mention éclectique avec la stratégie de formation de l'établissement est particulièrement peu visible. Le document d'auto-évaluation ne porte que sur le seul parcours de M2 *Droits français et européen* rattaché à cette mention en mai 2021 sans aucune référence aux autres parcours portés par la mention. Il est uniquement indiqué que cette mention a vocation à accueillir les cursus particuliers qui ne peuvent se rattacher aux autres mentions, notamment, récemment, les parcours internationaux qui ne comportent que la première année de master (pour une seconde année dans une université partenaire).

Si le master Droit regroupait, avec un tronc commun de M1, uniquement les parcours internationaux, l'offre de formation serait cohérente pédagogiquement et conforme aux ambitions internationales de l'établissement. Mais, nuisant à sa cohérence, cette mention supporte un M1 juridique généraliste orienté vers le droit privé et deux autres parcours de M2 (*Droit et métiers de la justice*, *Droit et métiers de l'entreprise*) et vise aussi un dispositif de formation continue des cadres territoriaux de protection de l'enfance (M2 *Protection de l'enfance*) prévu pour 2023-2024. Même si ces parcours, postérieurs à la période de référence de l'autoévaluation ne sont pas évaluables, la cohérence de ce rattachement avec la spécificité des autres parcours existants (très internationaux) interroge.

On peut également s'interroger sur la cohérence des parcours portés par cette mention par rapport à l'architecture globale des formations de l'établissement. Ainsi, on ne comprend pas l'existence à côté de ce master, d'une mention *Droit des affaires franco-asiatiques*, même si celle-ci est délivrée sur une antenne délocalisée (car c'est également le cas d'un des parcours de cette mention *Droit* : M2 *Droit du patrimoine vietnamo-français*, délocalisé au Vietnam à l'université d'Hô Chi Minh-Ville). De même, on ne perçoit pas l'articulation avec des mentions comme *Droit comparé* ou *Juriste européen*.

Si la valeur ajoutée de ces parcours *Droits français et étrangers* et *Droits français et européen* est indéniable, particulièrement dans les relations développées par l'U2PA avec ses partenaires internationaux et en raison de leur caractère pluridisciplinaire, en droit privé comme en droit public, la structuration de cette offre doit être revue.

Enfin, le dossier n'explique pas comment le parcours *Droits français et européen* accueille, en dehors de tout cadre légal identifiable, exclusivement des étudiants internationaux, et ce directement au niveau d'un M2, sans possibilité d'inscription préalable dans un M1 relevant du même parcours, en contradiction avec la réglementation.

Le master Droit est ouvert à l'international, en cohérence avec les priorités définies par l'établissement. La vocation de la mention est résolument internationale. Le parcours de M2 *Droits français et européen* vise à accueillir des étudiants internationaux issus notamment des diplômes supérieurs d'université (DESUP) de l'établissement. La vocation du parcours de M2 *Droits français et étrangers* est de porter certaines conventions de doubles diplômes avec des partenaires prestigieux.

Pour le M2 *Droits français et européen*, la moitié des effectifs sont, en période normale (hors Covid), composés d'étudiants chinois dans le cadre d'une convention avec la Chine (11 des 15 étudiants en 2019-2020). Il est fait état d'une mobilité sortante alors même que ce parcours n'est pas accessible aux étudiants français. Il n'est pas précisé l'accompagnement, y compris le soutien financier, apporté aux étudiants internationaux.

Il est difficile d'évaluer si le master Droit est effectivement adossé à la recherche. Il est fait uniquement état de l'intervention de 11 enseignants-chercheurs pour 205 heures de formation dans le M2 *Droits français et européen*. Les étudiants de ce parcours peuvent faire un mémoire de recherche, ce qu'ils font très majoritairement et compléter le mémoire par un stage. Aucune autre donnée n'est fournie pour les autres parcours, représentant un volume de 1 500 heures. Il n'est pas fait état d'un réel dispositif spécifique d'accompagnement et de formation par la recherche des étudiants, hormis 10 heures dans le parcours de M2 *Droits français et européen*.

Il est difficile d'évaluer la réalité des relations avec le monde social, économique et culturel, ainsi que l'intégration des éléments de professionnalisation. Alors que les parcours internationaux de la mention reposent sur des conventions avec des universités ou institutions partenaires, il n'est fait état d'aucun partenariat formalisé dans le document d'autoévaluation, sauf pour le M2 *Droits français et européen* s'agissant de la Chine. Ces documents indiquent qu'aucun professionnel n'intervient dans cette formation. La formation indique ne pas avoir pour objectif d'associer des acteurs économiques, sociaux ou culturels à ses activités pédagogiques. Aucune donnée n'est fournie sur la prise en compte des besoins sociaux, économiques et culturels des territoires pour définir ses débouchés, sa finalité et ses contenus ni sur la part et la qualité de la préparation à l'insertion professionnelle.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Il est difficile d'apprécier si le master Droit met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Aucune indication n'est apportée par les documents transmis sur le point de savoir si ce master développe une approche reposant sur une approche programme et sur une approche par compétences (jugée « sans objet ») ou plus généralement sur les méthodes pédagogiques adoptées.

La formation n'apparaît pas développer ni diversifier ses pratiques pédagogiques. Il est simplement indiqué s'agissant du M2 *Droits français et européen* que ce parcours permet aux étudiants de maîtriser les fondamentaux dans les matières enseignées, d'apprendre à rédiger un mémoire ou un rapport, d'être aptes à la recherche et de maîtriser les méthodes et la langue juridique. Pourtant s'agissant d'un public composé exclusivement d'étudiants internationaux, on pourrait s'attendre à une adaptation des pratiques pédagogiques.

Il est difficile d'évaluer si les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. Alors que la plupart des parcours du master sont destinés aux étudiants internationaux, les documents transmis comprennent peu d'éléments sur l'adaptation des dispositifs. Aucune indication n'est donnée sur l'existence d'une formation en langue étrangère, voire française, pour ce public international. Il est néanmoins indiqué que les étudiants peuvent suivre des cours spécialisés de Français langue étrangère (32 heures), sans indication sur le nombre d'étudiants suivant effectivement ces cours. La formation à la langue anglaise ne figure pas dans l'ensemble des parcours de la mention. Il n'est pas indiqué si d'autres langues sont accessibles en option.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas spécifiquement adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Le dispositif de formation continue ou d'alternance ne semble concerner aucun parcours de la mention Droit, hormis le projet de parcours M2 Protection de l'enfance devant ouvrir en 2023.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation n'assure pas un suivi des flux des candidatures et des inscriptions permettant de mesurer et d'améliorer la connaissance et l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics, qui apparaît faible. D'une part, il n'est pas fait état de dispositifs d'information spécifique sur le master *Droit*. Pour le seul parcours de M2 Droits français et européen, la direction relève elle-même que la communication reste encore à valoriser. D'autre part, les documents transmis ne permettent pas non plus de déterminer si ce master mesure son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics.

À l'analyse des chiffres transmis, il est difficile d'évaluer l'attractivité réelle de la formation. Il est fait état, pour la seule année 2021-2022, de 516 candidatures pour une capacité d'accueil de 15 places, mais seulement sept étudiants effectivement inscrits. Hors période Covid, le M2 Droits français et européen donnerait également lieu à 15 à 25 candidatures d'étudiants chinois pour 10 places qui leur sont réservées. Dans les trois dernières années, en raison de la crise Covid, ce parcours n'a accueilli qu'un total de 28 étudiants (15 en 2019-2020 ; 6 en 2020-2021 et 7 en 2021-2022).

Aucune donnée n'est fournie sur le nombre d'étudiants inscrits dans les autres parcours de la mention.

Le suivi et l'analyse de la réussite des étudiants de la formation apparaissent très parcellaires. Aucune information statistique n'a été communiquée au sujet de l'évolution, pour l'ensemble de la mention, des taux de réussite ni aucune analyse de l'impact sur ceux-ci de ses dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études. Pour le seul M2 Droits français et européen, le taux moyen de réussite est de 85 % (six sur sept en 2021-2022).

La formation n'apparaît pas analyser suffisamment l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Les documents transmis n'analysent pas la qualité de l'insertion professionnelle ni la nature des poursuites d'études à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle. Pour le seul parcours de M2 Droits français et européen, il est indiqué, pour 2020-2021, que seuls trois des 21 diplômés ont répondu à une enquête. Le document mentionne des débouchés classiques (thèses, certificat d'aptitude à la profession d'avocat [CAPA], emploi dans des entreprises), mais ces indications ne sont pas adossées à des enquêtes ou informations statistiques fiables et documentées.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il est difficile d'évaluer si le master Droit dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les documents communiqués ne contiennent aucune information sur la politique en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités, ni s'il est tenu compte des besoins d'encadrement du master ou si cette politique contribue à dynamiser celle-ci. Il n'est pas fait mention d'une quelconque mobilité des enseignants-chercheurs, ni même d'un soutien, d'un accompagnement ou de formations au métier d'enseignant.

Pour le M2 Droits français et européen, il est simplement indiqué que la part des permanents est de 100 % et que seuls des enseignants-chercheurs (11) interviennent dans la formation (205 heures).

La formation ne bénéficie pas d'un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Aucune donnée n'est transmise sur l'organisation d'un processus d'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants. Pour le parcours de M2 Droits français et européen, il est indiqué que pour l'année 2021-2022, un seul étudiant (sur sept) a répondu aux questionnaires d'évaluation.

Aucun des parcours de la mention de master *Droit* ne dispose d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu.

Conclusion

Points forts

- Une ouverture indéniable à l'international des parcours internationaux de la mention *Droit* en partenariat avec de grandes universités européennes et mondiales ;
- L'ouverture récente de trois parcours de M2 de la mention *Droit*, deux M2 adossés à une année de M1 (*Droit et métiers de la justice*, *Droit et métiers de l'entreprise*) et un M2 uniquement ouvert à la formation

continu (*Protection de l'enfance*) permettant le développement en cours d'une identité propre et de la dimension professionnalisante du master.

Points faibles

- Un manque de lisibilité et de cohérence de la mention *Droit* en raison du caractère composite et non coordonné des parcours rattachés à cette mention avec d'une part des parcours internationaux de M2 et, d'autre part, de nouveaux parcours professionnalisants qui pourraient être rattachés à d'autres mentions ;
- Certains parcours de la mention réservés aux seuls étudiants internationaux sans cadre légal clair, et ce en dehors d'une convention de double diplôme ;
- Certains parcours de la mention non adossés au M1 de la même mention ;
- Une absence d'éléments précis sur l'apprentissage par et à la recherche ;
- Une absence d'intégration d'éléments de professionnalisation (autre que les stages) ou d'intervention de professionnels du droit dans ce master avec des équipes composées à 100 % d'enseignants-recherateurs titulaires ;
- Une qualité du recrutement dans la formation, de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle qui ne peut être évaluée dès lors qu'il n'y a pas de dispositif de mesure de ces critères ni par l'établissement ni par l'équipe pédagogique ;
- Un processus d'amélioration continue non mis en œuvre au niveau de l'établissement en l'absence d'une évaluation réelle des enseignements par les étudiants (coordonnée par l'établissement et utile aux équipes) et de conseils de perfectionnement ;
- Une absence d'adaptation des méthodes pédagogiques aux publics spécifiques de ces parcours internationaux de M2 ou de ces M2 professionnalisants.

Recommandations

- Améliorer la lisibilité de la mention *Droit* en regroupant d'une part l'ensemble des parcours internationaux de l'U2PA dans une mention spécifique indiquant clairement le caractère international de ces parcours et en l'adossant à un M1 et, d'autre part, en rattachant les trois nouveaux parcours à d'autres mentions de master pour clairement identifier leur objet (*Droit et métiers de la justice, Droit et métiers de l'entreprise, Protection de l'enfance*).
- Développer et rendre visible l'apprentissage par et à la recherche.
- Intégrer des professionnels du droit dans les parcours internationaux pour une meilleure expérience professionnelle et mieux mesurer l'insertion professionnelle.
- Créer des conseils de perfectionnement ou équivalent et des dispositifs d'évaluation des enseignements.
- Adapter et diversifier les méthodes pédagogiques aux publics (étudiants internationaux/professionnels de l'enfance) des parcours internationaux et professionnalisants.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- Une grande partie des critères d'accréditation ne sont pas renseignés ou défaillants comme la lisibilité de l'apprentissage à et par la recherche ou l'encadrement d'une expérience professionnelle pour l'ensemble des parcours ;
- Pas d'adossement systématique des parcours de M2 à un master 1 ;
- Les M2 *Droits français et étrangers/européens* sont réservés aux seuls étudiants internationaux sans précision du cadre réglementaire de la sélection.

MASTER DROIT COMPARÉ

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit comparé* ne comporte qu'un seul parcours (contre cinq relevés dans la précédente évaluation). On note toutefois une incohérence avec la maquette figurant dans le dossier qui indique encore l'existence de ces cinq parcours. C'est une formation consacrée au droit public comparé, qui comptait 49 inscriptions lors de l'année 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Une formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. La pluridisciplinarité n'est pas portée par les matières en elles-mêmes (un seul cours en droit comparé des affaires et pas de cours en histoire du droit). Néanmoins, les cours dispensés reposent sur une approche pluridisciplinaire : théorique, sociologique, historique et philosophique, ce qui est parfaitement cohérent avec l'ambition portée par la formation d'offrir aux étudiants une culture juridique de haut niveau. Il n'y a pas d'enseignement spécialement dédié aux enjeux du développement durable, mais une sensibilisation dans le séminaire *Théorie et méthodologie de la recherche comparative*, ainsi que des actions menées. La formation s'articule avec d'autres mentions du même cycle (*Droit des affaires, Droit international, Droit public*) et une mutualisation croissante de certains enseignements est envisagée pour l'avenir, témoignant de la complémentarité des parcours. Des relations très privilégiées ont été nouées avec le parcours *Droit comparé des affaires* se traduisant par des évènements communs, une collaboration des équipes pédagogiques, une concertation pour l'évolution des maquettes. Il existe des passerelles avec les autres formations de l'établissement, mais également avec d'autres établissements français et étrangers, permettant l'intégration en deuxième année (M2) d'étudiants venant d'autres mentions ou établissements.

La formation est ouverte à l'international en forte cohérence avec les priorités définies par l'établissement. Le master bénéficie d'accords internationaux diplômants permettant des échanges d'étudiants et une mobilité entre la première année (M1) et le M2. Ces accords concernent des universités allemande et américaine (La Sarre, Maurer Law Université dans l'Indiana) et d'autres sont à venir (UQAM au Canada, Université du Rosaire en Colombie). Des échanges ont lieu entre les équipes pédagogiques du master *Droit comparé* et les universités partenaires, de manière à proposer des parcours cohérents entre ces formations à l'étranger et le M2 *Droit comparé*. Cette ouverture internationale est appelée à encore se développer (nouveaux partenariats prévus). Le nombre de mobilités entrantes et sortantes est très probant, et l'accueil chaque année d'étudiants étrangers praticiens prouve son attractivité à l'international. Les étudiants ayant choisi une spécialisation en recherche sont incités à faire un séjour dans une bibliothèque à l'étranger et ceux ayant opté pour une spécialisation professionnelle à rechercher un stage à l'étranger. Il n'est pas fait mention d'un soutien financier particulier pour ces mobilités.

La formation bénéficie d'un excellent adossement à la recherche parfaitement cohérent avec la finalité de la formation. Des heures de formation méthodologique à la recherche sont dispensées en M1 et M2. Outre l'accès via l'espace numérique de travail (ENT) aux bases de données juridiques, les étudiants bénéficient d'une formation dispensée par l'équipe enseignante à l'utilisation de banques de données françaises et anglo-saxonnes et d'une formation à Zotero. Avec la rédaction d'un mémoire, encadré par un enseignant-chercheur, la formation prévoit aussi quatre séminaires au cours desquels les étudiants sont formés à la rédaction de travaux académiques et un cours sur la méthodologie de la recherche. Les étudiants bénéficient également d'une sensibilisation à l'intégrité scientifique et à la déontologie du chercheur. Le master est adossé au Centre de droit public comparé et les étudiants participent à l'organisation des manifestations de ce laboratoire (colloque international annuel, conférences-débats, table ronde). Ils ont accès aux ressources du Centre, à toutes les bibliothèques de l'établissement et à la bibliothèque Cujas. Les enseignants intervenant dans la formation sont tous des enseignants-chercheurs spécialistes de droit public, plus particulièrement des systèmes étrangers et de droit comparé, de Paris-Panthéon-Assas ou d'autres universités françaises et étrangères, avec des professeurs invités des États-Unis, d'Europe, d'Amérique du Sud et d'Afrique.

Le comité relève des relations solides avec le monde social, économique et culturel et une intégration croissante des éléments de professionnalisation. On note ainsi la prise en compte des besoins sociaux et économiques du territoire avec l'implication de partenaires prestigieux issus des hautes juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État, ministère de la Justice, Conseil constitutionnel). Ces partenaires assurent un lien entre pratique et théorie en proposant des sujets de mémoire et en accueillant des étudiants en stage. De nouvelles relations sont envisagées avec l'Assemblée nationale et le Sénat. Un parrainage a été mis en place pour l'année 2022-2023 et cette pratique fructueuse devrait être renouvelée. En revanche, il n'y a pas encore de professionnels intervenant dans la formation, et l'équipe pédagogique souhaite développer des relations avec les services juridiques d'entreprises internationales et de cabinets d'avocats internationaux. Les étudiants qui optent pour la voie professionnelle (neuf pour l'année 2021-2022) doivent réaliser un stage obligatoire d'au moins deux mois. Des terrains de stage sont offerts dans des institutions françaises et étrangères, montrant ainsi la reconnaissance de la valeur du diplôme par ces institutions. La dimension professionnalisante du diplôme semble prendre de l'importance ces dernières années et la recherche de nouveaux partenaires dans le secteur privé pourrait amener la formation à s'ouvrir à l'alternance.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation envisage la mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Les enseignements ne sont pas pour le moment structurés en blocs de connaissances et compétences. Il est regrettable que le dossier soit incomplet de ce point de vue et ne fasse pas apparaître la réflexion de l'équipe pédagogique sur le profil du diplômé, sur la définition d'un référentiel de compétences en lien avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et sur l'alignement pédagogique permettant l'évaluation de leur acquisition. L'engagement étudiant est pris en compte sous forme de points bonus (règle de l'établissement) et la formation valorise les compétences linguistiques acquises par les étudiants via des certifications reconnues (TOEIC, TOEFL).

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques. Une diversification des méthodes pédagogiques a été mise en place avec des classes inversées, méthode qui semble donner satisfaction. Des outils numériques sont utilisés, notamment pour la mise à disposition de ressources. Il y a une volonté marquée des responsables du master de développer les méthodes pédagogiques innovantes, en s'appuyant sur des objectifs explicités et le partage d'expériences. Tous les enseignements sont faits en présentiel, à l'exception d'une Google classroom pour la mise à disposition de ressources. Dans la perspective d'une ouverture à l'alternance, le recours à l'enseignement hybride, co-modal et asynchrone pourrait être intéressant, comme différents outils proposés par l'établissement (DEEP MEMORY et WOOLAP).

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. La maîtrise de l'anglais est un prérequis pour accéder à la formation. Des enseignements en langue anglaise sont également dispensés (36 heures en M1). La maîtrise d'autres langues comme l'allemand ou l'espagnol est souhaitée et l'équipe pédagogique sensibilise les étudiants à une bonne maîtrise des langues étrangères, nécessaire pour réaliser du droit comparé et effectuer des séjours de recherche ou stages à l'étranger. Vingt-cinq heures de cours sont dispensées en anglais et les professeurs invités interviennent dans cette langue. La formation accompagne les étudiants souhaitant partir à l'étranger, conjointement à la direction des affaires internationales de l'établissement, qui aide les étudiants à préparer leur projet de mobilité.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue. La formation n'étant pas ouverte à l'alternance, il n'y a ni contrat d'apprentissage ni contrat de professionnalisation. On ne relève pas non plus de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP) accordées. Cette piste n'est toutefois pas exclue par les responsables pour l'avenir.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation suit et analyse imparfairement les flux des candidatures. S'il n'est pas fait mention d'outils pour mieux connaître l'origine des étudiants, les différentes origines possibles sont présentées ainsi que les prérequis pour accéder au master, ce qui permet d'avoir une idée assez précise du profil des candidats. Toutefois, les données fournies indiquent une forte baisse des inscriptions en 2021-2022 (49 étudiants inscrits pour 151 l'année précédente) et quelques données contradictoires entre candidats et admis, sans qu'aucune analyse soit proposée.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Les taux de réussite oscillent entre 46 % et 66 % en M1 et entre 86 % et 100 % en M2 (avec un passage à la sélection de la 2^e à la 1^{re} année en cours de contrat), ce qui

constitue globalement de bons résultats, expliqués par le suivi et l'accompagnement des étudiants aussi bien par l'équipe pédagogique que par les doctorants du Centre de droit public comparé.

En l'état, il est difficile de dire si la formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. S'il est bien précisé qu'une étude sur le devenir des étudiants depuis la création du master est en cours, que l'insertion manifestement est forte aussi bien en cabinet d'avocats que dans la fonction publique et la recherche, en France et à l'étranger, les seuls chiffres fournis sont le pourcentage de réponse aux enquêtes d'insertion à 30 mois et le nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête. De très nombreuses données sont manquantes et aucune explication n'est fournie.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le nombre d'heures équivalent TD pour la formation est plutôt élevé (1 137 au total), dispensé par 21 enseignants et enseignants-chercheurs aussi bien titulaires que vacataires. Ces données chiffrées ne sont pas commentées, il est donc difficile de savoir si la politique de ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins d'encadrement de la formation. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique enseignent à l'étranger (Europe, États-Unis, Canada, Qatar entre autres) et chaque année deux à trois professeurs spécialistes dans leur domaine sont invités. On ne trouve aucune précision sur la répartition des compétences quant au pilotage de la formation entre l'établissement et la formation elle-même.

La formation définit un processus d'évaluation interne lui permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Un conseil de perfectionnement a été mis en place et se réunit annuellement pour définir les orientations pédagogiques du master, l'aménagement et le contenu des enseignements. Cette réunion est accompagnée d'autres échanges tout au long de l'année. Le conseil de perfectionnement a notamment permis d'aménager le calendrier pour faciliter les stages. On constate également qu'un nombre croissant d'étudiants répond aux questionnaires d'évaluation.

Conclusion

Points forts

- Une formation ouverte à l'international qui s'inscrit dans les axes stratégiques de l'établissement
- Des partenaires prestigieux ;
- Un excellent adossement à la recherche ;
- De très bons taux de réussite ;
- Une formation dynamique qui renouvelle ses méthodes pédagogiques ;
- Contrairement à d'autres mentions de l'établissement, la formation a pris l'initiative de mettre en place un conseil de perfectionnement.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une approche par compétences pas encore mise en œuvre.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Mettre en œuvre l'approche par compétences dans la prochaine maquette.

MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* se compose d'un tronc commun en première année (M1) qui donne accès à deux parcours en seconde année (M2) : *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* (DPLAI), présenté comme une voie vers la recherche et *Propriété industrielle* (PI), présenté comme une voie professionnelle. Crée en 2021, cette nouvelle mention consiste en une restructuration sur deux années du M2 *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* et de la spécialité *Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle* qui était rattachée à la mention de master *Droit privé*, avec laquelle cette nouvelle mention est encore largement mutualisée.

En 2021-2022, la mention accueille un total de 97 étudiants (contre 60 auparavant), dont huit étudiants internationaux.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Droit de la propriété intellectuelle* (DPI) est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et ses priorités. La création en 2021 de cette nouvelle mention de master dédiée à la propriété intellectuelle a permis de réunir en une seule formation l'ensemble des enseignants-chercheurs spécialistes dans ce champ en leur donnant une meilleure visibilité et en renforçant son attractivité nationale et internationale. La finalité professionnelle d'un des parcours a permis de renforcer les liens avec les professionnels du champ et l'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI). Cette mention, qui est en lien avec un domaine professionnel très porteur, se veut également en prise directe avec l'innovation, sous toutes ses formes. Le M1 comprend une offre de formation assez généraliste en droit privé. Tout en donnant de solides bases en droit privé général, il complète utilement le master *Droit privé* en permettant une spécialisation dès le M1 en droit de la propriété intellectuelle. Cette création renforce donc la cohérence de la carte de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Le master DPI apparaît très peu intégrer l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu, *a contrario* de la politique de l'établissement.

La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'U2PA. Ce master apparaît ouvert à l'international par le contenu de la formation (plusieurs enseignements de droit international et de droit européen), mais également en favorisant les mobilités entrantes (huit étudiants internationaux en 2021-2022, dont trois en M1) et sortantes de ses étudiants (cinq en 2021-2022). Dès le M1 les étudiants sont incités à diversifier leur parcours à l'étranger. En M2 *Propriété industrielle*, chaque promotion accueille entre deux et quatre étudiants internationaux. Environ un à deux étudiants par promotion candidatent pour un *master of law* (LLM) à l'étranger. Au cours des six dernières années, deux étudiants du M2 *Propriété industrielle* ont obtenu la prestigieuse bourse *Fulbright* (Berkeley et UCLA).

La formation apparaît, de manière générale, suffisamment adossée à la recherche même si cet adossement pourrait être renforcé pour le M2 *Propriété industrielle*. La mention de master s'appuie sur un corps d'enseignants-chercheurs appartenant en M1 quasi exclusivement à la section de droit privé. Le M2 DPLAI est présenté comme un master 2 « recherche » (bien que cette catégorie n'existe plus dans la réglementation), composé principalement d'universitaires spécialisés et fortement adossé à la recherche. En revanche, le M2 PI, présenté comme étant exclusivement professionnel, repose principalement sur une équipe de professionnels du secteur qui interviennent dans la formation depuis plusieurs années. S'agissant de la formation par et à la recherche, la mention de master s'appuie sur les liens étroits existant avec l'IRPI. Dès le M1, ce laboratoire de l'U2PA accueille les étudiants et les associe à certains de ses travaux. Il dispose par ailleurs d'un centre de documentation propre accessible aux étudiants pour leurs recherches. Si les étudiants du M2 DPLAI doivent rédiger un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant-chercheur, ils ne bénéficient pas d'ateliers méthodologiques de formation à la recherche. Toutefois, l'adossement à l'IRPI, se traduit par un nombre croissant de publications des étudiants et par un nombre constant de doctorants issus de ce M2 (six thèses soutenues les quatre dernières années). S'agissant des étudiants du M2 PI, le dossier ne décrit précisément aucun apprentissage à et par la recherche (ni atelier méthodologique ni rédaction d'un mémoire), ce qui constitue une obligation réglementaire en master.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. Le master entretient des liens anciens et étroits avec des professionnels du secteur comme avec les associations professionnelles représentatives, qui interviennent régulièrement dans la formation et peuvent accueillir les étudiants en stage. Ces liens favorisent la reconnaissance de la formation dans le secteur professionnel. Plus particulièrement, le M2 PI est parrainé chaque année par une entreprise qui accueille des stagiaires et délivre dans ses locaux une formation pratique. De même, les étudiants sont généralement conviés aux grandes manifestations organisées par les associations professionnelles et participent aux concours qu'elles organisent. Il existe également des liens avec les anciens étudiants des deux masters, constitués en associations très dynamiques (conférences, offres d'emploi). Cependant, aucune précision n'est apportée sur la politique de la formation en matière d'alternance et de formation continue en lien avec la stratégie de l'établissement.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le master Droit de la propriété intellectuelle n'indique pas s'inscrire dans une démarche spécifique d'adaptation des méthodes pédagogiques à ses objectifs. Les documents transmis comprennent peu d'éléments sur la définition et la mise en œuvre des objectifs, des contenus et d'évaluation des acquis des étudiants. Il n'est donné aucune indication sur l'approche par compétences et sur la valorisation des compétences. La démarche pédagogique de la mention est assez classique et repose sur l'acquisition des bases théoriques juridiques nécessaires. Les parcours de seconde année reposent sur l'approfondissement de ces bases théoriques et leur application concrète par des cas pratiques et des mises en situations régulières. Dans ce cadre, l'enseignement sous forme de séminaires est favorisé.

La formation n'apparaît pas s'intéresser à la diversification de ses pratiques pédagogiques. La diversification des méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite des étudiants et pour faciliter l'accueil des différents publics n'est pas considérée comme un élément important dans le dossier d'autoévaluation.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés différemment suivant le parcours pour permettre son ouverture à l'international. Le master permet aux étudiants d'acquérir des compétences linguistiques à travers un enseignement obligatoire de 18 h d'anglais. Par ailleurs, le M2 PI comprend un enseignement de langue de 25 h TD (travaux dirigés) dans l'une des cinq langues étrangères enseignées à l'université (anglais, allemand, espagnol, italien et russe). En revanche, le M2 DPLAI ne comprend qu'un enseignement facultatif de 30 h d'anglais.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Aucune indication n'est fournie sur la présence des publics en alternance et aucun stagiaire n'a été accueilli dans le cadre de la formation continue ces trois dernières années. Toutefois, l'année académique est organisée afin que les étudiants puissent effectuer six mois de stage d'affilée et, à titre exceptionnel, les étudiants de M2 peuvent suivre le cursus sur deux ans en raison de leur parcours professionnel parallèle.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Les données transmises ne permettent pas d'établir l'existence d'un réel suivi des flux des candidatures et des inscriptions visant à mesurer et à améliorer l'attractivité du master. Comme dispositifs d'information sur la formation, le master se prévaut uniquement d'une information très complète par le biais des associations d'anciens étudiants des deux M2 très actives notamment sur internet. Il bénéficie aussi, comme les autres formations de l'U2PA, d'une journée annuelle des masters. Les associations étudiantes organisent également pour le M1 une demi-journée de rencontre avec les responsables de diplômes. Il n'est pas fait état d'instruments de mesure de son attractivité permettant de suivre et d'analyser l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics. L'attractivité est toutefois forte (635 candidatures pour 47 places et 49 inscrits en M1).

La formation mesure la réussite de ses étudiants sans développer d'analyse plus fine. La formation fournit le taux de réussite des étudiants de cette formation. En 2021-2022, 93 % des étudiants inscrits dans le M1 ont été admis. Aucune information n'est fournie sur les trois étudiants non admis. En M2, les taux de réussite annoncés sont de 100 % pour l'année 2021-2022. Ces taux de réussite très bons expliquent que le master indique ne pas développer de dispositifs d'aide à la réussite ou d'aménagement des études spécifiques ni, a fortiori, d'en analyser l'impact.

Compte tenu de sa notoriété, la formation ne ressent pas la nécessité d'analyser précisément l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. La notoriété de la formation et le prestige de l'U2PA font des étudiants diplômés du master des profils très recherchés selon son responsable. Le taux d'insertion serait

donc important, bien qu'aucun élément tangible ne vienne étayer cette affirmation. Le dossier indique que 68 % des anciens étudiants du M2 PI et 51 % du M2 DPLAI ont répondu en 2020-2021 aux enquêtes d'insertion à 30 mois (le M1 est trop récent). Aucune donnée précise n'est fournie cependant sur le devenir des étudiants issus de cette formation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le master Droit de la propriété intellectuelle n'indique pas manquer des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs ni de difficultés de pilotage de la formation. Avec sept enseignants-chercheurs permanents et six non permanents, pour 97 étudiants, la mention repose sur une «petite» équipe pour un volume horaire de 606 h équivalent TD en M1 et de 750 en M2. Elle bénéficie de la mutualisation des cours de M1 avec le master Droit privé. La politique de ressources humaines de l'U2PA tient vraisemblablement compte des besoins d'encadrement de la formation. S'agissant de la mobilité, la plupart des intervenants, enseignants-chercheurs et professionnels, ont une expérience internationale ou une pratique internationale. La formation bénéficie aussi du rattachement à l'IRPI, dont l'activité internationale est significative. Mais le master DPI ne se prévaut pas de dispositif spécifique d'aide à la mobilité. En outre, les deux parcours de M2 ont accueilli des enseignements de professeurs étrangers et un des directeurs doit, en 2024, effectuer un congé de recherche à l'étranger.

La formation ne définit pas spécifiquement de processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Si en 2021-2022, 46 étudiants ont répondu à un questionnaire d'évaluation, il n'est pas indiqué si ces évaluations ont été prises en compte. Le master ne dispose pas de conseil de perfectionnement ou autre structure en tenant lieu. Tout au plus, les responsables mentionnent un dialogue permanent avec les étudiants, les enseignants et les professionnels intervenant dans le diplôme.

Conclusion

Points forts

- Un master organisé en deux années, avec un tronc commun de M1 permettant d'acquérir les fondamentaux du droit privé et du droit de la propriété intellectuelle et deux parcours de M2 cohérents et complémentaires ;
- Un master bénéficiant d'une renommée et de solides relations avec les milieux professionnels de la propriété intellectuelle, d'un adossement à un laboratoire de recherche et d'une ouverture à l'international.

Points faibles

- Une formation à et par la recherche insuffisante pour le parcours décrit comme un M2 professionnel ;
- Une absence d'analyse formalisée du suivi de l'attractivité, de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants.
- L'absence d'un processus formalisé d'amélioration continue, et particulièrement d'un conseil de perfectionnement ou équivalent susceptible d'analyser l'évaluation de la formation par les étudiants et les professionnels ;
- Une absence de diversification des pratiques pédagogiques et de mesures plus fines des trajectoires des étudiants et des diplômés.

Recommandations

- Repenser la distinction entre les deux parcours de M2, recherche et professionnel, particulièrement en adossant le M2 Propriété intellectuelle à la recherche (avec la rédaction d'un mémoire et des enseignements par et à la recherche).
- Développer un suivi spécifique de la réussite des étudiants et du devenir des diplômés à partir de données chiffrées que l'établissement doit être en mesure de fournir à l'équipe pédagogique.

- Formaliser le processus d'amélioration continue de la formation en instaurant un conseil de perfectionnement conformément à la réglementation.
- Permettre la diversification des pratiques pédagogiques en adoptant notamment une approche par compétences.

MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit de l'immobilier* est une nouvelle formation, mise en place en 2021-2022, issue de la restructuration de l'ancien parcours de seconde année de master *Droit de l'immobilier et de la construction*, rattaché aux masters *Droit privé* et *Droit public*. Il comporte deux parcours en première année (M1), l'un en formation initiale (FI) ouvert largement à l'alternance et l'autre en formation continue (FC). En 2021-2022, il compte 12 inscrits en M1, et 49 en seconde année (30 en FI et 19 en FC).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Notamment par sa volonté de développer la professionnalisation par le biais de l'apprentissage, l'interdisciplinarité et le choix de l'excellence, ce master s'intègre dans la stratégie globale de l'établissement. Issu d'un ancien parcours, le master *Droit de l'immobilier* a su conserver avec les masters dont il est une émanation des liens étroits, se caractérisant par une très forte mutualisation en M1. De ce fait, il présente une dimension interdisciplinaire intéressante, dépassant la taxinomie traditionnelle droit public/privé. Des mutualisations existent aussi avec le master *Droit notarial* (cours communs en seconde année). On peut aussi imaginer des synergies avec le master *Droit du patrimoine*. Ce master est par ailleurs complété par de nombreux diplômes d'université (DU) proposés par l'établissement en lien avec le droit immobilier, et permettant aux étudiants de donner une coloration encore plus professionnelle à leur profil de juriste en droit de l'immobilier. C'est donc une formation complète et cohérente en droit de l'immobilier qui est proposée par l'U2PA. De plus et surtout, le diplôme s'inscrit dans la politique de l'établissement de développer les formations professionnalisantes à court terme, notamment à travers l'alternance qui concerne la totalité des étudiants de M2 en FI. Si le dossier ne fait pas état de partenariats avec les professionnels du secteur, il permet à ses étudiants de bénéficier s'ils le souhaitent des partenariats liés au niveau de l'établissement avec des universités étrangères.

La formation ne fait pas état d'une réelle ouverture à l'international structurée. S'il est fait mention de diverses actions pouvant constituer une ouverture à l'international (voyage d'études ou ensuite possibilité de stages dans une université étrangère par exemple), il ne s'agit pas d'un objectif de la formation, ce qui peut s'expliquer par sa dimension professionnalisante. À cet égard, la formation ne fait état d'aucune mobilité sortante ou entrante durant les années de master. Ce n'est qu'à l'issue de celui-ci que les étudiants peuvent s'ils le souhaitent poursuivre leur cursus à l'étranger, sur le campus de l'U2PA de Singapour (qui vient d'ouvrir un Master of Law axé sur les contrats internationaux de construction) ou au sein d'une université partenaire. Mais le master ne leur offre pas une formation spécifique les préparant à une telle possibilité.

La formation bénéficie d'un adossement à la recherche limité même pour une formation à vocation professionnelle. L'équipe pédagogique comprend 10 enseignants-chercheurs qui encadrent les étudiants lors des exercices à dimension recherche, tels que la création d'une revue doctrinale ou la participation aux concours de meilleurs juristes en immobilier. Toutefois, il apparaît dans le dossier que cette assistance est informelle, aucune information n'étant donnée sur ses modalités, et elle est assez limitée au niveau du master, puisqu'il est fait mention d'une simple réunion en début de M2 sur les techniques et méthodologies de la recherche. Pour l'essentiel, les étudiants sont invités à se rapprocher des services du Centre de recherche ou de documentation de l'Université. Cet état de fait est regrettable, et ce d'autant qu'il est indiqué que malgré l'orientation professionnelle du diplôme, certains étudiants poursuivent en thèse. Les étudiants bénéficient toutefois, et cela est appréciable d'une sensibilisation à l'intégrité scientifique (notamment plagiat et citation des sources).

La formation entretient des liens très étroits, mais de nature informelle, avec les principaux acteurs du secteur professionnel de l'immobilier et dispose d'éléments de professionnalisation très appréciables. Son orientation professionnelle et le développement de l'alternance et de la formation continue conduisent le master *Droit de l'immobilier* à des contacts nombreux et forts avec les principaux acteurs du secteur. Ceux-ci interviennent d'ailleurs au sein de l'équipe pédagogique à hauteur de 50 %. Toutefois, ces liens semblent de nature interpersonnelles, car tissés à partir des relations entre le responsable de la formation et ces professionnels. Il n'est

pas fait état de partenariats institutionnalisés, lesquels pourraient être utiles pour pérenniser ces liens. Les éléments de professionnalisation sont incontestables notamment en ce qui concerne les apprenants de M2 qui sont soit en alternance (parcours Fl) soit en formation continue (FC).

2. L'organisation pédagogique de la formation

Aucune information particulière n'est apportée sur une mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Le dossier affirme que la formation est centrée sur les compétences nécessaires à tout juriste en droit immobilier. Toutefois, aucune précision n'est apportée sur la nature de ces compétences ni l'adéquation des méthodes pédagogiques à ces compétences. S'agissant d'une formation très ouverte à l'alternance, une présentation basée sur l'approche par compétences est incontournable, même si l'établissement n'a pas fait mention dans sa note stratégique d'un intérêt pour la structuration de l'offre de formation en blocs de connaissances et de compétences.

La formation ne fait pas état d'un souhait de diversifier et développer ses pratiques pédagogiques. Il est simplement mentionné que les enseignements se font en présentiel et en hybride à titre exceptionnel, et qu'outre les cours et cas pratiques habituels, un exercice particulier est proposé aux étudiants (travail sur dossier anonymisé). La réflexion pédagogique devrait être développée.

Le master Droit de l'immobilier propose des contenus adaptés à l'ouverture à l'international, limités, mais pertinents. La formation impose aux étudiants en M1 et en M2, un cours de langue anglaise obligatoire d'un volume appréciable (18 h équivalent travaux dirigés en M1 et 25 h d'anglais juridique en M2, soit 43 heures équivalent TD au total). Un aperçu de droit de la construction étranger est proposé par l'intermédiaire d'un cours de droit comparé de la construction assuré par un enseignant-rechercheur étranger.

La formation est particulièrement adaptée aux publics de la formation continue et de l'alternance, qui constituent des publics cibles. D'une part, le master Droit de l'immobilier propose un parcours en M2 exclusivement réservé au public de la formation continue, et plus précisément à des professionnels du secteur qui souhaitent soit approfondir leur formation, soit se diversifier. D'autre part, l'alternance est un objectif majeur de la formation puisque 100 % des étudiants en Fl sont, lors de la seconde année, en contrat d'alternance.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le master jouit d'une attractivité certaine, même en l'absence de dispositif permettant de promouvoir ou suivre cette attractivité. Pour l'année 2020-2021, il est fait état de 500 dossiers de candidatures pour une vingtaine de places en M1, ce qui est appréciable pour une mention de master récente en M1. Les chiffres annoncés ne peuvent être analysés davantage en l'absence d'information complémentaire, due à l'absence d'outil de suivi.

Si le taux de réussite est très haut, il ne peut être réellement analysé faute d'outils et de recul. Le dossier fait état d'un taux de réussite proche de 100 %. Mais s'agissant d'une première promotion et en l'absence d'outils d'analyse et de suivi de la réussite, il est difficile de tirer des enseignements de ces chiffres et aucune analyse n'est proposée par l'équipe pédagogique.

Le master ne dispose pas d'outils lui permettant d'analyser et de suivre l'insertion professionnelle de ses étudiants. S'il est indiqué, et cela est cohérent avec l'approche très professionnalisante adoptée par le master, que tous les étudiants trouvent un emploi à l'issue de leur formation, ce constat s'établit sur la base de la remontée des anciens étudiants. Force est de constater que la formation n'a pas à sa disposition d'outils propres ou proposés par l'établissement, lui permettant d'assurer un suivi fiable de l'insertion professionnelle de ses étudiants. À noter toutefois que s'agissant du M2 Droit de la construction, dont le master est l'émanation, on note un taux appréciable de réponse aux enquêtes à 30 mois (50 %).

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Les moyens humains dont dispose la formation sont suffisants pour assurer son fonctionnement. Le master s'appuie sur une équipe pédagogique de sept enseignants permanents et neuf non permanents (étant précisé que le dossier fait état par ailleurs de 10 enseignants-chercheurs participant à la formation, sans que ces deux informations ne puissent être corréllées). La direction du diplôme est assurée classiquement par le responsable de formation en relation avec le département de droit privé (sans que la nature ni l'étendue de ces relations

soient précisées) et les services centraux. Quant à la soutenabilité financière du diplôme, le dossier indique simplement que celle-ci relève des services centraux de l'U2PA.

La formation ne dispose pas de processus permettant de faire évoluer ou améliorer son offre d'enseignement au vu des résultats des évaluations. Si le master a mis en place un système d'évaluation par les étudiants, il n'est toutefois pas indiqué comment, voire si les retours des étudiants sont pris en compte dans les évolutions de la maquette. L'analyse de ce retour est informelle puisque s'appuyant sur une simple réunion de fin d'année avec les enseignants et les étudiants diplômés dont les contours ne sont pas précisés.

Conclusion

Points forts

- Une ouverture large à la formation continue et à l'alternance, avec des liens nombreux et forts avec les acteurs du secteur ;
- Une forte interdisciplinarité en adéquation avec la politique de l'établissement ;
- Une forte attractivité de la formation renforcée par une insertion professionnelle facilitée ;
- Un taux de réussite élevé.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- L'absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une insuffisance de l'adossement à la recherche pour les étudiants souhaitant poursuivre en thèse ;
- Une absence de formalisation des liens avec les acteurs professionnels du secteur.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Même s'il s'agit d'une formation à vocation très professionnaliste, un renforcement de l'adossement à la recherche serait souhaitable, notamment au profit des étudiants qui souhaitent poursuivre en thèse.
- Formaliser les relations et les partenariats avec les acteurs professionnels du secteur de l'immobilier.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Droit des affaires de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) est une formation comprenant 11 parcours. Ces derniers sont tous localisés sur le site de Paris. La première année de master (M1) est une année commune à l'ensemble des parcours, chaque parcours pouvant imposer un choix de matière parmi les cours dispensés. La seconde année de master (M2), qui est une année de spécialisation, comprend les parcours suivants : M2 Droit des affaires, M2 Droit des affaires et fiscalité, M2 Droit et fiscalité de l'entreprise, M2 Droit européen des affaires et de la concurrence, M2 Juriste franco-allemand, M2 Droit des affaires internationales, M2 Juriste d'affaires, M2 Droit des affaires et management, M2 Droit des affaires et économie, M2 Droit privé et public des affaires, auxquels s'ajoute un M2 Techniques de restructuration des entreprises en difficulté qui a été ouvert en 2021 et fait l'objet d'un vote en conseil central. Les documents de présentation entretiennent une ambiguïté relative à certaines « spécialités » (droit fiscal, fiscalité internationale, droit bancaire et financier) présentées comme des « parcours », ce qui n'est en fait pas le cas.

La formation comptait, lors de l'année 2021-2022, 491 étudiants.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est globalement en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et s'assure de la réalité de ses politiques de partenariat. Elle s'inscrit dans les priorités thématiques de l'établissement, qui entend favoriser la pluridisciplinarité. Regroupant des parcours très divers et très spécialisés, elle est en cohérence avec l'offre de master de l'établissement qu'elle permet de compléter. La seule réserve concerne le parcours Droit des affaires et économie, qui traite d'une matière qui est également enseignée dans le master Économie du droit. Le but serait, selon les équipes pédagogiques, d'assurer une double entrée aux juristes et aux économistes, mais la pertinence de cette coexistence interroge le comité. La formation est, pour le reste, construite en continuum avec la licence puisqu'elle permet aux étudiants qui ont déjà suivi des enseignements de droit des affaires en deuxième année (L2) et troisième année (L3) de licence de se spécialiser. Elle développe une politique de partenariats solide et structurée (ESSEC, HEC, CFA université et sports). Elle intègre enfin, dans ses contenus, la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité. L'un des parcours, le M2 Droit des affaires et management, est d'ailleurs bidisciplinaire (avec les sciences de gestion).

La formation est largement ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement. Les étudiants peuvent accomplir la totalité de leur master en Allemagne et obtenir, outre le master, en suivant le parcours Juriste franco-allemand, deux Masters of Laws (LL.M). Le programme européen BerMuPa (Berlin-Munich-Paris, en partenariat avec les universités Ludwig-Maximilians Universität à Munich [LMU] et Humboldt Universität à Berlin [HU]) a par ailleurs bénéficié d'une aide à la mobilité des universités franco-allemandes et d'Erasmus. La formation comptait, en 2021-2022, 44 mobilités sortantes et une mobilité entrante. Cette mobilité est cependant plus ou moins développée selon les parcours.

La formation bénéficie d'un excellent adossement à la recherche. Plusieurs parcours imposent la rédaction d'un mémoire sous la direction d'un professeur et certains parcours proposent aux étudiants une séance de méthodologie. Vingt-cinq professeurs issus de la section Droit privé et sciences criminelles, mais aussi Droit public et Sciences de gestion interviennent dans la formation. Les étudiants bénéficient de lieux d'accueil (IRDA, CDE) qui leur permettent de se familiariser avec la recherche. L'IRDA organise, en particulier, des ateliers étudiants/doctorants.

La formation entretient des relations solides avec le monde socio-économique et intègre d'importants éléments de professionnalisation. La formation prend en compte les besoins du territoire pour définir ses contenus et débouchés. Elle fonctionne en lien étroit avec les grands cabinets d'affaires (16 partenariats pour le seul parcours Droit des affaires et fiscalité) qui accueillent les étudiants et dont les membres assurent divers enseignements. On peut simplement regretter que le nombre de professionnels qui interviennent dans la formation (10 pour un total de 150 h d'enseignement) soit, au regard de la taille de la formation et du nombre

de parcours, peu élevé. Pour le reste, la formation développe des parcours en alternance en adéquation avec la stratégie de l'établissement, soutient l'apprentissage et les projets entrepreneuriaux.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, mais sans qu'il soit précisé si de telles méthodes sont généralisées et s'il existe une approche par blocs de compétences. L'équipe n'indique pas dans quelle mesure la formation se soucie de l'alignement pédagogique. Il est vrai, en même temps, qu'au regard de la très grande diversité des parcours, un tel alignement serait délicat à mettre en œuvre à l'échelle de la formation. L'équipe n'indique pas non plus si et dans quelle mesure elle appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par blocs de compétences.

La formation développe des pratiques pédagogiques innovantes, mais sans qu'il soit spécifié dans quels parcours. Les méthodes d'enseignement comportent des éléments classiques et d'autres plus innovants. Les étudiants de M2 participent à des conférences, des colloques, des séminaires interactifs, des exposés, des simulations de procès, des négociations de contrats, des jeux de rôles, etc., qui sont tout à fait adaptés dans une formation de droit des affaires. Il est toutefois difficile de savoir à partir du dossier fourni comment les éléments innovants sont répartis dans les parcours et quelle est leur part dans l'ensemble des pratiques pédagogiques. On peut en revanche apprécier le fait que la formation propose, entièrement ou partiellement des enseignements à distance.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont tout à fait adaptés pour permettre son ouverture à l'international, avec des inégalités suivant les parcours. Avec un enseignement obligatoire d'anglais en première année et dans la majorité des parcours en M2, des cours dispensés exclusivement en anglais dans l'un des parcours, la formation permet à ses étudiants d'acquérir les compétences linguistiques nécessaires compte tenu de la dimension internationale du droit des affaires. Grâce à diverses informations (sur les carrières internationales, les LLM), la formation prépare en outre les étudiants à la mobilité. On peut simplement regretter que ces informations ne soient délivrées que dans certains parcours.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont très bien adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Avec 40 alternants inscrits dans la formation (dont la totalité des étudiants des M2 Droit fiscal et Fiscalité internationale et du parcours Droit privé et public des affaires) et des étudiants en apprentissage dans des cabinets ou des groupes d'envergure internationale, la formation développe un système d'apprentissage performant. Deux parcours comportent par ailleurs un volet formation continue avec une maquette dédiée.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer l'attractivité de la formation, mais l'équipe ne livre aucune analyse ou donnée affinée. Grâce à des efforts de communication conjugués (forum des masters organisé chaque année, sites internet de l'établissement et des diplômes), la formation s'efforce de développer une attractivité qui est incontestable. Elle mesure par ailleurs celle-ci en suivant l'évolution des candidatures et des inscriptions. Les données, toutefois, ne sont ni affinées ni analysées. L'équipe ne distingue pas, notamment, en fonction de la typologie des candidats, admis et inscrits.

La formation suit par ailleurs la réussite de ses étudiants, mais sans que l'on sache quel peut être l'impact des dispositifs d'accompagnement ou d'aménagement des études. L'équipe fournit des données chiffrées sur les excellents taux de réussite, mais ne se livre à aucune analyse.

La formation n'analyse pas de façon systématique l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Le suivi est, en la matière, réalisé de façon informelle et non systématique. L'équipe ne fournit par ailleurs aucune donnée sur l'insertion professionnelle.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il est difficile de savoir si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La formation comprend 20 enseignants permanents et 21 non permanents. L'équipe ne précise rien à ce sujet et il est impossible de savoir si la politique des ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins de la formation. Comparé aux autres formations, le nombre indiqué n'est pas élevé. L'équipe indique par ailleurs que les services de l'université sont chargés de s'assurer de la soutenabilité de l'offre de formation.

La formation définit un processus d'évaluation interne qui permet de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais qui n'est pas institutionnalisé. Concernant l'évaluation des enseignements, l'équipe se contente de signaler l'existence d'un questionnaire d'évaluation, sans préciser dans quelle mesure elle prend en compte les résultats. Par ailleurs, aucun conseil de perfectionnement n'a été formellement constitué, mais il existe dans certains parcours un conseil de gouvernance regroupant enseignants, professionnels et délégués des étudiants qui examine ces questions annuellement. Dans les autres parcours, les directeurs initient des échanges continus, mais largement informels avec les enseignants et les étudiants pour sans cesse adapter la formation aux besoins de la pratique et aux aspirations des étudiants.

Conclusion

Points forts

- Une très forte attractivité ;
- Une richesse et une variété des enseignements et des parcours ;
- Une équipe pédagogique impliquée dans la qualité de la formation ;
- Une formation grandement ouverte à l'international ;
- Des relations solides avec le monde socio-économique.

Points faibles

- Un problème de cohérence, pour le parcours *Droit des affaires et économie*, avec l'offre du master *Économie du droit* ;
- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue.

Recommandations

- Repenser l'articulation avec le master *Économie du droit*.
- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.

MASTER DROIT DES AFFAIRES FRANCO-ASIATIQUES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit des affaires franco-asiatiques* est une formation francophone, dotée d'un seul parcours, entièrement délocalisée, les enseignements ayant lieu à Phnom Penh et Hô Chi Minh-Ville. Cette mention hors nomenclature est issue d'une restructuration du master *Droit des affaires internationales*, restructuration liée aux observations faites dans la précédente évaluation Hcéres.

Le nombre total d'inscrits pour l'année 2021-2022 est de 55.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Le master s'inscrit dans les ambitions et les priorités thématiques de l'établissement, s'agissant d'un diplôme de droit international économique, dont les enseignements sont en partie dispensés par des professionnels, et qui renforce les liens avec les partenaires vietnamiens et cambodgiens. Il correspond aux ambitions affichées par l'établissement en matière d'ouverture à l'international et d'accentuation de l'insertion professionnelle. Si a priori, l'existence de cette mention de master se justifie et semble construite en cohérence avec les autres diplômes de l'établissement du même cycle et domaine, offrant ainsi aux étudiants une possibilité de passerelle, on peut néanmoins s'interroger, sur sa place par rapport aux parcours internationaux du master *Droit*.

Implantée sur les deux campus étrangers, la formation sans être porteuse de pluridisciplinarité permet aux étudiants de mieux connaître la culture locale. Le développement durable ne fait pas l'objet d'enseignements ou de projets pédagogiques particuliers, mais est évoqué à l'occasion de certains cours, sans précision sur les thématiques abordées, ni sur la manière dont elles sont traitées.

La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement. Dans la mesure où les enseignements ont tous lieu sur les campus délocalisés au Vietnam et au Cambodge, il ne peut y avoir que des mobilités sortantes. En revanche, il est regrettable que les indicateurs permettant de connaître le nombre d'étudiants internationaux n'aient pu être fournis.

La formation semble bien ancrée dans les réalités locales, ce qui lui permet de jouir d'un solide réseau universitaire et professionnel. Le master permet aux étudiants d'obtenir une double diplomation (en France et au Vietnam ou au Cambodge), ainsi qu'une maîtrise si la formation est interrompue après la première année. Il n'est pas précisé si une aide financière est accordée aux étudiants (bourse de master ou aide de l'établissement). Par ailleurs, il est précisé que les universités partenaires prennent en charge les frais de transport, de séjour et les cours, mais sans que l'on sache s'il s'agit des frais des enseignants seulement ou également ceux des étudiants.

La recherche est une dimension peu présente dans ce master professionnel. La formation à et par la recherche n'est pas présentée comme une priorité parmi les objectifs pédagogiques, même s'il est possible pour les étudiants de privilégier un mémoire de recherche au stage et de poursuivre en thèse, à l'issue du master. Il n'y a pas d'initiation à la recherche clairement identifiée. La sensibilisation à l'intégrité scientifique prend la forme d'une information sur les règles éthiques et déontologiques devant être respectées, mais sans précision du nombre d'heures consacrées à cette formation, des supports ou méthodes. De même, la formation à la méthodologie informationnelle et documentaire réside dans l'accès des étudiants à la documentation numérique depuis leur espace numérique de travail (ENT), sans formation faite par des personnels de la documentation. En revanche, les enseignements sont réalisés pour l'essentiel par les enseignants-chercheurs de l'université de Paris-Panthéon-Assas, spécialistes de droit privé, ce qui atteste d'un adossement à la recherche, même s'il n'est pas précisé le nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs intervenant dans la formation ni le nombre d'heures qu'ils assument.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel et intègre des éléments de professionnalisation. L'une des forces de la formation est l'intervention de professionnels opérant sur les territoires des campus, offrant ainsi des perspectives de stages et permettant à la formation de répondre aux besoins du milieu socio-professionnel. Les échanges entre ces professionnels et les responsables de la formation sont

réguliers, ils sont sollicités aussi bien pour des rencontres avec des étudiants, des enseignements que des évènements scientifiques, ce qui correspond à la prise en compte d'une recommandation faite lors de la précédente évaluation. Toutefois, le nombre de ces professionnels n'est pas indiqué, ce qui empêche de se faire une idée plus précise de leur place dans la formation. La formation n'est pas ouverte à l'alternance, ce qui pourrait représenter des opportunités pour les étudiants et pour le master, mais qui s'avère peu simple en raison des disparités entre les législations de la France, du Vietnam et du Cambodge. Pour l'instant, c'est une piste de réflexion. L'insertion professionnelle est assurée essentiellement par le stage obligatoire en seconde année (M2) et un autre stage ou un emploi en première année (M1), rendus possibles par l'aménagement des horaires de cours.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation ne met pas en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Les enseignements ne sont pas organisés en bloc de connaissances et compétences. La maquette est fournie sans qu'apparaisse sur celle-ci le début d'une réflexion sur l'approche programme, la définition de compétences, ni l'alignement pédagogique. Dans la mesure où il ne semble pas encore exister de fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention, ce travail sur les compétences et leur évaluation serait d'autant plus pertinent.

La formation ne diversifie pas ses pratiques pédagogiques. La formation ne met pas en œuvre de méthodes pédagogiques diversifiées (classe inversée, enseignements hybrides, pédagogie de projet, etc.) et celles qui sont décrites sont assez classiques. De même, il n'est pas fait référence à des espaces pédagogiques innovants ni à des accompagnements spécifiques. Hormis pour les soutenances de mémoires ou les rapports de stage, le recours au distanciel n'est pas envisagé, alors que le présentiel peut s'accompagner d'exercices ou de mise à disposition de ressources sur un espace numérique.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. Si les enseignements sont essentiellement dispensés en langue française, les étudiants français peuvent également bénéficier d'enseignements en langue vietnamienne ou cambodgienne et les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'enseignement en langue française (40 heures durant la première année). Le nombre d'heures étudiant enseignées en langue étrangère n'est pas indiqué précisément alors qu'il permettrait de mieux évaluer l'adaptation des contenus à l'ouverture à l'international. Il n'y a pas de dispositif particulier pour préparer à la mobilité, hormis la mise à disposition d'informations. Il est fait référence à plusieurs réunions préparatoires et d'un suivi des étudiants, mais sans précision. Il n'y a pas de certification proposée ni délivrée dans le cadre du master.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Comme précisé plus haut, la formation n'est pas ouverte à l'alternance, ni à l'apprentissage, il n'y a eu ni validation des acquis de l'expérience (VAE), ni validation des acquis professionnels (VAP) accordée.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions est difficilement évaluable. Si l'auto-évaluation fait état de l'attrait de la formation, non seulement pour les étudiants français, khmers et vietnamiens, mais également pour des étudiants issus du continent africain, il n'est pas fait mention d'un dispositif permettant de suivre précisément l'origine géographique des candidats ou d'analyser les résultats du recrutement, et ainsi d'évaluer l'efficacité des efforts accomplis pour faire connaître le diplôme. Il est notamment regrettable que le dossier ne précise même pas le nombre de candidats et le nombre d'admis en 1^{re} année du cycle, permettant de se faire une idée précise du taux de pression, d'autant plus que le nombre total d'inscrits entre 2019 et 2021 a baissé de manière significative.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Les taux de réussite dans les deux années sont bons, le faible taux d'échec est expliqué par un décrochage lié à l'isolement et à des difficultés d'adaptation. Un accompagnement est assuré pour les étudiants rencontrant des difficultés, mais il n'y a pas de dispositif formalisé d'aide à la réussite.

Il n'y a pas d'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des diplômés. Aucune analyse des résultats qualitatifs et quantitatifs du devenir des étudiants n'a été réalisée. L'auto-évaluation souligne la difficulté de réaliser un suivi de l'insertion professionnelle face au faible taux de réponse, mais aucune piste n'est évoquée pour tenter d'y remédier. Le réseau d'alumni mis en place est appelé à jouer un rôle non négligeable dans le suivi de l'insertion professionnelle, s'il est appuyé au niveau de l'établissement, ce qui n'est pas mentionné, pas plus que le rôle joué par l'association des étudiants du master. Aucun élément d'explication ne

permet de comprendre l'absence totale de données, notamment concernant le nombre d'étudiants poursuivant leur cursus en 3^e cycle. Des précisions sur les types d'emplois accessibles, les secteurs d'activité, les perspectives de carrière (en France ou à l'étranger), les taux de rémunération auraient été les bienvenues, d'autant plus que l'ancre dans le monde professionnel est l'un des atouts de la formation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

En l'état, il est difficile de savoir si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. L'activité de l'équipe pédagogique à l'international n'est pas détaillée. Il est précisé que la continuité de la formation et l'encadrement des étudiants sont assurés par la permanence du corps professoral, mais le nombre total d'enseignants permanents et non permanents n'est pas renseigné, de même que le nombre de professeurs invités. Il n'est donc pas possible d'analyser les moyens humains dont dispose la formation pour mettre en œuvre la politique de l'établissement et la sienne, ni les mesures prises pour soutenir ou faire évoluer l'encadrement de la formation. Enfin, il n'est pas fait mention de mobilité à l'international des membres de l'équipe pédagogique alors que la présentation de la formation indique un effort exceptionnel de mobilité de la part des enseignants de l'université de Paris-Panthéon-Assas qui se rendent dans ces universités pour des missions d'enseignement de courte durée.

La formation ne définit pas un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ni même de réunions de travail avec l'équipe pédagogique, les professionnels et une représentation des étudiants. Il est seulement évoqué une prise d'avis de la gouvernance de l'université.

Conclusion

Points forts

- Une formation de niche s'inscrivant dans les axes stratégiques de l'établissement ;
- Une formation ouverte à l'international et entièrement délocalisée ;
- La présence de professionnels dans l'équipe d'enseignants ;
- De bons taux de réussite.

Points faibles

- Des problèmes de cohérence avec l'offre de formation de l'établissement en droit des affaires ;
- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, l'établissement n'ayant pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation au niveau de l'évaluation des enseignements par les étudiants et d'un conseil de perfectionnement ;
- Une approche par compétences qui n'est pas mise en place ;
- Une absence de diversification des pratiques pédagogiques.

Recommandations

- Positionner clairement cette mention dérogatoire au sein de l'offre de formation de l'établissement dans le domaine du droit des affaires.
- Instaurer un suivi spécifique et approfondi de l'origine et du devenir des étudiants au regard du recrutement international et de la spécificité de son organisation.
- Mettre en place un processus d'amélioration continue avec une évaluation réelle des enseignements par les étudiants (coordonnée par l'établissement et utile aux équipes) et un conseil de perfectionnement.

- Entamer une réflexion sur la déclinaison de la formation en bloc de compétences, indispensable au regard de l'absence de fiche RNCP.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- L'absence d'un positionnement de ce diplôme par rapport aux mentions de master Droit des affaires et Droit comparé de l'établissement ;
- L'absence de la plupart des éléments quantitatifs comme qualitatifs relevant de l'équipe pédagogique au niveau de l'analyse et de l'amélioration du suivi des étudiants, du recrutement à leur insertion professionnelle.

MASTER DROIT DES ASSURANCES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit des assurances*, qui comporte un unique parcours, est une formation organisée en deux années relevant du domaine du droit privé (la mention est un ancien parcours du master *Droit privé*) visant la formation de juristes spécialisés. Cette formation compte 76 étudiants en 2021-2022. La formation se déroule entièrement à Paris.

Le dossier fourni pour cette formation est particulièrement lacunaire, et de nombreux critères n'ont pu être appréciés de façon satisfaisante.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Droit des assurances* est en adéquation avec la politique de l'établissement. Elle s'inscrit dans la stratégie de ce dernier, qui vise à proposer un panel large de formations couvrant les principaux domaines du droit privé. Elle s'inscrit harmonieusement dans l'offre notamment du fait des synergies avec d'autres mentions de master, et notamment le master *Droit privé*, avec lequel existent des mutualisations en M2. On constate une ouverture à la pluridisciplinarité grâce à l'apport des praticiens, qui pourrait toutefois être développée.

Le master *Droit des assurances* ne présente pas de dispositifs permettant une ouverture à l'international. Il n'est fait mention d'aucun élément permettant de caractériser une telle ouverture, si ce n'est l'accueil de neuf mobilités entrantes. Aucun partenariat à l'international n'est mentionné.

Même s'il est à vocation professionnelle, le master *Droit des assurances* jouit d'un adossement à la recherche satisfaisant. Outre la présence d'une équipe pédagogique composée, à titre permanent, d'enseignants-chercheurs reconnus dans le domaine (huit professeurs), plusieurs initiatives sont mises en place pour sensibiliser les étudiants à la recherche (colloque annuel, rédaction d'un mémoire de recherche, etc.). Cette sensibilisation a pu porter ses fruits, un certain nombre d'étudiants s'étant dirigés avec succès à l'issue du master, vers la rédaction d'une thèse voire vers la carrière d'enseignant-chercheur (bien que les chiffres précis ne soient pas fournis dans le dossier).

La formation entretient des relations avec le monde professionnel, qu'il n'est pas possible d'apprécier correctement au regard des éléments fournis, et on constate qu'elle intègre des éléments de professionnalisation importants. L'équipe indique que de nombreux professionnels interviennent dans la formation et que les besoins de la profession sont relayés dans le diplôme par ces derniers, mais sans identifier ces besoins ni préciser les modalités de leur prise en compte. Il est par ailleurs regrettable que l'atelier de professionnalisation, proposée en 1^{re} année (au deuxième semestre), soit un enseignement facultatif. On peut en revanche apprécier le développement de la formation en alternance, en apprentissage (80 % de la deuxième année du master, soit 12 alternants).

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, mais qu'il est difficile d'apprécier. Si l'équipe indique que le master vise à réaliser l'osmose la plus parfaite entre dimension théorique et dimension pratique, ce point n'est pas explicité. Le dossier ne précise pas les méthodes pédagogiques utilisées et n'indique pas si la formation appuie sa démarche sur une approche programme et sur une approche par compétences. Il ressort toutefois de la maquette que les étudiants peuvent acquérir les compétences nécessaires à leur profil. Le dossier ne dit rien, par ailleurs, quant à l'éventuelle valorisation des compétences acquises par les étudiants.

La formation reste principalement attachée à des pratiques pédagogiques classiques. Celles-ci s'articulent autour de cours magistraux et de séminaires ou travaux dirigés (TD) en présentiel exclusivement, ce qui se conçoit parfaitement au vu de l'objet de la formation. Il est cependant regrettable que le dossier ne développe

pas les pratiques pédagogiques en séminaires ou en TD. À noter qu'il est fait mention d'expériences de délocalisation des enseignements hors les murs de l'université, dans l'environnement professionnel de certains intervenants, ainsi qu'en seconde année (M2) de l'obligation faite aux étudiants de participer à quatre conférences obligatoires données par des enseignants ou praticiens invités.

Les contenus sont adaptés pour permettre une relative ouverture à l'international. La formation intègre un enseignement obligatoire en anglais et l'équipe fait mention d'un professeur invité de nationalité libanaise, sans toutefois préciser en quoi cet enseignement serait utile dans l'optique d'une ouverture à l'international. Il n'est pas fait mention, par ailleurs, de l'existence de dispositifs de préparation à la mobilité.

La formation est ouverte à la formation continue et répond à une demande forte. À cet égard, le nombre d'inscrits dans l'offre spécifique de formation continue est de 27 et la structure de la maquette permet à ce public de suivre la formation.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité de la formation, qui est certaine, n'est pas mesurée ni améliorée par un suivi des flux des candidatures et des inscriptions. La spécificité de la mention et sa dimension essentiellement professionnelle, couplée avec la réputation d'excellence de l'établissement, lui assure une attractivité certaine, même si l'on peut être étonné par le peu de candidats néoentrants (97) pour une capacité de 20 places en 2021-2022. Le dossier ne fait par ailleurs état d'aucun dispositif d'information des étudiants ou de suivi de l'évolution des candidatures et inscriptions, ce qui peut expliquer un taux de sélectivité inférieur à de nombreux autres masters de l'établissement. Mais aucune analyse n'est proposée.

Le dossier n'apporte pas d'éléments permettant d'apprécier le suivi de la réussite des étudiants. Le taux d'étudiants ayant validé l'ensemble des crédits ECTS de l'année n'est pas cohérent et peut s'expliquer avec des validations d'année plus tardives pour les étudiants alternants, mais aucune explication n'est fournie. Rien n'est mentionné au sujet du suivi de l'évolution des taux de réussite et de l'impact d'éventuels dispositifs d'accompagnement.

Le dossier n'apporte pas non plus d'éléments permettant de savoir si la formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. L'équipe mentionne simplement, mais sans la justifier, une parfaite intégration des étudiants dans la vie professionnelle. Tout au plus, on peut relever un taux de réponse acceptable aux enquêtes d'insertion (dont on déduit qu'elles existent), soit 44 %.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il est difficile de savoir si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le dossier fait simplement état d'une équipe pédagogique composée de neuf enseignants-chercheurs permanents et de sept intervenants extérieurs ou associés, ce qui semble à première vue suffisant. Rien n'est dit au sujet des mobilités éventuelles des membres de l'équipe pédagogique ni de l'existence d'un éventuel soutien au métier d'enseignant. S'agissant de la soutenabilité financière du diplôme, il est indiqué que celle-ci est analysée par les services de l'université sans autre précision.

La formation définit un processus d'évaluation interne qui permet de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais qui est perfectible. La formation a mis en place un système d'évaluation par les étudiants et, si elle ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement, dispose d'une instance en tenant lieu puisque le responsable du master échange fréquemment avec les étudiants et les professionnels au sujet de l'adéquation de la formation à leurs attentes. Mais cette organisation est évidemment perfectible, ne serait-ce que par sa formalisation.

Conclusion

Points forts

- Une mention s'inscrivant dans un contexte professionnel dynamique et porteur ;
- L'existence de liens forts avec les acteurs du secteur, même si ces liens auraient mérité d'être mieux caractérisés dans le dossier ;

- La cohérence et la complétude de la maquette.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence d'indication sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre pour l'acquisition des compétences, notamment en M2 ;
- Une ouverture à l'international largement perfectible.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Développer l'approche par compétences et des pratiques pédagogiques en cohérence.
- Développer des partenariats pour améliorer l'ouverture du master à l'international, conformément à la stratégie de l'établissement.

MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La nouvelle mention de master *Droit des collectivités territoriales* est une restructuration, en 2021-2022, de la spécialité de seconde année de master (M2) *Juriste conseil des collectivités territoriales* anciennement rattachée à la mention de master *Droit public*. Cette formation repose désormais sur une première année (M1) entièrement mutualisée avec le M1 *Droit public*, et deux parcours de M2 : *Juriste conseil de collectivités territoriales* et *Recherche en droit des collectivités*.

En 2021-2022, l'effectif du master est de 41 étudiants, dont deux étudiants internationaux : 13 étudiants en M1, 26 en M2 *Juriste conseil des collectivités territoriales* et deux en M2 *Recherche en droit des collectivités*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Droit des collectivités territoriales* n'est pas entièrement en adéquation avec la stratégie de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). La mention est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle (masters *Droit public*, *Science politique* et *Politiques publiques* particulièrement), et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum. Elle assure un caractère interdisciplinaire de la formation en droit (administratif, finances et fiscal), gestion, ressources humaines, gestion de l'information. Toutefois, la 1^{re} année du master est entièrement mutualisée et construite à partir de cours des parcours de M1 en droit public : si l'idée d'un socle commun est cohérente, cela nuit à son identité propre au sein de l'offre de formation et donc potentiellement à son attractivité. Une certaine spécialisation serait souhaitable. Ensuite, le master donne accès à deux parcours de M2 qui ne sont pas réellement distincts thématiquement (deux parcours de droits des collectivités locales) ni matériellement (cours identiques avec quelques variations). Il serait nécessaire et davantage conforme à la réglementation de maintenir un parcours unique avec, comme pour d'autres M2 de l'U2PA, une spécialisation en recherche par un jeu d'options (la voie recherche ne compte que deux étudiants). Le master n'indique pas avoir formalisé de partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux.

La formation n'est volontairement pas ouverte à l'international contrairement aux priorités définies par l'établissement. Le master ne développe pas d'offre spécifique à l'international ni de mobilités entrantes ou sortantes. Pour l'équipe, il a été démontré qu'une mobilité sortante ou entrante ne présente aucun intérêt, voire comporte de forts aspects négatifs pour les étudiants et une perte de temps pour l'équipe pédagogique. Le master ne développe pas non plus de partenariats à l'étranger, car, selon le dossier, une composante européenne et internationale de la formation n'aurait non seulement aucun intérêt, mais un effet dissuasif sur l'embauche. La formation accueille néanmoins deux à trois étudiants internationaux et les candidats ayant effectué une mobilité sont valorisés.

La formation bénéficie d'un fort adossement à la recherche, mais uniquement pour le parcours Recherche en droit des collectivités. Le master intègre, dans ce parcours, une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité, présentant un encadrement personnalisé dès le début du M2 par un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches (HDR) qui sera le directeur de mémoire et un enseignement Méthodes de la recherche en droit. L'étudiant est invité à rédiger un projet d'article, et la rédaction du mémoire constitue l'objet central de ce parcours. Les étudiants de ce parcours ont accès à la salle de Droit public, équipement de l'Institut Cujas qui fédère les centres de recherche en droit public interne. En revanche, dans le M1 et le parcours de M2 *Juriste conseil des collectivités territoriales*, une telle formation n'apparaît pas. En fait, il n'est pas indiqué si la formation met en place, à l'intention des étudiants de ce parcours, un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation par la recherche conformément à la réglementation des masters.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. Depuis une quinzaine d'années, le master entretient un partenariat très étroit avec la structure de référence en matière de métiers territoriaux de la région parisienne (Centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne de la région Île-de-France), qui participe à toutes les activités du master (communication, cours, examens, jurys, conseil de perfectionnement). La moitié des enseignants du master sont

des professionnels (administrateurs locaux, fonctionnaires ministériels, avocats, élus locaux, etc.). La formation définit sa politique en matière d'alternance et de formation continue en accueillant 100 % d'apprentis dans le parcours M2 Juriste conseil des collectivités territoriales. La formation continue n'est pas autant développée. La formation n'a pas vocation à préparer en cours de cursus à l'entrepreneuriat, notion incompatible avec celle de service public local.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation adapte ses contenus et ses dispositifs à ses objectifs. La démarche pédagogique de l'équipe est déjà orientée par un référentiel de compétences à partir de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et des métiers visés. Le master valorise aussi les compétences acquises par ses étudiants en dehors du cursus, sans indiquer comment. Le dossier indique que la certification PIX ne présente pas d'intérêt particulier.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques. Dans les parcours de M2, les enseignants sont encouragés à investir des formes pédagogiques innovantes (apprentissage fortuit, apprentissage adaptatif intelligent, etc.). La formation propose des modalités variées d'enseignement, certaines partiellement à distance, pour faciliter l'accueil de ses différents publics avec notamment des conférences d'actualité ou d'intérêt général (24 heures). Enfin, la formation optimise les ressources qui paraissent très satisfaisantes : les salles équipées en moyens informatiques, espaces annexes pour les travaux de groupe synchrones. Par ailleurs, l'affectation de la même salle et la présence d'une salle de convivialité construisent un esprit de promotion.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont très peu adaptés pour permettre son ouverture à l'international et cela interroge. La formation comprend uniquement un cours d'anglais obligatoire en M1 dans les deux semestres (18 h) et un certificat de niveau de langue demandé en fin de M1. Pour l'apprentissage d'autres langues, les étudiants sont incités à s'adresser au Centre des langues de l'université. Le dossier affirme que la connaissance de l'anglais juridique de base est un standard, mais elle est peu nécessaire, les juristes territoriaux n'étant jamais confrontés professionnellement à des textes ou des situations de communication en anglais. Les textes européens sont traduits et ne sont appliqués qu'en transposition. Ce manque d'ouverture constitue un handicap pour l'évolution des carrières des étudiants.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Le master permet dans l'un des parcours de M2 l'accès effectif des publics de formation en alternance par la mise en place de modalités adaptées d'accueil (22 inscrits sur 32 places disponibles). La direction du master indique que la sélection des étudiants en 1^{re} année est un frein définitif à l'accroissement du nombre d'apprentis bénéficiaires de la formation. Le contrat de professionnalisation n'apparaît pas adapté au profil majoritaire des étudiants et le master n'accueille pas de stagiaires de la formation continue, même si cela est possible. Le dossier mentionne deux candidats en validation des acquis de l'expérience (VAE).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation n'assure pas spécifiquement de suivi des flux des candidatures et des inscriptions pour mesurer son attractivité. Le master s'efforce de développer, en lien avec l'U2PA, des dispositifs d'information, de communication, un site et des événementiels sur les réseaux sociaux. Pourtant il connaît une perte d'attractivité substantielle (94 candidatures pour 25 places et seulement 13 inscrits en M1, deux étudiants dans le parcours de M2 Recherche en droit des collectivités et 26 dans le M2 Juriste conseil de collectivités territoriales). La direction du master estime qu'elle est liée à l'instauration de la sélection à l'entrée en 1^{re} année alors que cette formation était jusque-là très attractive, ce qui contredit les chiffres de l'attractivité au niveau de l'établissement (en nette augmentation). Mais aucune analyse qualitative rigoureuse de l'attractivité ne figure dans le dossier.

La formation suit et analyse partiellement la réussite de ses étudiants. Ces trois dernières années, la réussite n'est plus totale et le taux d'échec progresse, malgré la faiblesse des effectifs. En 2021-2022, 12 étudiants du M1 sur 13 ont validé leur année. En M2 en 2021-2022, 22 des 28 étudiants des parcours de M2 ont validé leur année (contre 25 sur 28 en 2020-2021 et 32 sur 35 en 2019-2020). La direction impute ces échecs au recrutement en troisième année de licence. Aucune information n'est donnée sur le profil ou le motif de l'échec de ces étudiants. Le dossier mentionne toutefois un aménagement d'études permettant d'étaler la scolarité de la 2^e année sur deux années universitaires, avec un contrat pédagogique personnalisé. Pour tenir compte de l'évolution des aptitudes des étudiants, le contrôle des connaissances a été fortement refondu, mais ne peut pas encore faire l'objet d'un bilan.

La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. La formation analyse la qualité de l'insertion professionnelle grâce à l'association des étudiants. Suivant l'équipe, près de 75 % seraient recrutés après leur alternance, le reste passerait avec succès des concours de la fonction publique ou l'examen du barreau (pour un taux d'emploi à la sortie de 100 % dans un secteur qui ne pourvoit pas tous ces postes). Toutefois, les données chiffrées sont absentes et on ignore même combien d'étudiants ont répondu aux enquêtes d'insertion.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Avec 11 enseignants-recherches permanents et un non permanent, pour un volume horaire substantiel (579 heures équivalent travaux dirigés (hETD) en M1 mutualisé; 404 hETD en M2 Juriste conseil des collectivités territoriales et 252 en M2 Recherche en droit des collectivités territoriales), le taux d'encadrement est très satisfaisant. Il n'est pas fait état de soucis de ressources humaines de l'établissement, en matière de recrutement, de promotion et de reconnaissance des activités. Le dossier indique que l'ouverture à des enseignants étrangers invités a été volontairement supprimée, car jugée contre-productive.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Elle organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, mais le taux de retour est très faible (six étudiants). Le conseil de perfectionnement, qui existe depuis 15 ans, se réunit deux fois par an pour assurer une veille des évolutions en cours et proposer des évolutions de contenu. Il s'agit d'un lieu privilégié du pilotage du master, en lien avec les partenaires, les étudiants et les associations d'anciens, auquel on doit toutes les évolutions de la maquette, de la communication, de l'organisation du travail. Des visites réalisées par les responsables de la formation sur les lieux des stages des apprentis permettent de sonder les maîtres d'apprentissage et les institutions partenaires sur ces évolutions souhaitables.

Conclusion

Points forts

- Un volume horaire élevé, bien pensé et bien structuré de connaissances fondamentales et de compétences professionnelles ;
- Des liens étroits avec le monde socio-professionnel correspondant aux objectifs d'insertion du master ;
- Une forte prise en compte de la formation en alternance, avec une réelle réflexion sur l'organisation de la formation.

Points faibles

- Un master peu attractif n'atteignant pas la capacité d'accueil et une analyse très superficielle de ce phénomène ;
- Une identité peu explicite vis-à-vis des autres masters du domaine, particulièrement le master *Droit public* avec des cours de 1^{re} année mutualisés ;
- Une structuration en deux parcours à visée professionnalisante et recherche peu cohérente et non conforme à la réglementation, nuisant à l'adossement à la recherche du premier et à la professionnalisation du second ;
- Une analyse insuffisante du taux d'échec dans le master et de la qualité de l'insertion professionnelle ;
- Une absence problématique d'ouverture à l'international, incohérente avec les priorités de l'établissement et les enjeux actuels, et susceptible de porter préjudice aux étudiants.

Recommandations

- Repenser le master au sein de l'offre de formation de l'établissement, vis-à-vis des autres masters (notamment la mention *Droit public*) et dans le continuum avec la licence, en revoyant la structure de la maquette en première année.

- Fusionner les deux parcours de 2^e année et mettre en place un système d'options, afin de proposer à tous les étudiants du master à la fois un bon adossement à la recherche et une expérience professionnelle, conformément à la réglementation nationale.
- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Développer les enseignements d'anglais et en anglais afin de permettre aux étudiants de développer les compétences nécessaires au juriste territorial actuel.

MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit du numérique* se compose d'un tronc commun de première année (M1) assez généraliste orienté vers le droit privé, avec une spécialisation en droit du numérique, et deux parcours de deuxième année : M2 *Droit du numérique*, d'une part et M2 *Droit des médias*, qui s'effectue essentiellement en alternance, d'autre part. Le premier étudie le droit applicable aux activités numériques alors que le second est centré sur le droit applicable aux contenus audiovisuels, cinématographiques, de presse, etc. Créée en 2021, cette mention procède d'une restructuration, avec des mutualisations, de la spécialité de M2 *Droit du multimédia et de l'informatique* rattachée jusque-là à la mention de master *Droit privé*. En 2021-2022, la mention a accueilli un total de 81 étudiants (contre 26 auparavant pour le seul M2). Quarante-trois étudiants sont inscrits en M1, 15 dans le M2 *Droit du numérique* et 23 dans le M2 *Droit des médias*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et ses priorités. Elle réunit l'ensemble des enseignants-chercheurs spécialistes du numérique et s'inscrit pleinement dans les priorités thématiques de l'établissement qui consistent à accompagner les transformations du monde contemporain. Sa création a contribué à rendre la carte de formation de l'établissement plus cohérente. Elle est en outre construite en complémentarité avec d'autres formations du même cycle comme les masters *Droit privé* et *Droit de la propriété intellectuelle*, et en articulation avec celles des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum. On peut regretter que la formation n'ait pas encore développé de partenariats académiques ni donné sa pleine place à la pluridisciplinarité. Le M1, en particulier, est peu ouvert aux matières de droit public, qui sont pourtant centrales dans le droit de la protection des données, et n'intègre qu'un enseignement de philosophie du droit et de la justice. Le mouvement d'ouverture aux autres matières est, en revanche, plus visible en M2, particulièrement dans le M2 *Droit des médias*.

La formation apparaît peu ouverte à l'international contrairement aux priorités définies par l'établissement. Si plusieurs enseignements portent sur le droit international et le droit européen, cette mention de master n'a accueilli dans les trois dernières années aucun étudiant international primo-arrivé ni en M1 ni dans les parcours de M2. Elle n'a accueilli également aucun étudiant dans le cadre d'une mobilité entrante et deux étudiants ont bénéficié dans ces trois dernières années d'une mobilité sortante (en 2021-2022). Les documents d'auto-évaluation ne contiennent aucune information sur l'encadrement ou le soutien financier à ces mobilités entrantes ou sortantes. Il n'est pas non plus indiqué si des enseignants-chercheurs de ce master ont bénéficié d'une mobilité.

La formation bénéficie d'un adossement suffisant à la recherche, même s'il n'est pas mentionné de laboratoire spécifique. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité. En effet, tandis que les étudiants du M2 *Droit du numérique* bénéficient d'enseignements méthodologiques et doivent rédiger un rapport de recherche, les étudiants du M2 *Droit des médias* suivent des ateliers spécifiques et doivent rédiger un mémoire, alors que ce parcours est suivi en apprentissage. Les enseignements sont, par ailleurs, assurés par des enseignants-chercheurs, souvent spécialisés dans le champ (essentiellement par des enseignants de droit privé en M1, par des équipes plus diversifiées en M2). S'il n'existe pas de formation spécifique à l'intégrité scientifique ni à la déontologie, les étudiants sont sensibilisés à ces questions à l'occasion de la méthodologie du mémoire. Il n'est toutefois pas indiqué si le master *Droit du numérique* est adossé à un laboratoire de recherche en particulier (qui pourrait être, par exemple, le Centre d'études juridiques et économiques du numérique). Il n'est pas non plus indiqué si des liens sont établis avec l'Institut de recherche en propriété intellectuelle.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments forts de professionnalisation, particulièrement dans le M2 Droit des médias. Si le parcours de M2 *Droit du numérique* est assez classique, le parcours *Droit des médias* a été conçu en lien avec les principaux acteurs du secteur concerné. Des professionnels interviennent dans ce parcours et sont impliqués dans l'alternance. La moitié des enseignements sont effectués par des acteurs du secteur du numérique ou des médias, et les professionnels

partenaires permettent de réévaluer régulièrement la maquette pour s'adapter aux exigences du secteur. La formation définit par ailleurs sa politique en matière d'alternance en lien avec la stratégie de l'établissement. Le module de professionnalisation du M2 Droit des médias est à cet égard particulièrement stimulant (Masterclass avec des acteurs du monde des médias, et participation à deux festivals professionnels du secteur audiovisuel). On note enfin que la formation prépare à l'insertion professionnelle (avec l'intervention de professionnels).

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre, mais de façon non homogène, les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Si le tronc commun de M1 est très généraliste, avec des matières spécifiques au secteur numérique et avec des méthodes d'enseignement classiques, les parcours de M2 sont moins académiques. Le M2 *Droit du numérique* comprend ainsi d'importants volumes d'enseignements méthodologiques complémentaires, mais sans qu'une approche par compétences soit envisagée. Le M2 *Droit des médias* a en revanche été conçu afin de passer à une telle approche, ce qui fait particulièrement sens dans la mesure où il s'agit d'une formation en alternance. Si le master *Droit du numérique* ne prépare pas à des compétences complémentaires, notamment sur le numérique, le responsable de la formation commence à l'envisager.

La formation diversifie peu ses pratiques pédagogiques, hormis dans le cadre du M2 Droit des médias. Si elles restent très classiques en M1 et dans le parcours de M2 *Droit du numérique*, les méthodes pédagogiques sont davantage diversifiées dans le M2 *Droit des médias*. Les étudiants participent, notamment, à des festivals dédiés, colloques et audiences juridictionnelles. De fait, la formation s'appuie aussi sur des types variés d'espaces d'enseignement.

La formation affiche une ouverture modérée à l'international. En plus de quelques enseignements de droit international, le master *Droit du numérique* favorise essentiellement l'apprentissage de l'anglais avec 18 h de travaux dirigés (TD) obligatoires par semestre en M1 et 25 h en M2. Un des cours obligatoires de 24 heures du M2 *Droit des médias* est délivré en anglais. En revanche, ce master ne propose pas dans sa maquette de certification spécifique en langue anglaise ni d'enseignements d'autres langues, au-delà de l'offre générale de l'U2PA. Il n'inclut pas non plus de dispositifs spécifiques de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants. Toutefois, des étudiants d'universités partenaires de l'établissement sont intégrés dans le master, mais sans que cela apparaisse dans les statistiques des mobilités entrantes ni qu'il soit fait état d'un accompagnement spécifique.

Les contenus et les dispositifs de la formation du M2 Droit des médias, sont ouverts aux publics de la formation en alternance. S'il n'est pas donné d'informations sur la possibilité de suivre le parcours *Droit du numérique* en formation continue, le parcours de M2 *Droit des médias* est spécifiquement destiné à l'alternance (20 étudiants en alternance en 2021-2022 contre 12 en 2020-2021). Des modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation ont été adoptées pour ce parcours. Ce parcours est accessible, non seulement aux étudiants titulaires d'une licence ou d'un M1 juridique, mais aussi aux professionnels pouvant justifier d'une expérience de huit ans dans le secteur juridique. Les étudiants qui ne trouvent pas de contrat d'apprentissage pour effectuer ce M2 en alternance effectuent un stage à visée professionnelle.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation n'assure pas de suivi autre qu'informel des flux des candidatures et inscriptions. L'équipe est soucieuse de l'attractivité de la formation, et des dispositifs d'information, mis en place par l'établissement (forum des masters) et par les associations d'étudiants, contribuent à sa visibilité. Mais la formation ne dispose pas d'outils pour mesurer son attractivité, et le dossier ne fournit pas de données précises sur le nombre de candidatures ni leur évolution depuis la création de la mention de master *Droit du numérique* en 2021. D'après la formation, celui-ci serait important dans le contexte de forte augmentation des candidatures dans les masters de l'U2PA depuis la mise en place de MonMaster.

La formation suit la réussite de ses étudiants sans vraiment l'analyser. Selon les responsables, ils suivent la réussite de leurs étudiants et les taux élevés confirmeraient la pertinence de l'accompagnement (mais aussi le haut niveau de sélection à l'entrée). En 2021-2022, 14 des 15 étudiants du parcours de M2 *Droit du numérique* ont validé leur année et 22 sur 23 du M2 *Droit des médias*. Le fort taux de réussite est donc réel même si aucune information n'est donnée sur les motifs de non-réussite d'un étudiant par an. On ignore le taux de réussite du M1 *Droit du numérique*.

La formation n'a pas les outils pour mesurer réellement l'insertion professionnelle ni la poursuite d'études de ses diplômés. S'il existe une enquête d'insertion à 30 mois, seuls 33 % des diplômés du M2 Droit du numérique y ont répondu en 2021-2022 (contre 45 % en 2021-2022) et 64 % en 2021-2022 en M2 Droit des médias. Par ailleurs, on ignore les résultats de cette enquête. La direction estime elle-même qu'aucune enquête solide n'a été menée et qu'elle ne connaît l'insertion professionnelle de ses étudiants que par des rencontres régulières aux « Afterwork du master » et grâce à ses liens avec des anciens. Elle affirme que l'insertion professionnelle est bonne, sans plus d'explication.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de suffisamment de moyens pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Avec 26 enseignants intervenants dans ce master, dont 10 titulaires et 16 non permanents, le master couvre ses besoins d'encadrement au regard des effectifs (81 étudiants) et des mutualisations avec le M1 de droit privé pour un total appréciable de 654 heures équivalent TD en M1 et de 1 229 heures pour les deux parcours de M2. Si les membres de l'équipe pédagogique ne font pas de mobilité à l'étranger, plusieurs des intervenants interviennent dans des universités étrangères. Le dossier ne mentionne aucun soutien des membres de l'équipe, d'un accompagnement ou de formations au métier d'enseignant ou d'essaimage des pratiques pédagogiques. Si chacun des parcours possède un responsable attitré, la mention elle-même, dont le M1, n'a pas de responsable clairement identifié pilotant la formation.

La formation développe un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Le master organise chaque année l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution. Toutefois, en 2020-2021, seuls 9 étudiants sur 26 et en 2021-2022 seuls 12 étudiants sur 81 avaient répondu à ce questionnaire, et il n'est pas précisé s'il concerne davantage qu'un des parcours de M2. Contrairement aux autres masters juridiques de l'U2PA, ce master dispose d'un conseil de perfectionnement, et certaines innovations ont été introduites à la suite de ces évaluations.

Conclusion

Points forts

- Une restructuration cohérente, depuis 2021, du master *Droit du numérique* en deux années avec un tronc commun en M1 donnant les fondamentaux et deux parcours de M2 complémentaires, distingués par leurs objets (activités numériques ou contenus) et leurs modalités (formation initiale ou alternance) ;
- Des formations solides, bénéficiant d'une bonne notoriété et d'un bon accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- De réels dispositifs d'évaluation internes, dont un conseil de perfectionnement, permettant de les faire évoluer en temps réel avec l'aide des étudiants et des professionnels.

Points faibles

- Des enseignements du M1 en grande partie mutualisés avec le master *Droit privé*, trop classiques au détriment de la pluridisciplinarité ;
- Des modalités d'évaluation de l'insertion professionnelle et des trajectoires des étudiants trop artisanales et partielles ;
- Une ouverture à l'international pas assez marquée, notamment les mobilités entrantes (aucun étudiant international) et sortantes.

Recommandations

- Inclure d'autres enseignements que ceux en droit privé pour développer la dimension pluridisciplinaire du master, avec notamment des cours en droit public.
- Améliorer le processus de suivi et d'analyse de l'attractivité, de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants, à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir à l'équipe pédagogique.

- Accentuer l'ouverture du master à l'international, en incitant et en accompagnant, avec le soutien de l'établissement, les mobilités entrantes et sortantes.

MASTER DROIT DU PATRIMOINE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Formation relativement récente (10 ans), le master *Droit du patrimoine* est structuré autour d'un unique parcours en seconde année (M2) intitulé *Gestion du patrimoine privé et professionnel*. Il compte pour l'année 2021-2022, 41 étudiants, dont 20 en première année. Toute la formation se déroule à Paris.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit, pour l'essentiel, dans la stratégie de formation de l'établissement, mais elle n'est pas réellement construite en cohérence avec les autres formations. Le master *Droit du patrimoine* s'inscrit dans la démarche de l'établissement visant à promouvoir la professionnalisation, la pluridisciplinarité (il existe notamment un enseignement de finance) et à proposer aux étudiants issus de licence un large panel de master en droit privé, notamment en M2. La formation est, à ce titre, construite en articulation avec les formations de premier cycle avec lesquelles elle s'inscrit en continuum. La cohérence avec les autres formations du deuxième cycle interroge toutefois, puisque les enseignements sont totalement mutualisés en première année (M1) avec le master *Droit privé*, la spécificité du master n'apparaissant que dans le parcours de M2, lequel fait lui-même l'objet de quelques mutualisations avec le master *Droit notarial*. On peut s'interroger sur la lisibilité d'une telle maquette, d'autant qu'un rapprochement serait envisagé avec le master *Droit notarial*. Le dossier ne fait par ailleurs état d'aucun partenariat académique.

Le dossier ne fait état d'aucune réelle ouverture à l'international. Hormis la mention d'un étudiant ayant bénéficié d'une mobilité sortante (non documentée) et un voyage d'études dans les bureaux d'un cabinet partenaire, aucun élément fourni ne permet d'apprécier une éventuelle ouverture à l'international. Cela est regrettable, car la gestion du patrimoine, qui n'est pas une spécificité nationale, se prête au contraire à une telle ouverture à l'international.

La formation bénéficie d'un adossement à la recherche appréciable pour une formation à vocation professionnelle. Si le master a une orientation professionnelle affichée et revendiquée, la formation offre aux étudiants une démarche de recherche notamment à travers la rédaction d'un mémoire de recherche ainsi que la rédaction, collégiale, d'une consultation patrimoniale tout au long de l'année. Cet adossement à la recherche est renforcé par la présence d'une équipe pédagogique composée de six enseignants-chercheurs sur 17 enseignants (neuf titulaires et huit non permanents).

La formation entretient des relations fortes avec le monde social et économique, et intègre des éléments de professionnalisation importants. Grâce à ses échanges permanents avec les acteurs de la gestion du patrimoine, la formation prend en compte les besoins du territoire pour définir ses débouchés et contenus. Ces acteurs (notaires, avocats, banquiers) sont d'ailleurs pleinement associés à ses activités pédagogiques (la moitié des enseignements en M2). Les liens avec les professionnels sont néanmoins informels et une formalisation pourrait être bénéfique pour la formation. Celle-ci est par ailleurs configurée pour être suivie en apprentissage ou en stage. Elle définit, à ce titre, sa politique en matière d'alternance et de formation continue en lien avec la stratégie de l'établissement.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu des maquettes et les méthodes pédagogiques sont en adéquation avec l'orientation professionnelle du master. La formation repose, en M2, sur des méthodes pédagogiques visant à renforcer les compétences professionnelles des étudiants. Ainsi, les acquisitions théoriques sont systématiquement complétées de mise en situation pratique, ce qui est particulièrement utile dans une démarche de développement de l'apprentissage. La vocation professionnaliste de la formation mériterait une réflexion sur l'approche par compétences qui n'a visiblement pas été initiée. Cela n'est guère étonnant, l'établissement n'ayant pas fait pas mention d'un intérêt particulier pour la structuration de l'offre de formation en blocs de connaissances et de compétences.

La formation ne fait pas état d'une volonté particulière de diversifier ses pratiques pédagogiques. Il est simplement indiqué que les enseignements sont dispensés en présentiel, et l'absence dans le dossier de toute description de pratique pédagogique autre que classique (cours magistraux et travaux dirigés) montre l'absence de stratégie sur ce sujet.

La formation adapte ses contenus pour permettre son ouverture à l'international, mais n'a pas mis en place de dispositif spécifique en vue d'une mobilité. La formation offre aux étudiants un cours d'anglais obligatoire en M1 et a mis en place en M2 un cours de 25 h d'anglais juridique appliquée aux questions patrimoniales. L'équipe ne fait pas état, en revanche, de l'existence de dispositifs d'accompagnement de la mobilité des étudiants.

La formation a mis en place une véritable pédagogie de l'alternance produisant de bons résultats. Avec 10 contrats d'apprentissage en moyenne sur les dernières années, soit 50 % de la promotion, la politique de développement de l'alternance mise en place par la formation est une réussite. Pour les étudiants ne pouvant obtenir un contrat d'apprentissage, du fait de la réticence de certaines professions, un stage long obligatoire sur les mêmes plages horaires que l'apprentissage est systématiquement proposé.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation a su développer des outils permettant d'améliorer son attractivité, mais ne fournit pas de données précises. Avec un nombre de candidatures de 212 pour 20 places, la formation jouit d'une attractivité satisfaisante. Afin d'améliorer celle-ci, la formation a su mettre en place, à côté des dispositifs proposés par l'établissement, des outils particuliers (site internet dédié, présence sur les réseaux sociaux professionnels, etc.). Cette politique semble avoir, selon le dossier, permis aussi d'élargir sur le plan géographique, les bassins de recrutement, même si aucune donnée chiffrée précise n'est présentée. La politique de promotion du diplôme a su aussi porter ses fruits vis-à-vis des maîtres d'apprentissages, le nombre de contrats proposés étant en nette augmentation ces derniers temps.

La formation ne dispose pas d'outil lui permettant d'analyser et de suivre la réussite de ses étudiants. La formation affiche des résultats très satisfaisants avec un taux de réussite proche de 100 % pour les étudiants présents à l'examen. Si le dossier fait état de réunions et rencontres fréquentes avec les étudiants, pour les aider et les soutenir, ces initiatives relèvent de l'informel. Ce caractère ne permet guère un suivi et une analyse précise de la réussite des étudiants (notamment en 1^{re} année), même si celle-ci est incontestable en M2.

Le master ne dispose pas d'outil lui permettant d'analyser et de suivre de manière fiable l'insertion professionnelle de ses étudiants. Si le dossier fait état de données empiriques, il n'est pas fait mention des dispositifs permettant de recueillir ces données. Le taux de réponse aux enquêtes d'insertion à trois ans s'établit à 47 % pour 2020-2021, mais il est indiqué que seulement trois diplômés ont répondu à l'enquête. Le responsable de formation est conscient de la difficulté puisqu'il indique la mise en place d'une réunion annuelle des anciens. Cette initiative, qui devra être détaillée et institutionnalisée, sera sans doute un élément de réponse. Mais il ne pourra être fait l'économie, au niveau de l'établissement, d'une véritable politique de suivi et d'analyse de l'insertion professionnelle.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Les moyens humains dont dispose la formation sont suffisants pour assurer son fonctionnement. Même si le pilotage est confié à la direction du master, la formation est rattachée administrativement au Centre de formation permanente de l'établissement. Le master s'appuie sur une équipe pédagogique de 17 personnes dont la moitié est composée de professionnels du secteur, ce qui est cohérent avec l'orientation professionnelle du master. Deux professeurs invités intervenant aussi au sein du master Droit notarial, viennent chaque année compléter cette équipe.

Il existe un processus d'évaluation interne, perfectible, qui permet de faire évoluer la formation dans une démarche d'amélioration continue. La formation a mis en place un système d'évaluation par les étudiants, mais dont la nature n'est pas renseignée. S'il n'existe pas, par ailleurs, de conseil de perfectionnement, le dossier fait état d'une instance en tenant lieu qui, de façon informelle, mais régulière, analyse les résultats de la formation et contribue à son évaluation. Il est toutefois nécessaire d'instaurer un tel conseil permettant d'associer enseignants, étudiants et professionnels, pour faire évoluer la formation en fonction des évolutions socioéconomiques dans le domaine.

Conclusion

Points forts

- Une ouverture large à l'apprentissage ;
- Des liens nombreux et forts avec les acteurs du secteur ;
- Une bonne insertion professionnelle des étudiants ;
- Une volonté de promouvoir l'interdisciplinarité en accord avec la politique de l'établissement ;
- Une volonté appréciable d'adossement à la recherche alors même que la formation se veut par ailleurs très professionnalisante.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de réelle ouverture à l'international ;
- Une réflexion non visible autour de la démarche par compétence et d'une pédagogie adaptée.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Développer l'ouverture à l'international, que cela soit au niveau des mobilités entrantes ou sortantes.
- Mettre en œuvre une véritable approche par compétences dans la formation avec des pratiques pédagogiques diversifiées et adaptées.

MASTER DROIT EUROPÉEN

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Droit européen procède d'une restructuration intervenue en 2019. Il se compose d'un tronc commun de première année (M1) et de deux parcours complémentaires et distincts en deuxième année (M2) : *Droit et contentieux de l'Union européenne* (DCUE) et *Droit européen du marché et de la régulation* (DEMR). Le premier est issu de la fusion de deux masters, l'un professionnel, l'autre recherche. Parallèlement, la spécialité de M2 *Droit européen des affaires* est devenue le parcours *Droit européen des affaires et de la concurrence*, rattaché désormais à la mention de master *Droit des affaires*. En 2021-2022, on dénombre 99 étudiants en M1 ; 37 en M2 *Droit et contentieux de l'Union européenne* et 30 en M2 *Droit européen du marché et de la régulation*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Droit européen est en adéquation avec la stratégie de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). La formation s'inscrit dans les ambitions, les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement. D'une part, elle est dans le prolongement direct des enseignements de la licence *Droit* et vise la spécialisation des étudiants dans la branche du droit européen, dans ses aspects contentieux et matériels, les deux parcours étant ouverts aux privatistes, aux publicistes, mais aussi aux européanistes. D'autre part, le master s'articule avec le parcours *Droit européen des affaires et de la concurrence*, de la mention *Droit des affaires*. En M1, une majorité de cours est mutualisée avec d'autres mentions, notamment *Droit international*, *Droit du numérique*, *Droit des affaires*. En M2, une partie l'est entre les deux parcours et avec des parcours *Droit des affaires* et *Droit numérique*. Pour la direction du master, le droit européen est par essence pluridisciplinaire, la formation embrassant des champs disciplinaires qui dépassent nécessairement le seul droit européen. Un enseignement d'histoire du droit et un d'économie sont ainsi au programme des deux parcours. La formation intègre les enjeux du développement durable, car l'environnement est intégré dans les actions et politiques de l'Union européenne (UE) de sorte qu'on le retrouve dans des cours variés. Il n'est pas fait état de partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux formalisés même si l'intervention de nombreux professionnels montre de solides liens avec ces milieux.

Le master Droit européen est ouvert à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'U2PA. Le master ne propose pas en soi de mobilité au cours des deux années. En revanche, chaque parcours accepte des étudiants qui effectuent leur première année de master dans le cadre d'un échange. En M1, quelques étudiants partent pour un ou deux semestres dans une université étrangère (Freie Universität Berlin, Oxford) et reviennent pour le M2 à l'U2PA. Ils sont sélectionnés en troisième année de licence, soit au titre du programme Erasmus, soit au titre de programmes de coopération avec des universités étrangères. Le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une mobilité sortante (neuf en 2021-2022) ou entrante encadrée (20 en 2021-2022) est donc réel. En M2, des professeurs invités (entre trois et cinq pour les deux parcours) viennent d'universités étrangères.

Le master Droit européen bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Adossée au Centre de droit européen, la première année du master comporte des enseignements assurés exclusivement par 26 enseignants-chercheurs de l'U2PA appartenant à la section de droit public comme de droit privé. En M2, des enseignants étrangers et praticiens interviennent également, certains ayant une activité éditoriale. En M2, quelques étudiants choisissent de rédiger un mémoire de recherche qui peut déboucher sur une thèse (un à trois étudiants par an en tout). Un accompagnement de 24 heures à la recherche est prévu en M2 dans les deux parcours. En fonction des années, entre un et quatre contrats doctoraux sont obtenus à l'issue du master de Droit européen. L'adossement des masters à la bibliothèque du Centre de droit européen est une réelle valeur ajoutée pour initier à la recherche documentaire. L'initiation à l'intégrité scientifique et à la déontologie n'est pas effectuée dans un enseignement spécifique, mais une sensibilisation est prévue dans l'atelier de recherche, particulièrement sur le plagiat et des logiciels appropriés.

Le master Droit européen entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. Les enseignements intègrent les dimensions sociales, économiques et culturelles dans les cours à travers des colloques, conférences et journées d'étude. En M2 DEMR, les étudiants ont également organisé des conférences avec des acteurs de la vie économique et politique (quatre en 2022-

2023). Sont pleinement associés à la formation des avocats, des magistrats, des fonctionnaires nationaux et européens, ainsi que des éditeurs juridiques (qui permettent aux étudiants de diffuser le fruit de leur recherche). S'il n'existe pas de dispositif spécifique de préparation à l'entrepreneuriat, les étudiants sont accompagnés dans leurs démarches notamment sur les procédures officielles de stage des institutions de l'Union (stages dits *blue book* de la Commission européenne et de la Cour de justice de l'Union européenne). On ne constate quasiment aucune difficulté pour trouver un stage qui, d'une durée obligatoire minimale de deux mois, est généralement de plus longue durée (débutant dès mi-janvier). Les deux parcours proposent un enseignement accompagnant les étudiants dans l'insertion professionnelle (rédition de CV, simulations d'entretien, etc.).

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le master Droit européen s'efforce de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, sans adopter d'approche par compétences. Une réflexion est menée pour orienter les enseignements vers la pratique, notamment en transformant la forme des travaux dirigés de certains cours (droit de la concurrence, droit européen du marché). En revanche, le master n'appuie pas sa démarche sur une approche par compétences. Il n'est pas indiqué si la formation valorise les compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci ou si l'engagement étudiant était bonifié.

Le master Droit européen diversifie ses pratiques pédagogiques. En M1, les pratiques pédagogiques restent très classiques avec des cours magistraux, avec le cas échéant des travaux dirigés (TD). Dans les parcours de M2, l'intervention de nombreux professionnels et de professeurs étrangers peut être plus variée. Outre les cas pratiques classiques, un accent est mis sur les procès simulés et les concours de plaidoiries. Chaque année, les deux parcours présentent chacun une équipe pour l'*European Law Moot Court*. Même si la formation est essentiellement présentielle, des aménagements hybrides sont prévus notamment pour permettre aux étudiants de suivre des conférences depuis l'étranger. Des exercices purement distanciels sont pratiqués pour familiariser les étudiants aux pratiques professionnelles de communication à distance. Les deux parcours disposent de salles à l'Institut de droit comparé, dont trois sont dotées d'équipements numériques. La question du numérique et de la formation à l'intelligence artificielle est prise très au sérieux dans l'évolution des enseignements.

Les contenus et les dispositifs du master sont partiellement adaptés pour permettre son ouverture à l'international. Des enseignements obligatoires d'anglais sont dispensés en M1 (18 h) et en M2 (24 h). S'il n'existe pas de préparation spécifique à des certifications, les candidats retenus ont le plus souvent (mais la donnée n'est pas chiffrée) une certification du type TOEFL lors de leur recrutement. Le souhait de l'équipe serait d'ouvrir à d'autres langues et d'accompagner davantage à la certification, mais elle se heurte à d'évidentes limites. Compte tenu de l'internationalisation du corps enseignant, 24 heures de cours en M2 sont dispensées en anglais.

Les contenus et les dispositifs du master sont peu adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Dans la période évaluée, la formation n'a pas reçu de public en formation continue ou en alternance. L'offre de formation spécifique à ce public est renvoyée à des diplômes d'université (DU), diplômes interuniversitaires (DIU) et certificats universitaires.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le master Droit européen est attentif au flux des candidatures et des inscriptions afin de mesurer et d'améliorer son attractivité. La sélection s'effectue en tenant compte de la variabilité des demandes selon les années. Les responsables ont à cœur d'ouvrir leur formation à des publics variés permettant des promotions équilibrées dans un esprit d'émulation. La mention connaît une augmentation significative de ses effectifs (de 107 en 2019-2020 à 166 en 2021-2022) avec près de 30 % d'étudiants internationaux, mais le dossier ne propose pas d'analyse qualitative de l'évolution de ces candidatures. En 2021-2022, pour une capacité d'accueil de 55 places, 99 étudiants ont été admis en M1 (dont 36 internationaux) sur 360 candidats. On note 37 étudiants admis en M2 DCUE (dont 7 internationaux) et 30 en M2 DEMR (dont 4 internationaux). Le master reste donc assez attractif alors que la plupart des masters de droit de l'Union européenne connaissent une désaffection. Pour renforcer son attractivité, la direction s'adresse efficacement à des publics non parisiens, avec des présentations en ligne de la formation et la communication via le site de l'université et les réseaux sociaux, entraînant des candidatures de toute la France et de l'étranger (Allemagne, Belgique, Italie, Pologne). Le master dispose d'un stand annuel au Forum des formations. Les associations d'étudiants assurent un suivi des alumni. Une cérémonie de remise des diplômes est organisée tous les ans.

Le master Droit européen suit la réussite de ses étudiants. En M1, en 2021-2022, 78 des 99 étudiants ont réussi, soit 78 %, contre 43 sur 69 en 2020-2021 (62 %). On relève une déperdition d'étudiants entre le M1 et le M2 correspondant aux étudiants de la filière franco-allemande Bermupa (les étudiants font leur premier semestre

de M1 à Paris puis retournent en Allemagne pour le second semestre et ne passent pas les examens en France). Les taux de réussite sont très bons dans les deux parcours de M2 (DCUE : 35 des 37 étudiants ont réussi en 2021-2022 et 40 sur 40 en 2021-2021 et DEDM, 100 % de réussite).

Le master analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés essentiellement dans un parcours. Chaque année, en master DEMR, un mail est envoyé aux diplômés pour connaître leur évolution professionnelle. Ce travail est effectué en coopération avec l'association du master, et le taux de retours est assez élevé (entre 50 % et 60 %). Il serait nécessaire d'adopter la même démarche dans l'autre parcours. Trois issues professionnelles sont suivies après le M2 : directement dans la vie professionnelle après leur stage, recrutement par la structure d'accueil ou non ; poursuite d'études (Collège d'Europe, LLM en particulier voire un autre M2) ; stages dans le cadre de l'IEJ, de l'IPAG ou au titre de l'examen national du Barreau.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le master Droit européen dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Avec une équipe de 50 enseignants (23 enseignants-chercheurs et 27 enseignants non permanents) pour un volume horaire de 1 612 heures équivalent TD, le master dispose de moyens substantiels même s'il souhaiterait être renforcé en droit européen d'un enseignant titulaire supplémentaire. Le M1, largement mutualisé, bénéficie d'un volume horaire de 528 h par étudiant, ce qui apparaît très confortable. Chaque parcours de M2 bénéficie d'un volume global de 392 h. La politique de ressources humaines relève de l'U2PA, en particulier du département de droit public, et le master n'assure pas spécifiquement le suivi et la maîtrise de sa soutenabilité.

Le master ne définit pas suffisamment un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Ce sont les services centraux qui assurent une évaluation de la formation communiquée aux enseignants après les examens du second semestre (avec seulement 33 étudiants répondants en 2021-2022). Le master ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement, même si deux réunions sont organisées par an avec les représentants des associations des deux parcours de master. Les étudiants de M1 ont spontanément pris l'initiative de soumettre des suggestions. Depuis, l'équipe enseignante demande aux associations un retour des étudiants, mais ces réunions concernent uniquement les associations d'étudiants et ne constituent pas une instance comprenant aussi des personnalités extérieures à la formation se réunissant périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne.

Conclusion

Points forts

- Une restructuration en une seule mention en 2019 convaincante, avec un tronc commun de M1 et deux M2 complémentaires et attractifs ;
- Un volume horaire élevé et une maquette de formation bien pensée et bien structurée articulant connaissances fondamentales et compétences professionnelles ;
- Un adossement à la recherche convaincant ;
- Une volonté de renforcer l'attractivité du master, surtout à l'international, dans un contexte difficile pour les masters de droit de l'Union européenne à l'échelle nationale ;
- Un encadrement effectif des étudiants favorisant une bonne insertion professionnelle.

Points faibles

- Une absence de suivi par des données précises et analysées sur certains éléments de l'attractivité et de l'insertion professionnelle, formalisé à l'échelle de la mention ;
- L'absence d'un réel conseil de perfectionnement ;
- Une absence d'approche par compétences ne favorisant pas l'intégration des publics de formation continue.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte, pour mettre en place des mesures adéquates, les données concernant l'insertion professionnelle et éventuellement la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants en incitant un meilleur taux de réponse et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement associant l'équipe pédagogique, des professionnels et les étudiants.
- Décliner la formation en blocs de compétences permettant d'ouvrir la formation aux publics de formation continue.

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit international* est une mention rénovée en 2021 avec la création d'un tronc commun de première année (M1) et la restructuration de la deuxième année (M2) en cinq parcours distincts : *Administration internationale* ; *Droit comparé des affaires* (ancienne spécialité *Droit européen comparé* rattachée à la mention *Droit comparé et droits étrangers*) ; *Droit international économique* ; *Droit international privé et du commerce international* ; *Droit international public*. La description de la mention fait également état des parcours *Droits de l'Homme et droit humanitaire* et *Justice pénale internationale*, mais ces derniers n'apparaissent pas dans la maquette transmise par l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA).

Ces restructurations ont eu une incidence sur les effectifs. En 2021-2022, la mention de master *Droit international* accueille 194 étudiants, dont 90 en M1 et 104 en M2.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Droit international* est en adéquation avec la stratégie de formation de l'U2PA. La formation s'inscrit dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement qui présente un éventail très large et complet de masters juridiques à dimension internationale partagés entre droits privé, public ou indifférenciés. Cela répond à l'ambition de pluridisciplinarité de l'établissement. La mention poursuit une longue tradition de formation générale en droit international, public comme privé, associée au droit comparé. En 1^{re} année, les fondamentaux sont enseignés moyennant un large éventail d'options dans les disciplines spécialisées du droit public et du droit privé, dans des cours mutualisés entre les cinq parcours. En M2, les étudiants rejoignent un parcours thématique. Quoique peu mutualisée avec les autres mentions de master, la formation est construite en cohérence et en complémentarité avec elles (notamment le parcours de *Droit international privé et du commerce international* avec le parcours *Contentieux international privé* rattaché à la mention *Droit privé*). On peut néanmoins s'interroger sur l'articulation entre le parcours de M2 *Droit comparé des affaires* et la mention *Droit comparé*. Les partenariats académiques ne sont pas formalisés, bien qu'un parcours envisage des liens avec un master de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour une simulation diplomatique commune. On peut s'interroger sur l'absence apparente d'enseignement de relations internationales, par ailleurs dispensé en masters *Science politique* ou *Relations internationales*. La formation n'intègre les enjeux du développement durable qu'à travers les cours de droit de l'environnement ou des conférences.

Le master *Droit international* est curieusement faiblement ouvert à l'international, en décalage avec les priorités définies par l'U2PA. La formation ne développe pas d'offre spécifique à l'international ni ne se prévaut d aucun partenariat académique international spécifique. Les chiffres fournis font ainsi apparaître un faible nombre d'étudiants internationaux en M1 (deux à huit par an) et en M2 (deux à cinq) ce qui peut étonner. La direction du master justifie ce nombre réduit par l'existence de diplômes d'établissement au sein de l'U2PA qui facilitent l'intégration d'étudiants étrangers au sein des parcours des masters, dont cette mention. Mais aucun chiffrage précis n'est fourni. On relève également, pour 200 étudiants, un relativement faible nombre de mobilités entrantes (entre deux et huit depuis 2019) et sortantes (entre trois et 10) et pas de dispositif d'accompagnement au niveau du master.

Le master *Droit international* bénéficie d'un adossement à la recherche. La formation intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité à travers un mémoire de M2 et des séminaires. Mais une telle initiation ne semble pas exister en M1. Des enseignants-chercheurs et des chercheurs des disciplines de la formation participent aux enseignements surtout en M1. Les étudiants du parcours de *Droit international public* sont intégrés à l'Institut des hautes études internationales de Paris et bénéficient des enseignements de professeurs invités. Il n'existe pas d'enseignement spécifique à l'intégrité scientifique ou à la déontologie, mais cela est abordé dans les séminaires de recherche. Les étudiants de M2 ont accès à des bibliothèques de recherche, mais il n'y a pas de formation spécifique à la recherche documentaire.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. La formation associe, sans formaliser, ces partenariats avec les acteurs sociaux, économiques et culturels. Dans le parcours *Droit international privé et du commerce international*, les étudiants rencontrent deux fois par mois des praticiens pour une présentation de leur quotidien professionnel, une mise en situation ou des échanges informels. Le contenu des enseignements est sensible aux évolutions les plus récentes de la discipline, identifiées à partir des besoins concrets des acteurs sociaux et économiques intervenant dans la formation ou à la faveur des conférences auxquelles ils participent. La professionnalisation se fait notamment par des stages de deux à six mois effectués dans une organisation intergouvernementale. Les étudiants ont la possibilité de se réinscrire en deuxième année de parcours (troisième année de mention) afin d'être couverts par une convention de stage pour une année supplémentaire. S'agissant de la préparation à l'insertion professionnelle, les enseignants praticiens et le réseau des anciens du master (fonctionnaires internationaux eux-mêmes) accompagnent les étudiants dans leur recherche de stages, ce qui leur permet de se voir souvent offrir des contrats à la sortie de leurs stages dans les métiers du droit international économique.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation ne développe pas spécifiquement de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Sans définir de ligne de méthodologie au niveau de la mention, les pratiques sont assez homogènes. En première année, l'étudiant suit une formation générale en droit international (droit international privé et droit international économique au premier semestre, puis une orientation plus spécialisée). L'approche spécifique par compétences n'est pas développée au niveau du master. La formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors par des bonifications en cas d'engagement.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques en seconde année. Si le M1 est classique, le M2 comporte des séminaires construits sur un schéma d'enseignement inversé. Une attention particulière est portée au traitement de cas concrets mettant les étudiants dans la situation directe du praticien (50 heures consacrées à des études de dossier sous la direction d'avocats). Cependant, ces éléments ne sont pas généralisés, ni le fruit d'une politique de la mention. En *Droit international privé et du commerce international*, un thème est donné, il est instruit et restitué chaque semaine par les étudiants. Dans plusieurs cours, l'apprentissage par des cas fictifs, des plaideoiries ou des simulations de conférence diplomatique donne droit à une bonification, tout comme la participation volontaire à une compétition internationale d'étudiants (Jessup Moot Court, Concours Rousseau principalement). Le dossier indique que le faible volume de cours en M2 (environ 220 h annuelles) doit permettre une pédagogie entièrement axée sur le travail personnel, sans que la nature de l'accompagnement soit évoquée. Les cours se font habituellement en présentiel, même si parfois des cours à distance sont organisés afin de permettre la rencontre des étudiants avec des fonctionnaires internationaux et que des visites de lieux professionnels ont lieu (cabinets, juridictions, organisations internationales).

Les contenus et les dispositifs au niveau du master ne sont pas spécifiquement adaptés pour permettre son ouverture nécessaire à l'international. Si des cours d'anglais sont obligatoires en M1 (travaux dirigés de 18 h) et dans les parcours de M2 (30 h), il n'y a pas d'accompagnement spécifique ou de bonification dans la maquette pour l'apprentissage d'autres langues, ni d'incitation à passer des certifications. Toutefois, le parcours *Administration internationale*, qui prépare à la fonction publique internationale et dont la moitié des enseignements sont assurés par des praticiens (majoritairement des fonctionnaires internationaux), assure des cours en anglais.

La formation n'organise aucun accès effectif des publics de formation continue ou en alternance. La formation ne développe pas dans son périmètre de modalités d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation adaptée spécifiquement aux publics de la formation continue ou en apprentissage.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'absence de réel suivi des flux des candidatures et des inscriptions ne permet pas de mesurer ni d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. En raison d'une capacité d'accueil fixée à 80 étudiants, la mention a connu une baisse significative de ses effectifs (154 en 2019-2020, 170 en 2020-2021, 90 en 2021-2022). Le dossier ne fournissant pas le nombre total de candidats en M1, il est difficile d'évaluer l'attractivité de la formation. En revanche, les parcours de M2 continuent à accueillir à peu près autant d'étudiants, avec des effectifs dépendant des parcours, de 12 à 36 (29 en *Administration internationale*, 36 en *Droit comparé des affaires*, 12 en *Droit international économique*, 23 en *Droit international privé et du commerce international* et 14 en *Droit international public*). Les dispositifs d'information sur le master sont ceux mis en place par l'U2PA.

La formation n'analyse pas la réussite de ses étudiants, très variable d'un parcours à l'autre. Les documents fournis ne développent aucune analyse sur la réussite ou les causes d'échec des étudiants. Les données mettent pourtant en évidence un taux d'échec de 15 % à 30 % en M1, y compris en dehors des années de crise sanitaire. Même en M2, le taux de réussite n'est pas de 100 % et varie même de 46 % à 62 % en Administration internationale. En M2 Droit international économique, il varie de 75 % à 100 %. Dans les autres parcours toutefois, il dépasse les 90 %.

La formation analyse partiellement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Cette analyse repose sur un questionnaire dont le taux de réponse à 30 mois est satisfaisant (environ 50 %), mais dont les résultats ne sont pas fournis. L'équipe indique que les étudiants se tournent tant vers les organisations régionales, internationales (européennes ou non) et mondiales, que vers les administrations nationales. Plusieurs étudiants étrangers se destinent chaque année à la carrière diplomatique dans leurs pays d'origine, ce qui est un élément essentiel du rayonnement du diplôme.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Avec une équipe de 22 enseignants-chercheurs, dont 12 permanents, essentiellement des professeurs, pour un volume horaire de 372 heures équivalent travaux dirigés en M1 et d'environ 400 heures par parcours, l'équipe pédagogique n'exprime pas de préoccupations s'agissant des moyens. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités. Le dossier indique qu'il faudrait renforcer la direction de la mention avec la désignation d'un co-responsable, ce que le comité soutient.

La formation ne définit pas de processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation ne semble pas formaliser d'évaluation des enseignements. Les conseils de perfectionnement n'ont pas été formellement mis en place, mais les responsables de la mention et des parcours se disent attentifs à l'évolution des formations et échangent régulièrement avec les intervenants et les étudiants pour recueillir leurs observations et leurs suggestions. Il faudrait toutefois instaurer cette instance.

Conclusion

Points forts

- Un volume horaire élevé, bien pensé et bien structuré, de connaissances fondamentales et de compétences professionnelles ;
- Des liens étroits avec le monde socio-professionnel correspondant aux objectifs d'insertion du master ;
- Des parcours originaux, correspondant à des besoins professionnels.

Points faibles

- Une attractivité en baisse en première année et dans certains parcours de seconde année, pas analysée.
- Un déficit dans le suivi de la réussite (problématique en M1 et dans certains parcours) et de l'insertion professionnelle au niveau de la mention ;
- Une internationalisation globalement insuffisante au regard de la spécificité de la mention ;
- Un pilotage insuffisant au niveau de la mention ;
- L'absence d'un dispositif formalisé d'amélioration continue reposant sur des enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants, analysées par un conseil de perfectionnement ;
- Une absence d'approche par compétences.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte, pour mettre en place des mesures adéquates, les données concernant l'attractivité, la réussite, l'insertion professionnelle et éventuellement la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Développer l'ouverture de la formation à l'international, en accueillant davantage d'étudiants internationaux dans les groupes d'étudiants et en accompagnant des mobilités entrantes et sortantes.
- Nommer un co-responsable de mention pour favoriser un essaimage des pratiques les plus intéressantes au sein des mentions.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Mettre en œuvre l'approche par compétences dans la prochaine maquette.

MASTER DROIT NOTARIAL

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit notarial*, mention traditionnelle d'une offre de formation en droit privé, est une pièce maîtresse de l'offre de l'établissement, dans la mesure où il constitue la voie principale d'accès à la profession de notaire, et ce même après la réforme de la formation notariale, en cours de déploiement. Le master *Droit notarial* compte en 2021-2022, 94 étudiants, dont 19 en première année (M1).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Droit notarial* a une place cohérente dans l'offre de formation de l'établissement. Cette cohérence est renforcée par les synergies existantes entre ce master et d'autres mentions de droit privé telles que notamment la mention *Droit du patrimoine*. Ce rapprochement est tout à fait judicieux, la combinaison droit notarial/gestion de patrimoine constituant un atout précieux pour les futurs notaires ou offrant aux étudiants d'autres débouchés. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité sont en effet des objectifs clairement affichés par la formation. On relève cependant que dans la maquette de formation fournie, les unités d'enseignement ne sont pas affectées de crédits ECTS pour la seconde année, ni pour la formation initiale, ni pour la formation continue (ce qui était déjà noté comme point faible lors de la précédente évaluation par le Hcéres).

La finalité du master *Droit notarial* le conduit à être très peu ouvert à l'international. Destiné à former des notaires français, le master ne se prête que très peu aux mobilités étudiantes entrantes ou sortantes. À cet égard, il n'est fait mention que d'un seul étudiant ayant bénéficié d'une telle mobilité sortante. Toutefois, il est à relever l'existence d'un partenariat scientifique avec le master notarial de Liège.

La formation bénéficie d'un adossement à la recherche conforme à ce qu'il est raisonnable d'attendre d'un master *Droit notarial*. Certes, du fait de sa finalité et son positionnement, ce master n'a pas vocation à former des chercheurs. Toutefois, il repose sur une équipe pédagogique composée en grande partie d'enseignants-chercheurs de tout premier plan. De plus, l'aspect recherche est présent dans l'offre pédagogique à travers les travaux dirigés (TD) en M1, les séminaires en seconde année (M2) et les différentes manifestations organisées dans le cadre du master (notamment le partenariat scientifique avec le M2 Notariat de Liège).

Les relations avec le monde socio-économique sont très fortes et les éléments de professionnalisation importants. Orienté vers la formation des futurs notaires, le master *Droit notarial* a su naturellement tisser des liens très étroits avec les instances professionnelles, notamment la Chambre des notaires de Paris et l'INFN, ainsi qu'avec les principaux acteurs du secteur (offices notariaux parisiens). Ces liens permettent à la formation d'être en adéquation avec les besoins socio-économiques au niveau local, voire national. Ces liens sont renforcés par la présence de sept intervenants professionnels. Malgré ces liens, le master reste attaché à la mobilité nationale des étudiants, laquelle est favorisée par l'absence de localisme dans les débouchés. Un autre élément de professionnalisation à relever est l'offre en formation continue, reposant sur une convention conclue avec l'INAFON (Institut notarial de formation) sous l'égide du Conseil Supérieur de notariat. Cette formation continue est destinée aux collaborateurs des études notariales, qui peuvent par ce biais envisager d'accéder au titre de notaire. Il est regrettable toutefois que le nombre d'heures étudiant des enseignements de la maquette assuré par des professionnels n'ait pas été renseigné, ce qui aurait permis d'avoir une idée plus précise de la place accordée à l'intervention des professionnels.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le programme pédagogique de la formation est construit par rapport à un référentiel professionnel bien ciblé. La ventilation entre les deux années de master est cohérente avec une formation généraliste en droit civil en première année, et un approfondissement des matières notariales en seconde année. S'il est certain que cette maquette permet aux étudiants d'acquérir les compétences attendues pour exercer l'activité notariale, il est à relever que le dossier ne fait aucune mention d'une réflexion sur l'approche par compétence, ce qui n'est

guère étonnant, la structuration de l'offre de formation en blocs de connaissances et de compétences ne constituant pas une priorité de l'établissement.

Les pratiques pédagogiques apparaissent classiques. Elles s'articulent autour de cours magistraux et de séminaires et TD en présentiel exclusivement, ce qui se conçoit au vu de l'objet de la formation. Il est cependant regrettable que le dossier ne détaille pas les pratiques pédagogiques investies en séminaires ou en TD.

La formation propose un enseignement en anglais ainsi que divers enseignements en M2 permettant à l'étudiant de se positionner dans un contexte international. On relève un cours d'anglais de 25 heures et un enseignement de droit international privé dont on peut supposer qu'il est axé sur le droit international privé notarial (succession, régimes matrimoniaux). De plus, il est fait mention de l'intervention chaque année de deux à trois professeurs d'universités étrangères afin d'initier les étudiants aux droits notariaux étrangers. Ces dispositifs semblent adaptés et suffisants, les étudiants en master *Droit notarial* n'ayant pas vocation à bénéficier de mobilités sortantes.

La formation propose un parcours dédié à la formation continue, dans le cadre de la convention signée avec l'INAFON. Ce dispositif concentre l'intégralité de la formation continue, et la seule voie d'accès pour le public intéressé par une telle formation continue, puisqu'il n'est fait mention d'aucune validation des acquis de l'expérience (VAE) ou validation des acquis professionnels (VAP) en dehors de ce dispositif.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Voie d'accès principale à la profession de notaire, le master *Droit notarial* jouit d'une attractivité naturelle, renforcée par la réputation d'excellence de l'établissement. Le nombre de candidatures en M1, annoncé stable, s'établit en 2022 à 359 candidats néoentrants pour 19 candidats admis. Si ce nombre peut sembler en deçà de ce qui est généralement constaté pour ce type de formation, il est expliqué par la réputation d'extrême sélectivité de la formation, laquelle, revendiquée par l'établissement, peut pousser des candidats à s'autocensurer. Les données ne sont toutefois ni analysées ni commentées et il n'y a pas d'autoévaluation de l'équipe sur ce point.

Les taux de réussite de la formation sont excellents. En 1^{re} année, 18 étudiants sur 19 ont validé tous les crédits ECTS des enseignements pour l'année 2021-2022 (72 sur 75 en M2). Ces résultats sont la conséquence de la très forte sélection à l'entrée en M1. Néanmoins, comme précédemment, les données ne sont pas commentées et il n'y a pas d'auto-positionnement.

Le dossier fait mention de données empiriques tendant à démontrer, ce qui est probable, l'excellente insertion professionnelle des étudiants. Ceci s'explique par le fait que les titulaires du master *Droit notarial* ont naturellement vocation à intégrer le diplôme supérieur de notariat (DSN, futur DESN) pour y parfaire leur formation de notaire. Le pourcentage de réponse aux enquêtes d'insertion s'établit à 44 %, ce qui est honorable, mais pourrait être amélioré. En revanche, on ne trouve aucune autre donnée (nombre de diplômés en emploi, en recherche d'emploi, en poursuite d'études), il n'y a ni analyse ni autoévaluation. La fiche de la qualité de l'insertion professionnelle fait défaut. Le caractère parcellaire des données ne permet pas de se faire une idée exacte de l'insertion professionnelle.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens humains suffisants pour assurer un fonctionnement normal. L'équipe pédagogique s'articule autour d'un corpus de neuf enseignants-chercheurs permanents auquel s'ajoutent 17 enseignants extérieurs ou associés. La formation accueille chaque année deux à trois enseignants étrangers invités.

Aucun processus d'évaluation interne n'est mentionné au dossier. Une enquête a bien été mise en œuvre, puisque le nombre de répondants est fourni, mais sans que l'on sache si ses résultats ont été analysés. Il n'a pas été mis en place un conseil de perfectionnement ou dispositif analogue.

Conclusion

Points forts

- Une formation adaptée à sa finalité professionnaliste ;

- D'excellents résultats en matière de réussite ;
- Une insertion des diplômés garantie par le caractère très professionnalisaant de la formation.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de réflexion sur l'approche par compétence ;
- Une absence d'unités d'enseignements (UE) affectées de crédits ECTS dans la maquette de formation du M2.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Décliner la formation en blocs de compétences et y associer des pratiques pédagogiques adaptées.
- Faire apparaître des UE affectées de crédits ECTS dans la maquette du futur M2.

MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* est une formation permettant aux étudiants d'acquérir des compétences et des connaissances nécessaires pour se présenter à différents concours et examens d'accès aux métiers de la justice, de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire. Elle permet également une poursuite en doctorat. La mention est structurée en un tronc commun en première année (M1) *Droit pénal et sciences criminelles*, puis en deux parcours en seconde année (M2) *Criminologie et Droit pénal et sciences pénales*. Sur cette dernière dénomination, on note que la maquette de formation est intitulée *Droit pénal et procédure pénale*.

La mention comptait 107 inscrits en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit bien dans la stratégie de l'établissement qui vise l'arrimage de l'offre de formation aux milieux professionnels. La mention est en effet très liée aux acteurs et institutions de la justice, police et gendarmerie, et administration pénitentiaire. Elle constitue le prolongement naturel de la licence *Droit* pour les étudiants qui se destinent à ces métiers. Elle propose une véritable pluridisciplinarité et interdisciplinarité par l'apport de l'étude de la criminologie et des sciences criminelles (psychiatrie, psychologie, sociologie, etc.). Elle intègre les enjeux du développement durable par l'apport du droit pénal de l'environnement. La mention reste toutefois limitée à deux parcours alors que d'autres universités, d'attractivité comparable, sont mieux fournies en proposant d'autres spécialités, en particulier le droit pénal économique et des affaires, en droit de l'exécution des peines ou encore en droit pénal international et européen.

La formation est peu ouverte à l'international. Elle participe, avec d'autres mentions, au programme BerMuPa qui permet l'accueil d'étudiants allemands en M1. Elle contient deux enseignements présentant un objet international. Il n'existe toutefois pas de parcours internationaux, de mobilités ou de partenariats internationaux spécifiques à la mention, ni d'interventions de professeurs étrangers. Cette carence trouve partiellement une explication dans l'existence d'un parcours *Justice pénale internationale* dans le master *Droits de l'homme et justice internationale*, mais cette dimension relève aussi de la mention *Droit pénal et sciences criminelles*, où le droit pénal étranger et comparé pourrait être approfondi compte tenu des réseaux internationaux disponibles, et de la visibilité de l'Institut de criminologie de Paris.

La formation bénéficie d'un très bon adossement à la recherche, en particulier en M2. Encadrés par des enseignants-chercheurs réputés, au sein de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris, les étudiants ont accès à un fonds documentaire, rédigent un mémoire et participent à des activités de recherche. Ils sont également sensibilisés à la recherche doctorale. Il n'est pas fait mention d'autres activités de formation par et à la recherche, telles que le montage de journées d'étude, ou la participation à des journées de master.

La formation entretient des relations solides avec le monde de la justice et de la sécurité : parrainage de promotion, interventions de professionnels, colloques et tables rondes organisés par l'Institut de criminologie. Elle prépare moins à une insertion professionnelle directe qu'à une transition vers des concours et examens des professions judiciaires. Elle contient cependant des éléments de professionnalisation satisfaisants (atelier, pratique, etc.).

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation n'a pas encore intégré formellement une approche par programme et par compétences, ou favorisant l'alignement pédagogique, et la maquette n'est donc pas organisée en bloc de connaissances et de compétences. Toutefois, l'équipe formalise le développement de certaines compétences en M2 : le développement de compétences rédactionnelles (par le mémoire) ; la prise de parole (par des exposés) ; le travail en équipe. La valorisation de l'engagement étudiant n'est pas comprise comme relevant de la

maquette de formation. En M2, et selon une tradition issue des anciens DEA, l'année n'est pas organisée en semestre, ce qui semble anachronique et ne permet pas aux étudiants d'évaluer leur progression, et de répartir leur travail.

Les pratiques pédagogiques de la formation sont classiques. On note en M1 des cours magistraux et des travaux dirigés, avec à titre facultatif des ateliers de professionnalisation qui ne sont pas explicités par les responsables de formation. Une pédagogie plus interactive, issue des anciens DEA, est proposée en M2, notamment avec des directions d'études et de recherche où les étudiants doivent préparer les séances. Par ailleurs, des interactions privilégiées sont proposées avec les professionnels sous forme de débats et d'échanges. Mais l'utilisation des outils numériques et de l'enseignement à distance semble inexistante, et il n'est pas possible d'évaluer l'usage d'une plateforme par les enseignants et par les étudiants.

L'ouverture à l'international se résume à l'enseignement obligatoire de l'anglais et à l'objet de certains enseignements : droit pénal international, droit pénal comparé. Mais il n'existe pas de dispositif de mobilité entrante ou sortante des étudiants, ou d'enseignements dispensés par des professeurs étrangers ou en langues étrangères, alors que l'attractivité de l'U2PA et de l'Institut de criminologie permettrait assurément ce développement. Ce défaut d'ouverture internationale de la mention contredit l'affirmation du dossier d'autoévaluation qui justifie l'extension du périmètre des disciplines pénales en raison de ce qu'elles se spécialisent et s'internationalisent.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Ces derniers sont renvoyés vers des formations périphériques (diplômes d'université, diplômes interuniversitaires, certificats universitaires). Cette indifférence à la formation continue et à l'alternance interroge au regard de la politique de l'établissement.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Les dispositifs d'information sur la formation sont très sommaires. Ils se résument à un forum des masters, et des vidéos enregistrées par les enseignants et diffusées sur le site de l'université. La mise en place de la sélection en M1 a conduit à une baisse significative du nombre d'étudiants (de 141 à 58). Or, la formation ne mesure pas son attractivité en suivant ni en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics. Le dossier ne fournit ainsi aucune analyse des données produites et aucune autoévaluation des mesures mises en œuvre. Il serait pourtant essentiel d'agir pour améliorer le processus de recrutement.

Les taux de réussite sont très élevés en M1 (supérieurs à 90 %, de l'ordre de 96 % en 2022) et en M2, ce qui témoigne de la sélectivité et de la qualité de la formation, mais ces taux sont conformes à ceux observés dans d'autres universités aussi attractives. Toutefois, là encore, il n'y a pas d'analyse des données produites ni de réflexion autoévaluative sur les variations entre années.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle ni la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. Seuls sont fournis le nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête d'insertion professionnelle et le pourcentage de réponse, en revanche il n'y a aucune donnée concernant le nombre de diplômés en emploi, en recherche d'emploi, en poursuite d'études. Il n'y a pas non plus de fiche de la qualité de l'insertion professionnelle, alors qu'il s'agissait d'un document requis par le Hcéres. En l'état du dossier il est donc difficile de se prononcer sur l'insertion professionnelle des diplômés.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens limités pour atteindre ses objectifs. L'encadrement est assuré par 11 enseignants-chercheurs et 12 enseignants non permanents, ce qui constitue une sérieuse difficulté pour assurer les enseignements dans de bonnes conditions. Les enseignants n'effectuent pas de mobilité, n'accueillent pas d'invités et ne bénéficient pas d'un soutien ou d'un accompagnement pédagogique, faute de service de soutien dédié. Ce déficit explique sans doute que seuls deux parcours sont proposés au sein de la mention.

Le comité ne relève aucune dynamique de mention autour de l'évaluation et de l'amélioration continue de la formation. En effet, le pilotage de la formation repose sur les responsables de parcours en relation avec le département Droit privé et sciences criminelles, sans que l'on observe une dynamique d'équipe autour de la mention qui, en l'état, ne dispose pas de leviers d'évolution. Il n'existe pas formellement de conseil de perfectionnement ni de modalités d'évaluation de la formation par les étudiants. Un dialogue est cependant

évoqué entre le responsable de parcours et les étudiants, les enseignants et les professionnels intervenant dans le diplôme qui, cependant, n'équivaut pas à un conseil de perfectionnement.

Conclusion

Points forts

- Une formation à et par la recherche de très bonne qualité ;
- Un ancrage dans les métiers de la justice et la sécurité ;
- Une pluridisciplinarité par l'apport des sciences criminelles ;
- Un taux de réussite élevé.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement malgré une attractivité en baisse ;
- Une absence de suivi de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une ouverture internationale faible ;
- Un taux d'encadrement limité, et une mobilité inexisteante ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une approche par compétences quasi inexisteante.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement afin d'améliorer l'attractivité de la formation.
- Analyser la réussite, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des étudiants, à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Développer l'ouverture internationale.
- Renforcer l'équipe pédagogique.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Mener une réflexion approfondie sur l'approche par compétences que l'établissement doit impulser.

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Droit privé est la résultante d'une restructuration de l'ancien master Droit privé. Il est construit autour de quatre parcours, identifiés en seconde année (M2) puisque la première année (M1) est entièrement mutualisée avec des systèmes d'options. Le dossier fourni est assez confus, puisqu'un des documents mentionne comme M2 le parcours *Droit des médias* qui appartient au master *Droit du numérique*, alors que les maquettes sont fournies pour les quatre parcours suivants : *Droit privé général* (un parcours à vocation généraliste) ; *Histoire du droit* ; *Droit du marché et du patrimoine artistiques* ; *Contentieux international privé*. Deux parcours plus récents sont mentionnés, mais sans doute trop récemment (la date précise de création n'est pas indiquée) au regard de la dernière année de référence de l'évaluation (2021-2022) ; ainsi aucune donnée n'est fournie pour les parcours *Droit des personnes et des familles* et *Ingénierie contractuelle* (droit civil économique).

Le master a accueilli en 2020-2021 180 étudiants, dont la moitié dans le parcours généraliste. Tous les lieux de formation sont à Paris.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Droit privé a une place cohérente dans l'offre de formation de l'établissement, même si son positionnement vis-à-vis de ses anciens parcours désormais détachés pourrait être amélioré. Avec une première année de droit généraliste et une seconde de spécialisation, la formation s'inscrit dans les ambitions pédagogiques et thématiques de l'établissement, même si la lisibilité des parcours des étudiants entre le M1 et le M2 est présentée de façon confuse. On peut également s'interroger sur sa cohérence avec les autres formations du même cycle dès lors que certains anciens parcours spécialisés sont devenus dans la nouvelle offre des mentions à part entière, et qu'il existe par ailleurs des liens et mutualisations fortes avec d'autres formations (*Droit du patrimoine*, *Droit notarial*, *Droit de l'immobilier* notamment). Le comité s'interroge également sur les liens avec le parcours *Droit international privé et du commerce international* du master *Droit international*. Il serait à minima nécessaire d'identifier un responsable de la coordination de la mention susceptible d'assurer cette cohérence. On constate par ailleurs que l'intégration de l'interdisciplinarité et des enjeux du développement durable est limitée au strict minimum (quelques ouvertures dans le cadre traditionnel des enseignements de droit). La formation s'assure correctement, en revanche, de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques (un des parcours intègre un double master en histoire de l'art et droit).

La formation ne propose pas d'ouverture à l'international particulière. Hormis le fait que la mention est ouverte aux étudiants allemands du programme BerMuPa (Berlin-Munich-Paris), programme important à l'échelle de l'établissement, la formation ne fait pas état d'une ouverture à l'international particulière, se bornant à renvoyer aux programmes Erasmus. Le dossier mentionne 10 étudiants en mobilité sortante pour 2021-2022, mais ne fait état d'aucune mobilité étudiante entrante.

Le master Droit privé bénéficie du fait de son orientation d'un fort adossement à la recherche. Notamment en ce qui concerne son parcours *Droit privé général*, résolument généraliste et orienté vers la recherche, le master Droit privé entretient des liens étroits avec la recherche. Plus de 20 enseignants-chercheurs interviennent dans la formation et encadrent les étudiants, notamment lors de la rédaction de leur mémoire de recherche, exigé dans la plupart des parcours. Cette initiation à la recherche vise à inciter les étudiants à poursuivre en thèse, le doctorat étant un débouché affiché du parcours généraliste (mais aucune donnée chiffrée précise n'est fournie). Les étudiants du master peuvent profiter de l'appui des unités de recherches et notamment de leurs fonds documentaires. Par ailleurs, il est demandé aux enseignants de sensibiliser les étudiants à l'intégrité scientifique et à la déontologie. On peut regretter que cette sensibilisation, laissée au bon vouloir des enseignants, ne soit pas formalisée. De même, aucune heure de formation à et par la recherche n'apparaît clairement dans les maquettes, notamment pour le parcours *Droit privé général*. Enfin, il est à relever que des directeurs de recherche du CNRS assurent des enseignements au sein du master.

Hormis pour un parcours à dimension professionnelle, les liens avec le monde professionnel et les éléments de professionnalisation ne sont pas réellement développés. Si l'équipe indique que les milieux professionnels sont

associés à la formation, elle ne précise pas de quelle manière ces derniers participent à la prise en compte par la formation des besoins du territoire. Par ailleurs, si des liens forts peuvent exister avec le milieu professionnel (RMN, musée du Louvre notamment pour le parcours *Droit du marché et du patrimoine artistiques*), ceux-ci ne concernent pas tous les parcours. Aucun professionnel n'intervient, par exemple, dans le parcours *Droit privé général*. On constate, par ailleurs, que la politique de la formation en matière d'alternance et de formation continue ne concerne que le parcours *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, qui accueille des étudiants en alternance et exige un nombre minimum de semaines d'expérience professionnelle obligatoires. On constate, en revanche, que des ateliers de professionnalisation sont envisagés dans chaque parcours en M1, mais que ceux-ci restent facultatifs. À cet égard, s'agissant du parcours *Droit privé général*, il est regrettable que ne soit mentionné aucun élément de professionnalisation en M2, malgré l'obligation réglementaire en master. Certes, c'est un parcours d'excellence qui a vocation à ouvrir les portes du doctorat et d'une carrière universitaire. Mais non seulement un stage obligatoire en laboratoire pourrait être formalisé dans la maquette, mais également, sans le dénaturer, il serait souhaitable de proposer des éléments de professionnalisation (stage optionnel par exemple) aux étudiants ne souhaitant ou ne pouvant pas se diriger vers le doctorat.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation ne met pas en œuvre de méthodes pédagogiques particulières adaptées aux compétences visées. Le dossier confirme expressément que l'approche par compétences n'a pas été mise en œuvre. Il est simplement mentionné que les étudiants ont la possibilité de suivre des enseignements complémentaires, sans autre précision, et que leur engagement étudiant peut être pris en compte et valorisé par des points bonus.

La formation ne diversifie pas, à une exception près, ses pratiques pédagogiques qui restent traditionnelles. Si le dossier fait état de l'existence d'ateliers en cabinet ou en direction juridique pour l'ensemble des parcours, rien n'est vraiment détaillé (parcours concernés et objet pour ces ateliers). L'existence de pratiques pédagogiques diversifiées est essentiellement documentée au sujet du parcours *Droit du marché et du patrimoine artistiques* (délocalisation de certains cours au château de Versailles, par exemple).

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. L'enseignement d'une langue étrangère (anglais) est obligatoire en M1. Si le dossier mentionne la possibilité pour les étudiants de poursuivre cet enseignement en M2, cette possibilité n'apparaît pas sur les maquettes transmises, hormis celle du *Droit du marché et du patrimoine artistiques* (anglais juridique), ce qui est regrettable notamment pour le parcours *Contentieux international privé* pour lequel la maîtrise de l'anglais est nécessaire. Les étudiants peuvent à titre facultatif suivre une autre langue, mais cet enseignement n'est pas pris en compte dans la maquette.

À l'exception d'un parcours, la formation n'est pas adaptée au public de la formation continue ou en alternance. Seul le parcours *Droit du marché et du patrimoine artistiques*, à vocation professionnelle affichée, propose une formation en apprentissage (trois contrats en 2020-2021).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation jouit d'une forte notoriété qui lui assure une grande attractivité, mais elle n'assure pas le suivi des flux des candidatures et des inscriptions. La formation attire chaque année de nombreuses candidatures, et les dispositifs d'information mis en place par l'établissement et les associations d'étudiants contribuent à renforcer son attractivité. Le dossier n'indique pas, en revanche, que la formation se serait dotée d'outils pour suivre et analyser l'évolution de l'origine des candidatures et des inscriptions. Il est à noter que la formation peut s'appuyer pour le recrutement, sur le Collège de droit, parcours d'excellence en licence qui se poursuit en master sous la forme du Collège de droit, ce qui permet à la formation en particulier et à l'établissement en général de conserver ses meilleurs éléments.

La formation ne dispose pas d'outils lui permettant d'analyser la réussite de ses étudiants. Ce suivi est simplement assuré par les responsables de parcours. Néanmoins, le dossier fait état d'un taux de réussite important avec de rares échecs, sans qu'une analyse soit proposée sur la part due à la sélection et celle due à un accompagnement soutenu des étudiants.

La formation ne dispose pas d'outils lui permettant d'analyser l'insertion professionnelle de ses étudiants. D'après le dossier, ce suivi relève des seules associations des diplômés du master et de l'enquête nationale.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens que l'on peut estimer suffisants. Sur le plan des ressources humaines, et au regard du volume horaire de la maquette, la formation peut compter sur une équipe pédagogique relativement importante permettant un encadrement satisfaisant. L'équipe est en effet composée de 10 enseignants permanents et 32 enseignants non permanents, auxquels s'ajoutent des professeurs étrangers invités. S'agissant du volet financier, il est simplement mentionné au dossier que l'établissement assure et vérifie la soutenabilité de la formation.

La formation ne dispose pas de processus permettant de faire évoluer ou améliorer son offre d'enseignement au vu des résultats des évaluations. Si la formation a mis en place un processus d'évaluation des enseignements, il n'est pas indiqué ce qui est fait des résultats de cette évaluation. Aucun conseil de perfectionnement ni autre dispositif permettant d'analyser les résultats de l'évaluation n'est prévu. Le dossier évoque seulement des échanges informels.

Conclusion

Points forts

- Une formation à vocation généraliste orientée vers la professionnalisation, mais également une poursuite en doctorat pour l'un de ses parcours ;
- Un très fort adossement à une recherche de qualité reposant notamment sur des directeurs de recherche du CNRS dans l'équipe pédagogique ;
- D'excellents taux de réussite ;
- Une très forte attractivité ;
- Une formation adossée à un parcours d'excellence (l'École de droit) qui assure la continuité avec le parcours d'excellence de licence ;
- La volonté de développer la formation continue et l'alternance au sein de l'un de ses parcours.

Points faibles

- Une absence d'éléments de professionnalisation dans le parcours *Droit privé général* ;
- Une lisibilité peu claire dans les parcours des étudiants entre le M1 et le M2 du master et des mutualisations et des réorientations possibles avec les mentions de masters issues du précédent master *Droit privé* ;
- Une absence apparente de gouvernance au niveau de la mention nécessaire pour favoriser un dialogue et une coordination entre les différents responsables de parcours ;
- Une insuffisance du suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de réflexion sur l'approche par compétences.

Recommandations

- Formaliser un stage obligatoire dans le parcours *Droit privé général*, qui peut prendre la forme d'un stage en laboratoire initiant au métier d'enseignant-chercheur ou de chercheur et d'un stage pour les étudiants ne souhaitant pas se diriger nécessairement vers une carrière universitaire.
- Nommer un ou des responsables de la mention et les charger d'améliorer la lisibilité du continuum des parcours entre le M1 et le M2 et la cohérence de l'architecture des formations entre le master *Droit privé* et les nouveaux masters qui s'en sont détachés ou en sont proches.

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Droit public est constitué de neuf parcours distincts (*Droit et stratégies de la sécurité ; Sécurité et défense ; Droit public approfondi ; Droit public de l'économie ; Droit sanitaire et social ; Histoire du droit ; Philosophie du droit et droit politique ; Vie publique et relations institutionnelles ; Préparation aux carrières administratives supérieures*) avec un tronc commun de première année (M1). Issue d'une restructuration effectuée en 2021, la mention se décline en parcours structurés différemment dès la première année avec des agencements différents d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) communes et de quelques UE spécifiques, et en seconde année (M2) des UE différentes propres à chacun des parcours. Suivant les parcours et les années, les enseignements sont délivrés sur les différents sites de l'université, à Paris et à Melun.

En 2021, la formation comptait 170 inscrits en M1, pour une capacité d'accueil de 185, et 238 inscrits en M2 (entre 15 et 56 étudiants selon les parcours).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Droit public s'inscrit en très grande partie en adéquation avec la stratégie de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Avec sa restructuration en 2021, avec notamment la suppression du rattachement de certaines spécialités à plusieurs mentions, la formation satisfait en très grande partie les ambitions de l'établissement. Elle est désormais construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle, même si on peut s'interroger en termes de lisibilité sur l'intitulé du parcours *Histoire du droit*, qui existe aussi dans une autre mention (avec la simple indication « option de droit public » dans certains documents - ce qui signifierait qu'on est toujours en présence d'un parcours de M2 pluri-mentions). Elle s'inscrit aussi en articulation avec les formations des autres cycles (particulièrement la licence *Droit*, la licence *Administration publique* et certaines doubles licences) avec lesquelles elle s'inscrit en continuum. Les parcours s'intègrent par ailleurs dans l'offre de master, complétant notamment les masters *Droit international*, *Droit européen* ou *Droit des collectivités territoriales* qui partagent la plupart des cours de M1. Du point de vue des partenariats académiques locaux, régionaux et nationaux, le master *Droit public* ne repose que sur ses forces propres, sans formaliser de partenariats. L'interdisciplinarité est pensée uniquement à l'intérieur des disciplines juridiques ou en lien avec la philosophie politique ou l'histoire.

La formation est ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'U2PA. Le périmètre du master étant conçu hors droits international, européen ou comparé, il n'existe pas de parcours diplômant européen et international (délocalisé, double diplôme, master Erasmus Mundus, etc.) attaché à la mention. L'ouverture à l'international est concrétisée par la proportion de candidatures étrangères annoncée comme importante (les documents d'autoévaluation ne précisent pas le nombre exact). Cela se matérialise par l'accueil de 23 étudiants internationaux (soit 5,6 %), ce qui semble en dessous de l'ambition affichée par l'U2PA en la matière. Les mobilités sortantes (10 dans les trois dernières années) sont favorisées, même si le dispositif d'accompagnement n'est pas indiqué. En outre, le master accueille des professeurs étrangers et permet des mobilités Erasmus en plus de la validation de césures pour des séjours à l'étranger.

La formation bénéficie, selon les parcours, d'un adossement fort à la recherche, avec un dispositif de formation par la recherche conçu en lien avec ses laboratoires d'adossement. Indépendamment des séminaires éventuellement dédiés à la méthodologie de la recherche dans les maquettes de certains des parcours, la recherche est au cœur d'une part importante des enseignements de M2. Le dossier d'autoévaluation met l'accent sur la réussite des docteurs aux concours nationaux de recrutement dans l'enseignement supérieur comme étalon de la qualité de la formation en master. Toutefois, dans le tronc commun de M1, si les étudiants ont accès à un atelier de professionnalisation, il n'apparaît pas exister d'atelier de recherche et il n'est pas indiqué si un mémoire de recherche peut être effectué. En M1 et M2 les enseignants-chercheurs sont très majoritaires, diversement selon les parcours et issus de diverses sections (droit public, histoire du droit et des institutions, science politique et philosophie du droit). Le dispositif de formation par la recherche repose sur la participation des étudiants à de nombreux colloques (même si aucune estimation de ce nombre n'est fournie).

Le dossier indique que des étudiants optent en nombre non négligeable pour la recherche, sans que des éléments chiffrés permettent de l'évaluer.

La formation associe, selon les parcours, les acteurs sociaux, économiques et culturels et favorise l'insertion professionnelle. Compte tenu de l'importance des débouchés offerts aux étudiants diplômés de ce master, les partenariats sont, dans l'ensemble, peu formalisés. Toutefois, différents acteurs sont associés aux activités pédagogiques, particulièrement pour les parcours de préparation à la fonction publique et ceux relatifs à la défense et la sécurité, qui font intervenir des professionnels de haut niveau. L'implantation à Melun du M2 *Droit et stratégies de la sécurité* a également permis de développer de forts liens avec les acteurs et les écoles du territoire notamment de Seine et Marne. Il existe aussi de forts liens avec des associations d'anciens étudiants dans les divers parcours. Par ailleurs, certaines équipes s'appuient sur les relations entretenues avec des dépôts d'archives, des bibliothèques publiques, et diverses institutions administratives et judiciaires. Le master prépare à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat au cours du cursus : certains parcours organisent des rencontres avec des professionnels ou proposent un module de mise en situation professionnelle destiné à préparer aux concours (par ex. la sécurité intérieure), ou encore des ateliers « CV et lettre de motivation » dès le M1 aux étudiants. Hors maquette, l'étudiant bénéficie de l'implication personnelle des enseignants pour aider à préparer concours et entretiens. Le master ne définit pas de politique spécifique en matière de formation continue ou en alternance même si certains parcours sont ouverts à celles-ci (*Sécurité et défense, Droit sanitaire et social*).

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le master *Droit public* ne ressent pas la nécessité de diversifier ses méthodes pédagogiques, eu égard au vivier d'étudiants de haut niveau sélectionnés et aux excellents résultats obtenus. La formation assume la structuration très classique du M1 (cours magistraux et travaux dirigés) et n'adopte aucune approche spécifique par compétences même si la formation valorise les compétences acquises par ses étudiants dans le cursus ou en dehors de celui-ci : ainsi, en M1, l'étudiant peut être dispensé de cours ou travaux dirigés (TD) pour effectuer une partie de son année sous forme de stage avec des partenaires (administrations publiques, entreprises, cabinets d'avocats), ou effectuer un séjour dans une université étrangère. Il existe des bonifications pour les concours de plaidoirie. Si le tronc commun de M1 reste très classique (cours magistraux et TD en sus d'un séminaire obligatoire), sont proposés, selon les parcours de M1, des mises en situation professionnelle ou des séminaires de lecture d'œuvres, qui permettent de sortir du cours magistral. Dans certains parcours (*M2 Droit et stratégies de la sécurité*), l'accent est mis sur les travaux par équipe et des mises en situation professionnelle. Les enseignements ont lieu quasi exclusivement en présentiel dans des salles de cours de dimension adaptée au nombre de participants afin de rendre possible une interaction spontanée. Certains titulaires de cours, particulièrement des professionnels, peuvent néanmoins emmener leurs étudiants à l'extérieur dans des locaux professionnels (cabinet d'avocat, juridiction, assemblées parlementaires, etc.) afin de les familiariser avec leur futur environnement de travail. Plusieurs cours sont également enregistrés et mis en ligne (podcast). Certains enseignements plus pratiques peuvent se dérouler dans des locaux spécifiquement aménagés (poste de commandement pour les exercices de simulations de crise du M2 *Droit et stratégies de la sécurité*). Les cours du parcours *Histoire du droit* se déroulent dans les locaux des bibliothèques spécialisées de l'Institut d'histoire du droit.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. En sus des 36 h obligatoires d'anglais en M1 et facultatifs en M2, les étudiants des différents parcours peuvent en M1 suivre facultativement des cours d'autres langues et acquérir ainsi jusqu'à trois points supplémentaires. En M2, les étudiants peuvent ou doivent suivre, selon les parcours, des cours de langues étrangères. Les parcours de la mention *Droit public* valident des séjours à l'étranger de leurs étudiants durant le master et des diplômes supérieurs d'université (DSU) sont spécialement conçus pour faciliter l'intégration d'étudiants internationaux (par ex. en droit administratif) avant qu'ils ne postulent à des M2, même si ces parcours n'ont pas de dispositifs spécifiques à leur égard. Des enseignements sont délivrés en langue anglaise en particulier dans le parcours *Philosophie du droit*. Des certifications en langue sont possibles dans le cadre des dispositifs proposés par l'U2PA.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont partiellement adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Tous les parcours du master ne sont pas adaptés à l'accueil d'étudiants dans le cadre de la formation continue ou en alternance. Certains parcours, théoriques, s'y prêtent peu (*Philosophie du droit, Histoire du droit*). Cependant, la pratique, si elle reste très minoritaire (10 à 14 étudiants), se développe. C'est le cas, historiquement, du parcours *Droit sanitaire et social*, ouvert à l'alternance, et plus récemment, du M2 *Droit public de l'économie* mais aussi de *Droit et stratégies de la sécurité*. Le parcours de M2 *Droit et stratégies de la sécurité* est lié à une grande école du service public (École des officiers de la gendarmerie nationale) et accueille en formation continue des élèves officiers de gendarmerie et des professionnels souhaitant se spécialiser en sécurité intérieure.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le master Droit public n'est pas doté des instruments pour suivre finement le flux des candidatures et des inscriptions afin de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. Les dispositifs d'information reposent essentiellement sur le site de l'U2PA et l'organisation d'un forum annuel. La qualité des dispositifs d'information sur la formation et l'attractivité sont uniquement mesurées sur la base du nombre de candidatures. Si pour 2021-2022, il existe un décalage entre la capacité d'accueil (185 en M1) et le nombre d'inscrits (170), cela est dû, selon l'équipe pédagogique, au manque de recul sur le taux d'inscription parmi les étudiants acceptés qui a conduit la formation à définir une liste trop réduite d'acceptation (liste principale et liste complémentaire lors de la première campagne de sélection en M1). Toutefois, le dossier indique que ce taux a été multiplié à l'occasion de l'ouverture de la plateforme Monmaster en 2023 pour atteindre un taux de pression moyen des parcours de la mention supérieur à 1 400 %. D'une capacité d'accueil totale de 213 places, les neuf parcours ont reçu en 2023 plus de 3 000 candidatures. En 2021-2022, les neuf parcours de M1 sélectionnaient entre 15 et 56 étudiants, pour un total de 238 étudiants.

La formation ne dispose pas d'éléments chiffrés suffisamment fiables concernant l'évolution des taux de réussite. Selon l'équipe pédagogique, la sélection drastique expliquerait un taux de réussite de 100 % et justifie l'absence de dispositif spécifique d'accompagnement. L'examen des statistiques fournies dans les documents d'auto-évaluation, qui ont valeur contractuelle, fait pourtant ressortir, sur l'ensemble de la mention, un taux inférieur. En 2021-2022, 14 étudiants n'auraient pas validé leur M1 (contre 38 étudiants sur 171 en 2019-2020, et 39 étudiants sur 158 en 2020-2021, années marquées par la crise sanitaire). En M2, 208 des 238 étudiants inscrits dans les différents parcours ont validé leur année, soit 87 % de réussite, taux comparable aux deux années précédentes (85 % en 2019-2020 et 86 % en 2020-2021), avec de fortes variations selon les parcours (de 68 % à 100 % de réussite). Ces taux d'échec, même si la direction interroge la fiabilité des statistiques fournies par l'administration, restent inexpliqués, hormis le fait que certains parcours de M2 autoriseraient une réinscription supplémentaire pour conventionner des stages.

La formation fournit trop peu d'éléments concernant l'analyse de la qualité de l'insertion professionnelle et la nature des poursuites d'études. Ce suivi a été, pour la période, effectué par certaines associations d'anciens étudiants (il existe un réseau global d'alumni, depuis deux ans). Le taux de réponse aux enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes est insuffisant. L'insertion professionnelle est indiquée comme excellente, particulièrement du point de vue des carrières académiques.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le master Droit public apparaît disposer des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il n'est fait état d'aucune préoccupation quant aux conditions de travail, d'encadrement ou de mobilité de l'équipe enseignante. Il en va de même pour l'accueil d'enseignants invités. Quarante-six intervenants déclarés, dont 21 permanents et 25 non permanents, assument l'essentiel des 4 495 heures équivalent travaux dirigés (heTD) délivrées dans la formation (780 heTD en M1 et 3 715 pour l'ensemble des neuf parcours de M2, soit environ 400 heTD par parcours). Les cours sont essentiellement assurés par professeurs de droit public. Lorsque des maîtres de conférences intègrent les équipes pédagogiques des parcours, ils bénéficient si nécessaire d'un soutien pédagogique. Les cours restent fortement mutualisés entre les parcours, particulièrement en M1, en l'absence de locaux disponibles permettant une réelle spécialisation dès le M1. Des marges de progression existent du point de vue de la gouvernance, notamment par la désignation formelle d'une direction ou co-direction de la mention.

La formation ne fournit pas les éléments nécessaires pour évaluer son processus d'amélioration continue. S'il existe un questionnaire d'évaluation des enseignements (189 répondants), le dossier d'auto-évaluation ne précise pas comment se déroule l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et si elle est prise en compte. Par ailleurs, en l'absence d'un conseil de perfectionnement institué, les responsables de parcours organisent des temps d'échange plus informels, et réguliers, entre l'équipe pédagogique et les étudiants, en dehors de la présence de personnalités extérieures ou de professionnels.

Conclusion

Points forts

- Un master ayant bénéficié en 2021 d'une restructuration autour d'un tronc commun de M1 et de neuf parcours cohérents, complémentaires et diversifiés ;
- Un volume horaire élevé, bien structuré autour de connaissances fondamentales et de compétences professionnelles ;
- Des liens étroits avec le monde socio-professionnel correspondant aux objectifs d'insertion du master ;
- Une forte attractivité qui permet une sélection d'étudiants autonomes.

Points faibles

- La nécessité de prévoir des dispositifs d'adaptation des méthodes pédagogiques, notamment par compétences, à l'évolution et la diversité des publics ;
- Un dispositif de suivi et d'analyse de suivi des étudiants à améliorer ;
- Un suivi des diplômés qui peut encore être systématisé ;
- Des partenariats avec de nombreux acteurs du champ qui pourraient être formalisés ;
- Une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie, ou encore au développement durable, qui pourrait être formalisée dès le M1 et dans les parcours de M2 ;
- Une gouvernance qui pourrait être améliorée notamment en prévoyant une direction ou co-direction de la mention pour mieux coordonner le M1 et les neuf parcours ;
- L'absence d'organisation de l'évaluation continue de la formation par les étudiants avec notamment la création d'un conseil de perfectionnement permettant de sortir de l'informel et d'impliquer des partenaires du master.

Recommandations

- Formaliser davantage les processus de gouvernance à l'aide d'un responsable chargé de la coordination et du suivi des parcours.
- Améliorer l'appareil statistique (sur les trajectoires des étudiants, l'insertion professionnelle, etc.).
- Formaliser le dispositif d'évaluation continue des enseignements et mettre en place des conseils de perfectionnement.

MASTER DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE INTERNATIONALE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droits de l'homme et justice internationale* (DHJI) regroupe au sein d'une mention hors nomenclature nationale deux parcours de seconde année (M2) déjà existants (M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire* et M2 *Justice pénale internationale*) avec, depuis la rentrée 2023-2024, la création d'une première année commune (M1).

Au cours de l'année universitaire 2021-2022, le master a accueilli 112 étudiants, dont aucun étudiant international. On dénombre 44 étudiants en M1 et respectivement 42 en M2 *Droits de l'homme et droit humanitaire* (DHDH) et 26 en M2 *Justice pénale internationale* (JPI).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement et ses priorités. La création de cette nouvelle mention a permis de réunir en une seule formation l'ensemble des enseignants-chercheurs spécialistes dans le champ, en leur donnant une meilleure visibilité et en renforçant son attractivité nationale et internationale. On peut néanmoins se demander pourquoi il a été décidé de créer une mention hors nomenclature nationale pour ce master et de ne pas le rattacher à une mention *Droit des libertés*. Cette création contribue à rendre plus cohérentes la carte de formation et la complémentarité avec les autres formations du 2^e cycle, comme les masters *Droit pénal et justice criminelle*, *Droit public ou Droit international*, en articulation avec les formations des autres cycles avec lesquelles elle s'inscrit en continuum. L'existence de deux parcours distincts de M2 se justifie par leurs objets distincts (droits de l'Homme et droit international pénal), qui ouvrent, avec le développement de la justice pénale internationale, à des carrières distinctes. La formation est en partie pluridisciplinaire avec l'intervention d'enseignants-chercheurs rattachés aux sections de droit privé et de droit public et de science politique, mais il n'existe pas d'enseignement dans d'autres champs disciplinaires.

La formation est ouverte à l'international, mais n'organise pas suffisamment les mobilités entrantes et sortantes. L'ouverture à l'international est évidente s'agissant d'un master consacré aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la justice internationale. Elle intègre de nombreux enseignements en lien direct avec les principales organisations et institutions internationales. Elle est co-dirigée par des professeurs renommés internationalement et siégeant dans des comités internationaux, et bénéficie de l'intervention de professeurs ou de praticiens étrangers. En outre, les étudiants réalisent fréquemment des stages dans des institutions, juridictions internationales ou dans des organisations non gouvernementales ayant une action internationale. Ils réalisent également des travaux cliniques en lien avec des institutions publiques ou privées étrangères. Le comité relève une contradiction dans le dossier : les données fournies montrent que, dans les trois dernières années, ce master n'a accueilli aucun étudiant international et qu'aucun étudiant n'a bénéficié d'une mobilité entrante ou sortante. Pourtant, les responsables du master indiquent une forte ouverture aux étudiants étrangers avec l'accueil d'un nombre significatif d'étudiants internationaux et que chaque année des étudiants du master sont autorisés à passer un ou deux semestres dans un établissement étranger.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Les enseignements du master sont principalement assurés par les cinq enseignants-chercheurs spécialisés et renommés dans leurs champs disciplinaires respectifs et qui relèvent de trois laboratoires distincts (CRDH, Centre Thucydide et ICP), avec lesquels le master entretient des liens importants. Les étudiants du master ont, dès le M1, la possibilité d'effectuer un premier travail de recherche sur une question d'actualité. Dans les deux parcours de M2, ils peuvent choisir l'option recherche avec la rédaction d'un mémoire de recherche plus ambitieux. En revanche, les étudiants prenant l'option professionnalisation (la plupart) ne sont pas amenés à rédiger d'écrit approfondi, même si la réalisation d'un travail dans le cadre de la clinique offre une alternative. Le parcours DHJI n'apparaît pas délivrer spécifiquement de formation par et à la recherche, notamment sur la méthodologie de la recherche ni sur la déontologie et l'intégrité scientifique, mais une réflexion est en cours sur l'intégration d'un tel module.

La formation entretient des relations avérées avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation. D'une part, elle implique une quinzaine de professionnels du champ des droits de l'homme, du droit humanitaire, du droit des réfugiés ou de la justice internationale travaillant dans des institutions nationales ou internationales, permettant aux étudiants d'être en rapport constant avec les enjeux actuels. D'autre part, la clinique juridique met les étudiants en lien avec des professionnels du secteur sur des enjeux et des projets concrets de plaidoyer ou de contentieux. Le master s'appuie également sur un réseau particulièrement important avec des coopérations établies avec la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNH), la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ou le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations-Unies (UNHCR) et la Fondation Cassin — dont un des responsables du master est le directeur. En outre, la plupart des étudiants effectuent un stage dans des organismes ou des juridictions, souvent prestigieuses. En revanche, le master ne définit pas de politique en matière d'alternance et de formation continue et n'accueille pas d'étudiants dans ce cadre. Il ne prépare pas spécifiquement à l'entrepreneuriat — ce qui est en cohérence avec son objet.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le master DHJI n'assure pas spécifiquement l'adaptation des méthodes pédagogiques aux compétences visées. Si l'équipe pédagogique est sensibilisée aux objectifs et à la cohérence des enseignements suivis lors de réunions, notamment à l'occasion du conseil d'orientation, chaque enseignant reste maître des méthodes pédagogiques employées. Mais ce master n'apparaît pas définir spécifiquement ses objectifs, ses contenus, ses méthodes pédagogiques et ses méthodes d'évaluation et n'a pas réellement mis en œuvre une approche par compétences. Alors même qu'un tel master consacré aux droits humains accueille nécessairement des étudiants avec un profil engagé dans la vie civique et associative, il n'est pas mentionné de valorisation spécifique de leur engagement.

La formation développe et diversifie modérément ses pratiques pédagogiques. Le master DHJI n'apparaît pas diversifier particulièrement ses méthodes pédagogiques pour favoriser la réussite de ses étudiants, ou l'accueil de différents publics. Les modalités d'enseignement restent assez classiques, favorisant en première année un format cours magistral (CM) et en seconde année un format séminaire. Toutefois, on note des pratiques intéressantes, comme les projets menés par la clinique juridique, la participation systématique des étudiants aux concours de plaidoiries internationaux (en particulier le concours Cassin que le M2 DHDH a déjà remporté) et les parcours de M2 se clôturent par un grand oral associant plusieurs enseignants du master de différentes matières enseignées.

La formation adapte modérément ses dispositifs et ses contenus pour permettre une ouverture à l'international. Dans les parcours de M2, les étudiants doivent effectuer obligatoirement un enseignement de 25 h d'anglais. En revanche, cet enseignement n'apparaît curieusement pas dans la maquette du master 1. Certains enseignements ou conférences sont susceptibles d'être délivrés en anglais. Il n'est pas indiqué si les étudiants ont accès à un enseignement dans d'autres langues étrangères ou si les étudiants internationaux ont accès à des cours de français langue étrangère. Lors de la sélection des étudiants, une attention particulière est accordée à leur niveau de langue.

Les contenus et les dispositifs de formation ne semblent pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation n'accueille aucun étudiant dans le cadre de l'alternance et n'indique pas mettre en place de modalités adaptées d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation ne ressent pas la nécessité d'assurer un suivi des flux des candidatures et des inscriptions. Formation de référence dans le domaine des droits de l'homme et de la justice internationale, le master reçoit un flux important de candidatures (745 candidatures en 2021-2022 pour 44 places en M1), malgré des prérequis assez exigeants. Cela indique une importante attractivité des deux parcours de ce master. Néanmoins, la formation ne mesure pas son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics.

La formation ne suit pas et n'analyse pas suffisamment la réussite de ses étudiants. Le master DHJI n'apparaît pas suivre l'évolution des taux de réussite alors que, malgré une importante sélection en M1, 11 étudiants en 2019-2020 (sur 47), 13 en 2020-2021 (sur 104), années marquées par la crise sanitaire, et encore quatre étudiants en 2021-2022 (sur 44) n'ont pas validé leur année. Le comité relève par ailleurs que les données concernant le nombre d'étudiants ayant validé tous leurs crédits ECTS en M2 ne sont pas cohérentes, mais qu'un décalage de ligne dans le remplissage des données permettrait d'expliquer cette incohérence : ainsi, en 2021-2022,

40 étudiants sur 42 auraient validé l'ensemble de leurs crédits ECTS en M2 DHDH (et non 25 — contre 36 sur 46 en 2020-2021 et 32 sur 34 en 2019-2020), et 25 sur 26 pour le parcours JPI (la case n'étant pas renseignée — contre 23 sur 23 en 2019-2020 et 22 sur 24 en 2020-2021). Les taux seraient alors cohérents avec les autres éléments du dossier. Toutefois, même dans ce cas, les données fournies mettent en avant un taux de réussite fluctuant pour le parcours DHDH, y compris en M2, allant de 76,5 % à 95 %, ce qui justifierait une analyse plus fine pour apporter des éléments explicatifs et prévoir des dispositifs d'accompagnement.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Dans les documents transmis, il n'est effectué aucune analyse de la qualité de l'insertion professionnelle et de la nature des poursuites d'études à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. On sait juste qu'en 2021-2022, 39 % des étudiants du M2 DHDH avaient répondu aux enquêtes d'insertion à 30 mois (contre 52 % en 2020-2021). La direction reconnaît que la formation doit perfectionner ses enquêtes et que sa connaissance de l'insertion professionnelle des diplômés, qui serait très bonne, provient essentiellement de l'association des anciens du master.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Ce master repose sur une petite équipe constituée d'assez peu de titulaires (cinq enseignants-chercheurs), complétée par huit enseignants non titulaires, aussi bien en droit public qu'en droit privé. L'U2PA a soutenu la formation en validant le recrutement d'un enseignant-chercheur contractuel complémentaire. Le master couvre ses besoins d'encadrement eu égard aux effectifs (112 étudiants) même si le volume horaire d'enseignement est particulièrement important (en M1, 710 h ; en M2 DHDH, 377 h et en M2 JPI 399 h). Si les membres de l'équipe pédagogique ne font pas de mobilité à l'étranger, plusieurs des intervenants interviennent régulièrement dans des instances internationales et dans des universités étrangères. Mais aucun soutien pédagogique de la part de l'établissement n'est mentionné. Enfin, en l'absence d'un responsable de mention, le pilotage de la formation est assuré par la coordination des quatre responsables de la formation avec des échanges réguliers avec l'ensemble des intervenants.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Le master organise l'évaluation annuelle par ses étudiants de la formation et les résultats des dispositifs mis en place par l'université sont communiqués aux responsables, ce qui a permis quelques évolutions. Un conseil d'orientation appuie l'équipe pédagogique afin d'améliorer la maquette de formation, mais sa composition n'est pas indiquée, ce qui ne permet pas d'évaluer s'il peut tenir lieu de conseil de perfectionnement.

Conclusion

Points forts

- Un master récemment restructuré sur deux années avec une offre complète de formation et deux parcours complémentaires et aux objets clairement identifiés ;
- Un réel adossement à des laboratoires de recherche ;
- Une équipe pluridisciplinaire (droit public et droit privé) constituée de professeurs renommés dans leurs champs disciplinaires ;
- Un solide réseau d'intervenants professionnels et de liens avec des institutions, organisations et juridictions dans le domaine des droits de l'homme et de la justice pénale internationale.

Points faibles

- Des instruments de mesure et d'analyse des parcours des étudiants, de leur réussite ou de leur devenir professionnel insuffisants ;
- L'absence d'un responsable de mention ;
- Un manque de clarté et d'accompagnement des dispositifs de mobilité entrante et sortante et d'identification du nombre d'étudiants internationaux accueillis ;
- Une absence d'évaluation et de diversification des dispositifs pédagogiques.

Recommandations

- Améliorer le suivi et l'analyse de l'origine, de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir à l'équipe pédagogique.
- Désigner un ou des responsables de mention a minima pour coordonner le M1.
- Clarifier et organiser les dispositifs de mobilité entrante et sortante.

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Droit social* comporte un tronc commun mutualisé en première année (M1) et quatre parcours en seconde année (M2) : *Droit social général* (formation initiale), *Droit et pratiques des relations de travail* (formation initiale en apprentissage), *Droit social et relations de travail* (formation continue) et *Protection sociale et rémunérations* (formation initiale en apprentissage) qui est le parcours le plus récent (ouvert en 2021). Le master comptait 162 inscrits pour l'année 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Le diplôme s'appuie sur quatre parcours, dont deux ouverts exclusivement en apprentissage et un troisième ouvert à la formation continue, conformément à la stratégie de l'établissement. Le diplôme s'inscrit bien dans un continuum licence-master et se caractérise par une spécialisation progressive. Le M1 est un tronc commun permettant aux étudiants d'approfondir les options de droit social et d'aborder la protection sociale, en vue d'une spécialisation, mais sans interdire une réorientation vers un master de droit privé. Les quatre M2 ont chacun une identité propre. En revanche, on relève, comme dans la précédente évaluation (sauf pour le M2 *Protection sociale et rémunérations*), un manque de clarté dans la répartition des crédits ECTS. Si l'on comprend que l'apprentissage et l'alternance rendent non pertinente la césure en semestre 1 et semestre 2, ce n'est pas le cas pour le M2 *Droit social général* ouvert à la formation initiale sans apprentissage. La formation ne fait pas état de partenaire académique ni d'action menée en faveur de la pluridisciplinarité, ce qui peut s'expliquer par le haut degré de spécialisation de chaque parcours. Ceci explique aussi la relative faiblesse de la transdisciplinarité, même si en M1 on retrouve des enseignements de droit de l'entreprise ou du droit des assurances. Les enjeux liés au développement durable sont évoqués à l'occasion d'enseignements en lien avec l'insertion professionnelle (sur la protection sociale, la santé au travail, et les responsabilités environnementales).

La formation n'est pas ouverte à l'international malgré les priorités définies par l'établissement. La formation ne dispose ni de parcours européens ou internationaux ni de partenariat avec une université étrangère pour des échanges diplômants. On relève très peu de mobilité entrante et sortante (pas plus d'un étudiant par an), alors que cela pourrait être développé. Néanmoins, l'université propose des programmes d'échange Erasmus et il est fait mention dans la maquette du programme BerMuPa permettant à des étudiants allemands de suivre le premier semestre du M1 *Droit social*, mais aucun chiffre n'est fourni. Par ailleurs, huit étudiants internationaux figurent parmi les 162 inscrits pour l'année 2021-2022. L'ouverture à l'international n'est pas évoquée comme une piste de réflexion pour l'avenir.

La formation bénéficie d'un solide adossement à la recherche. Sur les quatre parcours de M2 de la mention, un est plus particulièrement tourné vers la recherche, *Droit social général*, mais tous les parcours en M1 se voient proposer une initiation à la recherche et un enseignement de méthodologie est proposé en M2 *Droit social général*, *M2 Protection sociale et rémunérations*, essentiellement centrés sur l'accès aux sources, l'intégrité scientifique et la déontologie (notamment la prohibition du plagiat). Tous les parcours comportent la rédaction d'un mémoire. Il est précisé que le master est adossé à un laboratoire de recherche, où les enseignements ont lieu et où les étudiants sont invités au séminaire doctoral et peuvent participer aux activités scientifiques du laboratoire.

La formation entretient des relations étroites avec le monde social, économique et culturel et intègre des éléments de professionnalisation. Il s'agit là d'un point fort de la formation, lié à l'alternance. L'adossement au milieu professionnel est excellent. Les professionnels sont associés à la réflexion sur l'offre de formation, interviennent dans la formation (81 professionnels pour l'année 2021-2022), accueillent des étudiants en cabinet ou en entreprise, proposent des contrats d'alternance et les parcours bénéficient pour certains du parrainage d'une entreprise, d'un cabinet d'avocat ou d'une organisation professionnelle. Le financement de partenaires professionnels est également évoqué, mais il n'est pas précisé dans quelle mesure, ni sous quelle forme. Les professionnels sollicités sont issus de différents secteurs, correspondant aux spécialités de chaque parcours (avocats, juristes d'entreprises, agents publics, etc.). Chaque parcours organise l'insertion professionnelle des

étudiants selon des modalités propres qu'il s'agisse de contrats d'apprentissage, d'ateliers de professionnalisation, de gestion de projets, de contrats de professionnalisation. Le parcours *Droit et pratique des relations de travail* possède son propre site d'alumni autofinancé assurant la publication d'offres d'emploi.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Au vu des informations fournies, il est difficile d'évaluer la mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. L'approche pédagogique adoptée semble des plus classiques et il n'est pas fait mention d'une volonté de mettre en place une approche par compétences. Pourtant, la formation a déjà identifié très précisément des compétences correspondant aux acquis de trois des quatre parcours du master et il serait aisément possible de dégager un référentiel de compétences, en lien avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention. Il y a une valorisation des compétences complémentaires par le biais de projets conduits dans le parcours *Droit et pratique des relations de travail*, mais il n'est pas fait référence à une reconnaissance de l'engagement étudiant.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques. Si les méthodes pédagogiques en M1 restent assez classiques, chaque parcours en M2 opte pour des méthodes en lien avec les objectifs d'apprentissage, privilégiant l'interaction avec les étudiants, la pédagogie par projet, les mises en situation professionnelle. Le distanciel est envisagé, mais uniquement pour privilégier la continuité pédagogique. Les enseignements ont lieu exclusivement dans des salles physiques, place du Panthéon ou dans le laboratoire de droit social doté d'une riche bibliothèque, et parfois dans des espaces professionnels pour favoriser une immersion des étudiants dans un futur lieu de travail.

Les contenus de la formation sont insuffisamment adaptés pour permettre son ouverture à l'international. On note un enseignement obligatoire de 36 heures en anglais en M1 et un enseignement facultatif d'une autre langue étrangère (dont la valorisation est peu claire). En revanche, l'anglais disparaît de la maquette dans les M2, avec un seul cours pour le parcours *Droit et pratique des relations de travail* dispensé en anglais. La place des langues reste donc relativement faible. Aucune certification en langue n'est exigée pour candidater au master ni délivrée durant le diplôme. L'équipe souligne toutefois que dans certains lieux de stage pour les étudiants en apprentissage, le travail doit être accompli en anglais. Pour autant, cet aspect mériterait une augmentation du volume des cours d'anglais ou l'exigence d'un certain niveau de maîtrise en langue anglaise.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Les modalités d'accueil et d'encadrement permettent un accès effectif des publics de formation continue ou en apprentissage. L'équipe pédagogique assure une mise en relation entre employeurs et alternants. Le nombre de contrats d'apprentissage et de stagiaire de la formation continue est constant sur les trois années où des données chiffrées sont produites. Il n'y a pas de validation des acquis de l'expérience (VAE) ni de validation des acquis professionnels (VAP) mentionnés.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation suit et analyse le flux des candidatures et des inscriptions. Outre les outils classiques de communication autour de la formation (site de l'université, journées portes ouvertes), le master dispose d'un site pour le parcours *Droit et pratiques des relations du travail*, d'un annuaire des anciens, d'un site des alumni, d'une visibilité sur les réseaux sociaux et de concours organisés par le diplôme pour le faire connaître. Il est dommage que le nombre de candidats ne soit fourni que pour l'année 2021-2022. Le taux de pression pour cette année montre la très grande attractivité du diplôme (10 fois plus de candidats que d'inscrits).

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Les taux de réussite sont très bons, ils vont de 76 % à 92 % en M1. En M2 ils sont excellents pour les années 2019-2020 et 2020-2021 (97 % et 98 %), on constate une baisse (78 %) pour l'année 2021-2022 liée à un parcours (*Droit social et relations de travail*) sans explication. La sélectivité à l'entrée du master et le bon niveau des étudiants justifient ces taux élevés et l'absence d'un dispositif d'aide à la réussite.

En l'état du dossier, il est difficile de se faire une idée précise de l'analyse de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études. L'insertion professionnelle est présentée comme excellente, mais de nombreux indicateurs ne sont pas renseignés (étudiants en poursuite d'études, en emploi et en recherche d'emploi). Si un suivi actualisé est réalisé pour les étudiants du parcours *Droit et pratique des relations de travail*, on peut s'interroger sur la capacité de la formation à suivre globalement l'insertion de ses étudiants.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Au vu de l'absence de nombreux critères, il n'est pas possible d'estimer si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Aucune information n'est donnée sur la soutenabilité de l'offre de formation en matière de ressources humaines ni des outils qui permettraient de décider de l'opportunité d'évolutions de l'offre de formation. De même, il n'est pas précisé si la formation reçoit l'appui de services dédiés à la formation continue pour connaître par exemple le niveau d'auto-financement ou pour développer des projets pédagogiques.

À la vue des éléments fournis, il n'est pas possible de se prononcer sur le processus d'évaluation interne de la formation. Le conseil de perfectionnement n'a pas été mis en place, alors qu'à la suite de la précédente évaluation du Hcéres, il était annoncé une mise en place pour l'année 2017-2018. Si des échanges fréquents et nourris ont bien lieu entre les responsables du diplôme, les intervenants, les professionnels impliqués dans la formation pour adapter la formation, il ne s'agit pas pour autant d'un conseil de perfectionnement avec une composition fixe, assurant une représentation des étudiants et du milieu professionnel. La teneur de ces échanges, comme leurs impacts sur la formation ne sont pas précisés. Il y a une évaluation de la formation par les étudiants qui est prise en compte, mais là encore il n'y a pas d'éléments permettant de se prononcer sur le réel effet de ces questionnaires.

Conclusion

Points forts

- Une formation correspondant parfaitement aux axes stratégiques de l'établissement au niveau de l'ancrage dans le monde professionnel ;
- Une formation dynamique et attractive, reconnue sur le plan national ;
- De très bons taux de réussite ;
- Une formation bien adossée à la recherche.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Un manque de clarté de structure de la maquette de formation au niveau des crédits ECTS ;
- Une approche par compétences pas encore formalisée.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Opérer une présentation de la maquette clairement structurée en cours affectés de crédits ECTS.
- Déployer l'approche par compétences dans la prochaine offre de formation.

MASTER ÉCONOMÉTRIE, STATISTIQUES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Économétrie, statistiques de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) propose un seul parcours intitulé Ingénierie statistique et financière (ISF). L'alternance est une option en première année de master (M1) et devient obligatoire en seconde année (M2). Le master accueille des étudiants du cursus master en ingénierie Économie, finance quantitative et statistique (CMI EFIQuaS).

La formation comptait 32 inscrits en 2021-2022 en première année et 29 inscrits en deuxième année.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Économétrie, statistiques s'insère de manière cohérente dans l'offre de formation et au sein du projet académique d'excellence de l'établissement. La formation bénéficie en effet d'une bonne notoriété et est réputée sélective. Formation innovante, elle cherche à promouvoir la diversité dans son recrutement et s'adapte à l'évolution des métiers visés et aux enjeux climatiques. Bénéficiant d'une équipe pédagogique active et impliquée, composée pour moitié d'enseignants-chercheurs, la formation est fortement ancrée au sein de l'U2PA et du Laboratoire d'économie mathématique et de microéconomie appliquée (LEMMA). Elle s'inscrit dans la continuité de la licence Économie et gestion parcours Analyse économique et à deux parcours d'excellence (le Collège d'économie filière Ingénieur en analyse économique et le CMI EFIQuaS). Intrinsèquement pluridisciplinaire, la formation offre des compétences en statistiques, économétrie, informatique, économie en intégrant les enjeux liés au développement durable dans les cours et deux cours spécifiques ont été ajoutés (*Risques climatiques, finance et assurance* en M1 et *Emerging risks and insurance* en M2). Une chaire *Incertitude et Systèmes d'Informations : Risques nouveaux et Dynamiques d'EmERgence* (ISI RIDER) rattachée au LEMMA a été créée.

L'ouverture à l'international est peu développée. La formation indique que les contraintes liées à l'alternance constituent un obstacle au développement de la mobilité internationale de ses étudiants. Cependant, les étudiants de M1 en formation initiale classique peuvent bénéficier des programmes d'échange développés par l'U2PA (Erasmus +, conventions bilatérales). Le nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une mobilité sortante oscille entre zéro et trois par an et le nombre d'étudiants entrants entre un et trois par an entre 2019 et 2022, alors même que la formation estime satisfaisants ses résultats en matière de mobilité. Il n'y a pas de partenariat à l'étranger.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Les cours sont assurés par 35 enseignants-chercheurs pour 75 % des heures étudiant durant les deux années (758 h/1037 h). Les étudiants participent à des séminaires théoriques (exemple : *Risque et incertitude*, *Financial decision theory*, *Auction theory*) et y présentent des articles de recherche. Les enseignants-chercheurs encadrent également des projets et des mémoires d'alternance comprenant une dimension recherche. Le LEMMA organise diverses manifestations pour le CMI et les étudiants de CMI se voient attribuer un enseignant référent. Pour les étudiants de CMI sans alternance, le stage en unité de recherche est obligatoire, à moins de réaliser un projet de start-up. Une insertion en unité de recherche est également possible pour les autres étudiants de M1 sans alternance.

La formation entretient des liens étroits avec le monde socioéconomique et intègre de nombreux éléments de professionnalisation. La formation, fortement appuyée sur l'alternance, bénéficie d'un réseau solide de grandes entreprises (AXA, BNP Paribas, Natixis, Société Générale, Crédit Agricole, Groupama, Safran, etc.) qui recrutent des étudiants du master pour des contrats d'apprentissage puis en tant que salariés. La formation consulte régulièrement les maîtres d'apprentissage et les anciens étudiants pour faire évoluer les maquettes en fonction des évolutions du secteur. L'équipe pédagogique a intégré 21 professionnels pour 25 % environ des heures étudiant. Une convention est mise en place avec le groupe HLI pour permettre aux étudiants de bénéficier d'un coaching individuel et se préparer aux entretiens d'embauche et à l'écriture d'un CV. Pour les étudiants ayant un projet de création de start-up et d'entreprise, un coaching par des entrepreneurs est mis en place. L'expérience professionnelle obligatoire (30 semaines en M1, 38 en M2) représente 15 crédits ECTS. Les étudiants qui ne sont pas apprentissage en M1 participent à des projets tutorés.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Basé sur une approche par compétences, le programme du master est cohérent au regard des apprentissages délivrés. Les deux années de master sont structurées en quatre blocs de compétences et les enseignants ont élaboré une fiche d'attendus des apprentissages visés (AAV). Cependant, il n'est pas fait mention de la correspondance avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les étudiants ont connaissance de l'ensemble des AAV. La certification SAS (Statistical Analysis System) est proposée et l'organisation d'une certification PIX est en réflexion.

La formation diversifie ses pratiques pédagogiques en cohérence avec son domaine de formation. Les enseignements se déroulent entièrement en présentiel, en grande partie dans des salles machines. Ils sont accompagnés de supports pédagogiques variés qui sont à disposition des étudiants en ligne (cas pratiques, bases de données, supports de cours, exercices). Les étudiants apprennent à programmer grâce à l'utilisation de logiciels spécifiques. Les modes d'évaluation sont également diversifiés (écrit, oral, projet, exposé) permettant aux étudiants de développer leur aisance à l'écrit comme à l'oral.

La formation permet aux étudiants de s'insérer sur un marché international. La formation prévoit 61 heures d'anglais spécifique à l'économie (36 h en M1 et 25 h en M2) et 126 heures disciplinaires (51 h en M1 et 75 h) sont enseignées en anglais. Concernant les certifications, la quasi-totalité des étudiants entre en master avec le TOEIC. Le cas échéant, l'U2PA propose de passer cette certification. Les CMI doivent valider une certification de type B2. Plus largement, il est indiqué qu'à la fin du master, presque tous les étudiants valident un niveau B2. Il n'y a pas d'accompagnement spécifique à la mobilité internationale au sein du master, celui-ci relevant de la direction des affaires internationales de l'U2PA.

La formation est adaptée à l'apprentissage, mais pas aux publics de formation continue. Seule la formation initiale est possible en alternance. En 2021-2022, 41 étudiants étaient en alternance sur 61 inscrits dans les deux années du cycle master.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation bénéficie d'une bonne attractivité grâce à sa notoriété. Le nombre de candidatures est élevé (400 candidatures environ) et a doublé avec la mise en place de la plateforme Monmaster. Cependant, le nombre d'admis reste bas (48 en 2019-2020, 36 en 2020-2021 et 40 en 2021-2022). Le master communique à travers le site internet de l'université, le forum des formations de l'université, les réunions d'information, les salons, et il est classé premier ou deuxième dans sa catégorie dans les derniers classements Eduniversal. Les étudiants admis sont titulaires d'une licence et disposent de solides connaissances en économie, en statistiques, en mathématiques, en informatique (licences Économie, Économie et gestion, Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales) et d'un bon niveau en anglais. Les candidatures proviennent majoritairement des licences de l'U2PA, le master ayant été construit dans le continuum du parcours Analyse économique de la licence Économie et gestion. Il est aussi adossé à deux parcours d'excellence (le collège d'économie, filière Ingénierie en analyse économique et le CMI EFIQuaS). Les étudiants titulaires de ces licences représentent la moitié des effectifs des trois dernières promotions.

La formation présente un fort taux de réussite lié à une sélection rigoureuse. Aucun dispositif d'accompagnement n'est mis en place puisque les étudiants ont été rigoureusement sélectionnés et qu'un grand nombre d'entre eux proviennent des dispositifs d'excellence de l'U2PA. L'ensemble des étudiants valident leur année, sauf rare exception.

La formation analyse uniquement à court terme l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des diplômés avec une enquête à six mois. Dans le cadre de l'évaluation de la formation réalisée par Eduniversal, le master dispose des résultats de l'insertion à six mois. La quasi-totalité de la promotion (une trentaine d'étudiants soit 90 %) trouve un emploi à six mois en CDI dans un domaine en lien avec la formation et certains d'entre eux poursuivent des études essentiellement en mastère à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE). Cette insertion rapide est due à un solide réseau d'alumni, à la qualité de la formation et à l'alternance.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

L'organisation de la formation en alternance permet d'obtenir des ressources propres assurant la soutenabilité. Ces ressources permettent de financer des cours assurés par des professionnels sélectionnés pour leur expertise, d'acheter des logiciels utilisés en entreprise, de proposer des certifications et des voyages d'études. S'agissant

de l'encadrement de la formation, plus de la moitié des enseignants sont des enseignants-chercheurs de l'université, les enseignants non permanents sont en majorité des vacataires professionnels.

Le processus d'évaluation interne de la formation pourrait être renforcé. Une enquête de satisfaction est réalisée pour les étudiants en M1 par l'université. Une enquête d'insertion est également effectuée par l'organisme Eduniversal. Le conseil de perfectionnement ne s'est plus réuni en présentiel depuis la pandémie. La formation indique sa volonté d'organiser des conseils de perfectionnement tous les deux ans *a minima*, mais la réglementation en impose un annuellement au moins.

Conclusion

Points forts

- Une formation attractive bénéficiant d'une bonne notoriété ;
- L'alternance associée à un fort adossement à la recherche garantissant une insertion professionnelle rapide et en adéquation avec le niveau de formation ;
- Une formation qui bénéficie d'un fort réseau d'alumni et des liens étroits avec le monde socio-économique ;
- Une intégration des enjeux liés au développement durable dans les enseignements proposés (risque climatique, en particulier).

Points faibles

- Des mobilités entrantes et sortantes très peu développées ;
- Une absence de partenariat à l'international et une offre de cours en langue étrangère encore modeste ;
- Une absence d'enquête d'insertion à plus de six mois après le diplôme ;
- Une absence de réunion du conseil de perfectionnement au cours de ces dernières années.

Recommandations

- Développer les mobilités sortantes et entrantes en mobilisant un ou deux partenariats forts de l'établissement.
- Renforcer le volume de cours en langue étrangère.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement efficace pour analyser à la fois les profils des étudiants et le devenir des diplômés notamment par le biais d'enquêtes d'insertion à plus de six mois.

MASTER ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHÉS

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Économie de l'entreprise et des marchés* a pour ambition de former des économistes, des économètres et des gestionnaires de premier plan en économie managériale et industrielle. Ce master permet, en particulier, aux étudiants de produire des raisonnements économiques de haut niveau à travers des enseignements en économie industrielle approfondie, gouvernement de l'entreprise ou encore en économie de la concurrence.

La formation consiste en une première année (M1) *Économie de l'entreprise et des marchés* et un parcours unique de seconde année (M2) *Stratégies de l'entreprise et économie des organisations*, proposés avec des organisations et des choix d'options différents en formation initiale et en apprentissage. La formation offre également une troisième organisation pédagogique comme voie d'accès privilégiée à une formation doctorale en sciences économiques, en formation initiale de M2.

Cette formation a accueilli 65 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Économie de l'entreprise et des marchés répond à la stratégie de l'établissement. Le master vise à la fois la maîtrise des techniques quantitatives et celle des approches théoriques (tout en mettant l'accent sur les applications concrètes et empiriques). Il repose ainsi sur la pluridisciplinarité des enseignements en offrant des enseignements en économie, en gestion, en informatique et plus marginalement en droit. La formation respecte la politique de développement de l'alternance et indique permettre aux étudiants de travailler sur la gestion de projets dans le domaine du développement durable (important dans le domaine du master), même si aucun détail précis, quantitatif ou qualitatif, n'est fourni.

L'ouverture à l'international apparaît uniquement au niveau du recrutement et nullement à celui des objectifs pédagogiques. Ainsi, la formation intègre un nombre d'étudiants étrangers significatif (en moyenne, plus de 20 % des étudiants inscrits sont des étudiants étrangers). Le dossier ne mentionne aucun partenariat international, et ne signale qu'une unique mobilité sortante sur les trois années de référence (en 2020-2021). Aucune analyse n'est proposée, la question de l'ouverture à l'international n'apparaissant ni dans les priorités de la formation actuelle ni dans ses perspectives, *a contrario* de la politique de l'établissement.

L'adossement à la recherche est très fort pour ce master. En plus du fait que plus de 50 % des cours sont dispensés par des enseignants-chercheurs en économie, la formation a opéré le choix délibéré de maintenir des cours théoriques dédiés aux recherches académiques récentes. En outre, ce master offre l'opportunité aux étudiants de suivre en M2 un cursus recherche, avec certaines unités d'enseignement spécifiques, et d'envisager un travail doctoral. Il est dommage que le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants poursuivant en doctorat.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont présentes avec une large majorité des étudiants inscrits en apprentissage et une part importante des enseignements dispensés par des professionnels, directeurs ou cadres supérieurs exerçant le plus souvent dans de grandes entreprises publiques ou privées (même si peu de renseignements sont fournis sur ces intervenants). Des séminaires d'expérience professionnelle sont proposés aux étudiants ne se destinant pas à la poursuite en doctorat, mais peu d'informations sont fournies sur ces séminaires.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu pédagogique est adapté aux compétences visées dans la mesure où il offre un équilibre entre des cours appliqués et des cours théoriques, mais aucune réflexion pédagogique n'est présentée dans le dossier. Ainsi, aucune déclinaison en blocs de compétences n'est mentionnée, et le dossier renvoie uniquement à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sur ce sujet. Toutefois, il est à noter qu'une réflexion importante est en cours afin de repenser la formation en blocs de compétences qui seront destinés au

public de la formation continue, notamment dans le cadre du projet Assas Executive. Pour le reste, la réflexion pédagogique s'appuie essentiellement sur l'insertion professionnelle annoncée comme excellente pour justifier de l'adéquation entre les objectifs et les méthodes d'enseignement employées.

L'organisation des enseignements se déploie autour de cours obligatoires et de cours optionnels offrant une liberté de choix encadrée aux étudiants. Elle permet ainsi aux étudiants en apprentissage et en formation initiale visant une insertion professionnelle à l'issue du master, deux organisations différentes (à partir du choix de 100 h de modules de cours en M2) : l'une destinant au métier d'économiste statisticien et la seconde au métier de consultant. Un rapport de stage est demandé, quelle que soit la filière retenue. Si la formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques diversifiées inhérentes aux matières enseignées, on peut noter que les cours magistraux sont majoritaires dans les modules de cours obligatoires, et que le recours au distanciel est réservé au rattrapage des cours impossibles à replacer dans l'agenda.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont modérément adaptés pour permettre une ouverture à l'international. En effet, certains cours d'économie (théorie des contrats, par exemple) sont enseignés en anglais et un cours de 18 h est dédié à l'anglais pour l'entreprise. Ces enseignements permettent de développer des compétences linguistiques utiles à une intégration à l'international. Le dossier indique que l'apprentissage forme à l'international, mais en l'absence de toute explication cette affirmation reste subjective.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Dans son organisation pour les étudiants en apprentissage, les étudiants sont trois jours par semaine en entreprise (les lundis, mardis et mercredis), et deux jours par semaine à l'université (les jeudis et vendredis). Chaque étudiant est suivi par un maître d'apprentissage et un tuteur académique. Deux entretiens minimum sont prévus chaque année afin d'assurer un suivi rapproché de l'étudiant avec un bilan des compétences acquises.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité est forte si l'on se réfère aux flux des candidatures et des inscriptions. Pour 2021-2022, seulement 7 % des étudiants ayant candidaté ont été admis en première année (28 admis, nombre le plus faible sur les trois dernières années). Les responsables imposent des critères de sélectivité importants, en demandant aux candidats l'obtention d'une mention au moins Assez Bien en dernière année de licence (L3), quelle que soit la provenance des étudiants. En 2021-2022, le comité note la baisse considérable des candidatures par rapport à l'année précédente (près de 60 %), mais l'analyse de ces données est indiquée comme non disponible dans le dossier, sans que le comité puisse savoir si les données ne sont pas consolidées ou si l'équipe n'est pas en mesure de formuler la moindre hypothèse.

La formation affiche un très bon taux de réussite, particulièrement en M2. Ce taux élevé est sans doute lié à l'importante sélection à l'entrée en master. On note par exemple 36 étudiants sur 37 ayant validé tous les crédits ECTS en M2 pour 2021-2022. Malgré la sélection, cinq étudiants n'ont en revanche pas validé leur année de M1 entre 2019-2020 et 2021-2022, ce qui constitue entre 12 % et 18 % suivant les effectifs, sans qu'une analyse soit proposée ni un dispositif de soutien évoqué.

La formation analyse superficiellement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Les responsables de la formation bénéficient de résultats d'enquêtes d'insertion à 30 mois dont les taux de réponse sont de l'ordre de 50 %, mais aucune donnée ni analyse précise n'est disponible. Par ailleurs, le dossier évoque une pièce jointe au dossier précisant cette insertion, mais ce document n'est pas fourni.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, mais l'équipe pédagogique renvoie cette estimation aux services centraux de l'université. Les heures d'enseignement sont de 618 heures (équivalent travaux dirigés) en première année et de 720 h en seconde année. Le rapport fourni évoque 50 % des enseignements dispensés par des enseignants-recherches en économie, mais aucune donnée n'est fournie sur la répartition précise entre enseignants permanents et non permanents.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation évalue la qualité des enseignements dispensés et de la formation au travers d'un questionnaire depuis 2020-2021. Les retours, croisés avec les retours des entreprises partenaires, sont pris en compte notamment par la création de nouveaux enseignements en adéquation avec le marché du travail. Elle dispose en outre d'un conseil de perfectionnement en charges des décisions stratégiques, dont le

dossier précise qu'il se réunit deux fois par an et permet d'observer le succès de la formation. Toutefois, le document de preuve demandé par le Hcéres (dernier compte rendu de ce conseil) n'est pas fourni.

Conclusion

Points forts

- Une très forte attractivité ;
- Un bon équilibre entre l'ancrage académique et des enseignements professionnalisants ;
- Une formation en apprentissage offrant des parcours adaptés en adéquation avec le marché de l'emploi ou avec la poursuite en doctorat ;
- L'existence d'une voie dédiée pour l'accès au doctorat ;
- La présence d'un conseil de perfectionnement chargé du pilotage de la formation.

Points faibles

- Une absence d'indicateurs quantitatifs de l'insertion professionnelle et de suivi qualitatif, que l'établissement doit fournir à l'équipe pédagogique aux côtés d'indicateurs concernant l'attractivité et la réussite des étudiants ;
- Une absence de réflexion d'ordre qualitatif sur un certain nombre d'éléments évalués et disponibles pour l'équipe : variations des effectifs, adaptation des formes d'enseignement aux publics et aux champs de la formation ;
- Une ouverture à l'international limitée, avec un volume de cours en langue anglaise encore modeste ;
- Une présence encore modeste d'enseignements ayant trait aux questions de transitions sociale et environnementale.

Recommandations

- Opérer une analyse plus approfondie des variations du nombre d'inscrits et de l'insertion professionnelle des étudiants à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir.
- Renforcer l'ouverture du master à l'international, en augmentant l'offre de cours en langue étrangère et en accompagnant les mobilités sortantes.
- Développer des enseignements spécifiques aux questions de transitions sociale et environnementale en lien avec l'économie de l'entreprise et des marchés, et conformément au projet de l'établissement.

MASTER ÉCONOMIE DU DROIT

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Économie du droit* de l'université Paris-Panthéon-Assas est une formation qui comprend un seul parcours, sur le site de Paris. La formation comptait, lors de l'année 2021-2022, 23 étudiants.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement, mais elle n'est pas construite en totale cohérence avec les autres formations de master. La formation s'inscrit pleinement dans les priorités thématiques de l'établissement, qui entend développer la pluridisciplinarité. Elle intègre d'ailleurs, dans ses contenus mêmes, une interdisciplinarité entre droit et économie. Sa cohérence avec l'offre de master de l'établissement interroge toutefois fortement, puisque le master *Droit des affaires* propose lui-même un parcours *Droit des affaires et économie* dont le contenu pédagogique est proche, et ce d'autant que le nombre d'étudiants de la formation est réduit. On peut en outre regretter qu'aucun élément ne vienne étayer le fait que la formation s'assure de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats académiques locaux et nationaux.

La formation est peu ouverte à l'international. Elle ne développe pas de parcours diplômant construit en partenariat international. Elle ne comptait, en 2021-2022, aucune mobilité sortante ou entrante. Ce faible résultat doit être bien sûr rapporté à l'échelle du nombre, faible lui aussi, d'étudiants de la formation. Il faut cependant relever l'existence de collaborations ponctuelles avec des établissements étrangers. La politique globale de la formation mérite néanmoins, sur ce point, d'être renforcée, d'autant que l'économie est une discipline qui s'y prête parfaitement.

La formation ne bénéficie pas de l'adossement à la recherche attendu pour ce type de formation. Si l'on peut noter que 15 enseignants-chercheurs participent à la formation, issus en majorité de la section sciences économiques, mais aussi des sections droit privé et sciences criminelles et droit public, et que la formation propose des stages étudiants en laboratoire de recherche aux étudiants, il est regrettable qu'un seul enseignement d'initiation à la recherche interdisciplinaire soit proposé en seconde année (M2), et ce, à titre optionnel de surcroît.

La formation entretient des relations réelles mais perfectibles avec le monde socio-économique, et intègre des éléments de professionnalisation satisfaisants. La formation associe les professionnels à ses activités d'enseignement et prépare pleinement ses étudiants à l'insertion professionnelle grâce à 12 à 24 semaines d'expérience professionnelle obligatoire et 100 crédits ECTS accordés à l'expérience professionnelle. Il n'est pas possible de savoir, néanmoins, s'il existe des partenariats structurés avec le monde socio-économique. Il n'est pas possible non plus de savoir dans quelle mesure la formation prend en compte les besoins du territoire pour définir ses contenus et débouchés et si elle associe les professionnels à cette démarche.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation est construite autour d'un programme cohérent avec les objectifs annoncés, mais sans que les affirmations de l'équipe puissent être vérifiées. Si l'équipe indique que la formation combine approche programme et approche par compétences, aucune information n'est donnée sur le référentiel du bloc de compétences de la formation ou sur la définition des blocs de compétences et connaissances. On peut noter qu'au titre des compétences complémentaires, un diplôme d'université (DU) *Transformation numérique et legaltech* a été créé en marge du master.

La formation diversifie correctement ses pratiques pédagogiques, mais sans que certaines affirmations de l'équipe soient étayées. L'équipe indique pratiquer la pédagogie de projets et d'objectifs, sans toutefois en préciser l'importance, la teneur, ni les modalités. On appréciera en revanche l'ouverture de la formation au

distanciel, avec une possibilité offerte aux étudiants de suivre, partiellement ou totalement, des enseignements à distance.

Les contenus et les dispositifs de la formation permettent une ouverture à l'international, mais dans une mesure qui est insuffisante. L'équipe fait état de plusieurs enseignements en anglais, dispensés pour l'essentiel en première année de master (anglais économique, Law and Economics, Evaluating Policy Interventions). Si cela est appréciable, on peut en revanche regretter qu'un seul cours soit dispensé en anglais en M2, qui plus est à titre optionnel. Aucun dispositif structuré ne prépare par ailleurs à la mobilité entrante et sortante des étudiants.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont guère adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Il n'existe, depuis 2019, aucun public de formation continue ou en alternance. La formation développe néanmoins une offre spécifique au public de formation continue sous la forme de DU (Transformation numérique et legaltech).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions existe, mais est insuffisant. L'équipe ne mentionne pas l'existence d'un quelconque dispositif d'information sur la formation. La formation mesure bien, en revanche, son attractivité en suivant l'évolution des candidatures et des inscriptions ; mais l'équipe ne livre aucune analyse ni aucune donnée qualitative qui permettrait d'apprécier l'évolution, entre autres au regard des différents types de publics. On peut, plus généralement, s'interroger sur la réelle attractivité de la formation au regard des chiffres publiés : 11 étudiants inscrits en première année du cycle et 12 en seconde année pour l'année 2021-2022 (avec toutefois une légère progression lors des trois dernières années : 4, 9, 11 en M1 et 4, 6, 12 en M2).

La formation suit par ailleurs la réussite de ses étudiants, mais sans que l'on sache quel peut être l'impact des dispositifs d'accompagnement ou d'aménagement des études. Les taux de réussite sont bons (lors des trois dernières années : 3 sur 4, 9 sur 9, et 9 sur 11 en M1 et 4 sur 4, 5 sur 6, et 11 sur 12 en M2), mais peu significatifs compte tenu de la faiblesse des effectifs. L'équipe ne livre par ailleurs aucune analyse, comme elle est censée le faire. On comprend que cette carence peut précisément s'expliquer par la faiblesse des effectifs, mais l'on peut aussi penser qu'à de tels niveaux d'effectifs, un suivi devrait être plus aisé.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Au regard du caractère relativement récent de la formation, cette critique doit être naturellement relativisée. L'équipe ne livre toutefois aucune analyse relative aux quelques données qu'elle a pu recueillir au regard des éventuels ajustements à envisager pour une nouvelle formation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il est difficile de savoir si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La formation comprend 26 enseignants permanents et 13 non permanents. L'équipe ne précise rien à ce sujet et il est impossible de savoir si la politique des ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins de la formation. L'équipe ne dit rien, par ailleurs, au sujet de la soutenabilité de la formation donc rien sur le fait qu'elle est concernée par cette question.

La formation définit un processus d'évaluation interne qui permet de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais qui est perfectible et qui devrait surtout être formalisé. S'agissant de l'évaluation des enseignements, l'équipe se contente de signaler l'existence d'un questionnaire d'évaluation, sans préciser dans quelle mesure elle prend en compte les résultats. Par ailleurs, la formation organise des échanges une à deux fois par an à l'occasion de la rentrée et de la fin d'année académique, mais ne dispose pas, à proprement parler, d'une instance remplissant les missions d'un conseil de perfectionnement.

Conclusion

Points forts

- Une discipline intéressante et peu présente sur le territoire national, une originalité des enseignements ;
- Une interdisciplinarité qui témoigne de l'adéquation de la formation avec la stratégie de l'établissement ;

- Une ouverture à l'enseignement à distance.

Points faibles

- Un problème de cohérence avec l'offre du master *Droit des affaires* ;
- Une faible attractivité de la formation ;
- Une qualité du recrutement dans la formation, de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle ne pouvant être évaluée dès lors que l'établissement n'a pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation au niveau de l'établissement, les questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants n'étant pas analysés et la formation n'ayant pas de conseil de perfectionnement ;
- Une faible ouverture à l'international ;
- Aucune information sur la définition des blocs de compétences.

Recommandations

- Réfléchir à l'articulation avec le master *Droit des affaires*.
- Améliorer l'attractivité de la formation avec, entre autres, des dispositifs d'information sur la formation pour s'inscrire dans un continuum licence-master.
- Mettre en place un suivi du recrutement, de la réussite et de la poursuite d'études à partir des données que l'établissement doit être en mesure de produire.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Renforcer la politique de la formation en matière d'échanges internationaux.
- Définir les blocs de compétences.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- Un problème de cohérence au regard de son environnement académique : il existe des redondances avec d'autres formations du même cycle (le master *Droit des affaires* d'une part, et les masters d'économie, d'autre part).
- Un problème de qualité du recrutement : si les effectifs ont légèrement augmenté durant les trois dernières années, la formation ne dispose pas d'un vivier suffisant.

MASTER ÉCONOMIE ET MANAGEMENT PUBLICS

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Économie et management publics* a pour ambition principale de former des cadres à même de prendre des décisions stratégiques et aptes à assumer les responsabilités opérationnelles correspondantes. Le master vise l'insertion de ses diplômés dans les entreprises ou les organisations (administrations principalement) impliquées dans les activités de l'économie publique au sens le plus large (secteur public, secteur d'économie mixte ou d'économie sociale). Le master est issu de la séparation du master *Gouvernance économique internationale* du précédent contrat en trois mentions distinctes.

Le parcours unique *Économie et management publics* est accessible en formation initiale (filière recherche et études économiques, et filière apprentissage) et en formation continue.

Cette formation a accueilli en tout 31 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Économie et management publics répond réellement à la stratégie de l'établissement. La formation s'inscrit en complémentarité et en interaction des autres formations et disciplines de l'établissement, particulièrement avec les deux autres mentions issues comme lui du master *Gouvernance économique internationale*. On relève par exemple un séminaire d'initiation à la recherche partagé avec le master *Économie du droit* ou encore un module *Expérience professionnelle/Conférences* de 44 h avec le master *Management et commerce international*. Cela permet de proposer une formation pluridisciplinaire au-delà des cours classiques d'économie et de management publics avec des enseignements en économie, en gestion (en seconde année) et en droit (en première année). Concernant une deuxième priorité de l'établissement, les responsables souhaitent sensibiliser les étudiants aux enjeux climatiques en intégrant au programme pour la rentrée 2023-2024, un cours de seconde année (M2) de politiques publiques de l'environnement. Enfin, concernant la professionnalisation, le master montre un politique volontariste de développement de l'apprentissage.

L'ouverture à l'international de la formation est présente. La mobilité sortante et entrante d'étudiants est modeste (deux bourses Eiffel ont été accueillies, un départ Erasmus), mais l'ouverture internationale est concentrée sur l'organisation d'un voyage d'études annuel à Bruxelles (Commission, Parlement, Représentation française) destiné à familiariser les étudiants avec le fonctionnement des institutions européennes. Parallèlement, une collaboration avec l'université de Montréal existe et une avec l'université d'Austin est envisagée.

L'adossement à la recherche est présent pour ce master avec un développement moins important pour les étudiants en apprentissage. Le dossier indique qu'environ 60 % des enseignements sont dispensés par 12 enseignants-chercheurs relevant principalement de cinq sections du Conseil national des universités (CNU). L'adossement est particulièrement fort pour les étudiants en formation initiale avec la présence en première année (M1) et en M2 de séminaires d'initiation à la recherche et de rédaction de rapports et de mémoires de recherche (encadrés par des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches). Concernant les étudiants en apprentissage, la formation n'offre apparemment pas de tels dispositifs, qui sont remplacés par des cours de méthodes d'évaluation des politiques publiques et de méthodes économiques avancées.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont fortes pour les étudiants en apprentissage. On note une part croissante des étudiants inscrits en apprentissage (10 sur 16, 13 sur 22 puis 23 étudiants sur 31 entre 2019-2020 et 2021-2022) et une part importante des enseignements dispensés par des professionnels (14 interviennent dans le master pour 40 % des enseignements). Même si des séminaires sont déjà présents, le dossier montre une volonté des responsables de développer davantage les heures de séminaires d'expérience professionnelle (44 h) et de projets collectifs (36 h) pour favoriser l'implication d'intervenants extérieurs issus du monde professionnel. La préparation à l'insertion professionnelle des étudiants en formation initiale est toutefois beaucoup plus faible, avec un stage non obligatoire, alors même que l'expérience en milieu professionnel est une obligation réglementaire qui concerne tous les étudiants en master.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu pédagogique est adapté aux compétences visées en offrant un équilibre entre cours appliqués et cours théoriques, intervenants universitaires et intervenants professionnels. L'ouverture de la formation en apprentissage a conduit dans le cadre d'échanges avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) Paris Île-de-France à établir une correspondance entre la maquette et le référentiel de compétence du CFA en 2017-2018. Cette correspondance n'est toutefois pas jointe au dossier. Les questions de transition entrent très progressivement dans le programme avec un cours dédié.

Les méthodes pédagogiques sont assez peu variées. La majorité des cours sont enseignés de façon classique (cours théoriques, de méthodes), d'autres sont proposés sous forme de projets (projets collectifs par exemple en M2). Toutefois, les équipements disponibles dans l'établissement sont mobilisés pour certains enseignements spécifiques du master, comme l'économétrie, ou de façon plus transversale (tableau numérique et outils de bureautique par exemple).

Les contenus et les dispositifs de la formation semblent adaptés à une ouverture à l'international. Les étudiants suivent des cours obligatoires d'anglais (36 heures équivalent travaux dirigés). Un cours de langue peut également être choisi par les étudiants en M2, mais la formation ne propose pas pour le moment d'enseignements disciplinaires en anglais. Les responsables soulignent la possibilité pour les étudiants d'utiliser le laboratoire de langue de l'établissement, sans qu'on sache en quoi les étudiants sont incités à le faire.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Les étudiants en alternance sont en entreprise ou en administration trois jours par semaine pendant les périodes de cours, à temps plein en dehors des périodes de cours. En alternance, les étudiants suivent essentiellement le même programme que ceux de la voie Recherche et études économiques, avec un cours et du tutorat supplémentaires. Il est à noter que même si aucun stagiaire n'est inscrit en formation continue, hormis des cas exceptionnels (comme des gendarmes dans le cadre de promotion), l'équipe de formation accueille 17 stagiaires de formation continue via le diplôme d'université (DU) Économie et management publics-Management de la protection sociale qui a été créé en 2021.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité est forte au regard des flux des candidatures et des inscriptions. Pour 2021-2022, environ 20 % des étudiants ayant candidaté ont été admis en première année. La sélection des étudiants est adaptée puisque la formation affiche d'excellents taux de réussite. On note un taux croissant d'acceptation (de 19 % en 2019-2020 à 23 % en 2021-2022) lié à une meilleure adéquation entre les profils des candidats et les critères de sélection de la formation, qui gagnerait à être analysée (notamment au niveau de la communication du master). Les étudiants de l'ensemble des parcours de la licence Économie et gestion sont déclarés bienvenus, mais le pourcentage de recrutements internes à l'établissement n'est pas fourni.

Les taux de réussite sont excellents, de 100 % en M2 et quasiment du même ordre en M1. Le processus de sélection, la formation et l'accompagnement des étudiants sont donc cohérents et efficaces.

La formation se préoccupe de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études de ses diplômés et finance une enquête externe. Les responsables de la formation bénéficient de résultats d'enquêtes d'insertion au niveau de l'université. Toutefois, au regard du faible taux de réponse, les responsables ont externalisé le suivi auprès d'Eduniversal, organisme d'évaluation indépendant (rang 3 et quatre étoiles au dernier classement), sur ressources propres. Ces derniers envisagent de demander à Eduniversal les éléments détaillés afin d'affiner cette analyse globale.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les heures d'enseignement sont de 624 heures équivalent travaux dirigés (heTD) en première année et de 634 heTD en seconde année. Les enseignements sont dispensés par 14 enseignants permanents et 12 enseignants non permanents. Les mobilités internationales sortantes du corps professoral sont peu présentes, cependant la formation accueille deux enseignants invités. Une collaboration avec l'université de Montréal est d'ores et déjà présente et une extension avec l'université d'Austin (Texas, USA), sur le thème de l'action publique, des médias

et de la démocratie est en cours de finalisation. Compte tenu du nombre d'apprentis, la formation est soutenable financièrement.

La formation a défini un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation évalue la qualité des enseignements dispensés et de la formation au travers d'un questionnaire. Elle ne dispose pas à ce jour d'un conseil de perfectionnement (prévu pour 2023-2024), mais en a déjà défini les participants. La formation a développé depuis 2021-2022 une équipe de sept tuteurs d'alternance, composée des responsables de la formation et de cinq membres de l'équipe enseignante (dont trois professionnels), qui assure le suivi régulier des alternants et prend en charge la relation avec les maîtres d'apprentissage. Cette équipe constitue le noyau du futur conseil de perfectionnement de la formation.

Conclusion

Points forts

- Une formation ciblée sur des débouchés clairement identifiés ;
- Une bonne articulation avec les autres formations du domaine dans l'établissement ;
- Un excellent taux de réussite ;
- Un équilibre entre enseignements théoriques et appliqués ;
- Un nombre d'apprentis croissant au fil des années.

Points faibles

- Pas de stage obligatoire pour les étudiants en formation initiale ;
- Une absence d'un conseil de perfectionnement formalisé ;
- Une ouverture à l'international assez faible, avec peu de mobilités et des enseignements en anglais insuffisants ;
- Une présence encore modeste d'enseignements spécifiques sur les questions de transitions sociale et environnementale.

Recommandations

- Mettre en place une expérience en milieu professionnel obligatoire pour les étudiants en formation initiale, qui peut également prendre la forme d'un stage dans une unité de recherche pour les étudiants se destinant au doctorat.
- Finaliser la mise en place d'un conseil de perfectionnement.
- Renforcer le volume d'enseignements de langue étrangère et en langue étrangère et l'accompagnement des mobilités sortantes.
- Proposer des enseignements spécifiques aux questions de transitions sociale et environnementale.

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Entrepreneuriat et management de projets* est dispensé sur le campus de Paris. Il comporte un seul parcours *Management stratégique et entrepreneuriat* (MSE). Il est entièrement réalisé en apprentissage.

La formation vise à apporter aux étudiants des connaissances opérationnelles en matière de management stratégique et d'entrepreneuriat, se fondant sur une vision synthétique des compétences managériales. Elle s'adresse à des étudiants souhaitant créer leur entreprise, mais également à ceux souhaitant rejoindre de grands groupes dans une logique d'intrapreneuriat. Elle vise également des métiers du conseil en stratégie et en organisation.

Elle a accueilli, en 2021-2022, 61 étudiants dont 31 en première année (M1) et 30 en seconde année (M2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Entrepreneuriat et management de projets* parcours *Management stratégique et entrepreneuriat* (MSE) s'articule avec la stratégie de l'établissement. Il est complémentaire des autres masters en sciences de gestion, mais son articulation avec la licence *Économie et gestion* est moins évidente. Il montre une réelle pluridisciplinarité, principalement au sein des sciences de gestion, mais avec également une coloration juridique. L'insertion professionnelle est une priorité, avec une formation quasi-exclusivement en alternance et ancrée dans l'environnement socio-économique. Enfin, l'ouverture à l'international est développée, avec notamment la possibilité de réaliser une partie du master à l'étranger. Rien n'est avancé cependant quant à la sensibilisation des étudiants aux questions de développement durable et de transition sociale et environnementale, alors que le champ de la formation s'y prête.

L'ouverture à l'international du master se décline de différentes façons. Le master prévoit la possibilité de partir un semestre à l'étranger en équivalence d'enseignement en M1 ou M2, mais le nombre d'étudiants en bénéficiant n'est pas connu précisément, même si le dossier laisse entendre que cela concerne environ 20 % d'entre eux. Les étudiants qui font ce choix sont alors en stage alterné et non en apprentissage. Cette formule concerne cinq ou six étudiants par an. En retour, est offerte la possibilité pour des étudiants étrangers de suivre un semestre au sein du master. Le master prévoit également l'intervention de professeurs invités étrangers. Enfin, un voyage d'études à l'étranger est organisé tous les ans, d'une durée d'une semaine à dix jours selon les destinations.

Le master montre un bon adossement à la recherche. Cet adossement s'observe par les intervenants enseignants-chercheurs, membre du Laboratoire de recherche en sciences de gestion Panthéon-Assas (LARGEPA). Cependant, la répartition des interventions entre les enseignants-chercheurs et les praticiens n'est pas connue, ne permettant pas d'en évaluer l'importance. Par ailleurs, le M1 prévoit au second semestre un cours de projet collectif de recherche en gestion, au cours duquel une formation à la méthodologie de la recherche est proposée. En M2, un séminaire Méthodologie de recherche appliquée et un mémoire avec soutenance lourdement pondéré (1/4 de la note finale du M2), dont la préparation commence dès le M1, forment à la méthodologie de la recherche. Les questions relatives à la déontologie sont présentes dans l'ensemble des cours et plus particulièrement dans les cours de droit (par exemple Protection juridique de l'innovation).

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont très présentes au sein du master. On l'observe notamment par des relations étroites entretenues avec plusieurs incubateurs (Assas Lab', le Village by CA ouvrant sur le large réseau du Crédit Agricole, celui du Val de Bièvre et Agoranov) et du fait de l'alternance. Par ailleurs, des ateliers d'accompagnement sur la recherche d'emploi et des webinaires sont organisés par le Centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences visées. Ces dernières sont par ailleurs assez larges. Le semestre 1 commun à tous les masters en gestion est piloté par la direction du master. Une approche par compétences a été mise en place. Des compétences complémentaires aux compétences initiales attendues sont recherchées en M2, par exemple avec un cours *Système d'information et digitalisation*, bien qu'un manque de salles et d'équipements soit souligné par l'équipe. Les étudiants passent un Certificat France compétence (*Manager des équipes et piloter l'action collective*) délivré à la suite de la participation à un stage de quatre jours de management opérationnel, en partenariat avec Saint-Cyr Coëtquidan. En retour, le master accueille des élèves officiers pour le suivi de plusieurs cours pendant un semestre, introduisant de la diversité dans les profils des étudiants.

La diversification des pratiques pédagogiques est forte et originale. Au-delà des cours, travaux dirigés, et études de cas, des master class (avec d'autres masters en gestion), jeux d'entreprise, simulations, enquêtes de terrain, un stage à Saint-Cyr Coëtquidan sont organisés. Par ailleurs, le voyage d'études à l'étranger est conçu comme un exercice de management de projet dans lequel les étudiants sont acteurs de leur voyage. La construction du mémoire sur deux ans constitue une originalité du master.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés pour permettre une ouverture à l'international. Outre la possibilité d'un semestre à l'étranger, un cours d'anglais du management international est dispensé en M2 (24 h) en plus de 36 h d'anglais en M1. En entrepreneuriat, les étudiants doivent pitcher en langue anglaise. Les étudiants peuvent suivre un autre cours de langue, en option, parmi les différentes langues proposées par l'université Paris-Panthéon-Assas. L'accent est mis sur l'espagnol et l'allemand, langues pratiquées au cours des échanges Erasmus. Le voyage d'études organisé à l'étranger change chaque année de destination.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation en alternance. En moyenne, 80 % des étudiants sont en contrat d'apprentissage (les autres partant un semestre à l'étranger). Il n'est pas fait mention de la formation continue.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions par les responsables de la formation est précis, et la formation est très attractive. Ce suivi permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. Par exemple, l'équilibre entre hommes et femmes parmi les étudiants a été atteint en 2021-2022 alors qu'il était plus proche d'un ratio d'un tiers les années précédentes. Il est noté que de plus en plus d'étudiants viennent de licences Économie et gestion d'autres universités (cependant, il n'est pas indiqué la proportion des étudiants issus de la licence de l'établissement ni de la licence Administration économique et sociale). Des étudiants en école de commerce et management, en école d'ingénieurs ou en instituts d'études politiques (IEP) sont aussi des candidats considérés comme recevables. De nombreuses candidatures d'étudiants étrangers sont constatées. La formation est attractive : la capacité d'accueil des néo-entrants a été dépassée en 2019-2020 et en 2021-2022 et le taux de sélection est d'environ 6 %.

Les responsables de la formation suivent et analysent la réussite des étudiants. Le taux de réussite est proche de 100 % durant les trois dernières années. Un suivi individualisé est réalisé et les étudiants ont la possibilité de suivre des modules de révision au cours de cinq journées dédiées par an. Des actions sont mises en place pour permettre le suivi des étudiants ayant des besoins spécifiques. Concernant l'aspect social, le CFA propose également plusieurs services pour les étudiants, notamment la mise à disposition de logements et la possibilité d'avoir une aide pour passer le permis de conduire.

Les responsables de la formation analysent l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Ils indiquent réaliser un suivi du devenir des étudiants à leur niveau. Des enquêtes sont réalisées avec des taux de réponse supérieurs à 50 %. L'enquête 2021-2022 montre que 20 % ont un emploi avant la fin de leurs études ; 70 % trouvent un emploi trois mois après le master ; 90 % trouvent un emploi dans les six mois après le master. Ces chiffres englobent également les créations d'entreprises et les expatriations. La formation suit également le salaire moyen des étudiants à la sortie du master.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, dès lors que le seuil de 25 étudiants est atteint, ce qui est le cas. L'ensemble des formations en apprentissage de l'université Paris-Panthéon-Assas est géré en partenariat avec le CFA Formasup Paris. À partir de la maquette du master, du

programme et du contenu des enseignements, le CFA effectue un suivi spécialisé. La procédure de mise en place du contrat tripartite (étudiant/université/entreprise) est assurée par celui-ci. C'est cet organisme qui aide à l'évaluation du coût de la formation avec les différents organismes de collecte (OPCO), gérés par France compétences.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Le diplôme étant en apprentissage, les partenaires économiques sont parties prenantes. L'organisation de réunion avec les tuteurs d'entreprise et leur participation à la soutenance de mémoire de leurs apprentis à la fin du M2 permettent un suivi sur les attentes des entreprises. La formation prend en compte les retours des partenaires économiques pour faire évoluer sa maquette. Le CFA Formasup Paris, partenaire de l'établissement, procède à la mise en place des contrats d'apprentissage. Il crée et développe le lien avec des entreprises. Une évaluation des enseignements par les étudiants est en place, mais le taux de réponse reste autour de 50 %. Le conseil de perfectionnement se réunit en moyenne deux fois par an, fixe des objectifs et vérifie leur réalisation. Il est composé par l'ensemble des intervenants du diplôme : titulaires et extérieurs.

Conclusion

Points forts

- Une formation très attractive ;
- Un très bon suivi du recrutement, de la réussite et de l'insertion des étudiants dans le monde professionnel par les responsables de la formation ;
- Un processus d'amélioration continue bien développé ;
- La possibilité de réaliser un semestre à l'étranger ;
- Des méthodes pédagogiques originales, notamment le stage à Saint-Cyr qui aboutit à une certification reconnue.

Points faibles

- Un positionnement peu clair dans le continuum licence-master de l'établissement ;
- Des difficultés pour certains cours nécessitant des salles et équipements informatiques devant être mis à disposition des étudiants ;
- Une absence d'enseignement sur les questions de transitions sociale et environnementale.

Recommandations

- Améliorer le suivi des étudiants issus des licences de l'établissement, en relation avec les équipes pédagogiques concernées.
- Solliciter les services centraux de l'établissement pour étudier les possibilités d'accès aux équipements informatiques.
- Dans le cadre d'une formation relative à l'entrepreneuriat et au management de projets, développer la sensibilisation, voire des enseignements spécifiques aux questions de transitions sociale et environnementale.

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Gestion de production, logistique, achats comprend six parcours. Il s'organise ainsi en deux années, avec une première année (M1) sur le campus de Paris et la seconde (M2) soit sur les campus de l'Union industrielle des métiers de la métallurgie (UIMM) de Senlis ou de Reims, soit sur le campus Agence universitaire de la francophonie (AUF) de l'ESFAM à Sofia en Bulgarie. Il comporte les parcours Management de projets logistiques (MPL) ; Supply chain management (SCM) ; Achat industriel responsable (AIR) ; Contrôle de gestion industriel (CGI) ; Marketing industriel et communication (MIC) ; Lean Management (LEAN).

Le master a accueilli, en 2021-2022, 201 étudiants dont 94 en M1 et 107 en M2.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Gestion de production, logistique, achats s'articule avec la stratégie de l'établissement. Il rassemble l'ensemble des parcours couvrant un spectre large de la filière logistique et supply chain management de l'université. Focalisé sur le management industriel et l'it-log, il apporte des connaissances dans le domaine opérationnel du management de projet logistique, du supply chain management, des achats et du contrôle de gestion industriel, du marketing industriel et du Lean Management. Il montre une certaine pluridisciplinarité principalement au sein des sciences de gestion, mais avec également une coloration en sciences de l'ingénieur. Le master s'inscrit dans l'ensemble des masters en sciences de gestion de l'établissement, en mutualisant le premier semestre. Toutefois, cette mutualisation qui vise à donner un socle commun à tous les étudiants paraît déconnectée des attentes de ces derniers du fait de l'absence de connexions avec les aspects logistiques, production et achats. Une réflexion pourrait avoir lieu afin de conserver une culture commune tout en garantissant une cohérence au master. Des recrutements sont réalisés auprès des licences Administration économique et sociale, et Économie et gestion de l'établissement, mais le dossier ne permet pas d'en mesurer l'importance. Conformément à la politique de l'établissement, le master met l'accent sur les liens avec l'environnement socio-économique, notamment avec l'UIMM, en proposant une formation quasi exclusivement en alternance et cherche à s'ouvrir à l'international. En fonction des parcours, la dimension durable est intégrée de manière plus ou moins forte : un cours d'éthique des affaires dans les parcours AIR et MIC et, dans les parcours LEAN et AIR, une partie de la formation est focalisée sur la dimension environnementale de la production et des relations d'affaires. Les dimensions relatives aux transitions sociale et environnementale restent cependant peu visibles dans les intitulés de cours.

L'ouverture à l'international s'observe essentiellement dans deux des six parcours. Ainsi, le parcours SCM est en partie délocalisé sur le campus AUF de l'ESFAM, à Sofia en Bulgarie, ouvert depuis 2020-2021 en M2 pour des profils internationaux issus de l'Europe de l'Est et de la francophonie. Par ailleurs, le parcours MPL est opéré en formation continue en partenariat avec la Chambre des salariés du Luxembourg. Le nombre de mobilités entrantes et sortantes n'est pas précisé, et le nombre d'étudiants étrangers est limité à l'échelle du master.

L'adossement à la recherche passe à la fois par la présence d'enseignants-chercheurs et par un travail de mémoire. La vingtaine d'enseignants-chercheurs présente dans la formation est issue de la section des sciences de gestion pour sa plus grande part, même si quelques-uns viennent des sciences pour l'ingénieur. Ces enseignants-chercheurs réalisent les deux tiers des enseignements. En M1, 55 heures au semestre 1 sont prévues sur les techniques de recherche propres aux sciences de gestion. Également, le Projet collectif de recherche correspond à la réalisation d'une action collective de recherche par les étudiants se traduisant par l'écriture d'un mémoire et d'une soutenance sur un projet collectif ou individuel. En M2, un mémoire individuel de recherche est réalisé. Par ailleurs, une sensibilisation à la déontologie (*Transparency International*) et sur le risque de plagiat figure dans les enseignements.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation passent très largement par le partenariat fort, et quasi exclusif, avec l'UIMM. Les parcours sont ouverts exclusivement en alternance, principalement sous le biais de convention de formation avec l'UIMM (à l'exception du parcours MSC réalisé à Sofia). Les contrats sont gérés via le centre de formation d'apprentis (CFA) Formasup et le CFA

UIMM. Le partenariat privilégié avec l'UIMM peut représenter un danger si ce dernier devait se retirer. Cependant, à ce jour, la formation n'arrive pas à pourvoir tous les contrats qui lui sont proposés par manque de places et de candidats. Un autre partenariat existe avec la Chambre des salariés du Luxembourg. La partie professionnalisaante des enseignements est prise en charge par des professionnels d'entreprises issus de la métallurgie qui assurent ainsi une transmission de savoir-faire immédiatement mobilisables par les étudiants. Ainsi, un tiers des enseignements (plutôt en M2) est réalisé par des professionnels du domaine, soit environ 40 praticiens.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les méthodes pédagogiques sont globalement adaptées aux compétences visées. Hormis la question du premier semestre commun aux masters en sciences de gestion de l'U2PA, les méthodes pédagogiques sont pertinentes. Le passage en blocs de compétences a été réalisé et des fiches de suivis d'alternance sont réalisées selon ces blocs et mises à disposition des évaluateurs. La formation offre aux étudiants des compétences complémentaires certifiantes telles que la maîtrise du progiciel de gestion intégré (ERP) SAP ou, pour le parcours LEAN, le passage du Belt. Elle permet également via un partenariat avec France Supply Chain, d'inscrire les apprentis qui le souhaitent aux certifications APICS.

La diversification des pratiques pédagogiques reste modérée. Des conférences de professionnels sont proposées. Plusieurs partenariats pédagogiques ont été réalisés pour des jeux (The fresh Connection), des learning experiences (UIMM, France Supply Chain, Seagull Institute). Le dossier souligne une attente forte des étudiants de renforcer les serious games et learning experiences. Il est à noter que pour le parcours SCM délocalisé, l'équipe pédagogique, essentiellement issue de Paris-Panthéon-Assas, opère un suivi pédagogique en distanciel avant et après les enseignements.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés pour permettre une ouverture à l'international. Les étudiants suivent tous des cours d'anglais en M1 et certains des enseignements de cœur de métier sont réalisés en anglais (le dossier mentionne 200 heures pour ces enseignements, mais aucune autre précision n'est fournie). Soixante étudiants par an bénéficient de la certification TOEIC.

Les contenus et les dispositifs sont par essence adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. En effet, la formation est adossée pour cinq de ses six parcours aux syndicats de branches de l'UIMM ; plusieurs conventions sont signées avec les CFA de l'UIMM. Dans certains cas très spécifiques, une possibilité de stages alternés est offerte aux étudiants.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. Les flux d'étudiants sont suivis par les responsables de la formation. Deux parcours sont plus sollicités par les étudiants : SCM et MPL. Une partie des étudiants proviennent des diplômes de licence de l'université (Économie et gestion, Administration économique et sociale), mais en même temps un recrutement ouvert sur l'extérieur est réalisé. Le taux de sélection est de 25 % à 30 % (nombre de candidatures/nombre d'admissions), ce qui est raisonnable pour assurer une forme de sélection, sans que des analyses qualitatives soient fournies.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Le taux de réussite en M1 est de 95 %. Il semble plus faible en M2 avec 83 %. Aucune précision sur des dispositifs de soutien n'est fournie.

Les responsables de la formation analysent l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des diplômés. Un module de 15 h est prévu en M2 pour l'insertion professionnelle (Projet professionnel) et 45 h sont réalisées chaque année du master sous la forme d'ateliers permettent d'améliorer l'insertion professionnelle des apprentis. Ces ateliers sont hors maquette. L'équipe indique une très bonne intégration des étudiants sur le marché du travail avec des salaires moyens autour de 40 000 euros brut par an. Toutefois, les données chiffrées ne sont pas fournies dans le dossier d'autoévaluation.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le master étant essentiellement constitué de parcours en alternance et en formation continue avec de nombreuses

mutualisations possibles entre les parcours, la question des moyens ne fait pas partie des préoccupations de l'équipe.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Des retours d'expériences trimestriels sont mis en œuvre sur tous les parcours délocalisés à l'UIMM, par le biais d'études quantitatives, de réunions avec les étudiants, et de conseils de perfectionnement bi-annuels (y compris pour le parcours délocalisé à Sofia), dont les comptes rendus figurent dans le dossier. Les parcours ouvrent et évoluent ainsi en complète coopération avec les acteurs du terrain, notamment l'UIMM.

Conclusion

Points forts

- Une formation bien structurée permettant la couverture d'un spectre large de la filière ;
- L'internationalisation forte via deux parcours dont le parcours délocalisé, soutenu par des enseignements de et en anglais ;
- Un processus d'amélioration continue mis en œuvre, avec un conseil de perfectionnement qui joue bien son rôle ;
- Un partenariat étroit avec l'UIMM.

Points faibles

- Des mutualisations avec d'autres formations peu pertinentes au sein du M1 au regard des attendus de formations des étudiants en gestion de production, logistique et achats ;
- Un taux de diplomation en M2 variable suivant les parcours, et notamment insuffisant pour le parcours Supply Chain Management sur l'année 2021-2022 ;
- Un suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, insuffisamment appuyé sur des données chiffrées ;
- Une prise en compte encore modeste des questions de transitions sociale et environnementale dans certains parcours (ou de l'affichage qui en est fait).

Recommandations

- Renforcer en M1 la présence des enseignements en lien avec les thématiques clés du master (logistique notamment).
- Mettre en place un suivi des étudiants et des dispositifs de soutien pour améliorer le taux de diplomation en M2 parcours Supply Chain Management.
- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Rendre beaucoup plus visible la prise en compte des enjeux de transitions sociale et environnementale, essentiels dans le domaine du master.

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Gestion des ressources humaines (GRH) est proposé sur le campus de Paris. Il regroupe quatre parcours : *Gestion des ressources humaines et relations du travail* (RT) ; *Gestion des ressources humaines à l'international* (IHRM) ; *Gestion des ressources humaines et management public* (MAP) ; *Coaching et développement personnel en entreprise*. Deux diplômes d'université (DU) sont adossés à ce master : DU Expert rémunérations et avantages sociaux et DU Dialogue social. Ce master est intégré dans un département, le Centre interdisciplinaire de formation à la fonction personnelle (CIFFOP).

En 2021-2022, 52 étudiants ont rejoint la première année du master (M1) et 153 la seconde année (M2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Gestion des ressources humaines s'articule avec la stratégie de l'établissement. Il s'inscrit dans une forme de pluridisciplinarité principalement au sein des sciences de gestion, et du droit, permettant aux étudiants issus des parcours RT, MAP et IHRM de viser à la sortie les métiers de responsable des ressources humaines, chargé de développement RH, chef de projet RH, consultant RH, avec pour le parcours MAP une destination aux carrières dans le secteur public (par la voie des concours ou comme contractuel). La stratégie de l'établissement de renforcement des liens avec le milieu socio-économique se retrouve dans cette formation quasi exclusivement en alternance et en formation continue. Enfin, la volonté de renforcer l'ouverture à l'international s'observe au travers du parcours IHRM. Il s'inscrit bien dans l'offre de formation de l'établissement : le recrutement se fait de façon significative au sein des formations de l'université Paris-Panthéon-Assas (gestion, droit, administration économique et sociale), et comme pour tous les masters en sciences de gestion, le M1 est mutualisé au premier semestre, et le semestre 2 est consacré à l'expertise en ressources humaines (chaque parcours se différencie à partir du M2).

L'ouverture à l'international existe, mais elle reste limitée et perturbée par différents facteurs exogènes. Le parcours IHRM a développé un partenariat avec l'université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) au Liban dans le cadre d'une convention. Pour des raisons propres au contexte libanais, le partenariat a été provisoirement suspendu pendant deux ans et réactivé à l'été 2023. On comptait cinq à sept étudiants par an avant cela. Le parcours RT est dispensé, sur demande, en formation continue en partenariat avec la Chambre des salariés du Luxembourg. Si le nombre d'étudiants internationaux est de l'ordre de 25 % des effectifs en 2021-2022, le dossier ne mentionne aucune mobilité entrante ni sortante.

L'adossement à la recherche est fort. La recherche est de plus en plus placée au cœur du dispositif pédagogique afin de former de futurs managers réflexifs, dotés d'outils méthodologiques et conceptuels pour appréhender le monde professionnel dans sa complexité. Les enseignements dispensés dans le master sont adossés aux recherches conduites au sein du Laboratoire de recherche en sciences de gestion Panthéon-Assas (LARGEPA), notamment au sein de l'axe Action managériale publique et privée. Ces liens devraient se renforcer avec un recrutement sur une Chaire de professeur junior. Pour trois des parcours (RT, IHRM, MAP), il est prévu une formation aux méthodes de recherche. Par ailleurs, selon les options qu'ils choisissent, des étudiants du parcours Conseil et recherche en organisation du master Management sont accueillis dans les différents parcours du master (un à trois étudiants concernés selon les années). Une introduction à l'éthique est réalisée en deuxième année, et une formation à la déontologie de la recherche est inscrite dans tous les cours d'initiation à la recherche (sources, propriété des idées, rigueur, etc.). Pour le parcours MAP, un travail spécifique est prévu sur la particularité des terrains sensibles. La poursuite d'étudiants du master en thèse au sein du LARGEPA reste toutefois limitée (mais les données chiffrées précises ne sont pas fournies pour les trois années de référence).

Les relations avec le monde socio-économique, et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont favorisées par l'alternance et la formation continue. Le développement du master GRH bénéficie de partenariats privilégiés (bien que non nécessairement formalisés) avec le monde socio-professionnel, dans les deux sphères d'influence des masters, les organisations privées nationales et internationales (entreprises et

organisations non gouvernementales) et les organisations publiques (administrations centrales et services déconcentrés, collectivités territoriales, établissements publics, hôpitaux publics, etc.). Ces partenariats ne sont cependant pas clairement explicités hormis pour le parcours MAP avec la Gendarmerie nationale et avec l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique, qui confient la professionnalisation de leurs cadres et officiers spécialisés en ressources humaines. Les professeurs et maîtres de conférences associés contribuent à ces liens indispensables. Le dossier n'indique pas si le master entretient des liens avec l'association nationale des masters GRH.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux compétences visées. La structuration par bloc de compétences est variable selon les parcours et encore peu avancée. Les enseignements privilégient des modalités d'apprentissage dans et par l'action et font une part importante à des démarches réflexives ainsi qu'à la réalisation de projets. L'interdisciplinarité, particulièrement entre droit et gestion, figure au cœur de la conception des différents programmes. La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est intégrée dès la première année de master, commune aux trois parcours (RT, IHRM et MAP), avec une initiation scientifique interdisciplinaire et des applications. La dimension numérique est en cours de renforcement, dans un souci d'anticipation et de prospective (transformation numérique, données personnelles, réalité virtuelle, intelligence artificielle, cybersécurité, qualité de vie au travail, etc.). Un certificat sur l'analyse des données (en partenariat avec Berkeley) via un professeur invité est proposé aux étudiants. L'accréditation European Foundation for Management Development (EFMD) du parcours IHRM a conduit à des réflexions de structuration approfondies dans ce parcours.

La diversification des pratiques pédagogiques est réelle. Des accompagnements en petits groupes par des professionnels des ressources humaines associés au diplôme sont mis en place ainsi que des activités favorisant la connaissance du milieu professionnel des ressources humaines (journées de travail, colloques, séminaires, exercices de prospective). Différents parcours d'apprentissage hors les murs (*Learning Expeditions, Future of Work, séminaire international*) avec des simulations (*Crisis Management, médiation, négociation, etc.*) sont organisés. Le parcours IHRM propose des séances spécifiques au sein de l'incubateur Assas'Lab.

Les contenus et les dispositifs adoptés donnent une ouverture à l'international inégale selon les parcours. À l'exception de l'IHRM (parcours 100 % en anglais en M2), l'équipe reconnaît que la pratique des langues n'est pas un point fort du cursus. Un voyage d'études est organisé et offre ainsi une expérience interculturelle et internationale, mais aucun élément de description n'est fourni. Le master accueille 10 professeurs étrangers invités par an. Les étudiants intéressés sont informés des dispositifs de mobilité existants (volontariat international en entreprise, volontariat international en administration, mobilité professionnelle à l'étranger, année de césure, etc.), mais le dossier ne mentionne pas comment ils sont accompagnés.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. L'ensemble des parcours est proposé en alternance et en formation continue. Les étudiants ne pouvant bénéficier du régime de l'apprentissage effectuent un stage de longue durée au même rythme que le calendrier de l'alternance. Un appui pédagogique spécifique est prévu pour les étudiants de formation continue.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions est réel, mais imprécisément décrit dans le dossier. Le recrutement au sein des formations de l'université Paris-Panthéon-Assas n'est pas étayé par des éléments quantifiés. L'attractivité est forte bien que variable (897 candidats en 2020-2021 et 406 en 2021-2022 sans que cela soit expliqué) avec un taux de sélection d'un sur huit en 2021-2022. L'équipe précise s'intéresser moins au nombre de candidats dans l'absolu qu'à la correspondance des profils et des attendus, mais n'indique pas concrètement les mesures prises. Le parcours IHRM a permis de nouer des partenariats avec des écoles également accréditées European Foundation for Management Development - EFMD (en particulier HEC et NEOMA), dans le cadre de conventions qui permettent à certains étudiants de ces écoles de suivre leur dernière année d'école au CIFFOP pour se spécialiser dans les ressources humaines. Les développements en matière de formation continue sont un vecteur de croissance potentiellement important pour le CIFFOP.

La formation suit la réussite de ses étudiants, mais l'analyse de façon sommaire. Le taux de réussite en M1 est proche de 100 %, ce qui indique une sélection efficace et un bon suivi, même si peu d'éléments sont donnés à ce sujet dans le dossier.

La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés de façon sommaire.

Cependant, cette intégration est satisfaisante aux dires de l'équipe (le comité aurait apprécié que les données chiffrées soient renseignées dans le dossier). Le CIFFOP est une marque déposée, et constitue un capital entretenu par un réseau actif de diplômés : le CIFFOP Alumni. Les salaires moyens d'embauche sont bons et 92 % des anciens étudiants sont en poste à six mois après le diplôme.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation semble disposer des moyens financiers et humains nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le dossier montre, au regard des ressources propres générées par la formation et la constitution de son équipe pédagogique, des moyens suffisants pour que la formation atteigne ses objectifs. Toutefois, le comité attire l'attention sur le fait qu'une partie de ces moyens reposent sur le CIFFOP, qui est une marque déposée. Les évolutions statutaires et structurelles de l'université et la restructuration du département gestion en Institut de la Maison des sciences de gestion sont susceptibles de nuire au master par la perte de l'autonomie, de la visibilité et de l'attractivité de la marque CIFFOP, et donc à la capacité de ce dernier à proposer et développer une offre originale au rayonnement à l'international.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Le parcours IHRM a obtenu, il y a six ans, l'accréditation EFMD qui garantit un haut niveau de qualité reconnu à l'international, mais aussi une procédure d'évaluation exigeante. Ainsi, le CIFFOP a mis en œuvre un comité d'orientation stratégique (COS) qui réunit les principales parties prenantes de l'institut et est présidé par un praticien. Cette instance comprend des alumni et les principaux partenaires (publics et privés). Elle vise à aider à la définition des principales orientations stratégiques de l'institut et à la cohérence des actions engagées, et a conduit à un conseil de perfectionnement pour chaque parcours, piloté par le responsable du parcours, et dont les membres sont les enseignants et les intervenants. L'implication des étudiants dans ces instances, et la façon dont ils sont associés à l'évaluation des enseignements ne sont malheureusement pas expliquées dans le dossier.

Conclusion

Points forts

- Une formation attractive et reconnue, reposant notamment sur la mise en place par le parcours IHRM de process de qualité stricts (accrédités EFMD) ;
- Le recrutement dans les premiers cycles de l'établissement, garantissant un certain continuum ;
- Un fort adossement de la formation à la recherche ;
- Des liens étroits avec le monde socioéconomique, favorisé par l'alternance, avec une présence forte dans les instances de pilotage des représentants du milieu professionnel ;
- La formalisation des processus d'amélioration continue de la formation ;
- Le CIFFOP comme marque déposée nationalement.

Points faibles

- Un suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants encore trop informel ;
- Une implication des étudiants peu formalisée pour l'amélioration de la formation ;
- Des risques de perte de visibilité de la formation liés au devenir du CIFFOP ;
- Une approche par compétences différente selon les parcours ;
- Une internationalisation inégale selon les parcours.

Recommandations

- Analyser précisément les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la participation des étudiants dans les instances.
- Préserver la visibilité du CIFFOP en tant qu'entité et stabiliser la place de la mention dans l'Institut de la Maison des sciences de gestion.
- Favoriser l'essaimage de l'approche par compétences et de l'ouverture à l'international entre les parcours.

MASTER JURISTE EUROPÉEN

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Juriste européen est un programme tri-diplômant. À l'issue des cinq années de formation, les étudiants français obtiennent les diplômes de trois universités : master Juriste européen de l'université Paris-Panthéon-Assas, Master of Laws (LL.M.) *Europäisches Recht und Rechtsvergleich* de la Humboldt-Universität zu Berlin, Master of Laws (LL.M.) de King's College London ou *Laurea Magistrale in giurisprudenza* de l'université de Rome ou Master of Laws de l'université d'Amsterdam ou LL.M. de l'université catholique portugaise ou LL.M. de l'université d'Athènes.

En 2021-2022, pour une capacité d'accueil de 35, le master accueille 40 étudiants, dont 22 internationaux.

Dans la mesure où le parcours est effectué en cinq ans (licence et master), la direction du master estime que l'auto-évaluation pour la première année de master (M1) et la seconde année de master (M2) n'est pas réalisable, notamment parce que cette formation s'émancipe du cadre classique et des modalités normales de sélection en master, que le master est effectué à l'étranger dans les universités partenaires et que le diplôme est délivré sur le fondement du principe d'équivalence.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit théoriquement dans la stratégie de formation de l'établissement, mais celui-ci n'a que peu de visibilité sur ses contenus pédagogiques. La création de ce programme tri-diplômant a été motivée par la volonté d'offrir aux étudiants la possibilité de se former dans plusieurs systèmes juridiques nationaux pour rendre effective la liberté professionnelle de circuler en Europe, particulièrement complexe pour les juristes en raison du caractère national de leurs connaissances. D'un point de vue pédagogique, il ne s'agit pas d'assurer un apprentissage du droit comparé, mais de permettre la confrontation avec un autre mode de pensée juridique et une autre méthodologie, d'où le choix d'une formation à l'étranger, sans que l'établissement soit en mesure d'indiquer précisément le contenu des années de master. Encadré par des conventions avec les universités partenaires, cette mention est hors nomenclature et échappe aux processus habituels de sélection prévus par les textes (mention dérogatoire et master obtenu par équivalence sans évaluation par l'Université française). Elle regroupe 35 étudiants, dont une moitié d'internationaux. Une trentaine sont en M1, et une dizaine sont en M2 à l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). La sélection est assurée par chaque université de manière autonome. Tous les ans, une académie d'été est organisée pour les étudiants dans l'une des universités partenaires. La diversité des apprentissages à l'étranger conduit naturellement la formation à intégrer l'apport de la pluridisciplinarité en permettant à l'étudiant de créer sa cohérence au sein d'un large choix de cours.

La formation est indéniablement ouverte à l'international en cohérence avec les priorités définies par l'établissement. Reposant sur un consortium européen, la formation développe une offre spécifique à l'international en s'assurant de la réalité et de la valeur ajoutée de ses partenariats internationaux.

Les étudiants sont d'abord formés pendant trois ans dans leur propre système juridique à l'U2PA tout en recevant une initiation à la culture juridique allemande et du Common Law pendant leur licence. Les étudiants effectuent ensuite leur première année de master à l'université Humboldt de Berlin (Allemagne) et leur deuxième année dans une des universités partenaires. La liste de ces universités a été régulièrement étendue. Par son principe même, la formation inclut des mobilités entrantes (20) et sortantes (21) des étudiants et bénéficie, à cet effet, d'un soutien, y compris financier. S'agissant de la mobilité entrante, les étudiants des universités partenaires s'inscrivent en M1 dans une pluralité de mentions de master de droit de l'U2PA : *Droit international, Droit notarial, Droit social, Droit comparé, Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit des affaires, Droit européen, Droit privé et Droit public*. Ils n'effectuent pas le M2 à l'U2PA puisque leur cinquième année se déroule dans une autre université partenaire.

Il est difficile d'évaluer si la formation bénéficie d'un adossement à la recherche. Les documents d'auto-évaluation ne donnent pas d'indications sur ce sujet. Néanmoins, le programme Juriste européen est rattaché à la fondation European Law School dont le siège est à l'université Humboldt à Berlin. Géré en commun avec les universités partenaires, l'adossement à la recherche dépend des spécificités des masters de chaque université d'accueil, même si les équipes pédagogiques sont essentiellement composées d'enseignants-

chercheurs. Le programme ne paraît pas prévoir une formation aux outils de documentation ou de recherche ni d'initiation spécifique à l'intégrité scientifique ou à la déontologie, sauf à ce que de tels enseignements existent dans le master d'accueil.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre des éléments de professionnalisation par son rattachement à la fondation European Law School. Cette structure bénéficie du soutien de plusieurs cabinets d'avocats internationaux, tels Linklaters et Noerr, particulièrement intéressés par le profil des étudiants ; ces cabinets sont d'ailleurs intervenus lors de certaines des « Summer Schools » organisées annuellement pour l'ensemble des étudiants. La formalisation des autres partenariats dépend des masters de chaque université partenaire ; ils sont sûrement nombreux même si les documents d'auto-évaluation ne permettent pas de l'évaluer. Aucun élément ne permet de s'assurer d'une expérience professionnelle des étudiants durant le master dans les universités partnaires ou en France. La formation n'est pas en mesure de définir un politique spécifique en matière d'alternance et de formation continue. Cela s'explique par la particularité de ce programme hors nomenclature qui ne serait pas propice à de telles modalités.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Il est difficile d'évaluer si la formation met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées. Si les compétences visées sont claires, les étudiants acquièrent certainement une très grande capacité d'adaptation à l'issue du cursus. Cependant, l'hétérogénéité des choix et des enseignements finalement reçus de divers établissements ne permet pas de s'assurer de ce point. L'approche spécifique par compétences n'est pas encore explicitée ou formalisée, ni au niveau de la mention ni au niveau de l'université.

Il est difficile d'évaluer si la formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques. Chaque université d'accueil développe ses propres pratiques pédagogiques assurément diverses. Les documents d'auto-évaluation ne donnent aucune indication sur la prise en compte des compétences acquises en dehors du cursus ou l'intégration de l'engagement étudiant.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international. Formation internationalisée, le master est très exigeant quant aux langues. Une très bonne maîtrise de l'allemand est nécessaire puisque la première année du master se déroule à Berlin. Il en va de même de l'anglais (Londres, Amsterdam, Athènes, Lisbonne) ou de l'italien (Rome) selon l'université où l'étudiant effectue sa seconde année. La formation ne fournit toutefois pas à ses étudiants des moyens particuliers d'acquérir des compétences linguistiques au niveau master. Cependant, parallèlement à la licence, chaque étudiant bénéficie d'une formation en droits allemand et anglais. Le droit allemand est obligatoirement étudié pendant les deux années du diplôme d'université Civilisation, langue et droit allemands et l'option Droits français et allemand peut être choisie en troisième année de licence. Le droit anglais est également étudié pendant les deux années du diplôme d'université Civilisation et droits de Common Law. Il n'existe pas de dispositifs d'accompagnement spécifique en dehors de ceux offerts par l'université à tous les étudiants internationaux.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas destinés aux publics de la formation continue et en alternance en raison de la spécificité de ce programme.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions permet de mesurer et d'améliorer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics, mais uniquement à l'entrée dans le parcours, en première année de licence (L1). Le programme est fortement attractif et sélectif à travers une sélection en juin et en septembre en L1. Toutefois, il n'existe pas de sélection spécifique à l'entrée du M1 malgré la réglementation sur le diplôme national de master. On constate aussi une déperdition d'étudiants en cours de programme à l'entrée dans le M1 sans analyse de l'équipe pédagogique.

Aucun élément n'indique que la formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Aucune indication n'est donnée sur le suivi et l'analyse de la réussite des étudiants et les causes d'éventuels échecs. Toutefois, le diplôme est récent compte tenu du temps d'arrivée des étudiants en quatrième et cinquième années du programme, et ne porte que sur une petite cohorte, comprenant moins d'une dizaine de diplômés. Le comité relève que des étudiants quittent le programme en cours : ainsi en 2021-2022, sur 40 étudiants, seuls neuf étudiants ont validé le M1 et sept le M2.

Sans fournir de chiffres validés, la formation décrit l'insertion professionnelle au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi, mais certaines poursuites d'études interrogent. Selon les documents, sur le petit nombre de

diplômés, la plupart des étudiants s'orientent vers l'examen d'avocat ou font le choix de refaire un LL.M. (Magister Legum, diplôme d'université) à l'étranger ou de rejoindre un master en France, ce qui atteste de la nécessité d'un complément de formation après ce master. Aucune explication n'est fournie sur le fait de refaire un master. Selon l'auto-évaluation, la réputation de la formation Juriste européen et l'insertion professionnelle des étudiants qui en découlent sont dépendantes des universités partenaires et des réseaux constitués autour de ces formations. Si le dossier indique qu'il s'agit d'universités prestigieuses, aucune analyse n'est proposée sur ces différences.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation repose sur la volonté administrative et financière de chacune des universités qui permet la mobilité des étudiants et leur prise en charge par l'université d'accueil. Des membres de l'équipe pédagogique de la formation effectuent des mobilités et créent les conditions pour l'accueil d'enseignants invités. Il n'existe pas d'équipe pédagogique spécifique à ce programme. Par ailleurs, le pilotage de la formation s'effectue au sein du consortium.

On ignore si la formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Si une enquête de satisfaction est réalisée auprès des étudiants, avec un taux de participation de plus de 60 %, il n'y a pas de processus d'évaluation spécifique en dehors de ceux qui sont existants dans chaque formation d'accueil. Formellement, le conseil de perfectionnement n'a pas été mis en place, mais les directeurs des parcours entretiennent un dialogue permanent avec les étudiants et les enseignants intervenant dans le diplôme. Les échanges avec les partenaires se font par le consortium.

Conclusion

Points forts

- Une forte ambition de créer un triple diplôme laissé au choix de l'étudiant parmi un panel d'universités et de cours ;
- Un profil d'étudiant qui répond à une demande des cabinets internationaux d'avocats.

Points faibles

- Un programme hors nomenclature difficile à évaluer, car sortant du cadre des textes nationaux ;
- Une multiplicité des choix offerts qui ne permet pas de s'assurer de la cohérence de la formation du point de vue de la professionnalisation ;
- Une expérience professionnelle insuffisante ;
- Une insuffisance du suivi des étudiants d'une université à l'autre en l'absence d'équipe pédagogique spécifique de l'U2PA ;
- Une absence de données précises dans les dossiers d'auto-évaluation sur la plupart des critères d'accréditation (cohérence de la formation dans son environnement académique notamment les masters Droit européen et Droit parcours Droits français et européen ; adossement à la recherche ; qualité de recrutement dans la formation ; qualité de la réussite ; qualité de l'insertion professionnelle ; qualité de l'encadrement de la formation ; qualité du processus d'évaluation continue) ;
- Une absence de conseil de perfectionnement.

Recommandations

- Formaliser la gouvernance de la formation au sein de l'U2PA et intégrer les éléments réglementaires applicables y compris dans le cadre de ce programme.
- Rationaliser le parcours des étudiants par une approche par compétences, favorable à la professionnalisation.

- Opérer une analyse approfondie des contenus de formation des universités partenaires pour s'assurer du respect des critères d'accréditation français afin de pouvoir délivrer le diplôme national de master français.
- Instituer et formaliser un conseil de perfectionnement.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- Bien que la formation repose sur des collaborations internationales importantes et solides, la délivrance d'un diplôme français par équivalence impose à l'université un respect de différents critères réglementaires nationaux, notamment au niveau du suivi de la qualité du recrutement en première année de master (même si elle est liée à l'obtention de la licence) en lien avec la réussite, et du suivi de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études.
- De même, la question du processus d'amélioration continue de la formation proposée à l'échelle du programme reste une obligation de l'établissement.

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Justice, procès et procédures, structuré « en Y », est composé d'un tronc commun en première année (M1) Justice procès et procédures et de trois parcours en seconde année (M2) : Justice et droit du procès (JDP), Contentieux, arbitrage et modes amiables de résolution des différends (CAMARD) et Communication juridique, sociologie du droit et de la justice (CSDJ). Concernant cette dernière dénomination, on note que dans le dossier le parcours est intitulé *Communication et sociologie du droit et de la justice* alors que dans la maquette on trouve *Communication juridique, sociologie du droit et de la justice*. Le master poursuit trois objectifs de formation pour les étudiants qui se destinent aux professions de la justice (avocats, magistrats) ; aux professions portant sur la justice, qui supposent de solides compétences en droit (journalisme juridique, métiers de la communication juridique, etc.) ; à une thèse de doctorat en droit du procès (civil, pénal, etc.) ou en sociologie (du droit ou de la justice).

Le master comptait 141 étudiants inscrits pour l'année 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit très clairement dans la stratégie de l'établissement qui vise à former des juristes d'excellence, en lien avec les milieux professionnels et une ouverture pluridisciplinaire. La formation qui cible la justice et le procès constitue une poursuite d'études cohérente pour les étudiants de licence en droit, privé ou public, et complète utilement les autres mentions de master tournées vers les questions de droit substantiel. Elle est le siège de partenariats très significatifs (Cour de cassation, ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, tribunal judiciaire de Paris) qui constituent une véritable valeur ajoutée, par les interventions de professionnels occupant de hautes fonctions et un accueil des étudiants dans les institutions nationales. La formation intègre enfin parfaitement la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité, à la fois au sein du droit (public et privé) et en dehors du droit (communication, sociologie). Il est cependant regrettable que le parcours CSDJ n'entretienne aucun lien avec le master *Information et communication* alors que la politique d'établissement met en avant l'intégration d'autres disciplines et de grandes écoles (Centre de formation des journalistes - CFJ, notamment).

La formation est moyennement ouverte à l'international. Elle participe, avec d'autres mentions, au programme BerMuPa qui permet l'accueil d'étudiants allemands en M1 et accueille des étudiants du double master en droit français et italien. Mais il n'existe pas de partenariat, mobilité ou parcours international spécifique au master, même si quelques étudiants apparaissent en mobilité sortante. La mobilité des étudiants est assurée par la direction des relations internationales, mais n'est pas intégrée dans la formation.

La formation bénéficie d'un excellent adossement à la recherche. Elle intègre une formation très complète à et par la recherche (séminaire de méthodologie de la recherche et du mémoire, initiation à la recherche numérique, documentation et technologie juridique et judiciaire, tutorat hebdomadaire des étudiants de master par des doctorants du Centre de recherche sur la justice, conférences « Lectures sur la justice » destinées à sensibiliser les étudiants aux écrits académiques). Des enseignants-chercheurs de différentes sections (droit privé et sciences criminelles, droit public, histoire du droit et des institutions) interviennent dans la formation qui est adossée au Centre de recherche sur la justice et au Laboratoire de sociologie juridique, unités de recherche qui accueillent les étudiants pour leur mémoire. Les étudiants bénéficient d'une formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie (séminaire de méthodologie de la recherche et du mémoire, atelier de documentation et technologie juridique et judiciaire). Ils bénéficient des fonds documentaires des centres de recherche auxquels sont adossées leurs spécialités respectives de M2.

La formation entretient des relations très fortes avec le monde de la justice et intègre très utilement des éléments de professionnalisation de très grande qualité et unique au regard des partenaires. Sont ainsi proposés des ateliers de formation aux méthodes des métiers de la communication, de Legal Design et de communication des professionnels du droit et de la justice ainsi que des ateliers de rédaction d'écritures dans le cadre d'un arbitrage ou encore des simulations d'une procédure d'arbitrage international. Les étudiants suivent également

une formation à la rédaction de mémoires devant la Cour de cassation et le Conseil d'État. La formation prépare concrètement à l'insertion professionnelle avec différents enseignements orientés vers les examens et concours des professions judiciaires et un stage de trois mois proposé ou imposé en fonction de la spécialité.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met en œuvre des méthodes adaptées aux compétences nécessaires à la réussite à des concours et examens des professions judiciaires. Des méthodes pédagogiques classiques (cours magistraux, travaux dirigés, séminaires, ateliers) conduisent les étudiants vers plus d'autonomie et d'apprentissage pratique en M2. Mais l'approche par compétences n'a pas été mise en place et la formation ne valorise pas spécialement les compétences acquises dans le cursus ou dehors de celui-ci.

La formation ne diversifie pas ses pratiques pédagogiques ni ses pratiques d'évaluation, et ne propose pas d'enseignement à distance. Les enseignants ne semblent pas se saisir des outils numériques, et l'enseignement à distance est réservé à des interventions de professeurs étrangers.

L'ouverture à l'international est limitée. L'acquisition de compétences linguistiques se résume à un enseignement obligatoire d'anglais de 18 h, les langues étant facultatives en M2. L'université propose aux étudiants des sessions de TOEIC. Plusieurs cours présentent une dimension européenne ou internationale (droit comparé, grands systèmes de droits contemporains, droit pénal international et européen, droit du commerce international, droit de la convention européenne des droits de l'homme, droit constitutionnel comparé, droit européen des affaires, etc.), mais il n'existe pas de cours dispensés en anglais, excepté un atelier obligatoire Legal design de 15 heures dans le parcours Communication juridique et judiciaire. Est également proposé en M2 un atelier de rédaction d'écritures en anglais dans le cadre d'un arbitrage (parcours CAMARD).

La formation est seulement ouverte en formation initiale, alors que des partenariats pourraient permettre une formation par alternance. Ce choix peut paraître surprenant au regard de l'excellence des partenariats, et du vivier de professionnels qui pourraient être intéressés par la formation continue.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux de candidatures et des inscriptions n'est pas optimal et ne permet pas de mesurer l'attractivité de la formation. Les seules données disponibles sont le nombre d'inscrits en M1, où l'on observe une baisse (de 106 à 70) sans doute imputable à la mise en place récente d'une capacité d'accueil en M1. Aucune information n'est disponible sur le volume de candidatures, les critères de sélection, ni les types de publics qui accèdent à la formation.

Les taux de réussite sont élevés (91 % en M1), mais conformes à la moyenne des masters attractifs et sélectifs des facultés de droit. Ces taux ne sont pas mis en perspective avec des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études (qui sont inexistantes) pour les quelques étudiants en difficulté.

Le suivi de la qualité de l'insertion professionnelle n'est pas finalisé malgré des données disponibles. En effet, la formation présente des taux de réponse très satisfaisants à une enquête d'insertion professionnelle à 30 mois. Toutefois, aucune information précise n'est disponible sur la nature de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études, de sorte qu'il n'est pas possible d'évaluer la qualité de cette insertion professionnelle. Le document requis par le Hcéres sur ce sujet fait défaut.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

L'encadrement pédagogique est satisfaisant et le pilotage est assuré par des responsables de la mention. La formation est encadrée par 12 enseignants-chercheurs titulaires et 11 enseignants non permanents, ce qui au regard du volume d'enseignements (813 heures équivalent travaux dirigés [heTD] en M1 et 1 510 heTD en M2) est satisfaisant, bien que les enseignants indiquent ne pas être concernés par la soutenabilité de l'offre de formation. Des membres de l'équipe pédagogique effectuent des mobilités dans le cadre d'une série de séminaires dédiés aux cultures judiciaires internationales et européennes et de projets de recherche européens. Des professeurs étrangers sont invités à intervenir au sein du master. L'accompagnement au métier d'enseignant est appréhendé sous l'angle de l'encadrement des responsables d'équipe de travaux dirigés à destination des doctorants et de l'aide à la préparation au concours d'agrégation pour les maîtres de conférences. Mais il n'existe pas d'institution dédiée à la pédagogie et à l'innovation, et les enseignants ne bénéficient pas du soutien d'ingénieurs pédagogiques. Le pilotage de la formation est assuré par les

responsables de la mention qui soumettent les demandes de modifications au département puis aux conseils centraux. L'équipe de mention n'apparaît pas dans ce processus.

La formation a mis en place un processus d'évaluation qui est très opératoire et doit être salué, mais qui doit être finalisé. Les étudiants sont consultés lors de chaque fin d'année universitaire afin de faire remonter leurs observations critiques, positives et négatives, sur la formation. Cela a conduit à des aménagements ou ajustements de chacune des maquettes de spécialité à des fins d'amélioration de l'adéquation entre les enseignements proposés et les attentes des étudiants, ainsi qu'à des ajustements dans la composition des équipes pédagogiques. Des délégués de promotion sont particulièrement chargés de cette mission consistant à recueillir de manière anonyme les impressions des étudiants. Les trois parcours de master reposent sur ce fonctionnement de perfectionnement continu (modification de la maquette du M2 JDP à deux reprises en 2014 et 2019, de celle du M2 CAMARD en 2021, du M2 CSDJ en 2021 et 2023). Toutefois, le compte rendu ayant valeur de preuve fait défaut. Le M2 CAMARD a été classé premier ces trois dernières années, par le classement des meilleurs masters *Eduniversal Masters MS MBA*. Il n'y a malheureusement pas de conseil de perfectionnement alors que la qualité des partenaires serait très utile dans cette institution d'amélioration continue.

Conclusion

Points forts

- Une formation cohérente au sein de l'offre de formation, pluridisciplinaire qui s'appuie sur des partenariats de haut niveau ;
- Une formation à et par la recherche de très grande qualité ;
- Une formation professionnalisaante par les intervenants, les enseignements, les nombreuses activités pratiques ;
- Un processus d'évaluation par les étudiants source d'amélioration continue de la formation.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une ouverture internationale à renforcer ;
- Un processus d'amélioration continue de la formation devant être formalisé avec un conseil de perfectionnement ;
- Une approche par compétences inexistante.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Développer et structurer l'ouverture internationale (langues obligatoires, cours en anglais, option internationale, mobilité obligatoire).
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Mener une réflexion approfondie sur l'approche par compétences en lien avec les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

MASTER MANAGEMENT

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le Master Management, parcours Conseil et recherche en organisations est dispensé sur le campus de Paris. Il forme des experts (enseignants-chercheurs, consultants et cadres) maîtrisant les théories et techniques de gestion et du management.

Cette formation a accueilli, en 2021-2022, 11 étudiants en première année (M1) et sept en seconde année (M2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Management, parcours Conseil et recherche en organisations est en ligne avec la stratégie de l'établissement. Il permet aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des théories et des méthodes utilisées dans le développement des applications et des techniques de gestion, de développer leur maîtrise des modèles, concepts fondamentaux et méthodologies mobilisés dans le cadre de la recherche scientifique et de concevoir des savoirs utiles pour les managers et les dirigeants d'entreprise. Il est à la fois professionnalisant, et une voie d'accès privilégiée pour intégrer une formation doctorale en sciences de gestion et du management et, de ce fait, constitue un vivier pour la formation doctorale. Il fait preuve d'une certaine pluridisciplinarité, avec un volet droit des affaires (notamment en M1 avec un module dédié et ensuite une coloration droit donnée à une partie des enseignements), une fertilisation croisée avec les étudiants en formation continue (notamment avec le diplôme d'université Faire de la recherche en organisation), et porte une incitation à faire au moins une partie du cursus en stage ou en alternance. Toutefois, le vivier de recrutement n'est pas décrit, notamment le lien avec les licences Économie et gestion et Administration économique et sociale de l'établissement, ce qui rend difficile l'évaluation du continuum entre les licences et ce master.

Le master propose quelques opportunités d'ouverture à l'international dont il est difficile d'évaluer l'efficacité. On relève ainsi la possibilité de s'inscrire dans les programmes Erasmus en M1. Cependant, les étudiants ne semblent pas la saisir (effectifs des mobilités entrantes et sortantes nuls au cours des trois années de référence). Les étudiants peuvent effectuer une année de césure entre le M1 et le M2, mais là encore cette possibilité n'est pas quantifiée dans le dossier.

L'adossement à la recherche est naturellement fort pour ce master qui vise à mener une partie de ses cohortes vers le doctorat. Soixante pour cent des enseignements sont réalisés par des enseignants-chercheurs membres du Laboratoire de recherche en sciences de gestion Panthéon-Assas (LARGEPA). La conduite d'une recherche personnelle donnant lieu à un mémoire est au cœur de la formation, avec des enseignements adaptés. La participation aux séances mensuelles du LARGEPA est permise aux étudiants du parcours. Les étudiants du master présentent l'état d'avancement de leurs travaux au LARGEPA, tous les premiers mardis de juin, après avoir assisté aux séances mensuelles du laboratoire auxquelles ils sont conviés.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont réelles. Elles passent notamment par une convention avec le Syntec conseil et s'appuient sur les ressources mises en commun entre les différents masters en gestion de l'établissement. Des praticiens assurent 40 % des enseignements. Les étudiants sont incités à suivre des stages en entreprise ou en laboratoire de recherche, à réaliser une partie du cursus en apprentissage ou à effectuer une année de césure pour favoriser leur immersion. Il faudrait toutefois formaliser davantage l'expérience professionnelle qui a lieu dans les faits (en entreprise ou en laboratoire) en faisant apparaître le stage dans la maquette de formation.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences visées grâce à un ensemble de particularités qui caractérisent cette formation. L'orientation est progressive et bien pensée, avec environ deux tiers des enseignements mutualisés avec les autres masters en science de gestion et du management de l'établissement : un premier semestre commun, en semestre 2, les étudiants choisissent de suivre les cours dans

l'une des autres mentions (marketing, stratégie, logistique ou gestion des ressources humaines), au cours du semestre 3 (S3), les étudiants suivent les cours prévus dans le parcours correspondant à leurs vœux de spécialisation en doctorat ou en entreprise. Les enseignements spécifiques du master interviennent principalement en semestre 4 (182 h). Leur mémoire de recherche bénéficie de leur participation régulière aux séminaires du LARGEPA. Rien n'est précisé quant à leur sensibilisation aux questions de développement durable et de transition sociale et environnementale, potentiellement présente dans certaines spécialisations.

Les responsables du master portent une réflexion sur la diversification des pratiques pédagogiques, qui reste toutefois sommairement décrite. La formation s'appuie sur des méthodes variées, particulièrement liées à des projets collectifs et individuels de recherche, majeurs dans le dispositif de formation. Depuis deux ans, un partenariat opérationnel est en place avec Syntec Conseil, le syndicat professionnel des métiers du conseil permettant de compléter le *Projet collectif de recherche* présent dans la formation et le séminaire de rentrée du master en première année. Les certifications et la place du numérique ne sont pas mentionnées.

Les contenus et dispositifs adaptés pour permettre une ouverture à l'international sont présents. Un bon niveau en anglais est exigé à l'entrée du master. Les étudiants reçoivent 36 h de cours d'anglais et sont incités à partir un semestre ou une année (de césure) à l'étranger. Par ailleurs, le département de science de gestion et du management bénéficie de 19 mois d'invitations de professeurs étrangers. Dans la formation, les étudiants bénéficient de douze heures d'intervention récurrente d'un professeur de l'université de Perth et d'autres professeurs invités qui interviennent dans les options choisies.

Les contenus et les dispositifs sont bien adaptés aux publics de la formation continue et en apprentissage. La mutualisation avec les autres masters en alternance permet aux étudiants d'être eux-mêmes en alternance ou en stage (tous ont au moins satisfait à un contrat pendant leur cursus). Le travail conjoint avec les étudiants du diplôme d'université (DU) en formation continue amène à mobiliser des approches compatibles avec ces derniers. Les étudiants en formation continue qui envisagent un doctorat participent obligatoirement à au moins un cours en S3, et en semestre 4. Leurs expériences et leurs réseaux sont des apports jugés importants pour les étudiants de formation initiale.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions pour mesurer l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics doit être amélioré. Le taux de sélection est faible en première année (inférieur à 5 %) traduisant un fort taux de pression. La concurrence des écoles de commerce est toutefois un facteur de désertion des candidats les mieux classés. On ne sait cependant pas d'où viennent les étudiants retenus et, notamment, si certains viennent des licences de l'établissement.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants. Le taux de réussite en M1 est très élevé, proche ou égal à 100 %. Celui en M2 n'est pas connu, et aucune analyse n'est fournie.

La formation semble analyser l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Les éléments disponibles ne sont pas chiffrés, mais montrent une préoccupation sur ces questions. Les stages et les contrats de professionnalisation facilitent l'insertion professionnelle pour les étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre en doctorat dans l'immédiat. Un suivi individuel est réalisé à six mois afin de connaître la situation des diplômés qui n'ont pas gardé contact. Le suivi est fait au seul niveau de la formation et non à celui de l'établissement.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La formation étant mutualisée à 70 % avec les cursus des autres mentions, toutes exclusivement en apprentissage, son coût est très limité. Les 200 h qui lui sont affectées, et qui sont concentrées pour l'essentiel en semestre 4, sont combinées de surcroît avec un DU de formation à la recherche qui permet de financer certaines actions, telles la cérémonie de remise des diplômes ou l'acquisition d'ouvrages.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Comme pour les autres masters du département, des partages d'expérience des enseignants-chercheurs ont lieu à l'occasion des réunions bi-mensuelles du département de gestion. Le pilotage de la formation est ainsi assuré par les responsables du master et validé par l'ensemble du conseil du département de gestion. Sur la base de deux enquêtes internes réalisées par les étudiants du M2 dans le cadre de leur projet en 2020 et 2021, des évolutions pédagogiques ont eu lieu (par exemple, 20 % des conférences sont désormais réalisées en distanciel). Le département de gestion constitue le conseil de perfectionnement du

master, mais la place des étudiants n'est pas explicitée dans cette instance. On note un taux de réponse supérieur à 70 % aux questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants, ce qui est satisfaisant.

Conclusion

Points forts

- Une mutualisation et une articulation avec les autres masters et avec le DU Recherche en organisation, ce qui permet une grande variété dans les parcours proposés aux étudiants ;
- Une adaptabilité de la formation, favorisant la possibilité pour les étudiants de panacher leur cursus avec un semestre à l'étranger, une césure ou un contrat d'apprentissage ;
- Un très bon adossement à la recherche ;
- Un processus d'amélioration continue de la formation structuré et efficace ;
- Des liens étroits avec le milieu professionnel fondés notamment sur la collaboration entre les équipes des différents masters.

Points faibles

- Un suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants peu précis ;
- Une faible mobilité internationale et une absence de cours en anglais qui pourraient favoriser l'intégration à l'international des futurs diplômés (et des potentiels doctorants) ;
- Une formalisation des stages absente de la maquette ;
- Une absence d'enseignement sur les questions de transitions sociale et environnementale.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Développer la mobilité à l'international en première année (Erasmus ou stages dans des laboratoires de recherche partenaires du LARGEPA).
- Faire apparaître les stages dans la maquette de formation.
- Développer la sensibilisation, voire des enseignements spécifiques autour des questions de transition sociale et environnementale.

MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le Master Management et commerce international a pour ambition de former des cadres maîtrisant l'ensemble des savoirs nécessaires à leur insertion et à leur vie professionnelle dans tous les domaines du commerce européen et international. Ce master permet, en particulier, aux étudiants d'appréhender parfaitement toutes les dimensions de l'environnement (culturel, humain, juridique, institutionnel et technologique) par l'acquisition d'une solide culture générale et par la maîtrise approfondie des réflexions récentes et des techniques disponibles. Le master est issu de la séparation du master Gouvernance économique internationale du précédent contrat en trois mentions distinctes. Il est présenté comme une formation historique de l'université, issue du DESS Commerce extérieur créé en 1975.

La formation consiste en une première année (M1) proposée en formation initiale et en apprentissage et un parcours de seconde année (M2) offert exclusivement en apprentissage. Elle a accueilli 40 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Management et commerce international répond bien à la stratégie de l'établissement. La formation s'inscrit en complémentarité et en interaction des autres formations et disciplines de l'établissement, particulièrement avec les deux autres mentions issues comme lui du master Gouvernance économique internationale, notamment le master Économie et management publics ou plus généralement ceux portés par le département de sciences de gestion. La pluridisciplinarité des enseignements offre des enseignements d'économie (économie internationale, économie managériale, par exemple), de gestion (finance, logistique, marketing, management, culture), de droit, d'informatique et de langue. La formation s'inscrit également dans la politique de développement de l'alternance de l'établissement, avec une priorité donnée à l'alternance. Enfin, même si cette dimension est très peu présente, les responsables de la formation ont ouvert une réflexion sur la façon d'intégrer au mieux les enjeux du développement durable : il est envisagé de créer des enseignements dédiés à la responsabilité sociale et environnementale des personnes morales.

De façon paradoxale au regard de son objet, l'ouverture à l'international demeure restreinte par la spécificité de la formation, presque exclusivement proposée en apprentissage. L'équipe est consciente de cette limite et tente de compenser cela en faisant intervenir d'anciens étudiants pour présenter leurs expériences à l'issue du master, mais cela ne saurait suffire. Même l'aspect interculturel de la formation n'est pas explicite et on ne relève ni mobilité entrante ni professeur invité. Il est fait mention dans le dossier d'un voyage d'études, mais aucune précision n'est fournie sur les étudiants concernés, son objectif, ni même sa destination.

L'adossement à la recherche est réel pour ce master. On relève premièrement l'intervention de nombreux enseignants-chercheurs (droit privé, économie, sciences de gestion, mais également langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes et informatique). En outre, les étudiants de seconde année de master doivent rédiger un mémoire de recherche, qu'ils soutiennent devant un jury composé d'enseignants-chercheurs. Trente heures de méthodologie du mémoire sont également proposées en M2, qui intègrent la formation à la méthodologie informationnelle et documentaire.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont présentes. On relève une très large majorité d'étudiants inscrits en apprentissage (en 2021-2022, 37 étudiants sont inscrits en apprentissage pour un total de 40 étudiants) et une part importante des enseignements sont dispensés par des professionnels. En particulier, des enseignements sont dispensés par des personnes employées par la Coface (qui accueille chaque année cinq à six apprentis). Le partenariat avec SCYFCO participe également de la professionnalisation des étudiants.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu pédagogique est adapté aux compétences visées. La première année offre un contenu académique assez fort au premier semestre qui laisse une place prépondérante aux enseignements professionnalisants en seconde année. Un effort d'articulation semble fait avec les parcours Économie internationale de la licence Économie et gestion. La structuration de la maquette distingue les unités d'enseignement de base, d'approfondissement, et professionnelles, auxquelles s'ajoutent les séminaires de professionnalisation et le mémoire de recherche. La présentation de la maquette montre une déclinaison en compétences à partir de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui pourrait aisément s'articuler dans une approche programme formalisée. Il est dommage que, compte tenu du domaine du commerce international, aucune mention ne soit faite au niveau des enseignements à la sensibilisation des étudiants aux questions de développement durable et de transition sociale et environnementale.

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques peu diversifiées. Certains cours sont enseignés de façon classique, d'autres sous forme de projets (ils constituent une part importante de l'enseignement en M2). Les étudiants bénéficient également d'un stage de leadership au premier semestre du M2 proposé par l'entreprise SCYFCO qui délivre une certification agréée par France compétences. Toutefois, le dossier ne montre pas de réflexion particulière sur les modalités d'apprentissage des étudiants ou sur une diversification pédagogique.

Les contenus et les dispositifs sont en évolution pour permettre une ouverture à l'international. En effet, des enseignements d'anglais obligatoires sont proposés en M1 (48 heures) et en M2 (30 heures), et les étudiants sont testés à l'entrée du master. Même s'ils sont encore peu présents (66 heures actuellement), les responsables indiquent vouloir augmenter progressivement le volume d'enseignement en langue anglaise pour atteindre un volume deux fois plus élevé. Ces enseignements devraient permettre d'augmenter encore la possibilité d'une intégration à l'international. On peut souligner que le niveau d'anglais est testé lors des épreuves orales de sélection.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Dans son organisation pour les étudiants en apprentissage (majoritaires dans la formation), le rythme choisi correspond aux besoins manifestés par les structures accueillant les étudiants : trois jours dans le monde professionnel, deux jours à l'université (avec des périodes de pré-reentrée intensives au début de chaque semestre).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité est forte si l'on se réfère aux flux des candidatures et des inscriptions. Pour 2021-2022, seulement 7 % des étudiants ayant candidaté ont été admis en première année (650 candidats). La tendance sur les trois dernières années n'est pas quantifiable, car seules les données de 2021-2022 sont fournies. Le dossier mentionne les difficultés de l'équipe pédagogique avec la plateforme nationale Monmaster au niveau de la communication et de l'affichage de la formation en apprentissage dès le M1.

La formation affirme avoir un taux de réussite de 100 %, avec quelques échecs parfois, mais aucune donnée n'étant renseignée, il est difficile d'évaluer ce point. Le comité souligne que le dossier est un des seuls de l'établissement à ne pas fournir ces données, ni pour la première, ni pour la seconde année, et qu'aucune explication n'est donnée sur cette lacune.

La formation ne dispose pas à ce jour de données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Le dossier indique uniquement qu'en 2019-2020 19 étudiants ont répondu à l'enquête (soit 73 % de l'effectif interrogé) sans fournir le moindre renseignement sur la nature des réponses. Pour 2020-2021 et 2021-2022, aucun élément n'est fourni. L'équipe indique que ces données l'intéresseraient, mais qu'elles ne sont pas indispensables, ce qui est faux d'un point de vue réglementaire et ne permet ni d'évaluer l'adéquation entre le niveau de formation et la qualité de l'insertion professionnelle, ni la valeur ajoutée de l'apprentissage en matière d'insertion.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs sauf en matière de soutien administratif. Les heures d'enseignement sont de 685 heures équivalent travaux dirigés (heTD) en première année et de 897 heTD en seconde année. Les enseignements sont dispensés par 12 enseignants permanents et 17 enseignants non permanents. Compte tenu du nombre d'apprentis, la formation semble soutenable financièrement. Cependant, une insuffisance sur le plan des personnels administratifs est clairement

relevée par les responsables de la formation, qui indique par exemple ne pas pouvoir développer la formation continue de ce fait.

La formation n'a pas encore complètement finalisé un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Des questionnaires sont utilisés pour faire le point à l'occasion de chaque semestre, mais le nombre de répondants reste faible (six en 2020-2021, 18 en 2021-2022). Ces retours ont toutefois permis la création de nouveaux cours. Les responsables envisagent la mise en place d'un conseil de perfectionnement lors de la sortie de l'établissement expérimental au motif que la désignation de ses membres relève du chef d'établissement. Le comité rappelle que l'établissement expérimental a un président et qu'il s'agit d'une obligation réglementaire en vigueur.

Conclusion

Points forts

- Un master historique de l'établissement avec une bonne attractivité ;
- Un bon positionnement dans l'établissement appuyé sur des enseignements pluridisciplinaires ;
- Une formation en apprentissage offrant des parcours en adéquation avec le marché de l'emploi ;
- Un bon adossement à la recherche.

Points faibles

- Un suivi très insuffisant des données relatives à l'attractivité, à la réussite et à l'insertion professionnelle, que l'établissement doit être en mesure de fournir et que l'équipe doit pouvoir analyser ;
- Une absence de conseil de perfectionnement ;
- Une ouverture à l'international insuffisante compte tenu du domaine de la formation, avec un enseignement en langue étrangère encore modeste ;
- Un soutien administratif ne permettant pas le suivi des données ni le développement du master, par exemple à la formation continue ;
- Une absence d'enseignements dédiés aux questions de transitions sociale et environnementale.

Recommandations

- Mettre en place un suivi des indicateurs quantitatifs d'attractivité et d'insertion professionnelle à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir et que l'équipe doit être en mesure d'analyser, avec le soutien administratif nécessaire.
- Instaurer un conseil de perfectionnement conforme à la réglementation en vigueur.
- Renforcer l'ouverture du master à l'international, notamment au niveau des partenariats et en poursuivant l'augmentation des enseignements en langue étrangère.
- Développer des enseignements spécifiques sur les questions de transitions sociale et environnementale.

MASTER MARKETING, VENTE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Marketing, vente* propose un seul parcours *Marketing et communication*. Il est dispensé sur le campus de Paris, entièrement en alternance. Il s'agit d'une formation spécialisée en marketing et communication tenant compte des évolutions majeures liées aux transformations digitales et aux questions de transitions sociale et environnementale.

Le master permet de former des spécialistes des métiers du marketing et de la communication, mais également des experts sur les techniques du digital. Les compétences attendues à l'issue de la formation incluent la capacité à concevoir une plateforme de marque, un plan de communication, à mettre en œuvre une stratégie média et une stratégie de communication, à conduire des projets de marketing digital.

Le master a accueilli, en 2021-2022, 97 étudiants, dont 25 en première année (M1) et 72 en seconde année (M2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Marketing, vente* s'inscrit dans les orientations stratégiques prioritaires de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Il offre en effet une pluridisciplinarité avec une ouverture disciplinaire sur les enjeux juridiques du marketing et de la communication, ainsi que sur la gestion (opérationnelle et juridique) des données massives. Il s'inscrit dans la politique de l'établissement concernant le renforcement des liens avec le monde socioprofessionnel et au-delà, à la fois par une pédagogie fondée exclusivement sur l'apprentissage et des partenariats forts avec les professionnels du marketing et de la communication permettant une adaptation continue aux besoins du secteur et de la société. Le master est complémentaire des autres masters en sciences de gestion et du management de l'établissement. Le semestre 1 du M1 est mutualisé avec d'autres masters en sciences de gestion et du management. D'autres mutualisations sont possibles au cours des autres semestres. Le dossier ne permet pas d'évaluer le lien avec les licences de l'établissement. Les étudiants sont sensibilisés à l'impact environnemental et social des technologies (par exemple les usages de la data et l'éthique de l'intelligence artificielle) et au rôle de la communication dans les changements de comportements de consommation (comme la communication responsable). Des cours sont dédiés à la compréhension des enjeux climatiques et des projets en situation réelle leur permettent de se confronter aux problématiques de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La formation est ouverte à l'international. Cette ouverture passe par l'intégration dans la promotion de nombreux étudiants étrangers (18 % en 2021-2022, mais 30 % en 2019-2020 avant la crise sanitaire). L'ensemble des étudiants étant en alternance, l'ouverture internationale ne peut passer par des mobilités entrantes ou sortantes. Le master accueille chaque année des professeurs d'universités étrangères et organise un voyage d'études. L'ouverture est renforcée par un partenariat avec la Chambre des salariés du Luxembourg pour une offre de formation continue.

L'adossement à la recherche et la formation par la recherche sont présents dans la formation. La formation est, en effet, assurée à 40 % par des enseignants-chercheurs (en sciences de gestion et management, droit et informatique) et 60 % par des professionnels de la communication. Dès le M1 les étudiants sont formés à la méthodologie de la recherche via la réalisation d'un projet collectif de recherche. L'opportunité leur est offerte de participer à des séminaires de recherche du Laboratoire de recherche en sciences de gestion Panthéon-Assas (LARGEPA). Des cours portent sur les avancées de la recherche, notamment autour des questions de transition écologique. En M2, les étudiants réalisent un mémoire qui inclut un état de l'art, une problématisation, une collecte de données et l'écriture d'un manuscrit. La forte présence de la dimension recherche dans l'enseignement permet une sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à la déontologie.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation constituent un atout historique du master. Celui-ci trouve son origine en 1999, avec une initiative commune de l'université Paris-Panthéon-Assas et de l'AACC (Association des agences conseils en communication) et de Médiamétrie. Les enseignements sont dispensés à 60 % par des praticiens, facilitant ainsi le suivi des évolutions technologiques

et des préoccupations liées aux transitions. La place omniprésente de l'alternance renforce sa forte dimension professionnalisante.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Les méthodes pédagogiques sont adaptées aux compétences visées. Le parcours est construit autour de blocs de connaissances. L'ensemble de ces connaissances et compétences sont mises en pratiques et évaluées à travers des projets et cas réels. Pour atteindre ses objectifs, l'équipe pédagogique est renforcée d'experts dans différents domaines : formation avec des comédiens à la prise de parole en présentiel et en distanciel, au tournage de vidéos pédagogiques et à la création de podcasts pour les dispositifs d'enseignements distanciels asynchrones, formation à l'utilisation de plateformes et outils numériques (Moodle, Beekast, etc.).

Les pratiques pédagogiques sont diversifiées. Le cursus combine théorie et pratique, avec la participation à des études de cas, des compétitions, des projets collectifs. La formation se déroule essentiellement en présentiel dans les locaux de l'université, dans des espaces adaptés aux enseignements collectifs et aux travaux de groupe. Des dispositifs d'enseignement en distanciel sont également prévus pour assurer la continuité pédagogique, quelles que soient les circonstances. Des déplacements (visites d'entreprises, participation à des séminaires de recherche, etc.) offrent également aux étudiants un contact avec le terrain. Un concours européen est organisé à l'attention d'écoles et d'universités spécialisées dans la communication ; des acteurs de la transition écologique, comme la Fondation Explore, interviennent pour demander aux étudiants de les aider à résoudre des problématiques de communication responsable. Également, les étudiants ont pu, depuis plusieurs années, suivre des cours de data marketing en partenariat avec l'université de Berkeley et de bénéficier de la certification *Data for Business* offerte par cette université.

Des contenus et dispositifs sont mis en œuvre pour permettre une ouverture à l'international. Le master accueille chaque année des professeurs d'université étrangères ; certains enseignements obligatoires sont dispensés en anglais, en sus de cours d'anglais des affaires. Un niveau 850 est exigé au TOEIC à l'entrée du master et les étudiants ont la possibilité de le repasser. En M2, un voyage d'études à l'étranger est organisé et une mise en valeur de l'interculturalité est faite.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics en alternance. En formation initiale, les deux années du cursus se font en apprentissage. La formation est également proposée en formation continue pour la dernière année d'étude (le M2), grâce à un partenariat avec la Chambre des salariés du Luxembourg. La répartition entre formation initiale par alternance et formation continue n'est cependant pas fournie.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux des candidatures et des inscriptions est assuré par les responsables de la formation. Le taux de pression est élevé : le ratio entre le nombre de places et le nombre de candidats est de l'ordre de 4 %. Des actions de communication et l'intégration de classements tels *Eduniversal* permettent d'avoir une visibilité croissante auprès des futurs candidats. L'origine des étudiants (et notamment le pourcentage venant des licences de l'établissement) n'est pas fournie, et les analyses sont peu détaillées.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants, mais ne propose pas vraiment d'analyse de ses excellents résultats. Le taux de réussite en M2 est excellent, supérieur à 95 %, mais la formation ne propose pas de réflexion entre la qualité de la sélection et la qualité de la formation, et ne précise pas non plus si ces résultats sont le fruit d'un accompagnement spécifique.

La formation analyse l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Un suivi est réalisé à l'issue de la formation pour connaître à 30 mois la situation des diplômés (taux d'insertion et qualité de l'insertion professionnelle). Mais aucun élément ressortant de ces suivis n'est proposé dans le dossier pour permettre de juger de la qualité de l'insertion et de l'éventuelle poursuite d'études en doctorat. Les taux de réponse à 30 mois semblent cependant satisfaisants (supérieur à 55 %).

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et en opère un suivi précis. Financées par l'apprentissage, ses dépenses et recettes font l'objet d'un suivi budgétaire annuel. La répartition du volume horaire par année d'enseignement, par type d'enseignement (cours, suivi

d'apprentissage, etc.) et par catégorie d'intervenant (équipe pédagogique, professeurs associés au master, intervenants professionnels) fait également l'objet d'un suivi annuel. Les effectifs d'étudiants sont également suivis (effectifs complets chaque année).

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Un conseil de perfectionnement réunissant l'équipe pédagogique du master, les représentants des étudiants ainsi que des personnalités extérieures se tient chaque année. Un bilan de l'année est présenté par l'équipe de direction, ainsi qu'une enquête réalisée par les étudiants auprès de leurs pairs. Le conseil identifie les enjeux pour l'année suivante (ex. enjeux liés à la transition écologique, enjeu d'hybridation des compétences) et propose un plan d'action.

Conclusion

Points forts

- Un ancrage fort dans le monde socio-économique et une bonne insertion des étudiants via l'apprentissage ;
- Un processus d'amélioration continue de la formation bien mis en œuvre ;
- Une bonne prise en compte des enjeux environnementaux (éthique de l'intelligence artificielle, marketing responsable, par exemple) ;
- Des pratiques pédagogiques diversifiées en lien avec les objectifs de la formation.

Points faibles

- Le continuum avec le premier cycle de l'établissement qui n'apparaît pas dans la stratégie de recrutement ;
- L'insuffisante formalisation du suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une ouverture à l'international qui reste modeste, tant au niveau de la mobilité entrante et sortante qu'au niveau de l'offre de cours en langue étrangère.

Recommandations

- Renforcer la place du master dans le continuum de formation avec la licence et le doctorat.
- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Augmenter l'offre d'enseignements en langue étrangère et proposer des mobilités étudiantes en renforçant des partenariats à l'international.

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA) a pour ambition d'offrir aux étudiants une formation complète et généraliste en finance. Il s'organise autour de trois parcours. Le parcours *Finance* et le parcours *Techniques financières et bancaires* (adossé au magistère *banque finance*) offrent une formation généraliste en finance de marché et en finance d'entreprise. Le parcours *Monnaie banque assurance* offre quant à lui une approche à la fois théorique et appliquée des phénomènes monétaires et bancaires. Ce master permet d'envisager des débouchés en finance de marché (gestion d'actifs, vente, analyste, syndication, trading), en finance d'entreprise (analyse financière, audit, M&A, *Private Equity*) ou encore en gestion des risques (gestion, contrôle, compliance, analyse crédit).

Cette formation a accueilli environ 200 étudiants en 2021-2022, dont un tiers en première année (M1) et deux tiers en seconde année (M2). Pour la rentrée 2021-2022, les étudiants de M2 se répartissent sur les trois parcours de façon relativement homogène : 25 % pour *Finance*, 30 % pour *Monnaie banque finance* et 45 % pour *Techniques financières et bancaires*.

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* répond aux principaux éléments de la stratégie de l'établissement. Ainsi, sa construction pluridisciplinaire des enseignements offre au-delà des cours classiques d'économie et gestion, des enseignements en programmation informatique (application du langage Python à la finance) ou encore en droit (conformité et fiscalité, droit bancaire et financier). Cette pluridisciplinarité est renforcée par un cours d'économie de la blockchain (économie et informatique). Par ailleurs, on observe une montée en puissance de l'apprentissage conformément à la politique de l'établissement. Enfin, une sensibilisation des étudiants aux enjeux climatiques et à la finance durable a lieu, par exemple, avec un cours accessible dans chacun des parcours (*Finance durable* ou *Financement ESG*).

L'ouverture à l'international se traduit essentiellement par une mobilité sortante lors des stages à l'international. Le master étant très exigeant, la mobilité sortante nécessiterait des accords avec des institutions offrant le même type de formation afin de préserver la cohérence du parcours. La direction semble envisager cela dans les années à venir, mais n'a pas encore établi ce niveau de partenariat. Il est dommage que le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants effectuant un stage à l'étranger, conformément aux incitations de l'équipe, et que l'on n'ait pas d'information sur les éléments facilitateurs mis en place (par l'équipe ou par l'établissement). On relève que le nombre d'étudiants internationaux est de l'ordre de 10 %.

L'adossement à la recherche est fort pour ce master. Ainsi, 40 % des cours sont dispensés par des enseignants-chercheurs (économie et mathématiques appliquées), et dans l'ensemble des parcours, les étudiants doivent réaliser des présentations et des mini mémoires de recherche. Le master offre également la possibilité de poursuivre en doctorat via le parcours *Monnaie banque assurance* qui dispose d'une filière recherche où les étudiants suivent une formation spécifique (méthodologie, déontologie de la recherche) et participent aux séminaires du Laboratoire d'économie mathématique et de microéconomie appliquée (LEMMA).

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont très présentes. On relève une part de plus en plus importante d'étudiants inscrits en apprentissage (25 étudiants essentiellement parcours *Techniques financières et bancaires* et 23 étudiants dans les deux autres parcours indiqués pour la rentrée 2022). Une part importante des enseignements est dispensée par des professionnels (39 interviennent dans le master, pour 60 % des enseignements) et un conseil de perfectionnement intégrant de nombreux professionnels de la finance a été instauré. Les étudiants sont également régulièrement invités par des entreprises pour discuter de l'évolution des métiers et des compétences requises (par ex. Bloomberg, Euronext, Société Générale, Goldman Sachs, JP Morgan, QuantCube Technologies). Des ateliers CV et entretiens sont organisés en M1 dans tous les parcours et le réseau des anciens est également mobilisé (évolution des métiers, table ronde).

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu pédagogique est adapté aux compétences visées en offrant un équilibre entre les cours appliqués et les cours théoriques, académiques et professionnels. Les méthodes pédagogiques sont variées s'appuyant sur la pluridisciplinarité des équipes (atelier de gestion de crise avec mise en situation, jeu sur la blockchain, par exemple). Plus généralement, de nombreux cours donnent lieu à des évaluations sur la base de projets de recherche (mémoire de recherche avec outil Bloomberg, par exemple). Des certifications sont proposées aux étudiants, de type Autorité des marchés financiers (AMF) ou Chartered Financial Analyst (CFA), selon les parcours, et le passage à l'apprentissage a conduit à décliner la formation en compétences, ce qui n'apparaît malheureusement pas dans la maquette fournie.

La formation s'appuie sur des types variés d'espaces d'enseignement, en cohérence avec ses objectifs et ses modalités d'enseignement et d'évaluation. Les étudiants du parcours TBF ont accès à des salles informatiques et à un terminal Bloomberg complet pour l'accès aux données financières. Les cours du master sont ainsi dispensés sur plusieurs centres pour bénéficier des équipements de l'établissement. Il est toutefois à noter que l'absence de secrétariat pour réserver des salles pour les parcours Finance et Monnaie banque assurance conduit à des difficultés pour bénéficier de salles adaptées.

Les contenus et les dispositifs sont bien adaptés à une ouverture à l'international. Suivant les parcours, plusieurs cours sont dispensés en anglais au niveau du M1 et du M2 (par exemple Alternative Finance : the Sustainable Finance's Tools) et un bon nombre de cours ont un objet fortement international. Des cours d'anglais sont également intégrés s'appuyant sur l'équipe pédagogique en langue de l'établissement. Un voyage d'études est également présent dans la maquette de formation. Ces enseignements permettent de développer des compétences linguistiques utiles à une intégration à l'international.

Les contenus et les dispositifs sont adaptés aux publics de la formation en alternance, moins pour la formation continue. Le master propose également aux étudiants de préparer la certification AMF sur les ressources propres du master pour les parcours Finance et Monnaie banque assurance et la certification CFA pour le parcours TFB, pour lequel plusieurs bourses sont attribuées. En revanche, la formation continue est plus difficile à mettre en place dans le cadre du master, qui demande des périodes de disponibilité importantes pour les enseignements.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

L'attractivité est très forte si l'on se réfère aux flux des candidatures et des inscriptions. Pour 2021-2022, moins de 9 % des étudiants ayant candidaté ont été admis en première année (environ 100 admis pour les trois dernières années). Le taux de candidats internes n'est pas connu, ce qui permettrait d'évaluer l'attractivité du master au sein de l'établissement, mais également la cohérence du continuum licence-master. L'entrée en M2 est également très attractive avec plus de 1 100 candidats pour une taille de promotion (tous parcours confondus) de l'ordre d'une centaine d'étudiants.

Les taux de réussite sont indiqués comme excellents. Selon l'équipe, la sélectivité permet un taux de réussite très élevé. Des aménagements d'études sont toutefois prévus en cas de problèmes de santé ou de problèmes personnels. Les données fournies dans le dossier sont malheureusement erronées et ne permettent pas de connaître précisément ces taux.

La formation analyse réellement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Les responsables de la formation bénéficient de résultats d'enquêtes d'insertion à trois et six mois mettant en lumière un excellent taux d'insertion (95 % des diplômés ont un emploi dans les trois mois et près de 100 % dans les six mois suivant l'obtention du diplôme). On peut également souligner que le parcours TBF concourt au classement Eduniversal des meilleurs masters (questionnaires approfondis). Les types d'insertion sont également très observés, l'équipe étant en mesure d'indiquer la répartition des diplômés dans les différents secteurs d'activité. Toutefois, les données chiffrées résultant des enquêtes de l'établissement ne sont pas fournies dans le dossier.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation semble disposer des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, sauf en matière de ressources administratives. Les heures d'enseignement sont de 909 heures équivalent travaux dirigés (heTD) en première année et de 797 heTD en seconde année. Les enseignements sont dispensés par 14 enseignants permanents et 10 enseignants non permanents. Les mobilités internationales sortantes du corps professoral, présentes, mais peu nombreuses, peuvent bénéficier d'interventions du réseau de chercheurs

invités par les universitaires de l'équipe pédagogique (université d'Amsterdam, par exemple). La formation relève ses difficultés sur le plan du soutien administratif.

La formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation évalue la qualité des enseignements dispensés au travers d'un questionnaire. Le pilotage de chaque parcours s'appuie également sur un conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an. Il est composé de membres du corps enseignant et de professionnels du secteur de la finance. Ce conseil discute des évolutions du secteur et de l'adéquation du programme avec les nouvelles compétences demandées sur le marché du travail. Ce conseil est à l'origine ces dernières années de l'introduction de nouveaux enseignements (informatique, data science, finance durable, par exemple). Il est toutefois dommage que le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement, demandé par le Hcéres, n'ait pas été fourni.

Conclusion

Points forts

- Un master en adéquation avec les attentes du marché tant en formation initiale qu'en apprentissage ;
- Une maquette pédagogiquement très bien conçue : pluridisciplinaire, avec un très bon équilibre entre cours académiques et cours plus professionnalisants, et des propositions pédagogiques cohérentes et originales ;
- Des enseignements propices à une insertion internationale des étudiants, grâce à des enseignements d'anglais et en anglais, nombreux et sur des thématiques internationales ;
- Une forte implication de l'équipe dans le suivi du devenir des étudiants ;
- Un conseil de perfectionnement existant et actif.

Points faibles

- Un suivi des données quantitatives de l'origine des étudiants, de leur réussite et de leur insertion professionnelle ne reposant pas sur des données produites par l'établissement ;
- L'apprentissage qui demeure marginal dans deux parcours ;
- Des partenariats internationaux qui pourraient être renforcés ;
- Peu d'éléments sur le continuum licence-master au sein de l'établissement ;
- Une présence encore modeste d'enseignements spécifiques aux questions environnementales et aux risques climatiques.

Recommandations

- Instaurer un suivi et une analyse systématiques des données de recrutement, de réussite et d'insertion professionnelle que l'établissement doit être en mesure de fournir à l'équipe pédagogique.
- Poursuivre le développement de l'apprentissage (en particulier dans les parcours Finance et Monnaie banque assurance).
- Développer des partenariats avec des formations d'excellence à l'international en finance (mobilité étudiante, recherche, enseignement).
- Renforcer les liens avec les licences de l'établissement.
- Augmenter le volume d'enseignements spécifiques aux questions environnementales et climatiques.

MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Politiques publiques est une mention organisée, depuis la rentrée 2023, en deux années, avec un seul parcours Administration et politiques publiques. Cette nouvelle mention procède de la restructuration de la spécialité de M2 Administration et politiques publiques anciennement rattachée aux mentions de master Droit public et Science politique. Certains cours restent mutualisés avec le master Science politique.

La mention a accueilli 53 étudiants en 2021-2022, avec 25 étudiants en première année (M1) et 28 en seconde année (M2).

1. La politique et la caractérisation de la formation

Le master Politiques publiques est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. La création à la rentrée 2023-2024 de cette nouvelle mention en un seul parcours s'inscrit dans la stratégie de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Ce master s'inscrit en continuum avec la licence Science politique et la licence Administration publique. On peut néanmoins s'interroger sur l'articulation avec les autres formations du même cycle, notamment avec les masters Droit public, Relations internationales et Science politique, avec lesquels plusieurs cours restent mutualisés en M1. Alors qu'il s'agit d'une mention en un parcours, le master Politiques publiques est présenté comme donnant accès à deux parcours, l'un professionnalisant préparant aux métiers de la fonction publique et du secteur privé et l'autre valorisant une orientation recherche et conduisant au doctorat. Cette distinction réglementairement caduque correspond en fait à des choix d'options au dernier semestre. Le dossier n'indique aucun partenariat académique local, régional ou national formalisé. Le master intègre l'apport de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité dans sa finalité et son contenu, car il a d'abord été rattaché aux formations de droit public et de science administrative, puis à la science politique. Les maquettes valorisent donc aussi bien en M1 qu'en M2 une orientation pluridisciplinaire (droit public, y compris contentieux administratif, science administrative, science politique, sociologie, philosophie etc.). Cette pluridisciplinarité ressort aussi du profil des enseignants qui sont aussi bien des politistes que des juristes.

La formation n'affiche pas particulièrement une ouverture à l'international contrairement aux priorités définies par l'établissement. Le master ne développe pas d'offre spécifique à l'international ou de partenariat formalisé. Malgré cette absence, il existe des relations interpersonnelles avec des universitaires étrangers qui permettent parfois de disposer de professeurs invités. La formation n'indique pas organiser ou favoriser les mobilités entrantes ou sortantes. Dans les trois dernières années, seuls deux étudiants ont bénéficié en 2019-2020 d'une mobilité sortante, sans qu'on sache s'ils ont bénéficié d'un soutien, notamment financier. Selon les statistiques communiquées, la formation n'aurait accueilli aucun étudiant international primo-arrivée dans les trois dernières années.

La formation bénéficie d'un adossement à la recherche avérée, mais distingue une voie recherche et une voie professionnalisante. Adossé au Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques (CERSA), le master intègre une formation à et par la recherche adaptée à sa finalité. Les enseignements sont assurés, aussi bien en M1 qu'en M2, par des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'U2PA (13 au total), spécialistes du champ et relevant essentiellement du droit public et de la science politique. En M1, un atelier de recherche (12 h de cours magistraux) initie les étudiants à la méthodologie de la recherche afin qu'ils rédigent au semestre 2 un mémoire de recherche. En revanche, en M2, une option recherche donne accès à plusieurs enseignements théoriques et méthodologiques qui préparent à la réalisation d'un mémoire de recherche ambitieux, mais la quasi-totalité des étudiants choisissent l'option professionnalisante et n'ont donc pas accès à la rédaction d'un mémoire.

La formation, de façon curieuse, ne montre aucun intérêt pour le développement de relations avec le monde social, économique et culturel, et l'intégration d'éléments spécifiques de professionnalisation. Les responsables du master indiquent dans le dossier ne pas prendre en considération les besoins sociaux, économiques et culturels du territoire pour définir ses débouchés ou ses contenus. La formation ne mentionne aucune association avec des acteurs sociaux, économiques et culturels pour valoriser les compétences auxquelles elle

forme. Néanmoins, des professionnels interviennent dans le cadre des exercices pratiques ou de mises en situation. Le master ne bénéficie pas encore d'association d'alumni, mais elle a tissé des liens avec les étudiants diplômés et des partenaires. Le master n'a pas mis en place de possibilités d'alternance et n'accueille pas d'étudiants en formation continue ; il ne propose pas de préparation spécifique à l'insertion professionnelle, hormis les stages ni à l'entrepreneuriat (ce qui n'est pas sa vocation). Toutefois, la direction indique qu'un projet de master sur les mêmes sujets et enjeux est envisagé dans un futur proche dans le cadre du développement en cours de la formation continue à l'université.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le master Politiques publiques ne développe pas spécifiquement de réflexion en matière de compétences développées par les étudiants. Même rénovée en 2023, la mention de master repose sur une structuration assez classique avec un M1 généraliste au premier semestre et une spécialisation au second semestre, reposant sur des matières obligatoires et un séminaire. L'année de M2 donne accès à des séminaires et des cours plus orientés vers la pratique. Le dernier semestre est intégralement dévolu soit à un stage de trois à six mois, soit à la rédaction d'un mémoire de recherche. Dans ce cadre, ce master ne montre aucune réflexion sur l'alignement pédagogique ni sur l'approche par compétences.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques. La formation articule connaissances théoriques (politiques publiques, sociologie de l'État, analyses de politiques sectorielles, etc.) et connaissances pratiques (mises en situation, jeux de rôles, simulations de décision, etc.). Une diversification des formats d'enseignement a été introduite dans la nouvelle maquette avec par exemple la conduite de réforme. En vue notamment de préparer aux concours de la fonction publique, le dossier indique une évolution de la maquette pour tenir compte des problématiques émergentes (cybersécurité, enjeux climatiques, etc.) et de l'évolution des contenus des épreuves des concours de la fonction publique.

La formation assure peu de dispositifs d'ouverture à l'international. Si certains enseignements portent sur les politiques comparées ou le droit de l'Union européenne, le master favorise essentiellement l'apprentissage de l'anglais avec 18 h de travaux dirigés (TD) obligatoires par semestre en M1 et un enseignement en langue anglaise en M2. En revanche, ce master ne propose pas de certification spécifique en langue anglaise, autre que le TOEIC accessible à tous les étudiants de l'université ni d'enseignements d'autres langues. Les étudiants peuvent uniquement demander à suivre d'autres cours de langue via le pôle Langues de l'U2PA et cela n'est pas valorisé dans la maquette. Le master n'inclut pas non plus de dispositifs spécifiques de préparation à la mobilité entrante et sortante de ses étudiants, déléguée à la direction des affaires internationales de l'U2PA. Aucun étudiant international n'est accueilli dans le cadre de la procédure Études en France.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation ne prévoit pas d'accès de ces publics. Elle ne développe donc pas d'ingénierie de formation adaptée. Toutefois, il existe un projet de dupliquer ce master en formation en alternance.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Même si le master Politiques publiques est attractif, il n'assure pas de suivi des flux des candidatures et des inscriptions ni les raisons de la non-atteinte de sa capacité d'accueil. Avec un nombre de candidats passé de 500 à 750, le master est attractif même si, avec 21 à 25 étudiants, il n'a pas atteint la capacité d'accueil fixée à 30 lors des trois années de référence. Si le dossier indique que l'augmentation des candidatures s'est accompagnée d'une diversification des parcours des étudiants (avec davantage d'étudiants venant d'autres universités, mais aussi d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs), l'analyse de l'attractivité et des flux entrants est nettement insuffisante.

La formation n'a pas besoin d'analyser de manière approfondie la réussite de ses étudiants. Le suivi de l'évolution des taux de réussite et l'analyse de l'impact sur ceux-ci des dispositifs d'accompagnement n'apparaissent pas nécessaires dans la mesure où, aussi bien en M1 qu'en M2, le taux de réussite des étudiants est de 100 % sur les trois dernières années. Assez logiquement, le master ne dispose pas de dispositifs d'accompagnement à la réussite.

La formation n'analyse pas réellement l'insertion professionnelle ni la poursuite d'études de ses diplômés. La formation n'opère pas d'analyse des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes. Il n'y a pas eu d'enquête d'insertion à 12 mois et pour les enquêtes d'insertion à 30 mois, 44 % des étudiants ont répondu en 2021-2022 (contre 72 % en 2020-2021), sans explication de ces taux.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le master Politiques publiques dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Avec une dizaine d'enseignants intervenants, essentiellement des publicistes et des politistes, dont quatre titulaires, et cinq non permanents, le master couvre ses besoins d'encadrement au regard des effectifs (53 étudiants) et des mutualisations. Les volumes horaires d'enseignement sont néanmoins assez importants avec, en M1, un volume global de 564 heures équivalent TD et, en M2, de 360 heures. Il n'est pas fait état de dispositifs visant à favoriser la mobilité à l'étranger des membres de l'équipe pédagogique, mais on note la présence régulière d'un collègue étranger en qualité de professeur invité. Enfin, les membres de l'équipe pédagogique ne bénéficient pas d'un accompagnement dans leurs pratiques pédagogiques.

La formation définit un processus d'évaluation interne, mais non formalisé en vue d'une démarche d'amélioration continue. La formation organise annuellement l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution, même si le nombre d'étudiants répondants est très variable (41 sur 52 en 2020-2021 et seulement 22 sur 53 en 2021-2022). Si le responsable indique réunir chaque année les étudiants, le master ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu, intégrant des personnalités extérieures à la formation ou l'ensemble de l'équipe enseignante.

Conclusion

Points forts

- Un master attractif refondé en 2023 en une mention de master mono parcours en deux années plus lisible, complémentaire des autres masters et s'inscrivant dans un continuum avec le premier cycle ;
- Un master pluridisciplinaire, reposant sur des équipes d'enseignants-chercheurs de droit public et de science politique.

Points faibles

- Une articulation et une mutualisation des contenus avec les masters *Droit public, Relations internationales et Science politique* devant être clarifiés ;
- Une structuration problématique du parcours de M2 en voie professionnelle et en voie de recherche au regard de l'adossement à et par la recherche nécessaire en master pour tous les étudiants ;
- Un suivi insuffisant de la trajectoire et du devenir professionnel des étudiants ;
- L'absence de partenariats structurés avec des structures professionnelles et socioéconomiques du secteur ;
- L'absence d'un dispositif d'amélioration continue impliquant des professionnels dans le cadre d'un conseil de perfectionnement ;
- Une ouverture à l'international insuffisamment assurée et organisée notamment l'encadrement et l'incitation aux mobilités entrantes (par des conventions et Études en France) et sortantes ;
- Une approche par compétences insuffisamment développée.

Recommandations

- Formaliser l'articulation de la maquette du master avec les contenus des masters *Droit public, Relations internationales et Science politique*.
- Repenser le système des options voie recherche et voie professionnelle pour assurer une formation à et par la recherche à tous les étudiants.
- Améliorer le suivi et l'analyse des flux entrants et de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études des étudiants à partir de données que l'établissement doit être en mesure de fournir.
- Structurer et formaliser un réseau avec des professionnels du secteur et des alumni.

- Formaliser le processus d'amélioration continue notamment avec l'instauration d'un conseil de perfectionnement conforme à la réglementation.
- Favoriser et organiser les mobilités entrantes et sortantes et accentuer l'ouverture à l'international
- Développer une structuration de la maquette à partir d'une approche par compétences.

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Relations internationales* est un master composé de deux parcours tubulaires : *Relations internationales* et *Défense et dynamiques industrielles*, dont le premier est porté conjointement par l'université Paris-Panthéon-Assas et Sorbonne Université. Le master dispose également d'un partenariat avec le ministère des Armées (École de guerre et Direction générale de l'armement). Il comptait 113 inscrits pour l'année 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est parfaitement en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Les deux parcours du master *Relations internationales* s'inscrivent dans la volonté de l'établissement d'un ancrage renforcé de ses formations dans le monde professionnel. Par ailleurs, l'établissement par les partenariats conclus (École de gendarmerie de Melun) ou encore le passage en établissement expérimental accueillant l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire, montre un intérêt certain pour les études stratégiques. La formation s'inscrit dans un continuum avec les licences de droit et de science politique, elle complète avantageusement l'offre de formation en master, sans qu'il y ait de concurrence avec un autre diplôme. La cohérence de la mention avait été questionnée lors de la précédente évaluation, notamment en raison de la faiblesse des liens entre les deux parcours (*Relations internationales* et Sécurité défense qui n'était qu'une seconde année - M2). Ce dernier parcours a été modifié avec la création d'une première année (M1) et les éléments d'information apportés justifient la présence de ce parcours dans la mention *Relations internationales*. Le dossier d'auto-évaluation mentionne une équipe pédagogique commune aux deux parcours. Le master *Relations internationales* est un diplôme caractérisé par la pluridisciplinarité nécessaire pour aborder les différents aspects (droit, économie, histoire, science politique). La formation se caractérise donc par une hétérogénéité des publics de formation initiale et continue. Le développement durable est abordé dans plusieurs enseignements comme *Politique globale du changement climatique*.

La formation en l'état n'est pas suffisamment ouverte à l'international. Le master ne s'appuie pas sur un partenariat avec un établissement international malgré les propositions de la direction des affaires internationales de l'établissement, les discussions ayant été interrompues par la crise sanitaire. Aucune précision n'est apportée sur leur éventuelle reprise. On ne compte qu'une mobilité sortante pour l'année 2021-2022 et l'accueil de 8 à 11 étudiants internationaux par an. Toutefois, des projets de doubles diplômes sont à l'étude pour la prochaine offre de formation, mais leur concrétisation supposerait un soutien administratif plus marqué.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Si la rédaction d'un mémoire ne semble pas proposée en M1, une initiation à la recherche est effectuée dans le cadre de séminaires de méthodologie (24 heures en M2), au cours desquels les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à la déontologie. Un mémoire est prévu en M2, y compris pour les modules spécifiques à la convention avec l'École de guerre et la Direction générale de l'armement. Le parcours *Relations internationales* est particulièrement tourné vers la recherche, en lien avec l'actualité internationale. Les enseignements sont dispensés par des enseignants-chercheurs de différentes sections du Conseil national des universités (en droit, économie et histoire), ce qui est assez original, mais correspond bien au projet de la formation. En revanche, on constate que le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est très faible (entre trois et cinq enseignants-chercheurs) pour un volume d'heures passé de 72 à 144 heures. Le master est adossé au Centre Thucydide, les étudiants y sont accueillis et participent aux évènements scientifiques organisés par l'Association des jeunes internationalistes. Il n'est pas précisé si les étudiants reçoivent une formation dispensée par des personnels de la documentation, mais ils peuvent avoir accès à la bibliothèque du Centre Thucydide.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel et intègre des éléments de professionnalisation. Les deux parcours du master *Relations internationales* sont ouverts à la formation continue et à la formation initiale. Le parcours *Défense et dynamiques industrielles* accueille des apprentis ce qui permet au master de disposer d'un solide réseau professionnel en matière d'industrie de la défense et de valoriser la formation. Les liens avec le milieu professionnel reposent également sur l'invitation de professionnels à intervenir

dans la formation. Ce nombre d'intervenants professionnels est croissant, il est passé de 13 à 20 en deux ans, pour près de 700 heures de cours en 2021-2022. Outre les partenariats avec la défense, la formation est en lien avec plusieurs associations, dont l'Association française pour les Nations-Unies. L'offre de formation est spécialement adaptée à l'alternance pour accueillir ses différents publics (y compris des officiers stagiaires étrangers).

2. L'organisation pédagogique de la formation

La mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées n'est pas formalisée. Malgré l'absence de formalisation de l'offre de formation en bloc de connaissances et compétences au niveau de l'établissement, la formation a identifié trois blocs de compétences et, au vu de la spécialisation des parcours, la définition du profil du diplômé et l'alignement pédagogique devraient se mettre en œuvre au cours de la prochaine offre de formation. Le dossier ne mentionne toutefois pas de perspective de certification comme PIX ni de valorisation de compétences complémentaires, notamment via la reconnaissance de l'engagement étudiant.

La formation diversifie un peu ses pratiques pédagogiques. À côté des enseignements classiques, la formation développe des simulations de négociations internationales. Il s'agit d'un exercice de mise en pratique. Les enseignements se déroulent en présentiel et dans des salles physiques, et le recours au virtuel n'est pas envisagé même pour créer de l'interaction, aider à la réussite via des exercices en asynchrone ou encore mettre à disposition des ressources. Toutefois, toutes les conférences scientifiques du Centre Thucydide sont en hybride.

La formation est adaptée à son ouverture à l'international, nécessaire par rapport à ses objectifs. Un niveau C1 en anglais est requis pour intégrer le master et des cours d'anglais sont obligatoires en M1 (24 heures). Pour le parcours *Relations internationales* une seconde langue est obligatoire (24 heures également). Il n'y a cependant pas de certification en langues délivrée au cours de la formation. Plusieurs cours sont dispensés en anglais : *Les acteurs privés dans les relations internationales* (24 heures), *Grands enjeux stratégiques* (24 heures), *Politique étrangère des États-Unis* (24 heures). Le principe d'une alternance de deux mois dans une filiale européenne va être mis en œuvre et les étudiants sont encouragés à faire leur stage de semestre 4 à l'étranger.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. Ils sont conçus pour favoriser l'insertion professionnelle, et le nombre de contrats d'apprentissage augmente sur les trois années pour lesquelles des chiffres sont donnés. Le M1 du parcours *Défense et dynamiques industrielles* a directement ouvert en alternance. Les modalités pédagogiques ont été conçues pour permettre des contrats de professionnalisation, favorisant l'insertion, de même que la participation du master à plusieurs salons professionnels. La formation dispose d'un ancrage exceptionnel dans les milieux professionnels ciblés par ses objectifs d'apprentissage. En revanche, il n'y a pas de validation des acquis de l'expérience (VAE) ni de validation des acquis professionnels (VAP) accordées.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le suivi des flux de candidatures montre que la formation est extrêmement recherchée. Outre les outils classiques de présentation de l'offre de formation propre à l'établissement (journées portes ouvertes, site, salons), des vidéos de présentation du master ont été tournées et un guide des candidatures est en cours de réalisation. On constate une forte augmentation du nombre des candidatures (de 935 à 1 727 entre 2019-2020 et 2021-2022) pour une capacité d'accueil en M1 passée de 25 à 40 places et des parcours de M2 entre 34 et 40 étudiants. Le nombre d'admis a sensiblement augmenté avec l'ouverture du parcours *Défense et dynamiques industrielles*. Le taux de pression en fait un master extrêmement attractif, ce qui prouve une communication judicieuse et les très bons retours de cette formation.

La formation suit et analyse les taux de réussite en M1 et M2. Les taux de réussite en M2 sont très bons (entre 86 % et 95 %) et en M1 ils avoisinent les 100 %. Ces taux très favorables sont expliqués par le caractère professionnel de la formation, visant à favoriser l'insertion professionnelle. En cas de difficultés des étudiants, un aménagement du programme peut être proposé.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Si les taux de réponse aux enquêtes d'insertion à 30 mois sont bien renseignés, on ne trouve aucune mention du nombre de diplômés en poursuite d'études en doctorat, en emploi, en recherche d'emploi. Il est précisé que les retours d'anciens étudiants du master donnent à voir un très bon taux d'insertion professionnelle, mais faute de données chiffrées, il n'est pas possible d'en juger. De même, le document relatif à la qualité de l'insertion professionnelle fait

défaut. Il serait souhaitable que des moyens supplémentaires soient accordés pour la mise en œuvre de ces enquêtes ministérielles, qui sont un indicateur fiable de l'insertion professionnelle.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Le recours à des enseignants non permanents permet de supporter la charge d'enseignement, qui est très lourde (446 heures équivalent travaux dirigés en M1 et entre 400 et 500 heures pour chaque M2). Durant les trois années de référence, un seul professeur invité a pris part aux activités pédagogiques et il n'y a pas de mobilité internationale des enseignants. Il n'est pas fait mention d'accompagnement des enseignants aux innovations pédagogiques par l'établissement. De même, il n'est pas fait référence aux coûts de la formation ni à son taux d'auto-financement, la soutenabilité restant l'affaire de l'établissement.

Le processus d'amélioration continue n'est pas formalisé. Le dossier fait référence à des questionnaires d'évaluation, mais aucune analyse n'est faite des données chiffrées produites. Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place, ce qui est d'autant plus regrettable que l'augmentation considérable du nombre de candidatures, comme l'observe l'équipe pédagogique, ne manquera pas d'avoir des effets sur le contenu de la formation. En revanche, un processus non formalisé d'amélioration continue a été mis en œuvre, avec des retours réguliers de l'association des étudiants sur les enseignements et des modulations de maquette s'en sont suivis.

Conclusion

Points forts

- Une formation en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement ;
- Une très forte attractivité de la formation et d'excellents taux de réussite ;
- Un solide ancrage dans le milieu professionnel.

Points faibles

- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master Science politique est doté d'un seul parcours, *Études politiques*, dont les enseignements sont dispensés exclusivement à Paris et qui compte, pour l'année 2021-2022, 60 inscrits.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit dans les orientations pédagogiques et les priorités de l'établissement. Ce master est issu d'une restructuration faisant suite à la précédente évaluation du Hcéres qui s'interrogeait sur la cohérence de la mention, dans laquelle les cinq parcours apparaissaient comme de secondes années (M2) suspendues, sans spécialisation progressive. Ce nouveau master s'inscrit désormais en complémentarité des masters *Politiques publiques* et *Relations internationales* de l'établissement, avec des liens explicités en science politique : si certains cours sont mutualisés, ce qui assure une cohérence entre ces mentions, chacune a sa propre identité. Le master Science politique s'inscrit dans les axes stratégiques de l'établissement par sa pluridisciplinarité (droit, science politique, sociologie, histoire), et s'inscrit dans la continuité de la licence *Science politique* (qu'il s'agisse des matières enseignées ou des enseignants intervenant dans les formations). Les enjeux du développement durable sont intégrés depuis peu à la formation au travers d'un séminaire *Science (et) politique du changement climatique*, mutualisé avec deux autres mentions.

En l'état, il est difficile de se prononcer sur l'ouverture à l'international en fonction des critères renseignés. Il n'y a pas de parcours diplômants européens ou internationaux, ni d'échanges diplômants ou de partenaires étrangers. Aucune mobilité entrante n'est mentionnée, même si les candidatures de candidats étrangers ou français en mobilité sont appréciées. On relève peu de mobilités sortantes (quatre, zéro et une pour les trois années de référence), bien que l'équipe pédagogique indique vivement encourager la mobilité, rendue possible soit par des accords Erasmus soit par une année de césure. De même, une politique d'invitation d'enseignants étrangers est conduite pour assurer à la formation une diversification des contenus et des méthodes pédagogiques.

La formation bénéficie d'un solide adossement à la recherche. La formation comprend des cours portant sur les avancées de la recherche dans les domaines de la formation, trois séminaires de recherche obligatoires (72 heures en première année), quatre enseignements de méthodologie de 24 heures chacun (en M2) à choisir parmi neuf propositions, auxquels il faut ajouter un mémoire en première année (M1) et un mémoire en M2 si le parcours recherche est choisi. Si le parcours professionnel est choisi, un mémoire de stage, travail réflexif, est demandé. Les étudiants sont accueillis en laboratoires, notamment dans le Centre d'études constitutionnelles et politiques, auquel le master est adossé, qui associe publicistes et politistes. Les étudiants du M2 sont invités à participer au séminaire doctoral de ce laboratoire et peuvent aussi être accueillis dans la salle de droit et science politique de l'Institut Cujas. Les enseignants intervenant dans la formation sont rattachés à différents laboratoires (Institut Michel Villey, CERSA, Centre Thucydide, l'Institut français de presse), ce qui diversifie les champs de recherche auxquels les étudiants peuvent avoir accès. Il est dommage que les données quantitatives sur la part de recherche ne soient pas fournies. Une initiation à l'intégrité scientifique et à la déontologie est assurée lors de l'encadrement des recherches et travaux réflexifs, mais également dans les enseignements et par des présentations de recherches en cours par les doctorants. Les étudiants bénéficient également d'une sensibilisation à la méthodologie informationnelle et documentaire dans le cadre des Ateliers de recherche.

La formation entretient des relations avec le monde social, économique et culturel et intègre des éléments de professionnalisation, dont il n'est pas toujours facile de mesurer l'importance. L'évolution des enseignements est encouragée par les relations avec les milieux professionnel et économique en lien avec le master, l'accent est mis sur la thématique du lobbying et l'association d'alumni est associée aux réflexions sur l'évolution de l'offre de formation. Ces illustrations montrent bien une réelle prise en compte des besoins sociaux, économiques et culturels. Il est précisé que le master associe des acteurs sociaux, économiques et culturels via l'Atelier de professionnalisation (36 heures), mais également grâce à des conférences et des initiatives de l'association des étudiants du master, notamment. Néanmoins, le nombre de professionnels intervenant dans la formation n'est

pas renseigné, pas plus que leur part d'enseignement. Les étudiants ont accès à l'incubateur de l'université, Assas lab, et ceux ayant choisi le parcours professionnel doivent effectuer un stage. La formation n'est pas ouverte à l'alternance.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Il est difficile, en l'état, d'évaluer la mise en œuvre de méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées par la formation. Il n'y a pas de structuration de l'offre de formation en blocs de compétences, cette réforme n'ayant pas été mise en place par l'établissement. Toutefois, la formation identifie les diverses compétences maîtrisées en fin de cursus et les enseignements favorisent le développement de compétences en particulier. Il serait souhaitable que ces compétences puissent apparaître dans la maquette de formations et qu'une réflexion soit menée sur l'alignement pédagogique. Une place est accordée à la culture numérique dans les ateliers de recherche et l'engagement étudiant est encouragé et peut être pris en compte, même s'il n'est pas précisé de quelle manière.

La formation conserve des pratiques pédagogiques classiques pour l'essentiel. Une diversification des méthodes pédagogiques, adaptées aux matières enseignées, est annoncée avec notamment des cours inversés et des enquêtes de terrain, mais sans précisions. L'enseignement en présentiel est privilégié et le distanciel ne semble pas une piste pertinente. Néanmoins, comme outil d'aide à la réussite ou techniques favorisant l'interaction, certains exercices dématérialisés pourraient être proposés aux étudiants (Wooclap et Deep Memory sont proposés par l'établissement). Seules des salles physiques sont utilisées pour les enseignements.

La formation permet aux étudiants d'acquérir des compétences linguistiques utiles à leur insertion professionnelle. L'anglais est une langue obligatoire (36 heures en M1) et il est possible de bénéficier d'enseignements facultatifs dans une autre langue, parmi un large éventail, en M2 (30 heures). Des sessions libres de TOEIC sont organisées par l'établissement, mais il n'y a pas de certification linguistique imposée. La préparation à la mobilité internationale est assurée par la direction des affaires internationales, et les étudiants sont incités à faire leur stage à l'étranger.

La formation n'est pas ouverte à l'alternance, et aucun aménagement n'est imaginé dans ce sens.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation suit et analyse le flux des candidatures. Le type de diplôme recherché chez les candidats et les critères d'examen des candidatures sont présentés. Outre le forum des masters, les journées portes ouvertes, l'information communiquée sur le site de l'établissement et le réseau des anciens étudiants, la communication autour de la formation est assurée par des réseaux sociaux. Une analyse annuelle des candidatures et des inscriptions est réalisée, mais l'équipe souhaiterait l'appui d'un service dédié. Le taux de pression à l'entrée prouve la grande attractivité de la formation.

La formation suit l'évolution des taux de réussite. Les taux de réussite en M1 et M2 sont élevés, ce qui est attribué à la sélection à l'entrée du diplôme. Toutefois, aucune analyse détaillée des données n'est présentée.

Il est difficile en l'état d'évaluer l'analyse de l'insertion professionnelle. Si la formation indique suivre l'insertion des diplômés au-delà des enquêtes ministérielles, aucun indicateur (nombre de diplômés en emploi, en recherche d'emploi ou en poursuite d'études en doctorat) n'est renseigné. De même, il est précisé qu'une enquête annuelle est réalisée à l'entrée du stage, à la sortie du stage, six mois après le stage, mais les résultats de cette enquête ne sont pas développés. La présentation de la formation évoque les secteurs d'activités et les types d'emplois pouvant être exercés, mais ces renseignements ne suffisent pas à avoir une idée de la qualité de l'insertion.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le pilotage de la formation est entièrement délégué à l'établissement. Si les besoins d'encadrement sont bien pris en compte par l'établissement, un renforcement de l'équipe pédagogique est jugé pertinent. Le calcul du coût de la formation et de la soutenabilité sont laissés à l'établissement et l'équipe n'explique pas quel est son rôle. Aucun élément du dossier ne mentionne l'aide de services d'appui pour décider de l'opportunité des évolutions de la maquette ou d'innovations pédagogiques.

Le processus d'évaluation interne est lacunaire. Si la formation s'appuie sur une évaluation interne des enseignements par les étudiants, elle ne dispose toujours pas de conseil de perfectionnement pour l'analyser, alors que sa mise en place était annoncée pour l'année 2017-2018. S'il y a effectivement une démarche d'amélioration continue (entretiens informels, sollicitations des étudiants sur le contenu des enseignements), celle-ci est incomplète et demanderait à être confortée par la réunion annuelle d'un conseil de perfectionnement formalisé, comprenant des représentants du monde socio-professionnel et des étudiants.

Conclusion

Points forts

- Une formation restructurée en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement ;
- Un solide adossement à la recherche ;
- Une formation très attractive ;
- De bons taux de réussite.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation et d'un conseil de perfectionnement ;
- Une absence de mise en œuvre de l'approche par compétences.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation.
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Entamer une réflexion sur le déploiement de l'approche par compétences dans la prochaine maquette.

MASTER INFORMATION, COMMUNICATION

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

Le master *Information, communication* de l'université Paris-Panthéon-Assas est une formation dont les enseignements sont tous dispensés sur le site de Paris. Elle comprend un parcours *Journalisme* en première année (M1) et en seconde année (M2) qui est indépendant, ainsi que six autres parcours réunis au sein d'un pôle communication : *Médias et mondialisation*, *Médias, communication et sport*, *Médias, communication et villes numériques*, *Médias, publics et cultures numériques*, *Médias, langages et sociétés*, *Usages du numérique, innovation, communication*. Ces six parcours possèdent des enseignements identiques en M1 (enseignements mutualisés). La formation est portée par l'*Institut français de presse* (IFP), une des composantes de l'université. Selon le dossier, la formation comptait, lors de l'année 2021-2022, 328 étudiants (163 en M1 et 165 en M2), ce qui ne correspond toutefois pas au nombre total d'inscrits administratifs fourni par l'établissement (288 indiqués dans tout le cycle).

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en parfaite adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement, puisqu'elle illustre la politique de pluridisciplinarité de ce dernier, et s'assure de la réalité de ses partenariats académiques. La formation n'est pas, comme la majorité des autres formations de l'établissement, une formation de droit, mais elle s'inscrit totalement dans les priorités thématiques de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA), qui entend accompagner les transformations du monde contemporain et favoriser la pluridisciplinarité. Elle est construite en continuum avec les formations du premier cycle, puisque l'établissement propose également une licence *Information, communication* et en cohérence avec l'offre de master qu'elle permet de compléter. La formation développe un partenariat académique solide et structuré avec l'*ESSEC*, fondé sur un double diplôme. Cette expérience sert d'ailleurs de modèle aux projets de collaboration en cours de construction au niveau de l'établissement. La formation développe enfin, en son sein, une approche pluridisciplinaire de l'étude des médias. La transformation de l'U2PA en établissement expérimental en janvier 2022, intégrant comme établissements composantes une école de journalisme (CFJ) et une école des métiers du journalisme, de la communication et de la fiction (école W), met davantage en valeur l'intérêt des formations en *Information communication*. Toutefois, il est difficile d'envisager la place que prendra le master dans cette nouvelle structure, les relations qu'il entretiendra avec les deux écoles de journalisme ni même si l'équipe dispose des données et d'une analyse suffisante pour piloter la formation dans ce sens. Le master est présenté en sept parcours tubulaires, mais à l'exception des enseignements du parcours *Journalisme*, tous les autres parcours présentent en première année des cours communs. Cette formation a connu de récents développements avec l'ouverture de deux parcours : *Médias, communication et villes numériques* (MCVN) ouvert en 2019 et *Médias, communication et sport* (MCS) ouvert en 2021. Par ailleurs, le dossier mentionne le projet d'ouverture d'un parcours *Global journalism and communication* en 2023, qui ne peut donc être évalué par le comité, mais permet de constater le dynamisme de la formation, sans que la question de la soutenabilité de son développement soit abordée, ce qui interroge au regard des développements du domaine dans le projet de grand établissement décrit par l'université. Malheureusement, la formation fait état d'un net recul de la collaboration avec les départements des sciences de gestion et de science politique auquel des discussions pour le prochain contrat devraient remédier. Il est à noter que le comité a été confronté à de nombreuses données chiffrées contradictoires entre la répartition des effectifs (au sein des années, des parcours ou même par genre des étudiants) et les totaux fournis par l'établissement.

La formation est peu ouverte à l'international, mais elle s'efforce actuellement d'y remédier. La formation ne développe pas de parcours diplômant construit en partenariat international. Elle compte peu de mobilités sortantes (huit en 2021-2022) et entrantes (12 en 2021-2022), malgré l'existence de nombreuses conventions Erasmus ou bilatérales conclues par l'*IFP*. Des projets de partenariats internationaux sont toutefois en cours de construction.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Il existe en M1 un séminaire d'initiation à la recherche dans chaque parcours, accompagné d'un suivi dans l'élaboration d'un mémoire. En seconde

année (M2), trois parcours proposent des filières recherche. Par ailleurs, les étudiants en filière professionnelle doivent également rédiger un mémoire. La formation fait intervenir les 15 enseignants-chercheurs de l'IFP.

La formation entretient d'excellentes relations avec le monde social, économique et culturel, et intègre de très bons éléments de professionnalisation. La formation prend en compte les besoins du territoire pour définir ses contenus et prend appui, pour ce faire, sur des échanges constants avec les professionnels. Ces derniers ont un rôle essentiel : une centaine de professionnels de la communication et des médias interviennent dans tous les parcours (plus de 2 000 heures au total) et un espace de dialogue avec les étudiants existe sous forme d'un enseignement spécifique en M1. Les partenaires du territoire sont par ailleurs particulièrement impliqués, puisque 80 % des étudiants suivent la formation en alternance.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met correctement en œuvre ses objectifs et ses méthodes dans une approche favorisant l'alignement pédagogique et appuie sa démarche sur une approche programme et une approche par compétences. La formation est enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et tous les parcours sont organisés en blocs de compétences. L'équipe est soucieuse de pratiquer un alignement pédagogique et la formation assure trois blocs de compétences de façon satisfaisante. Le quatrième (Appui à la transformation en contexte professionnel) suscite — l'équipe en est consciente — davantage de difficultés.

La formation diversifie ses méthodes d'enseignement, mais n'est pas ouverte à l'enseignement à distance. Outre l'enseignement sous forme classique, la formation expérimente de nouvelles méthodes d'enseignement (serious games, hackathon, pédagogies inversées, etc.) dans des salles spécialement équipées. On peut en revanche regretter que l'enseignement soit exclusivement pratiqué en présentiel, la nature de la formation permettrait avantageusement d'intégrer une part de distanciel.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont adaptés pour permettre son ouverture à l'international, mais sont perfectibles. Des enseignements en anglais sont obligatoires en M1 et dans l'ensemble des parcours de M2, ce qui est appréciable. On peut en revanche regretter qu'il n'existe pas de certification obligatoire en matière de langues. Le comité relève, par ailleurs, que la formation inclut des dispositifs de préparation à la mobilité des étudiants sous forme de réunions.

Les contenus et les dispositifs de la formation sont très bien adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation comptait, en 2021-2022, 98 alternants (des apprentis dans la quasi-totalité des cas). Une validation des acquis de l'expérience (VAE) totale et une VAE partielle ont par ailleurs été délivrées. Des séminaires sont proposés aux étudiants dans le cadre de l'alternance par le partenaire FORMASUP. S'agissant de la formation continue, plusieurs diplômes d'université, généralistes et spécialisés, sont également proposés afin d'effectuer des reconversions professionnelles.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation suit les flux des candidatures et des inscriptions pour mesurer et améliorer son attractivité auprès de ses différents publics, mais fournit des données incohérentes. Grâce aux efforts conjugués de l'établissement, de l'IFP et des différents parcours (forum des masters annuel, sites internet, interventions des responsables de M1 dans des réunions d'information, et même quelques campagnes publicitaires), l'information sur la formation est de nature à améliorer son attractivité ainsi que l'orientation des différents publics. La formation mesure par ailleurs son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions, à l'échelle de la formation comme au sein des différents parcours. Toutefois, de sérieuses confusions dans les données fournies, notamment entre les nombres de candidatures, d'étudiants retenus et d'étudiants inscrits interrogent sur la qualité de ce suivi.

La formation analyse de façon très satisfaisante la réussite de ses étudiants, mais le suivi repose sur des données contradictoires. Elle suit l'évolution des taux de réussite, globalement très élevés, mais les éléments chiffrés fournis pour certains parcours, qui indiquent que certains étudiants n'ont pas obtenu l'intégralité de leurs crédits ECTS sont contredits par des affirmations d'une réussite à 100 %, et parfois on compte davantage d'étudiants ayant validé leur année que d'étudiants d'inscrits, sans la moindre explication. Pourtant, la formation analyse sérieusement l'impact de ses dispositifs d'accompagnement des étudiants (ex. : entretiens récurrents), d'aide à la réussite et d'aménagement des études. Le dossier précise que les difficultés des étudiants sont immédiatement repérées puis prises en charge.

La formation n'analyse pas suffisamment l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Si les enquêtes de suivi existent, elles ne sont pas systématiques et leur résultat n'est pas significatif. L'équipe livre, quand elle le peut, une analyse sur l'insertion professionnelle qui concerne essentiellement les étudiants du parcours Journalisme.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

D'après les différents éléments fournis au comité, la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs, avec un développement important prévu. La formation comprend 15 enseignants permanents et 100 non permanents. Le dossier ne porte aucune appréciation précise à ce sujet, mais la responsable de la formation indique qu'en l'état, et sous réserve d'un développement futur, la politique des ressources humaines de l'établissement tenait compte des besoins de la formation, sans autre précision. Or, si les moyens financiers de la formation sont actuellement suffisants, dans le fonctionnement de l'établissement, ce sont les services de l'université qui ont la charge de s'en assurer et non l'équipe pédagogique, ce qui doit conduire l'équipe pédagogique à une certaine vigilance.

La formation définit un processus d'évaluation interne qui permet de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais qui est largement perfectible. S'agissant de l'évaluation des enseignements, la formation se contente d'une enquête anonymisée et de quelques évaluations informelles, sans préciser dans quelle mesure elle tient compte des résultats. La formation dispose par ailleurs, avec le conseil de l'IFP, d'une instance tenant lieu d'un conseil de perfectionnement. La formation n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement, alors que cela était annoncé pour l'année 2017-2018 dans la dernière évaluation. Le Conseil de l'IFP en tiendrait lieu, par sa composition. Toutefois, un conseil de gestion, qui est un organe de la démocratie universitaire, n'est pas un comité de perfectionnement spécialement constitué pour conforter une démarche d'amélioration continue.

Conclusion

Points forts

- Une pluridisciplinarité qui témoigne de l'adéquation de la formation avec la stratégie de l'établissement ;
- D'excellentes relations avec le monde social, économique et culturel ;
- Des contenus et des dispositifs de la formation très bien adaptés aux publics de la formation continue et en alternance ;
- Une formation dynamique diversifiant ses méthodes pédagogiques.

Points faibles

- De nombreuses données confuses et contradictoires entre elles ou avec les interprétations de l'équipe pédagogique ;
- Une qualité du recrutement dans la formation, de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle ne pouvant être évaluée dès lors que l'établissement n'a pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation au niveau de l'établissement, les questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants n'étant pas analysés et la formation n'ayant pas de conseil de perfectionnement ;
- Peu de mobilités sortantes ou entrantes.

Recommandations

- Développer, de la part de l'équipe pédagogique, sa compréhension des données présentes relatives à la formation afin de les interpréter de façon pertinente pour améliorer la formation ;

- Analyser systématiquement et prendre en compte l'ensemble des données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation ;
- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement ;
- Concrétiser les projets de partenariats internationaux afin de renforcer le jeu des mobilités sortantes et entrantes.

La formation est en point d'attention pour le motif suivant :

- La constitution du dossier d'auto-évaluation montre de nettes difficultés de l'équipe pédagogique dans le pilotage de la formation à partir de l'analyse des données concernant les étudiants. Les développements récents importants du domaine Information-communication dans l'université et la place que la formation prendra dans le Grand établissement, présentés dans les différents documents stratégiques fournis par l'établissement au comité, amènent à s'interroger fortement sur la capacité de l'équipe de formation à assumer ces développements, tant au niveau du pilotage qu'au niveau de la soutenabilité de la formation.

Observations de l'établissement



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

■
Le président

Paris, le 12 février 2024

Monsieur le président

**Haut Conseil d'évaluation de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Hcéres**

Objet : observations sur le rapport d'évaluation des formations de 2^e cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas

Monsieur le président,

L'Université Paris-Panthéon-Assas a pris connaissance des remarques du HCERES concernant l'absence de pilotage par les données des formations au sein de son établissement. L'université tient à remercier le HCERES pour cette évaluation qui joue un rôle crucial dans le processus de son amélioration continue.

Il est important de souligner que l'établissement avait déjà initié des actions significatives pour renforcer le pilotage par les données avant même de recevoir les observations de l'HCERES. La création de la direction Projets Prospective au début de l'année 2022, qui a par la suite fusionné avec la direction de la Recherche, est un exemple marquant de cet engagement. Cette démarche stratégique a permis le recrutement d'un responsable dédié à la data et aux classements dans cette direction en septembre 2022, représentant une avancée majeure dans l'approche de l'établissement vis-à-vis du pilotage des données, bien que ce recrutement soit intervenu vers la fin du cycle d'évaluation pris en compte par l'HCERES.

Face aux défis soulevés par l'HCERES en matière de gestion des données des formations, il est à souligner que l'université a dû faire face à plusieurs obstacles majeurs durant la période d'évaluation (2019-2022). Tout d'abord, l'absence d'une direction stable des systèmes d'information de l'université a retardé le projet de développement numérique de l'établissement, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur en juillet 2021.

Les efforts de recrutement ont été orientés en priorité sur la création d'une cellule dédiée à la migration du système de scolarité vers Apogée à la rentrée de septembre 2022. Ce nouveau système d'information associé à Business Object nous permet aujourd'hui de produire des éléments statistiques de suivi de notre population étudiante (néo-entrants, avancées des étudiants au sein du cycle, apprentissage, diplômés, nombres d'heures étudiantes des maquettes, etc.) au sein des différentes années de premier et second cycle. Cela va également améliorer le suivi de notre population d'étudiants en programme d'échanges avec la centaine d'établissements

partenaires de l'université. Malgré ces obstacles, l'établissement continue de poursuivre ses efforts pour améliorer la gouvernance de ses données de formation.

S'agissant du suivi des diplômés, l'établissement répond chaque année à l'enquête d'insertion professionnelle des diplômés de Master conduite par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les résultats excellents en matière de rémunération et d'insertion professionnelle placent chaque année l'université en tête des meilleurs établissements de formation en droit, en économie et en gestion. 18 mois après le diplôme, le salaire brut annuel médian estimé de l'université Paris-Panthéon-Assas est de 38 700 euros, contre 31 700 au niveau national. 30 mois après le diplôme, cette rémunération passe à 42 900 euros contre 35 900 euros au niveau national.

Par ailleurs, le lancement du réseau des anciens « Assas Alumni » le 29 novembre 2022, permet à l'université Paris-Panthéon-Assas de garder le contact avec les diplômés, et d'effectuer un suivi de leurs insertions professionnelles. A ce jour, le réseau compte plus de 80 000 membres.

En réponse proactive, l'université a obtenu un financement de 120 000 euros via le dialogue de performance avec le rectorat de Paris en septembre 2023 pour développer un observatoire de la vie étudiante. Cet observatoire, soutenu par la direction Projets et Prospective, vise à centraliser et optimiser l'utilisation des données et enquêtes de l'université Paris-Panthéon-Assas relatives à la satisfaction étudiante, à l'insertion professionnelle, et au partage de données auditées et vérifiées au sein de sa communauté universitaire. Il est destiné à améliorer la qualité de vie étudiante, à fournir des outils d'aide à la négociation de rémunérations pour les diplômés, et à augmenter la transparence de l'établissement à travers une démarche open data.

De plus, la création d'une cellule de pilotage inter-directions rattachée au directeur général des services est en cours d'étude. Cette cellule aura la particularité de compter des agents des différentes directions de l'université (DRH, DSI, Direction Communication, Direction des Affaires Générales, Direction de la Recherche, Direction des Études et de la Formation, le service de la vie étudiante, Direction du Patrimoine...) chargés de centraliser, au niveau de chaque direction, les données utiles au pilotage global de l'université.

La procédure de recrutement en 1^{ère} de master a été mise en place en cours de contrat. Les disciplines traditionnelles enseignées à l'Université Paris-Panthéon-Assas étaient organisées en vue d'un recrutement sélectif en 2^e année de master. Le continuum étant situé entre le M1 et le M2. Le M1 étant une année de spécialisation à laquelle accédaient de plein droit les étudiants titulaires de la licence. La licence avait une finalité généraliste. La mise en place du recrutement en 1^{ère} année de master en cours de contrat n'a pas impliqué la modification de la structure des enseignements.

La sélection à l'entrée en master nous amène à repenser l'organisation de la licence, notamment la 3^e année qui amorcer une spécialisation/orientation vers les mentions de master qui elles sont spécialisées. C'est tout particulièrement le cas en Droit. Ainsi, le continuum licence/master sera assuré.

S'agissant de l'offre de formation en général, l'innovation pédagogique sera soutenue et l'approche par compétences sera déclinée dans chaque formation. Dans la nouvelle offre en cours d'élaboration pour la rentrée 2025, les diplômes auront une déclinaison en blocs de compétences en lien avec les fiches RNCP.

Points d'attention sur les formations

MASTER DROIT

La mention Droit accueille des formations de 2^e cycle qui ont des caractéristiques particulières ne leur permettant pas d'être rattachées à d'autres mentions.:

- Les formations intégrées organisées avec des partenaires européens ou non européens qui relèvent d'accords antérieurs à la mise en place des masters ou qui ne portent pas sur la 5^e année d'études ;
- Les formations intégrées organisées avec des partenaires européens organisées sur 5 ans et dont la scolarité pendant le master se déroulent dans une université partenaire : par exemple Droits français et italien, Droits français et suisse ;
- Des formations comportant une seule année d'études correspondant à la 2^e année de master ouvertes à des candidats étrangers ou issus du DSU de Panthéon-Assas ou au bénéfice d'accords particuliers (Chine).

MASTER DROIT DES AFFAIRES FRANCO-ASIATIQUES

- Cette mention dérogatoire est le fruit d'une collaboration depuis de longues années avec les universités de Ho Chi Minh Ville et de Phnom Penh ;
- Ce master accueille des étudiants cambodgiens et vietnamiens recrutés localement par les universités partenaires et également français issus d'une licence en droit française.

MASTER ÉCONOMIE DU DROIT

- La mention de ce master figure dans l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Ce master vise la formation d'économistes et de juristes hautement qualifiées sur la régulation des activités économiques ;
- Cette mention est couplée au parcours Droit des affaires et économie de la mention droit des affaires
- Ces deux formations constituent des poursuites d'études pour les étudiants issus des doubles licences Droit et Économie et gestion de Panthéon-Assas ou d'autres universités.

MASTER JURISTE EUROPÉEN

- Le master Juriste européen est une construction originale qui permettait de recruter à la sortie du baccalauréat des étudiants pour un cursus se déroulant sur 5 ans : une licence et un master à Panthéon-Assas et l'équivalent du master d'une université partenaire. À partir de la rentrée 2024, le recrutement des étudiants se fera uniquement en master ;
- Au niveau du master, les étudiants effectuent la 1^{ère} année à l'université Humboldt de Berlin et la 5^e année à Amsterdam, Athènes, Lisbonne, Madrid ou Rome.
- Le master Juriste européen est délivré avec le diplôme équivalent de l'université partenaire qui correspond aux critères définis par le Système européen de l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne les crédits ECTS (120 crédits).

MASTER INFORMATION, COMMUNICATION

- Le master Information, communication est préparé au sein de l'Institut français de presse créé en 1937 et rattaché alors à la Faculté de droit de Paris. Dès l'origine, le lien avec le droit a été fort et renforcé au fil du temps. La filière Information et communication s'inscrit, avec les autres filières (Économie, Sciences de gestion) dans

une logique de complémentarité au Droit. Les liens entre les disciplines constituent des éléments forts de la pluridisciplinarité et de l'interdisciplinarité qui se poursuit avec les établissements composantes de l'établissement expérimental ;

- Le master évolue en fonction de l'évolution des médias et des technologies utilisées par les médias et la communication ;
- Cette formation s'inscrit pleinement dans le projet de transformation de l'établissement expérimental en grand établissement par les synergies mises en place qui conduisent à la création dès la rentrée 2024 de formations communes avec les établissements composantes CFJ, École W, EFREI, ISIT, INA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr [@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_) [Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)